

**Participer au projet européen:
comment mobiliser les citoyens aux
niveaux local, régional, national et
européen**

**Cette étude a été rédigée par l'Institut d'études européennes,
avec le soutien de l'Institut technologique danois
et de l'Académie des sciences autrichienne.
Elle ne représente pas la position officielle du Comité des régions.**

Des informations complémentaires sur l'Union européenne et le Comité des régions sont disponibles en ligne aux adresses <http://www.europa.eu> et <http://www.cor.europa.eu> respectivement.

Numéro de catalogue: QG-31-09-153-FR-C
ISBN: 978-92-895-0480-5
DOI: 10.2863/15349

© Union européenne, octobre 2009

Reproduction partielle autorisée moyennant mention explicite de la source.

Sommaire

Introduction	1
Partie I: Définition des termes et concepts.....	2
1. Mobiliser la participation dans l'Union européenne	3
1.1. Mondialisation et crises de la démocratie	5
1.2. La gouvernance en Europe	7
2. Termes et concepts.....	11
2.1. Politique et élaboration des politiques, légitimité et participation ..	11
2.2. Processus politiques traditionnels.....	14
2.3. La chaîne de valeur démocratique de l'OCDE	16
2.4. Gouvernance	18
2.4.1. Gouvernance à multiveaux et subsidiarité dans l'UE.....	18
2.4.2. Responsabilité et retour d'information	20
2.4.3. Ouverture et transparence.....	21
2.4.4. Cohérence et efficacité	22
2.4.5. La coordination en tant que mode de gouvernance.....	22
2.4.6. Gouvernance en réseau.....	25
2.5. Conclusions.....	27
Partie II: Fiches par pays	29
3. Vue d'ensemble des approches de la participation à travers l'UE	30
4. Fiches par pays.....	35
4.1. Autriche	35
4.2. Belgique	37
4.3. Bulgarie.....	39
4.4. Chypre.....	40
4.5. République tchèque	41
4.6. Danemark.....	43
4.7. Estonie	45
4.8. Finlande	46
4.9. France	47
4.10. Allemagne.....	49
4.11. Grèce	51
4.12. Hongrie	53
4.13. Irlande.....	55
4.14. Italie	57
4.15. Lettonie.....	59
4.16. Lituanie.....	60
4.17. Luxembourg.....	61
4.18. Malte	63
4.19. Pays-Bas	65
4.20. Pologne	67
4.21. Portugal.....	68
4.22. Roumanie.....	70
4.23. Slovaquie	72

4.24.	Slovénie	74
4.25.	Espagne.....	76
4.26.	Suède	78
4.27.	Royaume-Uni.....	80
Partie III: Options envisageables pour renforcer la participation		81
5.	Cartographie des acteurs.....	82
6.	Concevoir des initiatives en faveur de l'engagement et de la participation des citoyens	88
7.	Bonnes pratiques dans le cadre d'initiatives locales et régionales sur des thèmes spécifiques	95
7.1.	Initiatives venant d'en haut/gouvernementales.....	96
7.1.1.	Centres de quartier à Iasi, Roumanie	96
7.1.2.	Ask Bristol et le projet Legese, Bristol, Royaume-Uni	99
7.1.3.	Plate-forme de réduction du trafic, Wienerwald, Autriche	106
7.1.4.	Bazaar Vest, Aarhus, Danemark	113
7.1.5.	Autoroute de Skanderborg, Danemark.....	115
7.1.6.	Le Printemps de l'environnement, Belgique	118
7.1.7.	Guide d'accueil des immigrants, Catalogne	121
7.1.8.	Péage urbain lié aux encombrements, Stockholm, Suède..	122
7.1.9.	Stratégie nationale en vue de l'adoption d'un plan de développement durable, Hongrie (SNDD).....	127
7.1.10.	Agenda 21 local (A21L), Vienne, Autriche.....	131
7.2.	Initiatives de la société civile.....	139
7.2.1.	Diversité et égalité dans les villes européennes (DIVE), échelle européenne	139
7.2.2.	Groupe d'initiative civique (GIC) - interface entre les autorités publiques locales et les citoyens et "Iocan's glade" Up to date - encourager la participation citoyenne en région rurale, Iași, Roumanie	140
7.2.3.	La campagne The Big Ask, échelle européenne	145
7.3.	Réseaux et services de consultance	149
7.3.1.	Assemblée des Régions d'Europe, ARE	149
7.3.2.	Réseau Action Climat Europe (Climate Action Network Europe, CAN-E), dans toute l'Europe.....	153
7.3.3.	Migration Policy Group (MPG), dans toute l'Europe	158
7.4.	Initiatives citoyennes	159
7.4.1.	The Critical mass (for bicycles)	159
7.4.2.	Blogs - "No impact man" et autres.....	161
7.5.	Conclusions.....	166
Partie IV: Communication, participation et légitimité.....		169
8.	Le défi de communiquer l'Europe.....	170
8.1.	Difficultés et possibilités de participation	171
8.1.1.	Confiance, transparence et responsabilité.....	171
8.1.2.	La menace de la "politique de la rue"	171
8.1.3.	Peut-il y avoir trop de participation?.....	172

8.1.4. Banalisation et vision à court terme	172
8.1.5. Le syndrome NIMBY et les élites autoproclamées	172
8.1.6. L'apathie dans la participation et le processus politique	173
8.1.7. Améliorer le processus participatif et démocratique.....	174
8.2. La sphère publique européenne	174
8.3. De la réflexion à la réaction: politiques et stratégies de l'Union européenne.....	174
8.3.1. Vers une méthode ouverte de communication?	178
8.4. Engagement des citoyens.....	180
Bibliographie	183
Références pour les fiches par pays	193
Annexe – Protocole d'entretien	204
Annexe – Liste partielle des personnes interrogées	205

Introduction

Cette étude se compose de quatre parties.

La partie I présente le contexte et l'approche de cette étude. Elle fournit des définitions accessibles des concepts utilisés dans l'étude et se penche sur diverses questions qui ont été jugées importantes pour la réalisation de ce travail. Elle présente également deux approches fondamentales de la participation au "projet européen": les initiatives sectorielles et territoriales.

La partie II de cette étude fournit des données essentielles concernant chacun des États membres de l'Union européenne. Le choix des éléments des données a été validé au cours d'un atelier organisé à Bruxelles. Ces "fiches par pays" ont pour but de fournir des données comparatives essentielles concernant l'ensemble de l'UE et de souligner les différences de contexte et les initiatives ou mesures susceptibles d'être prises par les autorités locales ou régionales en vue d'intéresser les citoyens aux questions européennes.

La partie III de l'étude regroupe de grandes quantités de données primaires et secondaires relatives à différents cas qui ont émergé au cours du travail de terrain et sur documents. Elle commence par présenter les principaux acteurs impliqués dans des exercices de participation dans l'Union européenne et aborde ensuite des facteurs essentiels à prendre en considération pour concevoir des initiatives d'implication et de participation. La partie III est essentiellement consacrée à des études de cas détaillées dans différents États membres de l'Union européenne.

La partie IV propose quelques réflexions concernant les défis majeurs qui se posent aux collectivités locales et régionales dans le contexte de l'Union européenne, et se penche sur certains défis et difficultés liés à la participation des citoyens. Après avoir évalué les stratégies et les politiques passées, elle avance également quelques suggestions concernant l'avenir d'une stratégie européenne de la communication, selon deux approches: descendante (top-down) et ascendante (bottom-up).

Partie I: Définition des termes et concepts

1. Mobiliser la participation dans l'Union européenne

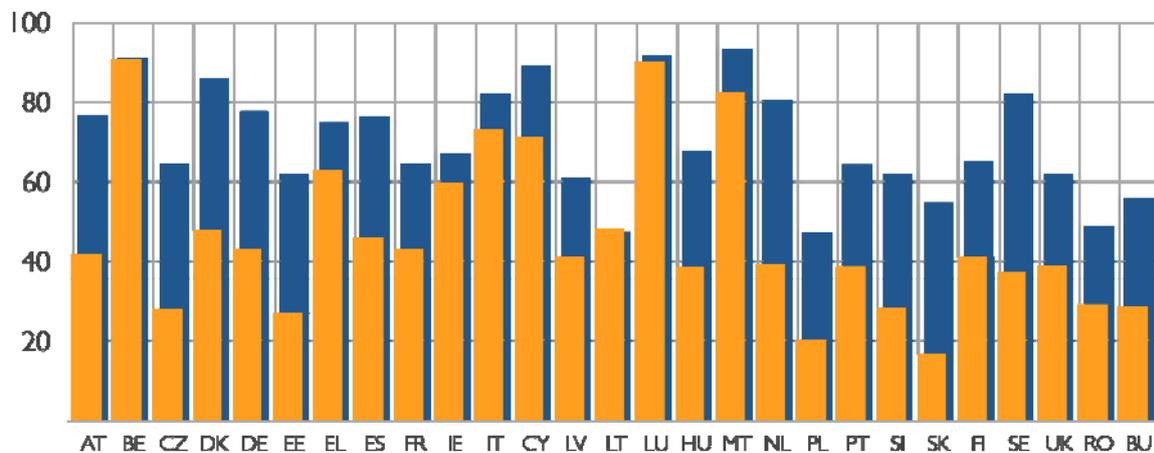
La démocratie se trouve clairement confrontée à une série de défis; certains analystes considèrent que ces difficultés sont le fruit de pressions nouvelles telles que la mondialisation et les nouvelles technologies, d'autres encore pensent qu'elles sont inhérentes à la démocratie. Quoi qu'il en soit, le rôle des citoyens et leur influence sur l'activité des gouvernements sont désormais au centre des débats dans les démocraties libérales occidentales. Nulle part cette évolution n'est plus remarquable que dans les grands ensembles, comme le "demos géant" de l'Union européenne, lequel possède sa propre structure complexe à plusieurs niveaux.

L'analyse du rôle des citoyens dans la démocratie révèle une série de défis fondamentaux pour les décideurs politiques et tous les acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques. Ces défis sont analysés tout au long de cette étude. Nous nous contenterons d'indiquer ici que ces défis entraînent une lourde responsabilité pour les décideurs politiques à tous les niveaux. C'est en effet à eux qu'il incombe de rendre la politique *pertinente* pour les citoyens de l'Europe d'aujourd'hui, de façon à ce que l'on ne se retrouve pas dans une situation où l'apathie et l'incompréhension débouchent sur une déconnection totale entre les citoyens et leurs représentants. Il y a lieu de réévaluer les modèles de démocratie qui considèrent les élections comme le seul moment où les électeurs et leurs élus communiquent. L'objectif politique d'un dialogue avec tous les acteurs de la société, y compris les citoyens, ne doit pas être poursuivi seulement tous les quatre ou cinq ans (Benz & Stutzer, 2004). **Les institutions publiques perdent leur légitimité démocratique si les citoyens n'ont pas une conscience active des rouages du gouvernement.** Le gouvernement n'est pas le seul acteur du monde politique, et le fait de contrôler le pouvoir exécutif d'un État ne donne plus carte blanche à personne.

Pour le dire simplement, l'attitude qui consiste à considérer que les relations entre citoyens et responsables politiques relèvent du seul rôle du gouvernement devient de plus en plus désuète, et il y a lieu de remettre en question, d'améliorer ou de reconcevoir le concept et les pratiques actuelles de la démocratie représentative. Cette nécessité se fait plus pressante à mesure que la confiance des citoyens dans leurs responsables politiques s'érode (voir notamment Norris, 1999). Dans le contexte européen, ce problème est également associé à la perception d'un "déficit démocratique", que l'on peut considérer plutôt comme un "déficit de communication" au sens des déclarations récentes de la Commission et des autres institutions européennes. La démocratie est-elle défaillante dans les États membres de l'Union européenne?

La façon la plus simple de déterminer si les citoyens s'impliquent dans le processus démocratique est d'analyser les taux de participation aux élections. Le principe fondamental de la démocratie représentative est la participation des citoyens au moment des élections. La raison la plus souvent invoquée pour ne pas voter est le manque d'écoute imputé aux responsables politiques. Ceci conduit à une situation dans laquelle les citoyens ont l'impression de ne plus contrôler le processus démocratique et où la "représentativité" des assemblées élues est remise en question. Les médias ont-ils un rôle à jouer et doivent-ils interagir avec les citoyens afin de renforcer l'intérêt de ceux-ci pour la politique et leur participation au processus politique? Les philosophes politiques et les théoriciens de la démocratie réfléchissent depuis longtemps à ces questions, mais il est clair que l'avènement de nouvelles technologies interactives aura un impact sur la situation. Il existe (ainsi qu'on le verra plus loin dans cet ouvrage) des politiques destinées à promouvoir une participation active au "projet" européen. Toutefois, les recherches conduites jusqu'à présent concernant l'impact actuel et potentiel des nouveaux médias et des nouvelles organisations de médias ont adopté une perspective strictement managériale ou commerciale (et invariablement axée sur les États-Unis).

Figure 1-1 - Comparaison des taux de participation aux élections européennes et au niveau national au cours de la période 2004-2008. Source: calculs effectués par les auteurs sur la base de données Eurostat et autres.



Même si la démocratie n'est pas uniquement une affaire de vote, les élections constituent un élément essentiel du comportement démocratique. Le taux de participation aux élections est l'indice le plus simple et le plus largement reconnu de la participation démocratique, et il peut révéler certaines réalités simples quant à la santé d'une institution politique. La Figure 1-1 montre une comparaison des taux de participation aux élections européennes et au niveau national au cours de la période 2004-2008. Le taux de participation aux élections européennes est nettement inférieur au taux de participation au niveau national, et dans de nombreux pays le taux de participation est inférieur à 50 %, tant pour les élections européennes que pour les scrutins nationaux. Mais le taux de

participation n'est qu'un indice parmi d'autres. **Dans de nombreux pays, la politique se joue aussi en dehors de l'isolement**: cette étude en présente des exemples et aussi des idées sur la façon de tirer parti de ce phénomène.

Notre représentation traditionnelle de la démocratie constitutionnelle est fortement remise en question par en bas (le citoyen) et par en haut (le système international, par exemple les marchés financiers, y compris l'Union européenne elle-même). Alors que le terme "mondialisation" en est arrivé à signifier à la fois tout et rien, il est important d'envisager l'impact des forces extérieures à l'État sur les formes traditionnelles de gouvernement. La technologie et la disponibilité croissante de moyens de communication avec les citoyens des autres pays en l'absence presque totale de frontières internationales, sans être les seuls facteurs impliqués, ont largement contribué à la nécessité de réévaluer le modèle démocratique. Paradoxalement, la technologie est également considérée comme un outil essentiel pour corriger cette situation, comme le montrent de nombreux cas décrits dans la partie III de cette étude. Le rôle de la technologie est abordé plus en détail au chapitre 2.

Les collectivités locales et régionales (CLR) ont un rôle essentiel à jouer dans l'implication des citoyens, non seulement dans la sphère locale, mais aussi dans les questions nationales, européennes et mondiales. Actives au plus proche des citoyens, ces institutions peuvent servir de "relais" entre les niveaux de gouvernance plus élevés et les habitants dans leurs localités respectives. Les cas décrits dans cette étude mettent en évidence certains des rôles de facilitation que peuvent jouer les CLR. Il s'agit notamment d'assurer l'éducation et l'information, de rendre les questions pertinentes pour les citoyens au niveau local et de rendre compte aux niveaux supérieurs des structures de gouvernance, par exemple aux niveaux national et européen.

1.1. Mondialisation et crises de la démocratie

Un pays sans gouvernement est inconcevable à notre époque, et pourtant de nombreux aspects de la société sont en train d'être à la fois privatisés et internationalisés. Les soins de santé, la sécurité sociale et même les prisons sont gérés par des entreprises privées dans certains pays, et certains groupes de citoyens accordent une grande importance à des problèmes mondiaux comme celui du développement durable. Les réactions des gouvernements, comme le montrent les activités frénétiques de lutte contre la crise financière mondiale qui ont atteint leur point culminant au début de l'année 2009, sont atténuées par d'autres influences échappant au contrôle des États. Ce manque de contrôle remet également en question la légitimité démocratique, l'une des caractéristiques fondamentales des démocraties libérales européennes.

Malgré ces difficultés, la politique doit continuer. On demande de plus en plus aux institutions démocratiques de justifier pourquoi elles ont reçu le droit d'effectuer des activités au nom des citoyens. En d'autres termes, **leur légitimité est remise en question**¹. Un déficit de légitimité politique s'est créé, et comme la nature a horreur du vide, on observe un désir de le combler rapidement. Les gouvernements nationaux et les institutions européennes s'efforcent d'élaborer des politiques, des initiatives et même de nouveaux modes et modèles de gouvernance pour combler ces lacunes. Ce contexte perturbé est l'occasion pour les collectivités locales en particulier de faire entendre leur voix plus efficacement, et peut-être de hausser le ton. Au Royaume-Uni par exemple, les programmes de régionalisation ont progressé ces dernières années avec la création de plusieurs assemblées régionales. D'autres pays connaissent actuellement une évolution similaire et accordent dans certains cas une autonomie plus importante à certaines régions.

La nouvelle façon d'envisager ces défis et d'autres nous a poussés à substituer le terme de "gouvernance" à celui de "gouvernement". La gouvernance désigne la façon dont les acteurs et les institutions politiques (publics ou privés) partagent les tâches et les responsabilités dans le domaine social, politique et administratif. En d'autres termes, elle désigne la façon dont les différents acteurs interagissent dans un contexte politique donné. Dans ce cadre, le gouvernement joue un rôle essentiel mais il n'est pas le seul acteur.

Comme le montre cette étude, le paysage actuel de l'activité démocratique est confronté à plusieurs crises, parmi lesquelles:

- une crise des formes traditionnelles de gouvernement, signalée par exemple par la baisse du taux de participation aux élections à tous les niveaux;
- un manque de confiance entre les citoyens et les responsables qui les gouvernent;
- la fragmentation de la scène politique, la vie des citoyens étant dominée par les problèmes mondiaux et la politique locale;
- une approche sensationnaliste du débat politique qui conduit à une simplification de nombreux débats politiques complexes et provoque ainsi un manque de réflexion;
- un style de vie de plus en plus accaparant qui laisse moins de temps aux citoyens pour participer au débat politique et pour tenter de comprendre comment les institutions politiques fonctionnent.

¹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir King 2003. Pour un accent plus européen, voir Moravcsik 2002.

À cette liste de défis pour la démocratie dans les États membres de l'Union européenne s'ajoute l'impression du pouvoir toujours plus important de l'Union européenne. Certains éléments de la sphère publique (notamment les médias, dans de nombreux pays) considèrent que l'Europe prive le niveau national de son pouvoir décisionnel et transfère l'autorité et le pouvoir vers des institutions européennes plus distantes.

1.2. La gouvernance en Europe

La mondialisation n'est pas le seul phénomène qui prive les États d'une partie de leurs pouvoirs. En Europe, à mesure que l'Union européenne évolue, une partie toujours plus importante du pouvoir décisionnel est transférée à "Bruxelles", comme l'affirme le langage populaire. Un élément parfois oublié dans les débats concernant les institutions publiques et leurs relations avec les citoyens est l'omniprésence systématique de la sphère médiatique, un "quatrième pouvoir" qui influence la relation entre les citoyens et leurs représentants (voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur le rôle des médias).

La Commission européenne a pris des mesures pour faire face à cette situation en 1999 après la chute de la Commission Santer, provoquée entre autres par des abus dans la gestion des fonds européens destinés à la recherche. La Commission a lancé une initiative visant à décrire et à créer un modèle de gouvernance pour l'Union européenne. Un livre blanc relatif à la gouvernance a été élaboré dans le cadre de cette initiative, tout comme de nombreuses autres initiatives relatives à la réforme administrative de la Commission européenne. Selon la Commission, la gouvernance désigne "l'ensemble des règles, processus et comportements touchant à la qualité de l'exercice des pouvoirs au plan européen, en particulier la responsabilité, la lisibilité, la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'effectivité" (Commission européenne, 2001:4). Cette définition se focalise sur les mécanismes nécessaires pour réduire le déficit démocratique (ou le déficit de communication) perçu. Cependant, toute discussion de ce type s'accompagne de nuances subtiles: la Commission européenne souhaite bien entendu que l'Union européenne soit perçue comme étant plus démocratique. De ce fait, elle insiste sur l'importance du niveau européen non seulement pour l'élaboration des politiques, mais aussi dans le contexte des relations entre les citoyens et les systèmes de gouvernance. Il n'est bien sûr pas possible de parler d'un gouvernement européen au sens traditionnel du terme, mais on peut raisonnablement imaginer le concept d'une gouvernance européenne. Tout en se focalisant sur le déficit démocratique, la gouvernance européenne est également en quête de légitimité et donc d'un rôle qui s'auto-alimente dans les relations entre les citoyens et l'Union européenne.

Tableau 1 - Caractéristiques de la gouvernance européenne

Ouverture	Responsabilité	Participation	Cohérence	Efficacité	Transparence
-----------	----------------	---------------	-----------	------------	--------------

Le tableau 1 met en évidence les différentes caractéristiques de la gouvernance décrites par la Commission européenne, et il y ajoute la transparence en tant qu'élément essentiel pour l'implication des citoyens. La transparence est un ajout nécessaire compte tenu de la méfiance considérable envers les institutions politiques et de l'impression largement répandue que les institutions publiques n'agissent pas toujours dans l'intérêt du public mais sont au contraire influencées par des structures de pouvoir antidémocratiques plus puissantes, principalement mondiales, comme par exemple les sociétés multinationales. Certaines des études de cas détaillées décrites dans la partie III de cette étude utilisent ces caractéristiques comme critères de référence pour permettre une compréhension plus large de leur impact sur la gouvernance. Elles sont également décrites plus en détail au chapitre 2 de cette étude.

Cette vision de la gouvernance répandue par la Commission européenne vient compléter la discussion théorique du concept de gouvernance: le livre blanc a pour objectif d'apporter "davantage de clarté et d'efficacité dans l'exécution des politiques et [de maximiser] les effets des actions menées par la Commission". (Commission européenne, 2001:8). Selon la Commission, on peut considérer la gouvernance européenne comme un modèle d'orientation démocratique basé sur certains principes qui visent à renforcer la compréhension, le soutien et l'approbation des politiques conduites au niveau européen parmi un ensemble complexe d'acteurs, et le modèle de la gouvernance en réseau se prête naturellement à cette cause (Kohler-Koch et Eising 1999). Le fait qu'il n'existe pas de "gouvernement" traditionnel au niveau européen, qu'il soit possible de séparer fonctionnellement les activités politiques de l'Union européenne et que ces activités traversent réellement les frontières contribue à l'adoption de ce modèle comme la meilleure explication de la gouvernance en Europe.

La gouvernance au niveau européen est nécessaire, parce que les États membres de l'UE se sont mis d'accord pour collaborer selon un modèle extrêmement complexe qui ne correspond pas à notre perception traditionnelle du fonctionnement des institutions politiques. Cette étude part de l'hypothèse qu'un gouvernement unique pour l'Europe ne serait pas gérable, viable ni souhaitable. Le débat relatif à la gouvernance européenne arrive à point nommé: les gouvernements éprouvent de plus en plus de difficultés pour affronter certains problèmes mondiaux tels que la protection de l'environnement, les droits de l'homme, l'emploi, l'immigration et les marchés financiers mondiaux. Ces pressions externes ont permis l'apparition d'une volonté politique de résoudre le problème au niveau européen, mais elles ont également suscité la création de

mécanismes complexes pour la réalisation de ces aspirations politiques communes. Il y a plusieurs raisons à cela, parmi lesquelles les intérêts nationaux, le désir de conserver la souveraineté nationale et les contingences historiques de l'Union européenne. Ce mécanisme complexe, du moins aux yeux du citoyen, est souvent assimilé à l'Union européenne. En termes plus généraux, comme l'explique Cerny: "Afin de poursuivre des objectifs qui dépassent la sphère de contrôle de l'État [...] un réseau de régimes internationaux et transnationaux est apparu, certains avec des compétences plus générales, d'autres des compétences plus limitées." (Cerny 1996:133). Dans certains cas, ces régimes font penser à un "pouvoir des organisations non-gouvernementales quasi-autonomes dénommé quangocratie" (Cerny 1996: 133), des organisations qui se soustraient au verdict électoral traditionnel décrit au chapitre 2 et qui sont donc perçues comme échappant au contrôle des citoyens.

Étudier l'Union européenne et sa relation avec les citoyens européens nous impose de mettre l'accent sur deux problèmes principaux. Tout d'abord, de nombreux citoyens accusent l'UE de ne pas être démocratique. De nombreuses critiques des caractéristiques démocratiques de l'Union européenne se focalisent sur la nature antidémocratique prétendue d'institutions telles que la Commission européenne et sur le manque de "présence" du Parlement européen dans la vie quotidienne (Lord 2000, 2001). Les citoyens européens sont souvent mal informés des politiques élaborées au niveau européen, ce qui sape la légitimité du processus politique.

Deuxièmement, étant donné la relative jeunesse des institutions européennes, le débat permanent concernant l'élargissement de l'UE et les discussions incessantes concernant la révision des traités, les nouveaux pouvoirs et les nouvelles méthodes de répartition des pouvoirs entre les institutions européennes, l'Union européenne est en perpétuel état de mutation. Il devient ainsi de plus en plus difficile d'expliquer aux citoyens le fonctionnement de cet organe politique toujours plus important.

Les collectivités locales et régionales ont donc un rôle essentiel à jouer dans l'échange des informations et la nécessaire interaction, entre elles, entre les institutions européennes et les citoyens, entre les citoyens et ces niveaux de pouvoir local et éventuellement avec les niveaux se situant au-dessus, si cela s'avère profitable pour toutes les parties.

Les développements de la politique européenne ont un impact considérable sur la vie quotidienne. Comme le fait remarquer Beate Kohler Koch: "Depuis Maastricht, la Communauté a acquis de nouvelles compétences touchant de nombreux aspects de la vie quotidienne" (Kohler Koch 1999:14). En Suède par exemple, on estime qu'environ 60 % des problèmes traités par les conseils

municipaux et les conseils de comté sont influencés, directement ou indirectement, par un financement européen ou par des décisions prises au niveau de l'UE². D'après Zürn, parlant de la France en 2000, "au moins 50 % des lois adoptées aujourd'hui en France ne sont que la mise en œuvre de mesures décidées dans le labyrinthe opaque des institutions distantes de Bruxelles..." (Zürn, 2000:184). Cependant, ces politiques ne sont pas légitimées par la population au même titre que les politiques locales et nationales. Cela s'explique par la nécessité de passer par un processus décisionnel complexe assumé par toute une série d'institutions, parmi lesquelles 27 États souverains, un parlement transnational, une jurisprudence interprétée par la Cour de justice européenne, un "pouvoir exécutif" à l'importance grandissante sous la forme de la Commission européenne et deux organes consultatifs représentant les acteurs locaux, régionaux, économiques et sociaux de ce "*demos* géant".

Le resserrement des liens politiques entre les membres existants de l'Union nécessite une réflexion et un débat approfondis, et pas seulement entre les décideurs politiques. Cependant, la création d'une structure politique européenne semble être en retard par rapport au développement des politiques, mais l'utilité d'une structure politique européenne unique est elle aussi contestable, voire indésirable, étant donné les obstacles intrinsèques liés à l'implication politique de près de 500 millions de personnes. Qui plus est, dans la plupart des pays de l'OCDE, le niveau local représente en moyenne environ 80 % des interactions entre les citoyens et le gouvernement (SOCITM et I&DeA 2002).

Un avantage potentiel inhérent à la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne est donc la possibilité de dialoguer plus efficacement avec les citoyens au travers des collectivités locales et régionales, ce qui permettrait de surmonter les problèmes de la "distance" et de la "pertinence" des questions européennes pour le citoyen européen.

2 Association suédoise des pouvoirs locaux et des régions <http://www.skl.se/artikel.asp?A=48687&C=6393>

2. Termes et concepts

2.1. Politique et élaboration des politiques, légitimité et participation

La participation et l'implication des citoyens est souhaitable tout d'abord parce que des citoyens impliqués sont plus enclins à être des citoyens satisfaits. Les recherches de Robert Puttnam sur le capital social montrent qu'un sentiment fort de capital social est le signe d'une démocratie saine (Puttnam, 1993). En d'autres termes, les personnes qui vivent et qui travaillent ensemble dans des communautés fortes apprécient davantage le processus démocratique. Les cas décrits en détail dans la partie II de cette étude montrent que lorsque les citoyens sont impliqués dans le processus décisionnel, ils sont plus enclins à en accepter le résultat, même si celui-ci ne correspond pas parfaitement à leurs souhaits.

Deuxièmement, il est utile de faire du dialogue et de la concertation des éléments essentiels du processus décisionnel, parce qu'il n'est plus possible de simplement recruter par cooptation au sein du gouvernement les nombreux acteurs impliqués actuellement dans la gouvernance et la gestion de la société. Il s'agit dans certains cas d'acteurs du secteur privé ou même d'acteurs basés en dehors du territoire gouverné.

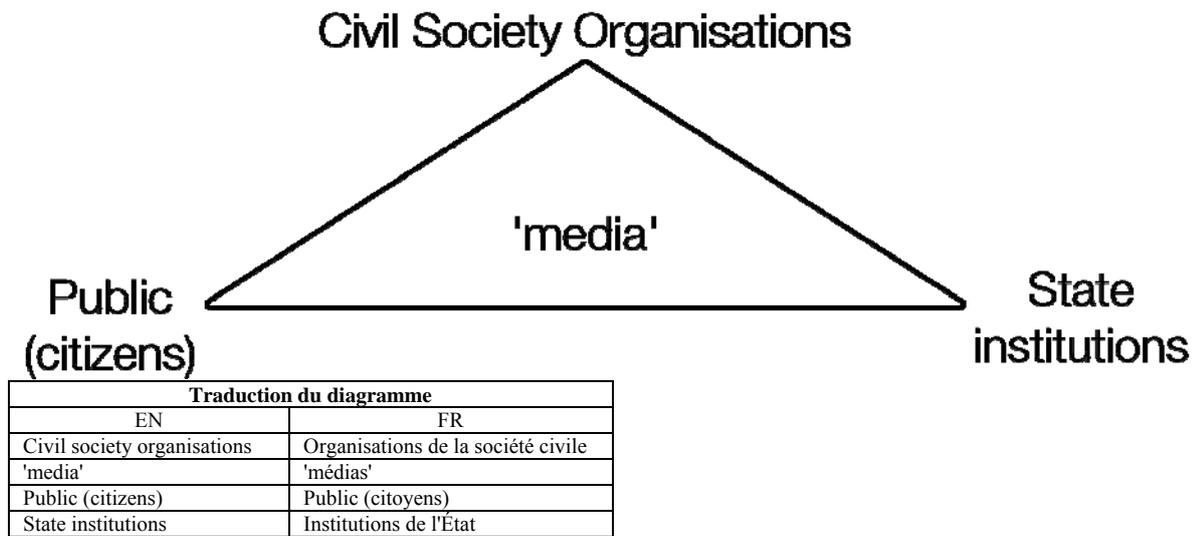
Une autre question concerne le positionnement de la participation dans l'espace et dans le temps. L'OCDE (2003) divise le cycle de vie du processus politique en cinq étapes:

- définition du programme d'action;
- analyse;
- formulation;
- mise en œuvre;
- suivi/évaluation.

Il est clair que le citoyen peut être impliqué à chaque étape du processus, et c'est déjà le cas dans une certaine mesure. Toutefois, nombre d'autorités ignorent la distinction entre le processus participatif et l'étape de formulation des politiques, connue également sous le nom de consultation.

Au niveau des collectivités locales et régionales en particulier, la participation active des citoyens à chaque étape du cycle de vie des politiques est importante et utile. En tant qu'acteurs du processus décisionnel politique européen, les CLR permettent aux acteurs locaux de contribuer directement aux décisions et aux concertations européennes, mais elles sont également bien placées pour faire comprendre les préoccupations des citoyens et donc pour participer à la définition du programme d'action.

Figure 2-1 - L'organisation des institutions politiques



La figure 2-1 ci-dessus illustre les relations entre les citoyens, les institutions de l'État (gouvernement et secteur public) et ce que l'on appelle le troisième secteur, ou encore la société civile. Il est important de noter que ce modèle place les médias au centre de ces relations. Les médias constituent un lien important entre toutes ces institutions, dans la mesure où ils communiquent, diffusent et parfois même sont à l'origine de problèmes importants pour les citoyens. Dans certains cas, il peut être plus efficace pour un responsable politique de traiter avec une organisation de la société civile (OSC) plutôt qu'avec des citoyens à titre individuel. Comme le montre la partie III de cette étude, les OSC jouent également un rôle essentiel de motivation et contribuent à filtrer les informations que les citoyens individuels ne souhaitent peut-être pas recevoir, sans quoi ils participeraient à une OSC.

On peut toutefois considérer ce modèle comme mouvant et instable, dans la mesure où tous les acteurs, y compris les citoyens, les gouvernements et les autres organisations (y compris le secteur privé) ont tendance à "intégrer" la diffusion des informations à leurs propres institutions.

La plupart des experts considèrent que la participation active des citoyens est essentielle au fonctionnement d'une démocratie épanouie ainsi qu'à la transformation réussie des sociétés modernes. On recherche donc de nouvelles voies et de nouveaux processus de participation afin de permettre une implication plus inclusive des citoyens dans le processus décisionnel et de compenser certains déficits démocratiques. L'objectif est d'élargir et d'approfondir la participation populaire aux processus démocratiques afin de garantir une démocratie forte en Europe.

L'organisation et l'exploitation de ces possibilités au niveau politique présentent des difficultés considérables. C'est le cas aux niveaux régional et national tout comme au niveau européen. Toutes les grandes institutions européennes se penchent depuis un certain temps sur le problème de la participation à la démocratie, souvent dans le cadre de leurs stratégies et de leurs activités dans les domaines de la gouvernance, de l'inclusion, du patrimoine culturel et de l'apprentissage. Certaines de ces questions sont aussi analysées actuellement dans le contexte des TIC. C'est le cas par exemple de l'initiative eParticipation, au sujet de laquelle le Parlement européen a demandé à la Commission européenne de lancer une action préparatoire en 2006³. L'utilisation des TIC dans la vie quotidienne des citoyens européens va prendre de l'importance au cours des années à venir et devenir une partie intégrante de la vie quotidienne, tout comme l'imprimerie, et naguère la radio, la télévision et le téléphone sont devenus des technologies omniprésentes d'information et de communication.

Dans toute l'Europe, les gouvernements locaux, régionaux et nationaux s'efforcent de développer la démocratie en créant de nouveaux canaux et mécanismes de communication entre eux-mêmes, les citoyens et la société civile, afin de parvenir à un processus décisionnel démocratique plus ouvert et plus transparent. Ils le font tout d'abord en raison du sentiment largement répandu que le public se détourne de plus en plus des processus politiques formels comme la participation aux élections, l'adhésion à des partis politiques, le suivi de l'actualité politique ou la participation à d'autres activités de nature politique. Il est généralement admis que ce désintérêt reflète une crise de confiance des citoyens vis-à-vis de toutes les formes de gouvernement et vis-à-vis de leur propre pouvoir d'influence (c'est-à-dire la confiance des citoyens en leur propre capacité à influencer le cours des affaires publiques). Deuxièmement, beaucoup pensent que des approches ascendantes donnant un pouvoir accru aux citoyens, aux communautés et aux différents groupements d'intérêt peuvent contribuer de façon significative à renforcer la participation et la légitimité. Les organisations de médias ont un rôle très clair à jouer dans ce contexte, littéralement en tant qu'"intermédiaires" entre les institutions de l'État et les citoyens, mais aussi en tant que créateurs et protecteurs d'espaces publics. Ce rôle est en pleine évolution et nécessite donc une analyse plus approfondie, au moment où nous entrons dans une période marquée par des changements radicaux dans les questions de contrôle, d'attention et, de façon plus générale, de gouvernance en politique.

3 Pour de plus amples informations, voir http://ec.europa.eu/information_society/activities/egovernment/implementation/prep_action/index_en.htm; ce site fournit également des détails concernant les projets financés par ces actions. (Site consulté le 28 juillet 2009).

2.2. Processus politiques traditionnels

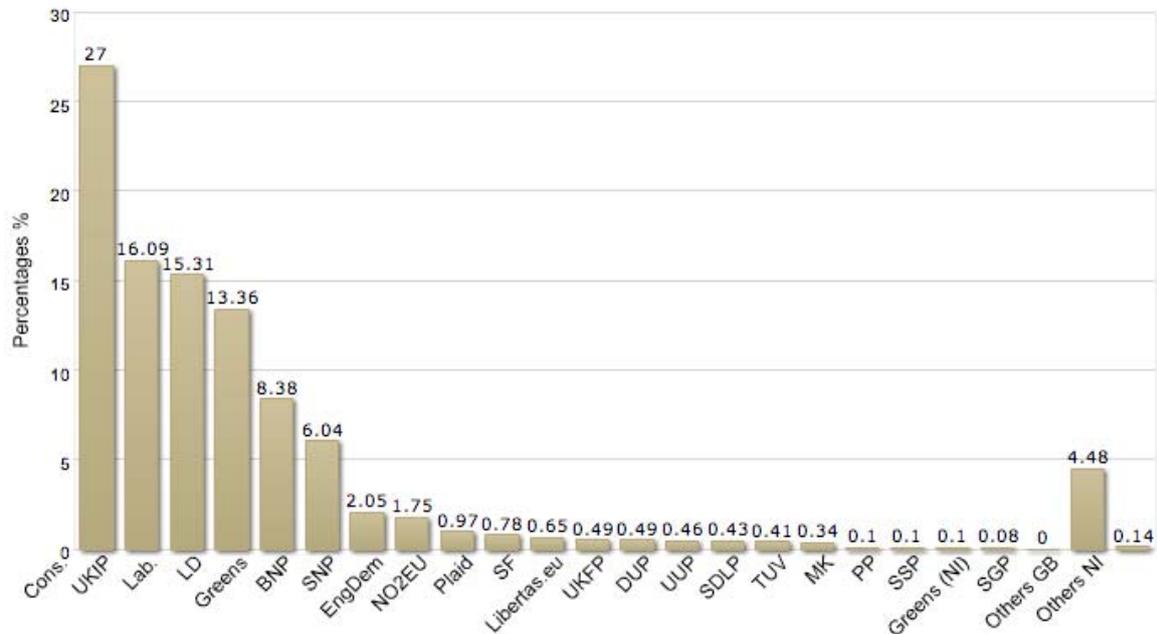
L'indifférence croissante envers les processus politiques formels est sans impact sur les politiques actuelles, mais elle risque de saper notre modèle actuel de démocratie représentative. Lorsque les représentants sont élus par une minorité d'électeurs, c'est la légitimité du processus décisionnel politique qui est remise en question. Dans de nombreux pays européens où le vote est facultatif on a observé un déclin systématique du nombre des personnes participant aux élections locales, nationales et européennes. Les premières élections directes au Parlement européen ont eu lieu en 1979. Depuis lors, chaque cycle électoral a vu diminuer le taux de participation (diminution d'environ 2-3 % en moyenne tous les 5 ans). Le taux de participation a continué de baisser en 2009, avec un taux moyen d'environ 37 % au Portugal. En Slovaquie, ce taux est encore plus bas, à 19 %⁴. Dans certains pays européens, on constate malheureusement que cette tendance est encore plus prononcée aux niveaux local et régional.

Les citoyens ont donc (à nouveau) la sensation qu'il existe un écart important entre les "gouvernés" et les "gouvernants". Parfois, comme dans le cas de certains mouvements politiques ou de protestation contre le capitalisme mondial, la réaction consiste à protester violemment contre les pouvoirs incontrôlables qui gèrent ces structures. Dans d'autres cas, les gens se tournent vers l'isoloir pour voter contre certains mouvements, comme on a pu l'observer au Royaume-Uni à l'issue des récentes élections européennes, dans lesquelles les partis hostiles à l'UE (UKIP, écologistes, BNP, NO2EU, etc.) ont recueilli plus d'un tiers des suffrages.

⁴ http://www.elections2009-results.eu/fr/turnout_fr.html

Figure 2-2 - Résultats des élections européennes de 2009 au Royaume-Uni.

Source: http://www.elections2009-results.eu/en/united_kingdom_en.html#ancre1

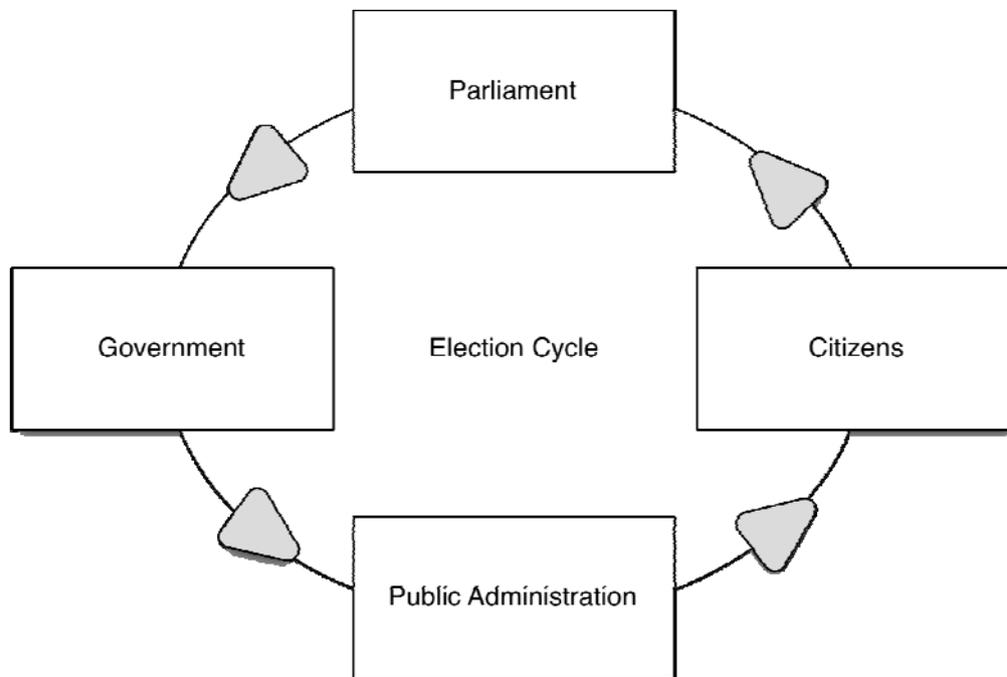


Traduction du diagramme	
EN	FR
Percentages	Pourcentages
Cons.	Parti conservateur
UKIP	Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni
Lab.	Parti travailliste
LD	Parti des démocrates libéraux
Greens	Parti écologiste
BNP	Parti national britannique
SNP	Parti national écossais
EngDem	Parti des démocrates anglais
NO2EU	Non à l'Union Européenne
Plaid	Parti du pays de Galles
SF	Sinn Féin
Libertas.eu	Libertas.eu
UKFP	Royaume-Uni en premier (United Kingdom First)
DUP	Parti unioniste démocrate
UUP	Parti unioniste d'Ulster
SDLP	Parti social-démocrate et travailliste
TUV	Voix unioniste traditionnelle
MK	Mebyon Kernow – Parti nationaliste de Cornouailles
PP	Parti de la paix
SSP	Parti socialiste écossais
Greens (NI)	Parti écologiste (non inscrits)
SGP	Parti écologiste écossais
Others GB	Autres GB
Others NI	Autres NI (non inscrits)

Comme l'indiquent Eising et Kohler-Koch (Eising & Koch, 1999), l'accent est mis sur la gouvernance et non sur le gouvernement. En effet: "la délégation de l'autorité [peut] se faire sans gouvernement ou en dehors de celui-ci". Le gouvernement n'est qu'une partie de ce que Hoff, Horrocks et Tops appellent la "chaîne de commandement électorale" (Hoff *et al.*, 2000). Cette chaîne de commandement électorale ressemble cependant davantage à une boucle de rétroaction qu'à un système hiérarchique dans lequel le parlement, le gouvernement, l'administration publique et les citoyens sont pleinement intégrés à un cycle de démocratie constitutionnelle (voir Figure 2-3). Cette "chaîne de

commandement" normative suppose que les citoyens ne participent qu'une seule fois au cours du cycle électoral.

Figure 2-3 – La boucle de rétroaction électorale traditionnelle



Traduction du diagramme	
EN	FR
Parliament	Parlement
Government	Gouvernement
Public administration	Administration publique
Citizens	Citoyens
Election cycle	Cycle électoral

2.3. La chaîne de valeur démocratique de l'OCDE

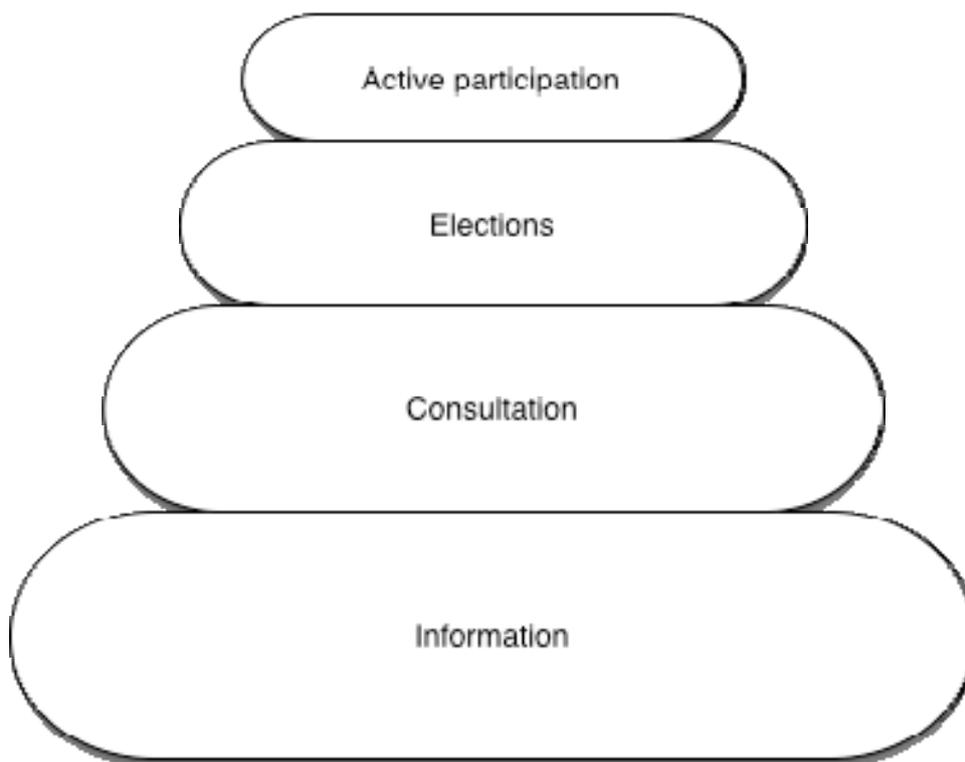
La remise en question de la boucle de rétroaction électorale traditionnelle a des conséquences directes pour les structures démocratiques et participatives existantes en Europe, où le "déficit démocratique" ressenti depuis plusieurs années se traduit par une perte de confiance envers les politiciens et le processus politique et par une chute du taux de participation aux élections. Nombre de ces problèmes sont liés à ce que l'on appelle la "chaîne de valeur" (ou le "cycle de valeur") de la démocratie, qui relie les différents aspects de la participation démocratique afin de garantir leur renforcement complémentaire et mutuel. L'OCDE a proposé une chaîne de valeur de la démocratie (OCDE 2003) sous la forme d'une série d'étapes vers une plus grande participation:

- Information (facilitation): une relation unidirectionnelle dans laquelle le gouvernement produit et fournit des informations à l'intention des citoyens. Cette étape concerne l'accès "passif" à l'information à la demande des

citoyens et les mesures "actives" prises par les gouvernements pour diffuser l'information aux citoyens.

- Consultation (implication): une relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens communiquent un *feedback* ou retour d'information au gouvernement, sur la base d'une définition préalable par le gouvernement de la question à propos de laquelle il souhaite obtenir l'avis des citoyens. Cette étape nécessite l'apport d'informations et de mécanismes de retour d'information.
- Vote: sur une question unique (par exemple par référendum), ou pour élire des représentants à un conseil ou un parlement.
- Participation active (partage du pouvoir): une relation basée sur le partenariat avec le gouvernement dans laquelle les citoyens participent activement à l'ensemble du processus décisionnel.

Figure 2-4 - La "chaîne de valeur de la démocratie" de l'OCDE. Source: OCDE, 2003



Traduction du diagramme	
EN	FR
Active participation	Participation active
Elections	Élections
Consultation	Consultation
Information	Information

Ces étapes dans le développement d'une citoyenneté participative ne sont pas nécessairement linéaires, même si l'approche des autorités publiques dans leur réflexion sur les façons d'améliorer le processus de participation l'envisagera le plus souvent de cette façon.

2.4. Gouvernance

Les sous-chapitres suivants décrivent les divers aspects de la gouvernance qu'il convient de prendre en considération, surtout dans le contexte européen, pour mieux comprendre comment intéresser le citoyen au "projet européen". La terminologie utilisée dans cette étude s'inspire délibérément du livre blanc sur la gouvernance, afin que les recommandations qui découlent de cette étude s'inscrivent dans la lignée des activités générales de l'Union européenne dans ce domaine. Mais l'étude introduit aussi plusieurs autres concepts utilisés pour la conception et l'analyse des études de cas.

2.4.1. Gouvernance à multiniveaux et subsidiarité dans l'UE

Le développement d'un système de gouvernance à multiniveaux comme celui de l'Union européenne nécessite que divers acteurs, à des niveaux divers, assument des rôles différents dans le processus d'élaboration des politiques (voir chapitre 2.3). Certaines études portant sur la gouvernance européenne ont montré que le pouvoir se répartissait sur divers niveaux de gouvernance territoriale. De ce fait, comme le constate Conzelmann, "l'écart se creuse entre le "gouvernement", au sens wébérien de structure étatique formelle possédant une autorité légitime et indiscutée sur une société définie territorialement, et la "gouvernance", au sens de la production de biens collectifs" (1998:8). L'auteur estime que la politique au niveau européen ne doit pas être considérée comme une "contrainte externe" mais doit être envisagée comme partie de la politique nationale (1998:14). Cela représente un changement de modèle considérable pour la gouvernance européenne qui, comme on l'a vu auparavant, envisage traditionnellement l'UE comme une construction strictement internationale.

Une mise en œuvre réussie de la gouvernance à multiniveaux nécessiterait de traiter tous les acteurs du processus politique comme des "partenaires" et de mettre l'accent sur l'importance déterminante des acteurs situés aux niveaux géographiques les plus bas du système. Ceci impliquerait logiquement une interaction plus étroite entre les différents niveaux de gouvernement dans leur totalité, de même que l'implication de tous les acteurs dans un mécanisme de gouvernance revu et amélioré. Le livre blanc rédigé en 2009 par le Comité des régions décrit en profondeur les rôles des différents partenaires de la matrice de gouvernance européenne (Comité des régions 2009a). Cette approche implique de confier aux institutions européennes un rôle de coordination, tout en les poussant à collaborer avec les collectivités locales et régionales ainsi qu'avec les

parlements et les gouvernements nationaux, ceci afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau européen.

L'un des exemples les plus souvent cités de gouvernance à multiniveaux dans l'Union européenne concerne la politique de développement régional et les fonds structurels (Conzelmann, 1998; Perkmann, 1999). Conzelmann décrit le "système européen de gouvernance à multiniveaux" (1998:9) au travers d'une analyse du Fonds européen de développement régional et conclut que "la tendance est à la restriction des possibilités de contrôle unilatéral des politiques nationales dans le contexte d'une gouvernance à multiniveaux" (1998:11). Perkmann montre que les allocations au titre des fonds structurels européens ont suscité des coopérations territoriales entre des régions transfrontalières de l'UE et que la gouvernance à multiniveaux a contribué à l'émergence de ces réseaux et sous-réseaux (Perkmann 1999:665). La création du Groupement européen de coopération territoriale (GECT)⁵ a, en tant qu'entité juridique, contribué à permettre l'interaction entre les collectivités locales sans qu'il soit nécessaire de conclure des accords nationaux préalables à la coopération régionale.

Le développement régional au sein de l'UE est un aspect vital des mesures en faveur de l'élargissement des compétences au niveau communautaire. Ce développement est facilité par l'émergence de nouveaux modes de gouvernance basés principalement sur la création de réseaux organisés verticalement et horizontalement, parmi lesquels le GECT mentionné ci-dessus (voir par ex. Dai 2003). La dimension régionale ou à multiples niveaux de la société de l'information constitue un exemple intéressant de compréhension du rôle des institutions communautaires dans le développement des compétences aux niveaux local et régional en Europe (Alabau, 1997). Faisant le lien entre le livre blanc sur la gouvernance de la Commission et la dimension régionale de la société de l'information, Xiudian Dai a déclaré: "On peut s'attendre à ce que la quête vigoureuse de "bonne gouvernance" de la Commission européenne suscite dans les années à venir la participation d'un plus grand nombre d'acteurs politiques issus des niveaux infranationaux" (Dai, 2003)⁶. Ceci semble indiquer que, grâce au contrôle des fonds structurels européens, du Fonds européen de développement régional, et du financement de la recherche et du développement, la gouvernance trans- ou supranationale est en passe de devenir un aspect nettement plus important de la matrice de gouvernance de l'Union européenne. Les questions européennes font de plus en plus l'objet de débats au niveau régional. Les programmes politiques régionaux sont modelés par des décisions

⁵ Pour de plus amples informations, voir http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/gect/index_fr.htm

⁶ Les recherches de Clarysse et Muldur, axées sur l'impact de la politique de recherche au niveau régional, confirment la thèse de Dai d'un nouveau mode de gouvernance "transnationale". Bien que la politique en matière de recherche (RDT) soit distincte du financement régional et structurel, ces deux domaines sont manifestement liés. Selon ces recherches, les politiques européennes de la recherche favorisent effectivement la diffusion technologique par les régions. Ce faisant, selon les auteurs, elles promeuvent la croissance économique (Clarysse, 2001).

prises au niveau européen, et les acteurs régionaux et locaux influencent la prise de décision politique européenne via des interactions complexes impliquant des acteurs nationaux au même titre que les acteurs de "Bruxelles", "Strasbourg" et "Luxembourg". Ces acteurs agissent en utilisant - de façon coordonnée ou non - des réseaux que nous décrivons plus loin.

La subsidiarité est un concept consacré par les traités de l'Union européenne⁷. Il s'agit d'un principe organisateur dont le but est d'assurer une prise de décision aussi proche que possible du citoyen. Dans cette perspective, on ne saurait trop insister sur l'importance des pouvoirs locaux et régionaux, puisque c'est en effet à ces niveaux que se situent les interfaces les plus importantes avec les citoyens, s'agissant des politiques et de leur élaboration.

2.4.2. *Responsabilité et retour d'information*

La promotion de débats de terrain est considérée comme une condition nécessaire pour progresser vers une Europe basée sur la gouvernance en réseau, mais ceci ne constitue qu'une partie du problème. Lorsque les débats sont centrés sur des questions spécifiques, il faut que les personnes impliquées politiquement soient disposées à et capables de fournir des réponses aux organismes intéressés. Internet facilite bien entendu cette réactivité. Mais, comme le montre l'exemple d'Iperbole⁸ à Bologne (Hubert et Caremier 2000), la mise en place d'un système en ligne d'interaction entre les citoyens et les responsables de l'administration publique risque d'inonder l'administration sous un nombre ingérable de demandes d'aide. Il en résulte que des messages et des demandes restent sans réponse, ce qui renforce l'impression que cette innovation ne constitue pas réellement un progrès. Il est possible d'éviter en partie ce genre de situations en développant plus soigneusement des "foires aux questions" (FAQ) pouvant servir de référence aux personnes intéressées et des listes de publipostage archivées, ou en créant des "livres d'or à double entrée", c'est-à-dire des panneaux d'affichage publiés sur internet sur lesquels les citoyens, comme les représentants de l'administration publique, peuvent soumettre des questions et répondre à celles qui leur sont posées. Comme le note Schmidtke à propos de la ville de Berlin: "Bien souvent, les systèmes de communication potentiellement interactifs sont utilisés dans une seule direction... Il n'existe tout simplement pas de mode de communication institutionnalisé qui impliquerait, par exemple, le personnel administratif." (Schmidtke, 1998: 64-5). Cette situation est radicalement différente de celle de la petite ville de Parthenay, en France, où "Le maire, convaincu qu'un changement organisationnel devait précéder l'introduction des nouvelles technologies et non l'inverse, a décidé de réorganiser l'administration municipale" (Herve-Van Driessche, 2001).

⁷ Art. 5 Traité sur l'Union Européenne (TUE)

⁸ <http://www.comune.bologna.it/>

On voit donc que la réactivité face aux demandes d'information va bien au-delà de la simple possibilité d'envoyer un courriel vers une boîte générique. Le retour d'information est indispensable pour tirer parti de l'essence même de la réactivité, et il n'y a pas de solution technologique toute simple pour y arriver.

2.4.3. *Ouverture et transparence*

La création d'une "mémoire" collective est un élément central du processus d'amélioration de la gouvernance démocratique. Pour y parvenir, la diffusion d'informations accessibles au public est l'une des caractéristiques essentielles de tout système d'information. S'il n'est évidemment pas possible de faire en sorte que les parties intéressées lisent (et assimilent) toutes les informations disponibles, il y a lieu de faire en sorte de rendre ces informations aussi accessibles que possible afin d'assurer la transparence. Internet permet aux utilisateurs de consulter cette mémoire collective à volonté. Cette "mémoire" peut être organisée de nombreuses et diverses façons. L'un des premiers exemples de cette approche est le site web Expédition Europe du gouvernement belge⁹. Ce site s'adressait aux jeunes de 17 à 25 ans vivant dans l'Union européenne, contrairement au site plus ancien mis en place par la Commission européenne pour permettre le débat sur l'avenir de l'Union européenne: Futurum¹⁰. L'objet de ces deux sites était le même, mais les approches étaient différentes, chacun encourageant différents secteurs de la société à s'impliquer dans le débat. Voilà un bon exemple d'utilisation de différents canaux d'information, facilitée par internet. La possibilité d'utiliser différents canaux pour assurer une diffusion complète des informations aux différents acteurs de la société permettra également aux personnes intéressées de faire des commentaires sur les questions intéressant leurs groupes d'intérêt respectifs, à travers des débats tels que ceux envisagés ci-dessus. La partie III de cette étude fournit d'autres exemples d'initiatives d'ouverture et de transparence de portée plus régionale.

L'élaboration des politiques en Europe a un impact sur l'ensemble du tissu social européen. À mesure que de nouveaux acteurs comprennent mieux certains aspects de la politique et s'y engagent davantage grâce à la plus large couverture qu'en font les médias et grâce à l'existence de canaux spécialisés diffusant l'information en direction des groupes d'intérêts concernés, il faut tout faire pour que l'approche générale de l'élaboration des politiques n'en fasse pas un processus s'accomplissant à huis clos, à l'écart de tout groupe d'intérêt spécifique potentiellement intéressé. La Commission européenne s'efforce de faire de l'ouverture un facteur déterminant de ses stratégies d'élaboration des politiques,

⁹ <http://www.expeditioneurope.be>

¹⁰ <http://europa.eu.int/futurum>

mais considérant le grand nombre de citoyens à atteindre, elle ne saurait y arriver seule.

L'un des principaux défis de l'ouverture est l'attention prêtée par les institutions européennes aux activités des groupes de pression. L'engagement à créer un environnement ouvert de nature à faciliter l'élaboration de l'agenda et les autres étapes du cycle politique nécessite la mise en place d'un système entièrement ouvert mais aussi forcément des solutions pragmatiques permettant d'impliquer les citoyens et les groupes d'intérêts. La frontière est tenue entre la "cooptation" de groupes d'intérêts dans l'adoption des politiques, qui donne une impression d'ouverture, alors qu'on ne parvient pas par ailleurs à impliquer des groupes qui n'ont pas encore pleinement conscience des mécanismes d'élaboration des politiques.

2.4.4. Cohérence et efficacité

Pour que les citoyens puissent participer au processus politique, il faut absolument que tous les éléments des différentes institutions maintiennent un certain degré de cohérence. Sans cette cohérence, la confusion est inévitable. La participation en tant que fin en soi est un phénomène qui doit s'étendre à l'ensemble de l'institution, ainsi que la Commission européenne l'a proposé dans une certaine mesure, dans le cadre de sa politique sur les normes minimales de consultation.

Par ailleurs, si l'on veut que la participation se développe en tant qu'élément cohérent des politiques et du processus de leur élaboration, il y a lieu de consentir d'autres efforts pour mieux comprendre comment on peut rendre ce processus plus efficace.

2.4.5. La coordination en tant que mode de gouvernance

L'impossibilité de confier la gouvernance de l'Union européenne à un gouvernement communautaire unique est devenue un thème des publications sur le sujet, ce qui a suscité des débats sur le rôle des institutions communautaires en tant que mécanismes de coordination. Cette approche a été au centre des discussions sur la "nouvelle gouvernance" de l'UE. La perception du rôle de la coordination comme mécanisme de gouvernance marque un changement radical de la compréhension du fonctionnement de la gouvernance. L'accent n'est plus mis ici sur la gouvernance démocratique ou institutionnelle en tant que telle, mais en dehors de ces conceptions traditionnelles. Pour l'essentiel, la coordination est utilisée lorsque toutes les parties concernées jugent qu'une approche à l'échelle européenne est nécessaire alors que les négociations intergouvernementales ne parviennent à produire des résultats efficaces et

légitimes, et que la mise en place d'une activité supranationale est irréalisable politiquement. En d'autres termes, lorsque l'on considère qu'il n'est pas possible de recourir à un mode de gouvernance traditionnel de l'UE, notamment à la méthode communautaire.

La coordination est une méthode "douce" d'élaboration des politiques en Europe (Ahonen 2001), apparue initialement dans la littérature scientifique dans le contexte des problèmes économiques et de l'emploi (Hodson & Maher 2001). Dans cette perspective, la Commission européenne est un organe de coordination qui agit dans le cadre d'une structure politique communautaire polycentrique et à plusieurs niveaux (Natalicchi 2001). Le choix de la coordination comme mode de gouvernance nécessite une modification des résultats attendus de la part des institutions communautaires. La coordination ne nécessite pas toujours de légiférer et elle ouvre donc la participation politique à une audience plus large. Elle nécessite également une compréhension différente de la façon dont des résultats peuvent être obtenus (Dunsire, 1993). Plutôt que des décisions et des règlements, la coordination en tant que mode de gouvernance promeut la convergence (mais pas toujours l'harmonisation), le transfert et le partage d'informations. Héritier montre trois façons d'utiliser les formes de gouvernance informelles pour parvenir à un institutionnalisme plus important:

- échange d'information, dénonciation publique des abus et surveillance;
- constitution de réseaux; et
- coordination spontanée et décentralisée. (Héritier, 2001)

Dans chacun de ces domaines, des conséquences apparaissent pour la démocratie, et surtout pour la mobilisation: le partage de l'information peut être particulièrement important, surtout à l'échelle européenne, là où les possibilités de dissémination des bonnes pratiques sont les plus importantes; des réseaux faiblement structurés peuvent motiver les citoyens et promouvoir l'action, et l'Europe constitue un terrain favorable aux activités décentralisées de coopération et de coordination.

La coordination est un mode de gouvernement moins prescriptif qui peut fonctionner dans les domaines caractérisés par un grand nombre d'acteurs affichant des exigences et des besoins variés. Le réseau devient nettement plus important en tant que point de référence pour l'information, la mise en œuvre et le contrôle. La coordination peut aussi être considérée comme une activité nettement plus technique que politique. Le fait d'assurer la coordination d'une question donnée exige que les autres acteurs prennent l'action politique en charge, ce rôle échappant au coordinateur. Dans un certain sens, on pourrait considérer que la Commission joue ainsi un rôle nettement plus "technocratique"

que jamais. Ceci pourrait être interprété comme l'aveu qu'il vaut mieux laisser la politique aux responsables politiques nationaux, mais on pourrait aussi le voir comme la prise de conscience d'un changement dans la nature même de la politique en général.

La coordination ouverte a principalement été utilisée dans la politique économique et la politique de l'emploi, où "les décideurs politiques européens ont préféré utiliser des méthodes sans pouvoir contraignant" (Ahonen 2001:6). Le livre blanc de la Commission européenne sur la gouvernance européenne et d'autres analyses ultérieures telles que le livre blanc du Comité des régions (2009) recommandent d'utiliser la MOC en conjonction avec la méthode communautaire en lui donnant pour rôle de "renforcer" ou de "compléter" l'action communautaire. Après Lisbonne I, on a beaucoup reproché à la MOC de n'avoir pas su obtenir des États membres qu'ils respectent leurs engagements en vue de la mise en œuvre des réformes décidées (Zeitlin 2008). Le Comité des régions lui-même, dans son livre blanc sur la gouvernance à multiveaux, souligne le fait que la méthode ouverte de coordination "n'a pas encore, [...], apporté la valeur ajoutée escomptée et ne s'est pas avérée satisfaisante pour les autorités régionales et locales, qui ne sont pas suffisamment impliquées" (Comité des régions, 2009).

Bien que la méthode ouverte de coordination constitue de prime abord un moyen facile d'échapper aux discussions sur la façon de faire passer les décisions par la sphère politique européenne, il y a lieu d'évoquer de nombreux problèmes¹¹. La difficulté consiste à promouvoir l'activité démocratique dans ce domaine, que l'on pourrait considérer comme un domaine où la technocratie et la dictature des experts risquent de s'imposer faute de contrôles adéquats. La Commission européenne, par exemple, a adopté un ensemble de lignes directrices spécifiques en matière de consultation qui doivent être respectées pour les questions très prioritaires du point de vue politique. (Commission européenne 2002c).

La MOC s'efforce d'assurer une gouvernance démocratique en laissant l'essentiel de la responsabilité démocratique aux États membres et en se focalisant sur la décentralisation et sur la création de réseaux (voir entre autres Rosa, 2005). Par sa nature même, la MOC n'est pas un mécanisme que l'on impose mais une approche basée sur la gouvernance non contraignante. De même, elle répond aux préoccupations évoquées dans les discussions sur la gouvernance institutionnelle, en reconnaissant qu'il serait souhaitable que les institutions communautaires acceptent un rôle de médiation dans le cadre d'un réseau.

¹¹ Voir certains des résultats des travaux réalisés à ce sujet par le Comité des régions dans le cadre des Ateliers sur la gouvernance à multiveaux. Voir notamment Adam Cygan, "The Legal and Political Instruments of MLG" (Les instruments juridiques et politiques de la GMN). http://www.cor.europa.eu/COR_cms/ui/ViewDocument.aspx?siteid=default&contentID=4ed0f406-7fda-4e7e-bfd1-4bb2651cd309.

Toutefois, elle suscite également une série d'autres questions, à commencer par le fait qu'elle semble contourner la méthode communautaire traditionnelle.

2.4.6. *Gouvernance en réseau*

The Rise of the Network Society (L'essor de la société en réseau, Castells, 1996), la première partie de l'œuvre volumineuse du professeur Manuel Castells, décrit en détail cette évolution des questions de gouvernance. Castells fait référence à un changement radical des modèles de pouvoir sur la scène internationale, qui sont importants en termes de gouvernance. Comme le confirmerait Castells, le réseau est devenu un modèle et un processus central des procédures décisionnelles. L'approche de la gouvernance en réseau, qui repose en partie sur les technologies de l'information et de la communication telles qu'internet, a bouleversé les concepts de communication et de contrôle (voir Powell, 1991). Les réseaux, matériels ou non, jouent un rôle central dans ce modèle de gouvernance. La gouvernance se joue à des niveaux multiples (local, régional, national et international) et entre des acteurs multiples comme les gouvernements, les organisations de la société civile, les personnes et les intérêts privés. Au niveau européen, la gouvernance en réseau est le modèle le plus logique que l'on puisse trouver utile pour notre conception de la gouvernance européenne.

L'utilisation des réseaux comme outil d'analyse pour décrire la gouvernance européenne repose sur l'adoption d'une approche de niveau moyen pour comprendre comment se crée la structure politique européenne. Cette approche s'inspire d'un travail réalisé principalement dans le domaine de l'administration publique pour montrer que les politiques européennes sont créées le long de lignes verticales et horizontales. Un peu comme dans la théorie de la gouvernance à multiniveaux, le pouvoir se répartit sur différents niveaux territoriaux, depuis le niveau infranational jusqu'au niveau européen. Tout comme dans les approches de la gouvernance à multiniveaux, les réseaux qui créent la politique européenne ne se composent pas uniquement d'acteurs gouvernementaux. Les réseaux de formation des politiques sont "utiles parce qu'ils permettent aux acteurs d'accéder à des informations et à des ressources qu'ils ne pourraient pas obtenir autrement et parce qu'ils facilitent l'élaboration des politiques en renforçant les normes" (Rosamond 2000: 124). L'impact des technologies de la communication sur ce mode de gouvernance est explicite. Winn (Winn, 1998) évoque l'apparition d'une "approche par les réseaux technologiques" dans la gouvernance européenne, et affirme:

grâce à l'essor des technologies de pointe et de la technologie informatique, les personnes et les groupes ont de plus en plus la

possibilité d'accéder au programme de l'Union européenne d'une façon non hiérarchique par l'utilisation d'internet, du fax, du modem et du courriel... La politique est donc en train de devenir moins hiérarchique, plus diverse et organisée sous la forme de réseaux poreux et en constante évolution (Winn 1998:124).

Dans le modèle de la gouvernance en réseaux, le rôle joué par l'Union européenne serait celui d'un "activateur", et non celui d'une autorité qui impose la réglementation à des citoyens et à des organisations mal informés des raisons de ces actions (Eising et Kohler-Koch 1999:6). La réforme de l'Union européenne ne constitue cependant pas l'objectif central de cette étude. Elle ne relève d'ailleurs pas de son objectif déclaré, qui est de tirer les avantages possibles du système tel qu'il existe actuellement. L'objectif principal d'un débat sur les modèles de gouvernance fondés sur les réseaux est de montrer les possibilités et d'encourager les collectivités locales et régionales à dialoguer avec les citoyens sur les questions pertinentes et importantes pour l'Europe, en utilisant les réseaux pour faciliter le partage de l'information, la communication et l'interaction entre elles-mêmes et les citoyens.

Cependant, les approches à multiniveaux et en réseaux de la gouvernance ainsi décrites ne permettent pas de mieux comprendre comment et pourquoi l'UE parvient à accroître ses compétences dans un nombre toujours plus important de domaines politiques; il semble qu'il s'agisse plutôt d'une tentative de rigidifier la nature de la gouvernance européenne, qui est un processus en mouvement (Rosamond 2000:124). Ces approches laissent aussi de nombreuses questions concernant la gouvernance de l'Union européenne sans réponse (Olsson, 2003). Parallèlement, ces théories se focalisent sur l'évolution interne de l'Union européenne sans essayer d'expliquer le rôle croissant de l'Union européenne au-delà de ses frontières. Le rôle des réseaux dans la formulation et l'exécution des politiques européennes est également critiqué par Beate Kohler-Koch (Kohler-Koch, 2002), dont les recherches ont montré que s'il est vrai que les réseaux peuvent parfois mettre en œuvre les politiques européennes, les idées qui sous-tendent ces réseaux ne sont pas uniquement et parfois pas du tout "européennes".

Bien que la présente étude se focalise sur différents niveaux territoriaux et notamment sur les niveaux régional et local, il importe de souligner qu'il existe d'autres démarcations possibles dans le débat sur la participation et la légitimité à l'échelle européenne. Ces questions d'intérêt suscitent parfois nettement plus d'émotion et d'implication qu'une politique basée sur le territoire, ainsi qu'en témoigne l'engagement de certains groupes impliqués dans l'écologie ou le développement.

Mais pour que ces groupes puissent avoir un impact, il faut que les institutions traditionnelles, qui conservent le pouvoir de décision, changent leur conception de ce qu'est une politique efficace et interactive. La réactivité (l'interaction avec les citoyens et les organisations) et la diffusion (la communication proprement dite du travail réalisé par les institutions) sont des éléments déterminants pour parvenir à un environnement coopératif.

2.5. Conclusions

Le chapitre 1 a mis en exergue les aspects problématiques des relations actuelles entre les gouvernés et les gouvernants et a souligné la nécessité d'une compréhension plus complète et plus globale de la légitimité démocratique dans l'Union européenne et dans ses États membres.

Après avoir examiné brièvement différentes conceptions de l'importance et de la pertinence de la gouvernance (et pas uniquement des gouvernements) pour la légitimité démocratique, le chapitre 2 a également présenté une série de termes et de concepts qui décrivent plus en détail les auteurs et les modalités de participation aux structures décisionnelles dans l'Union européenne. Il a également souligné l'importance du rôle des médias dans l'établissement de l'agenda politique.

Dans les chapitres qui suivent, notre étude propose une vue d'ensemble des différents environnements politiques dans les États membres de l'Union européenne, en examinant les différents aspects de l'infrastructure permettant la participation des citoyens dans chacun des pays. Nous commençons par un aperçu comparatif des similarités et des principales différences entre les pays susceptibles d'intéresser ceux qui réfléchissent à la façon d'encourager la participation et le débat au niveau européen, et nous poursuivons en examinant de plus près chacun des 27 États membres de l'Union européenne et différents aspects de leur situation démocratique.

Partie II: Fiches par pays

3. Vue d'ensemble des approches de la participation à travers l'UE

Les fiches par pays qui constituent la majeure partie de cette étude suivent cette brève introduction.

Les données qu'elles contiennent ont été collectées auprès de différentes sources, qui sont toutes indiquées dans la liste des références située à la fin de cette étude. Afin d'en faciliter la lisibilité, les références directes aux données individuelles ont été supprimées dans de nombreux cas.

Ces fiches par pays, qui portent particulièrement sur les mécanismes traditionnels de gouvernance et de pratique démocratique dans les pays étudiés, révèlent un certain nombre de tendances frappantes.

Plusieurs graphiques (figures 3-2 et 3-3) présentés aux pages suivantes révèlent qu'en fait, loin d'être une "cause perdue", les taux de participation aux élections européennes dépendent de plusieurs facteurs. D'après l'analyse des données et des "thèmes dominants" lors des périodes électorales, ces raisons semblent inclure: le débat sur les questions européennes en jeu lors des périodes électorales, l'effet des débats politiques nationaux et, dans le cas du Royaume-Uni, l'organisation ou non d'élections locales le même jour. On remarque notamment que si les taux de participation aux élections européennes baissent de façon générale, cette tendance varie considérablement d'un pays à l'autre. Les graphiques montrent également que l'érosion de l'intérêt des électeurs et de leur participation aux mécanismes électoraux ne concerne pas uniquement l'Europe: les élections nationales souffrent elles aussi, de façon générale, d'un recul du taux de participation. Et si l'on fait abstraction des pays dans lesquels le vote est considéré comme obligatoire (même si le fait de ne pas voter n'est pas sanctionné), on constate une certaine similarité dans la façon dont les pays votent dans l'Union européenne. Les faibles taux de participation des nouveaux États membres de l'Union européenne méritent sans doute d'être soulignés. Les règles relatives au droit de vote des citoyens d'un pays et de la plupart des citoyens de l'Union européenne sont relativement uniformes. En général, les citoyens acquièrent le droit de vote à 18 ans. L'Autriche a récemment modifié sa loi électorale pour encourager la participation des jeunes à la politique: dans ce pays, le droit de vote a été abaissé à 16 ans.

Les fiches s'efforcent également d'indiquer la position de chaque État membre dans trois classements différents: l'indice Happy Planet et les indices d'accès numérique et de liberté des médias. Chacun de ceux-ci met en évidence un

aspect différent de la vie démocratique: l'indice Happy Planet illustre comment le pays et ses citoyens gèrent l'impact environnemental de leur style de vie, l'index d'accès numérique indique dans quelle mesure l'infrastructure des TIC et son utilisation permettent aux citoyens d'utiliser les TIC pour exploiter l'information, et le classement de liberté des médias indique le degré de liberté de la presse et des autres médias dans le pays. Il est intéressant de noter qu'à l'exception des pays les mieux classés (notamment le Danemark et la Finlande), il ne semble pas y avoir de corrélation directe entre les différents indices.

L'analyse très sommaire des principaux partis présents aux élections nationales présentée à la Figure 3-1 révèle également un très léger glissement vers la droite. Ces données sont conformes aux résultats des élections au Parlement européen, surtout par rapport aux élections de 2009. Ceci montre que, malgré les affirmations selon lesquelles les électeurs sont indifférents à la "couleur" des partis politiques qui contrôlent leurs gouvernements, les dernières élections ont été le théâtre de changements de prises de contrôle. On peut donc considérer que les changements d'allégeance politique indiquent un certain degré d'activité de la part des populations des pays européens, même si ces revirements s'expliquent aussi par d'autres raisons, comme par exemple le faible taux de participation de certains groupes enclins à voter pour une "idéologie" politique particulière.

Les données des fiches par pays révèlent une diversité remarquable des droits et obligations en matière de référendums aux niveaux national, régional et local. Dans certains pays les référendums peuvent être organisés à la demande des citoyens, alors que dans d'autres, l'initiative des référendums appartient au gouvernement fédéral ou national. De même, les résultats des référendums sont utilisés différemment selon les pays, et même parfois d'une municipalité à l'autre, les règles pouvant différer quant à l'obligation ou non, pour l'autorité locale, de se conformer aux résultats d'un référendum. Il ne semble pas exister de principes généralement acceptés quant à la façon de recourir aux référendums en Europe.

En matière de représentation, la Figure 3-4 illustre le rapport entre le nombre de citoyens par représentant élu dans chaque État membre de l'UE et le nombre de représentants élus à l'assemblée (ou à la deuxième chambre) dans chaque pays. Ce tableau conforte l'observation relativement logique d'après laquelle, dans les grands pays, chaque représentant doit représenter un plus grand nombre de citoyens que dans les pays plus petits. Mais ce tableau montre également qu'à l'exception des Pays-Bas et de la Belgique, ceux qui représentent un plus grand nombre de citoyens doivent aussi faire face à un plus grand nombre de représentants. Ainsi, plus le pays est grand, plus la représentation au niveau politique national devient problématique. C'est ce qui explique la création de structures fédérales, comme en Allemagne, ou le développement d'un processus

de décentralisation (dévolution) comme celui qui apparaît progressivement au Royaume-Uni.

Figure 3-1– "Couleur" du parti/de la coalition au pouvoir a à l'issue des trois dernières élections législatives

AT	2008	2006	2002
BE	2007	2003	1999
CZ	2007	2002	1998
DK	2007	2005	2001
DE	2005	2002	1998
EE	2007	2003	1999
EL	2007	2004	2000
ES	2008	2004	2000
FR	2007	2002	1997
IE	2007	2002	1997
IT	2008	2006	2001
CY	2006	2001	1996
LV	2006	2002	1998
LT	2008	2004	2000
LU	2004	1999	1994
HU	2006	2002	1998
MT	2008	2003	1998
NL	2006	2003	2002
PL	2007	2005	2001
PT	2005	2002	1999
SI	2008	2004	2000
SK	2006	2002	1998
FI	2007	2003	1999
SE	2006	2002	1998
UK	2005	2001	1997
RO	2008	2004	2000
BU	2005	2001	1997

Code couleur:

Bleu - partis de droite

Rouge - partis de gauche

Orange - gouvernements contrôlés par des partis centristes

Rose - gouvernements contrôlés par des coalitions de partis de gauche et de droite.

L'attribution des "couleurs" aux partis repose sur les informations de base recueillies sur les sites web des partis concernés et sur les articles parus dans la presse généraliste au moment des élections.

Figure 3-2– Évolution du taux de participation aux élections parlementaires européennes dans l'UE-27 (%) au cours des quatre dernières élections

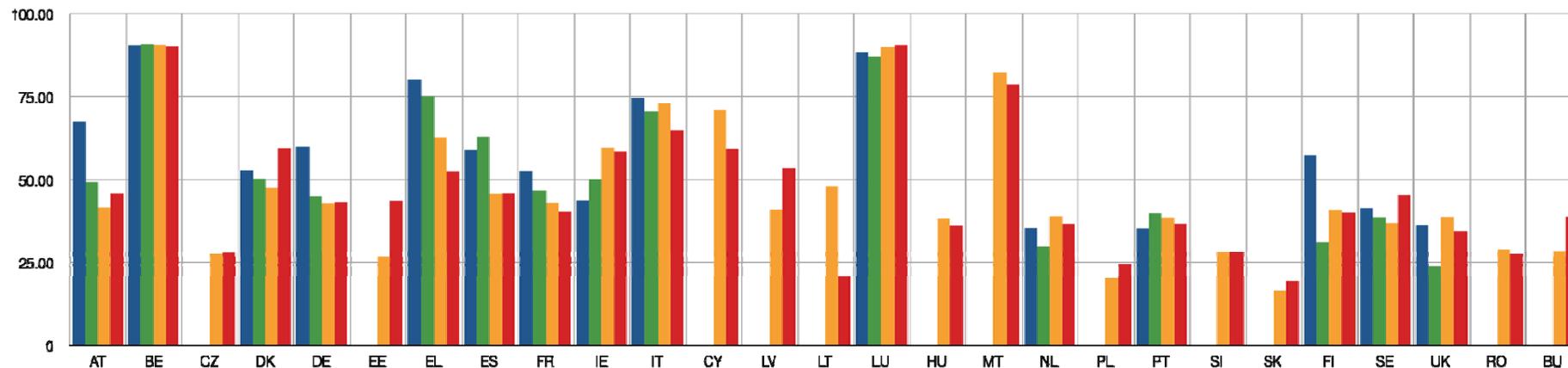


Figure 3-3– Évolution du taux de participation aux élections législatives nationales dans l'UE-27 (%) au cours des quatre derniers cycles électoraux au Parlement européen (pas de données pour le dernier cycle)

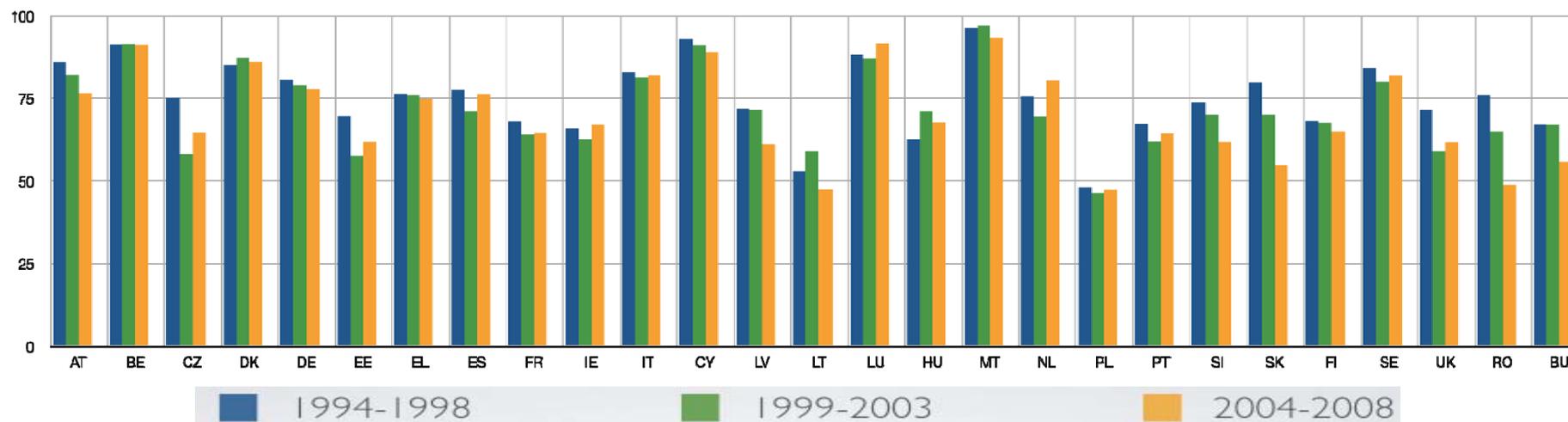
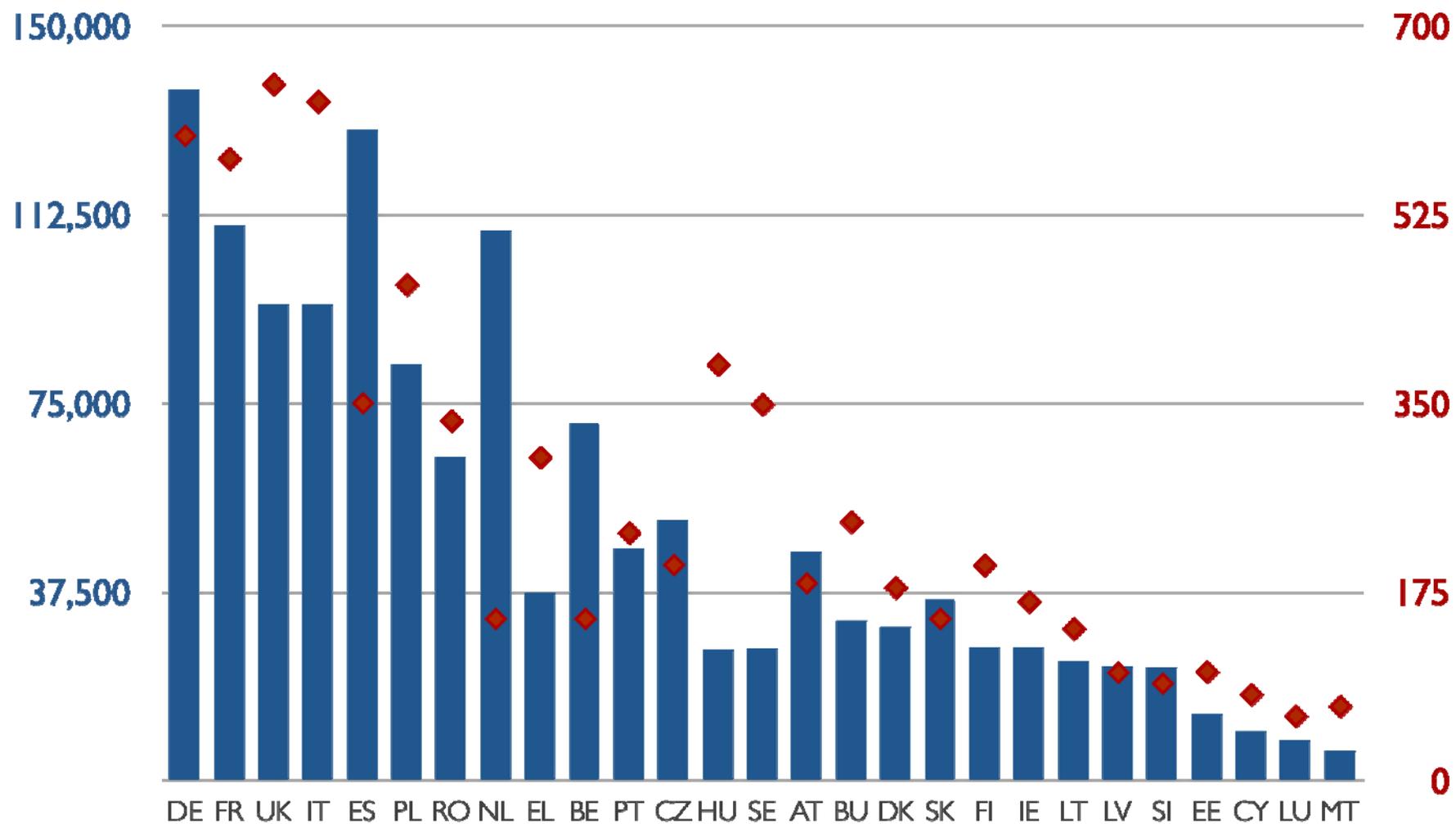


Figure 3-4 - Nombre de citoyens par représentant par rapport au nombre total de représentants (à la deuxième chambre ou la chambre élue)



4. Fiches par pays

4.1. Autriche

Suffrage universel depuis 1918¹²

Coalition au pouvoir: Parti social-démocrate (SPÖ, centre-gauche) et Parti populaire autrichien (ÖVP, centre-droite conservateur)

Opposition: Parti autrichien pour la liberté (FPÖ, extrême-droite), Alliance pour l'avenir de l'Autriche (BZÖ, extrême-droite) et les Verts - alternative écologiste (GRÜNE).¹³

Partis au pouvoir à l'issue des 3 dernières élections: (2006-2008) CG SPÖ & CD ÖVP, (2002-2006) CD ÖVP & D FPÖ, (1999-2002) CD ÖVP & D FPÖ.

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Assemblée fédérale bicamérale (Bundesversammlung) Mandats de 5 ans	Conseil national (Nationalrat)	Membres élus au suffrage direct, listes de partis fermées, représentation proportionnelle avec voix de préférence. Processus en trois étapes - dans les circonscriptions régionales et provinciales et dans un processus final au niveau national. Le Conseil national a des pouvoirs législatifs plus importants que le Conseil fédéral. Pourcentage minimal des suffrages pour accéder au parlement: 4 %.	183
	Conseil fédéral (Bundesrat)	Sièges attribués par les législatures. Représentation proportionnelle. Le Conseil fédéral possède un droit de veto limité sur les lois adoptées par le Conseil national.	62
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/pop.
9 États fédéraux indépendants ou Länder, élections directes	43 circonscriptions électorales, élections directes	8 331 900 (jan. 2008) Ressortissants hors UE (2007): 9,95 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère (2004) = 13 %), la plupart de Serbie, Monténégro, Turquie, Bosnie-et-Herzégovine	Env. 1 représentant pour 26 500 citoyens et 1 sénateur pour 73 400 citoyens
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE
Les citoyens résidant à l'étranger et ceux qui sont incapables de se déplacer pour raisons de santé peuvent voter par correspondance.		1 jour. Heures d'ouverture variables en fonction des besoins de la population, avec un certain degré de flexibilité. La loi impose la fermeture des bureaux au plus tard à 18h (22h pour les élections européennes).	Pas de données.
Conditions d'accès au vote			
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>
16 ans. Tous les citoyens de l'Union européenne résidents officiels.	16 ans. Citoyens autrichiens, y compris naturalisés.	Les citoyens autrichiens âgés d'au moins 16 ans et les citoyens de l'Union européenne qui résident officiellement en Autriche peuvent voter aux élections locales.	
Référendums nationaux		Thèmes principaux¹⁴	Taux de participation aux élections
2 types possibles. 2 référendums contraignants ont été organisés. Le pouvoir d'initiative revient au Conseil national ou à une majorité des représentants (avec exceptions). Pas de quorum requis. Les sondages nationaux (référendums consultatifs) sont possibles à l'initiative du Conseil national ou d'une majorité de représentants. Aucun n'a encore été organisé. Possibilité de référendums d'initiative populaire: en cas de pétition rassemblant 100 000 signatures en faveur d'un référendum, le Conseil est tenu d'organiser un débat au parlement mais il n'est pas tenu d'organiser un référendum.		2008 - réforme des soins de santé et politique européenne 2006 - baisse des impôts en faveur des entreprises, inégalités parmi la population, chômage des jeunes, expulsion d'étrangers et opposition à l'immigration 2002 - immigration et demandeurs d'asile	UE Nationales Régionales/ Locales 1994 2002 1999 2006 2000
			84,3 % 79,3 % / 80,7 % 72,3 % / 78,2 %

12 La constitution fédérale autrichienne a été adoptée en 1920 et rétablie en 1945. Le traité d'État de 1955 a fait de l'Autriche un État entièrement souverain et neutre (Parlement autrichien; ministère fédéral autrichien de l'intérieur).

13 Union interparlementaire. Autriche.

1994 - Adhésion à l'UE (requis par la constitution) - participation 92,4 %, 66,6 % en faveur de l'adhésion.	2004 42,4 %	2008 78,8 %	2004 73,2 % / 73,2 %
---	----------------	----------------	----------------------------

1978 - Énergie nucléaire - 50,5 % ont voté contre une centrale nucléaire

Référendums régionaux/locaux

Des référendums régionaux et municipaux consultatifs sont possibles dans certaines régions à la demande d'un nombre spécifié de municipalités. La loi de chaque land précise les conditions à respecter. Au niveau du land, les projets de lois sont en général adoptés par le parlement régional. Au niveau local, décisions du conseil municipal. L'effet d'un référendum dépend de la législation de la province concernée (suspension ou abrogation). Le déplacement de limites de communes, par exemple, peut faire l'objet d'un référendum.

Femmes au parlement

28,4 % au Conseil national et

24,6 % au Conseil fédéral

1 gouverneur sur 9

Env. 31 % des sièges des conseils régionaux (assemblées régionales)

26 % dans les exécutifs régionaux

28 % au PE

Représentation des ressortissants de pays hors UE

Les ressortissants des pays hors UE n'ont pas le droit de vote. Le système varie selon les villes. Les régions ne consultent généralement pas les associations d'immigrés, mais bien les organisations généralistes actives dans l'intégration. Le gouvernement national ne les consulte pas à propos des politiques qui touchent le plus à leur vie. Des politiques de mise en œuvre défavorables n'offrent un financement ou un soutien aux organisations d'immigrés qu'au niveau local et moyennant le respect de critères non imposés à d'autres organisations.

Classements

Indice Happy Planet

7^e de l'UE-27, 61^e sur 178

Accès numérique

6^e sur 27

Liberté des médias

15^e sur 27

¹⁴

Les thèmes principaux ont été définis sur la base de l'analyse de différentes bases de données de citations de presse dans la presse locale et internationale au moment de l'élection. Dans de nombreux cas, ces thèmes ont également été confirmés par un contact habitant le pays concerné.

4.2. Belgique

Suffrage universel depuis 1948¹⁵

Coalition au pouvoir: parti de droite Chrétien-démocrate et flamand (CD&V) - Nouvelle alliance flamande (N-VA), aux côtés du Mouvement réformateur (MR, centre-droite), du Parti socialiste flamand (SP, centre-gauche), du Parti libéral flamand (Open VLD, centre-droite) et du Centre démocrate humaniste (CDH, centre-gauche)¹⁶

Opposition: les partis de centre-gauche Parti socialiste flamand - Spirit (SPA-Spirit) et Parti socialiste (PS)

Partis au pouvoir à l'issue des 2 dernières élections: (2003-2007) CD VLD, CG PS, CG SPA-Spirit et CD MR. (1999-2003) CD VLD, CD MR, CG SP, CG PS, CG Agalev + Ecolo

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges	
Parlement bicaméral Mandats de 4 ans	Chambre des représentants Sénat	Suffrage direct, représentation proportionnelle, listes de parti fermées avec voix de préférence. Vote obligatoire Seuil de voix à atteindre pour être représenté 40 sénateurs directement élus à la proportionnelle (25 néerlandophones, 15 francophones), 21 sénateurs désignés par les Communautés (10 de la communauté flamande, 10 de la communauté française et 1 de la communauté germanophone et 10 sénateurs cooptés (6 néerlandophones et 4 francophones). Certains membres de la famille royale sont également sénateurs à vie.	150 71	
Nbre de régions 3 régions, 3 communautés et 10 provinces. Élections directes	Nbre municipalités 589 communes, élections directes, bourgmestre désigné par le conseil communal	Population - ressortissants hors UE 10 666 900 Ressortissants hors EU (2006): 2,7 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère (2004) = 11,7 %), principalement originaires du Maroc, de Turquie et de la République démocratique du Congo	Rapport sièges/pop. Env. 1 représentant pour 71 113 citoyens et 1 sénateur pour 150 238 citoyens.	
Mécanisme de vote Vote électronique possible dans la plupart des régions. Vote par procuration possible.		Heures d'ouverture De 8h à 15h	Résidents étrangers UE	
Conditions d'accès au vote				
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>	
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	18 ans, citoyen belge	18 ans, citoyens belges	18 ans, tous les résidents étrangers (UE ou non) peuvent voter	
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Pas de base constitutionnelle ni même législative pour un référendum. Référendum consultatif possible en théorie, mais un seul a été organisé jusqu'à présent, à l'initiative du parlement. La participation au référendum était obligatoire.	2007 - plus grande autonomie des régions, indépendance flamande, libéralisation économique	UE 1994 90,7 %	Nationales 1999 91,0 %	Régionales/ Locales 1994 S.O.
1950, référendum sur le retour du roi Léopold III, participation 92,9 % (57,68 % pour le retour).	2003 - thèmes économiques (par ex. baisses d'impôts), emploi, arrêt de l'immigration, tolérance zéro pour la criminalité 1999 - crise de la dioxine dans les aliments, emploi, dette publique.	1999 91,0 %	2003 91,6 %	1999 94,17 % 90,36 % 83,25 % 89,99 % 2004 93,79 % 89,51 % 83,58 % 88,95 %
Référendums régionaux/locaux				
Pas de référendums possibles au niveau provincial ou régional. Une loi de 1995 permet des référendums non contraignants et non obligatoires au niveau municipal. Le quorum de participation avait été fixé à 40 % des électeurs, mais il a été abaissé depuis à 10-20 %. 10 % des habitants de la commune doivent signer une pétition. Quelques référendums consultatifs municipaux ont été organisés.				
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE			

¹⁵ RoSa, Rol en Samenleving vzw. 2008. Vlaamse politica's in cijfers, n° 56. Bruxelles

¹⁶ En 2007, les partis politiques ne sont pas parvenus à former une coalition et la Belgique est restée sans gouvernement pendant 196 jours.

35,3 % à la chambre basse
38,0 % à la chambre haute
30 % dans les assemblées régionales
29 % dans les exécutifs régionaux
33 % au PE

Les ressortissants de pays hors UE qui sont résidents depuis au moins 5 ans peuvent voter lors des élections locales à certaines conditions, mais ils ne peuvent pas être candidats ni voter aux élections régionales. Les organes consultatifs nationaux et flamands de ressortissants non européens sont consultés de façon structurelle, alors que les organes équivalents à Bruxelles et Anvers sont consultés sur une base ad hoc uniquement. Dans la plupart de ces organes, les représentants ne sont pas librement élus mais désignés par l'État.

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
14 ^e de l'UE-27, 78 ^e sur 178	8 ^e sur 27	3 ^e sur 27

4.3. Bulgarie

Suffrage universel depuis 1944

Coalition au pouvoir: Parti socialiste bulgare (CB, gauche), Mouvement national pour la stabilité et le progrès, Mouvement turc pour les droits et les libertés.

Opposition: Mouvement pour les droits et les libertés (MR, droite), Union nationale d'attaque (extrême-droite), Démocrates pour une Bulgarie forte (DSB, droite).

Partis au pouvoir à l'issue des 2 dernières élections: SND (2001-2005), UDF (1997-2001)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement unicaméral	Assemblée nationale (Narodno Sabranie)	Président élu au suffrage direct pour un mandat de cinq ans. Les membres du parlement sont élus à la proportionnelle pour des mandats de 4 ans dans 31 circonscriptions, seuil d'accès de 4 % des suffrages	240		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
28 régions administrées par des gouverneurs nationaux désignés par le gouvernement	262 municipalités chargées des écoles, des services sociaux, de la distribution d'eau, de la collecte des déchets, etc. Conseil communal élu pour un mandat de 4 ans	7 300 000 (2008) Ressortissants hors UE: 1,3 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = ? %), originaires principalement de Turquie et de Russie	Env. 1 membre du parlement pour 31 800 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Pas de vote par correspondance ou anticipé. Quelques débats au sein du parlement sur le vote électronique, mais rien en pratique.	Bureaux ouverts pendant un jour de 6h à 19h.		Non disponible dans Eurostat		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>		<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>	
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays et qui ont leur résidence permanente depuis au moins trois mois en BU ou dans un autre pays de l'UE.		Âge: 18 ans, citoyenneté. Disqualifications: emprisonnement, interdiction judiciaire	18 ans, citoyenneté, les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	
Référendums nationaux	Thèmes principaux		Taux de participation aux élections		
Référendums contraignants uniquement. La décision d'organiser un référendum contraignant au niveau national revient à l'Assemblée nationale. Le président fixe la date du référendum. Les électeurs peuvent également prendre l'initiative d'un référendum moyennant 300 000 signatures. Si la pétition atteint 600 000 signatures, le référendum devient légalement contraignant. Aucun référendum national organisé ces dernières années. 2009: référendum local pour décider d'autoriser ou non une entreprise pétrolière russe à construire un oléoduc traversant le territoire local. Taux de participation: 60,0 %; résultat: 98 % contre.			<i>UE</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales/ Locales</i>
			2007: 28,6 %	1997: 58,9 % 2001: 67,0 %	1999: 51 % 2003: 33 %; 39 %
				2005: 55,8 %	2007: 50 %; 48 %
Référendums régionaux/locaux					
Référendums contraignants uniquement. Un taux de participation de 50 % est requis pour rendre le référendum légalement contraignant. La constitution impose des référendums pour la fixation des limites des communes.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				
PE: 44 % National: 21,7 % Local: 20 %	Pas d'informations disponibles				
Classements					
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>		<i>Liberté des médias</i>		
25° de l'UE-27, 145° sur 178	26° sur 27		26° sur 27		

4.4. Chypre

Suffrage universel depuis 1960

Coalition au pouvoir: Parti progressiste des travailleurs (AKEL, gauche), Parti démocrate (DIKO, droite), Mouvement pour la démocratie sociale (EDEK, social-démocrate), Parti européen (EK, Eur.), Mouvement écologiste et environnemental (Écol.).

Opposition: Rassemblement démocratique (DISY, droite)

Partis au pouvoir à l'issue des 2 dernières élections: Parti progressiste des travailleurs (AKEL, gauche) (2001-2006), Rassemblement démocratique (DISY, droite) (1996-2001)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement unicaméral	Chambre des représentants (Vouli)	Le président et les membres du parlement sont élus pour une durée de 5 ans. 56 députés sont élus par la communauté Antiprosópon/Temsi cyprote grecque, et 24 députés sont élus par la communauté iciler Meclisi) cyprote turque (ces sièges sont actuellement vacants). Le vote est obligatoire à Chypre.			
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
6 régions. Gouvernées par des délégués du gouvernement national	33 villes et 85 communes. Conseils municipaux composés de membres élus au suffrage direct.	789 000 Ressortissants hors UE: 5,7 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 12,3 %), principalement de Russie, du Sri Lanka et des Philippines.	Env. 1 membre du parlement pour 9 900		
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE		
Pas de vote par correspondance ou anticipé. L'utilisation du vote électronique n'est pas envisagée ni débattue.		Bureaux ouverts un jour pendant 10 heures.	Env. 62 400		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
Limite d'âge 18 ans, tous les citoyens de l'UE résidant à CY et ayant eu leur résidence habituelle à CY pendant au moins six mois juste avant la date d'obtention du droit de vote.	18 ans, citoyenneté, résidence dans le pays pendant au moins 6 mois précédant l'élection, les citoyens résidant à l'étranger ne peuvent pas voter. Disqualifications: irresponsabilité, emprisonnement, interdiction judiciaire	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.		
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections			
Le parlement peut organiser un référendum sur proposition du conseil des ministres. Pas de référendum d'initiative populaire.	Union avec la Grèce (1950), résolution du conflit insulaire (2004). Pas de référendum sur l'adhésion à l'UE.	<i>UE</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales/ Locales</i>	
		2004: 71,2 %	1996: 93,0 %	Aucune statistique trouvée	
			2001: 91,0 %	Vote obligatoire	
			2006: 89,0 %		
Référendums régionaux/locaux					
Imposés par la constitution pour faire d'une communauté une municipalité. [pas d'autres informations trouvées]					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				
PE: 0 % (0 sur 6) National: 14,3 % Local: 18,3 %	Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrants, les libertés politiques des ressortissants hors UE à Chypre sont conformes aux meilleures pratiques. Ces résidents n'ont cependant aucun droit de vote, ils ne sont pas consultés par le gouvernement et leurs associations ne bénéficient d'aucun financement public. Les droits des ressortissants hors UE en matière de participation politique sont donc assez restreints.				
Classements					
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>		<i>Liberté des médias</i>		
2° de l'UE-27, 72° sur 178	14° sur 27		17° sur 27		

4.5. République tchèque

Suffrage universel depuis 1918 (Tchécoslovaquie)

Coalition au pouvoir: Parti civique démocratique (ODS), Union chrétienne démocrate - Parti populaire tchécoslovaque (KDU-ČSL), Parti vert (SZ)

Opposition: Parti social-démocrate tchèque (ČSSD), Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSČM)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Parti social-démocrate tchèque (ČSSD) (1998-2002, 2002-2006)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Législature bicamérale	Chambre des députés (Poslanecká sněmovna)	Les députés sont élus pour un mandat de 4 ans selon un mode de représentation proportionnelle dans 14 régions électorales. Seuil de représentation: 5 %.	200
	Sénat (Senát)	Les sénateurs sont élus pour un mandat de six ans selon un 81 système par élimination directe à deux tours. Les sénateurs sont élus dans 81 circonscriptions représentant chacune un siège. Un tiers du Sénat est renouvelé toutes les années paires.	
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
14 régions administratives appelées Kraj. Élections directes	6249 municipalités. Élections directes	10 381 100 Ressortissants hors UE: 1,7 % (2006) (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 4,9 %), originaires principalement d'Ukraine, du Viêt-Nam et de Russie.	Env. 1 député pour 51 900 citoyens et 1 sénateur pour 128 200 citoyens.
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE
Les citoyens vivant à l'étranger peuvent voter uniquement lors des élections à la Chambre des députés, dans des bureaux de votes installés dans les missions et représentations tchèques à l'étranger. Vote par procuration possible moyennant une inscription à l'avance dans la municipalité de résidence. Pas de vote par correspondance ni de vote électronique.		Bureaux de vote ouverts pendant deux jours pour les élections nationales, régionales et européennes, et pendant un jour pour les élections locales.	123 172 (2008)
Conditions d'accès au vote			
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays. Les électeurs qui ne sont pas des citoyens tchèques doivent avoir leur résidence officielle en République tchèque depuis au moins 45 jours.	18 ans, citoyenneté, résidence dans le pays au moment de l'élection. Disqualifications: liberté de mouvement restreinte pour des raisons de santé publique, incapacité légale.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants (les lois constitutionnelles permettent le vote des étrangers, mais la législation nationale et les accords internationaux nécessaires n'ont pas été adoptés). Obligation de réciprocité.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Exigés par la constitution pour tout transfert de pouvoirs à des institutions internationales ou à d'autres institutions.	Adhésion de la République tchèque à l'Union européenne (2003). Installation de bases antimissiles américaines en territoire tchèque (référendums locaux, 2007).	UE	Nationales Régionales/ Locales
		1998	2008 (sept.)
		74,0 %	62 %
		2002	2009 (jan.)
		58,0 %	71 %
		2004	2009 (avr.)
		27,9 %	64 %
Référendums régionaux/locaux			
Bien que peu fréquents, des référendums locaux ont déjà été organisés. Au total, 82 référendums locaux ont été organisés entre 2000 et 2005. La législation tchèque n'autorise pas les référendums régionaux. Les référendums locaux peuvent être organisés sur la base d'une initiative citoyenne (collecte de signatures, le nombre de signatures requis dépend de la taille de la municipalité) ou sur décision du conseil local à la majorité absolue. Les résultats sont contraignants si le taux de participation dépasse 50 % (sauf dans le cas de référendums sur le regroupement ou la division de municipalités, qui nécessitent le soutien de 50 % des électeurs inscrits).			
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE		

Chambre des députés: 15,5 %
Sénat: 16 %
Local: 22,7 %
PE: 21 %

Les ressortissants de pays hors UE possèdent des droits politiques limités en République tchèque. Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrants, les libertés politiques des immigrants sont limitées, bien que le gouvernement national consulte les ressortissants non européens de façon structurée via les associations représentatives des immigrants. Les collectivités régionales et locales ne les consultent que sur une base ad hoc. Les ressortissants non européens n'élisent pas ces représentants, qui sont désignés par l'État pour parler en leur nom.

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
21 ^e de l'UE-27, 128 ^e sur 179	18 ^e sur 27	11 ^e sur 27

4.6. Danemark

Suffrage universel depuis 1915

Coalition au pouvoir: Parti Libéral (Venstre) et Parti populaire conservateur (soutenus par le Parti populaire danois (extrême-droite) et Nouvelle alliance (centre-droite))

Opposition: Gauche radicale, Parti social démocrate et Parti populaire socialiste

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Parti Libéral (Venstre) et Parti populaire conservateur (2001-2005), (2005-2007), (2007-2009).

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement unicaméral 4 ans	Folketinget	Élections directes. Représentation proportionnelle. 135 membres élus à la proportionnelle dans des circonscriptions, 40 membres élus sur la base d'une proportion de voix en faveur de partis ou de listes. Les Îles Féroé et le Groenland élisent chacun deux membres. Seuil de représentation: 2 %	179
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
5 circonscriptions électorales. Élections directes (domaines politiques limités: santé, développement régional et établissements d'éducation spéciale)	98 circonscriptions électorales. Élections directes	5 476 000 (2008) Ressortissants hors UE: 3,6 % (2006) (pourcentage de résidents d'origine étrangère (2004) = 6,3 %), originaires principalement de Turquie, d'Irak et de Bosnie-et-Herzégovine.	Env. 1 membre du parlement pour 30 600 citoyens
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Vote par correspondance possible depuis le domicile (si handicap), les maisons de retraite, les prisons, les îles éloignées. Possibilité de voter au siège des collectivités locales jusqu'à trois semaines avant l'élection en cas d'empêchement le jour de l'élection. Possibilité de voter depuis l'étranger.	Les bureaux de vote sont ouverts pendant un jour de 9 à 20 heures (référendums et élections nationales, régionales et locales)	93 166 (2008)	
Conditions d'accès au vote			
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels. Les ressortissants des Îles Féroé et du Groenland n'ont pas le droit de vote.	Citoyenneté danoise, résidence permanente dans le pays (ceux qui étudient ou travaillent à l'étranger peuvent voter), 18 ans (depuis 1978). L'électeur ne doit pas avoir été déclaré en incapacité juridique.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants étrangers (UE et pays tiers) peuvent voter et être candidats.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants étrangers résidant au Danemark depuis au moins 3 ans peuvent voter et être candidats.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Référendums consultatifs ou contraignants. Un seul référendum consultatif a été organisé jusqu'à présent (1986). La constitution impose des référendums contraignants	Uniquement sur les traités européens depuis 1978: Acte unique européen (1986), traité de Maastricht (1992), traité	UE	Nationales / Régionales/ Locales
		1994 52,9 %	2001 87,1 % 1997 70,1 %

pour les transferts de souveraineté nationale, la signature de certains traités internationaux, la modification de la constitution, la modification de l'âge minimal pour le droit de vote et dans les cas où 1/3 des membres du parlement demandent un référendum relatif à un projet de loi adopté (certains types de lois échappent à cette règle). Pas de référendum d'initiative populaire. Pas de quorum requis.	de Maastricht suppl. et accord d'Édimbourg (1993), traité d'Amsterdam (1998), monnaie unique - euro (2000)	1999	2005	2001
		50,5 %	84,4 %	85,0 %
2000: Participation à la monnaie unique (euro) - taux de participation 86,6 %, 46,1 % (majorité) contre.		2004	2007	2005
1993: Traité de Maastricht et accord d'Édimbourg: participation 85,6 %, 48,6 % (majorité) pour.		47,8 %	86,6 %	L: 69,4 % R: 69,4 %

Référendums régionaux/locaux

Pas de référendums contraignants possibles sans autorité statutaire spéciale.

Femmes au parlement

Parlement national: 37,4 %
Conseils régionaux: 33,9 %
Conseils locaux: 27,3 %
PE: 35,7 %

Représentation des ressortissants de pays hors UE

Quelle que soit leur nationalité, toutes les personnes âgées de 18 ans au moins et résidant légalement dans le pays depuis au moins 3 ans peuvent voter et se présenter aux élections locales et régionales organisées tous les 4 ans.

Classements

Indice Happy Planet

3^e de l'UE-27, 97^e sur 178

Accès numérique

2^e sur 27

Liberté des médias

2^e sur 27

4.7. Estonie

Suffrage universel depuis 1917

Coalition au pouvoir: Parti réformiste estonien (droite), Union Pro Patria et Res Publica (droite), Parti social-démocrate (centre-gauche)

Opposition: Parti centriste estonien (centre-droite), Verts estoniens (écol.), Union populaire d'Estonie (droite)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Parti réformiste estonien et Union Pro Patria et Res Publica (2003-2007), Parti centriste (1999-2003)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral		Nbre de sièges		
Parlement unicaméral	Riigikogu	Membres élus pour 4 ans selon un système de représentation proportionnelle basé sur des listes de partis.		101		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE		Rapport sièges/ pop.		
15 régions (maakonnad). Régions administratives uniquement, pas d'autonomie politique.	47 villes, 207 municipalités rurales.	1 340 415 (1/1/09) Ressortissants hors UE: 31,3 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère =?), originaires principalement de Russie (25,6 %), d'Ukraine (2 %) et du Belarus (1 %).		Env. 1 membre du Riigikogu pour 13 276 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE			
Premier pays au monde à proposer le vote électronique à tous les électeurs lors d'une élection nationale (2007).	Bureaux ouverts pendant un jour de 9h à 20h. Vote anticipé (y compris vote électronique) possible sur une période de trois jours commençant une semaine avant l'élection.		8 300 (2008)			
Conditions d'accès au vote						
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>			
Tous les citoyens de l'Union européenne résidents officiels et âgés d'au moins 18 ans.	Citoyens estoniens. 18 ans. Disqualifications: incapacité mentale, condamnation judiciaire, détention.	Tous les résidents permanents. 18 ans. UE peuvent voter aux élections locales après 3 ans de résidence.	18 ans. Les ressortissants hors UE			
Référendums nationaux	Thèmes principaux		Taux de participation aux élections			
Le Riigikogu a le droit de soumettre un projet de loi ou toute question à un référendum contraignant (mais des élections législatives nationales doivent être organisées en cas de résultat négatif). La constitution exige un référendum pour modifier la constitution ou pour adhérer à un organe supranational. Possibilité d'organiser des référendums consultatifs moyennant l'adoption d'une loi ad hoc.	Adhésion à l'UE (2003). Adoption d'une constitution indépendante (1992). Rétablissement de la République indépendante d'Estonie (1990).		<i>UE</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales/ Locales</i>	
				1999	1999	
					57,0 %	49,8 %
					2003	2002
					58,0 %	52,5 %
			2004	2007	2005	
			26,9 %	61,9 %	47,0 %	
Référendums régionaux/locaux						
Possibilité d'organiser des référendums contraignants et consultatifs, mais les gouvernements locaux ont eu rarement recours à cette possibilité et le taux de participation a été peu élevé.						
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE					
National: 18,8 % Local: 28,4 % (2002) PE: 50 %	Seuls les résidents de longue date peuvent voter (mais pas se présenter) aux élections municipales. Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrants, les libertés politiques des ressortissants étrangers sont relativement défavorables - ils n'ont pas le droit d'adhérer à des partis politiques ni de former des associations politiques. Le gouvernement consulte cependant les associations représentatives des étrangers de façon ad hoc.					
Classements						
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>		<i>Liberté des médias</i>			
27° de l'UE-27, 173° sur 179	16° sur 27		8° sur 27			

4.8. Finlande

Suffrage universel depuis 1906 (à l'intérieur de l'Empire russe. Pays indépendant depuis 1917).

Coalition au pouvoir: "Parti centriste" libéral (KESK), "Parti de coalition nationale" libéral-conservateur (KOK), "Ligue verte" écologiste et "Parti populaire suédois"

Opposition: Parti social-démocrate (SD), Alliance de gauche (centre-gauche), Démocrates-chrétiens (DC), Finlandais authentiques (cons. nat.)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: KESK (2003-2007), SPD (1999-2003)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement unicaméral	Eduskunta	Membres élus pour des mandats de 4 ans selon un système de représentation proportionnelle sur la base de circonscriptions à plusieurs membres et listes ouvertes.	200		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
6 provinces administratives (läänit). Administrées par des conseils provinciaux constitués de fonctionnaires.	432 conseils (kunta) élus tous les 4 ans, représentation proportionnelle.	5 300 500 Ressortissants hors UE: 1,4 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 3,2 %), originaires principalement de Russie, de Somalie, de Serbie et du Monténégro.	Env. 1 membre du parlement pour 26 503 citoyens		
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE		
Vote anticipé possible et populaire. Projets pilotes de vote électronique lors des élections locales de 2008.		Les bureaux de vote sont généralement ouverts un jour pendant environ 12 heures. En cas de référendum, les bureaux de vote restent ouverts pendant deux jours si l'élection a lieu le même jour qu'une élection au niveau national.	Env. 47 200		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>		<i>Nationales</i>		<i>Régionales Locales</i>	
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.		Âge minimal 18 ans. Citoyenneté finlandaise obligatoire.		18 ans, citoyenneté finlandaise. Les ressortissants hors UE peuvent participer aux élections locales après 2 ans de résidence.	
Référéndums nationaux		Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Le parlement est seul habilité à organiser un référendum. Pas d'exigence constitutionnelle. L'organisation d'un référendum nécessite l'adoption d'une loi spéciale. Seuls deux référendums consultatifs ont été organisés. Pas de restriction quant aux sujets susceptibles d'être soumis à un référendum. 1994: Adhésion à l'Union européenne, participation: 74,0 %; résultat: 56,9 % pour.		L'adhésion à l'Union européenne est la seule question soumise récemment à un référendum en Finlande. Le seul autre référendum organisé en Finlande concernait la prohibition des boissons alcoolisées en 1930.	<i>UE</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales/ Locales</i>
			1995: 57,6 %	1999: 65,0 %	2000: 55,9 %
			1999: 31,4 %	2003: 75,0 %	2004: 58,6 %
			2004: 41,1 %	2007: 65,0 %	2008: 61,2 %
Référéndums régionaux/locaux					
Autorisés au niveau municipal uniquement. Seuls les référendums consultatifs sont autorisés. Les dispositions relatives aux référendums sont fixées uniquement au niveau législatif.					
Femmes au parlement		Représentation des ressortissants de pays hors UE			
PE: 42,9 % Eduskunta: 41,5 % Local: 43,8 %		Les politiques favorables de la Finlande en matière de participation politique sont conformes aux meilleures pratiques en termes de droits électoraux et de libertés politiques. La participation politique est encouragée par des politiques de mise en œuvre visant à informer activement les résidents non communautaires de leurs droits ainsi qu'à financer et à soutenir leurs organisations participant aux processus de consultation.			
Classements					
<i>Indice Happy Planet</i>		<i>Accès numérique</i>		<i>Liberté des médias</i>	
13 ^e de l'UE-27, 123 ^e sur 178		4 ^e sur 27		1 ^{er} sur 27	

4.9. France

Suffrage universel depuis 1944

Coalition au pouvoir: Union pour un mouvement populaire (UMP, centre-droite)

Opposition: Parti socialiste (PS, centre-gauche), Parti communiste (PC, gauche), Majorité présidentielle (MAJ, centre-droite), Radicaux de gauche (RG, gauche), autres partis de droite, parti écologiste.

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Union pour un mouvement populaire (UMP) (CD) (2002-2007), Parti socialiste (PS) (CG) (1997-2002)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement bicaméral ¹⁷ Assemblée nationale, mandat de 5 ans Sénat, mandat de 6 ans.	Assemblée nationale	Membres élus au suffrage direct. Scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Pour accéder au deuxième tour, les candidats doivent avoir obtenu au moins 12,5 % des voix au premier tour. Dans certains cas, des élections intermédiaires sont organisées dans les trois mois suivant la vacance d'un siège.	577
	Sénat	331 sénateurs élus indirectement par les collèges électoraux départementaux élus au suffrage populaire. Mixité: la loi sur la parité exige désormais l'égalité de candidature des hommes et des femmes sur les listes électorales. Scrutin majoritaire à deux tours dans les départements qui élisent un à trois sénateurs et dans tous les départements et territoires d'outre-mer. Représentation proportionnelle, attribution des sièges selon la moyenne la plus élevée sans possibilité de voter pour des candidats de plus d'un parti et avec des listes fermées dans les départements qui élisent quatre sénateurs ou plus. Vote obligatoire.	343
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
Régions: 21 + Corse et 4 outre-mer Départements: 96 + 4 outre-mer Élection indirecte en deux tours sur base de listes	36 683 communes. Les conseils municipaux directement élus élisent les maires et leurs adjoints.	63 753 100 Ressortissants hors UE: 3,8 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 8,1 %), originaires principalement d'Algérie, du Maroc et de Turquie.	Env. 1 membre de l'Assemblée nationale par 110 491 citoyens et 1 sénateur par 185 869 citoyens.
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Possibilité de vote par procuration et de vote depuis l'étranger.	Heure d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote.	D'après Eurostat	
Conditions d'accès au vote			
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	18 ans, citoyenneté française	18 ans, citoyenneté française	18 ans, citoyenneté française ou de l'UE
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Procédure exceptionnelle par laquelle les citoyens sont invités à exprimer directement leur opinion. Types: (1) législatifs ou (2) constitutionnels. Vote par "oui" ou "non", contraignant si majorité de voix positives, non obligatoire. Nbre de référendums nationaux organisés depuis 1958: 9 <u>2005</u> : Traité établissant une Constitution pour l'Europe; participation 69,37 %, résultat: 45,33 % (=> traité rejeté) <u>1992</u> : Traité de Maastricht; participation 69,70 %, résultat: 51,04 %	2007 - questions fiscales (notamment TVA) 2002 - demande d'un scrutin majoritaire clair pour éviter la "cohabitation" de partis au gouvernement 1997 - respect des objectifs européens, monnaie unique, influence des partis d'extrême-droite.	UE 1994: 52,7 % 1999: 46,8 % 2004: 43,1 %	Nationales Régionales/ Locales 1997: 67,9 % 2002: 64 % 2007: 64,4 % 2004: 62,12 % (1 ^{er} tour) et 65,68 % (2 ^e tour)
Référendums régionaux/locaux			

¹⁷ http://www.diplomatie.gouv.fr/en/france_159/discovering-france_2005/france-from-to-z_1978/institutions-and-politics_1985/elections-in-france_5454/index.html

Possibilité d'organiser des référendums locaux pour toutes les questions relevant des collectivités locales.
 Pouvoir d'initiative: par le maire, par au moins un tiers des membres du conseil municipal (communes de plus de 3 500 habitants), par au moins 50 % des membres du conseil municipal (communes de moins de 3 500 habitants), par au moins 20 % des citoyens inscrits de la commune. Résultat contraignant si majorité de voix positives.

Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE
18,2 % à l'Assemblée	Droits électoraux très limités en FR: les ressortissants de pays hors UE ne peuvent pas voter ni se présenter aux élections.
21,9 % au Sénat	
38 % dans les exécutifs régionaux	Les ressortissants non communautaires peuvent par contre adhérer à des partis politiques et constituer leurs propres associations. Le gouvernement national n'a pas de procédure structurée pour consulter les immigrés à propos des décisions politiques. Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires se réunit de façon systématique. D'autres villes utilisent des méthodes plus ad hoc. L'échelon local intervient fréquemment dans la sélection de ses représentants. Il n'existe pas de politique formelle visant à informer les étrangers non communautaires de leurs droits politiques.
49 % dans les assemblées régionales	
44 % au PE	

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
15 ^e de l'UE-27, 129 ^e sur 178	10 ^e sur 27	17 ^e sur 27

4.10. Allemagne

Suffrage universel depuis 1918

Coalition au pouvoir: Parti social-démocrate (SPD), Union démocrate-chrétienne (CDU) et Union sociale-chrétienne (CSU)

Opposition: la Gauche, les Verts et Parti libéral démocrate (FDP)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: SPD et les Verts (1998-2002 et 2002-2005)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges	
Assemblée fédérale bicamérale	Bundestag (Conseil national)	Membres élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans. Le mode de scrutin combine un système majoritaire et un système de représentation proportionnelle de partis dans un système mixte de représentation proportionnelle. Le Conseil national a des pouvoirs plus étendus que le Conseil fédéral.	612	
	Bundesrat (Conseil fédéral)	Représentation des régions (länder). Ses membres ne sont pas élus, ni directement, ni par les législatures régionales. Ils sont normalement nommés et révoqués par les gouvernements régionaux.	69	
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.	
16 États fédéraux indépendants ou länder.	12 141 municipalités	82 329 758	Env. 1 membre du Bundestag pour 137 488 citoyens, 1 membre du Bundesrat pour 1 191 562 citoyens.	
Élections directes	(Gemeinden). Autres subdivisions régionales.	Ressortissants hors UE: 5,6 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 12,9 %), originaires principalement de Turquie, de Serbie, du Monténégro et de Croatie.		
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Vote par procuration possible. Vote électronique possible dans certains länder. Les Allemands ayant une résidence permanente dans l'UE peuvent voter à toutes les élections. Les Allemands ayant une résidence permanente en dehors de l'UE peuvent voter aux élections parlementaires nationales et européennes uniquement. Les Allemands ayant une résidence temporaire en dehors de l'UE peuvent voter à toutes les élections.		Les bureaux de vote sont ouverts pendant un jour. Généralement de 8h à 18h, mais avec des différentes régionales et locales.	2 515 508 (2008)	
Conditions d'accès au vote				
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>	
Tous les citoyens de l'Union européenne résidents officiels et âgés d'au moins 18 ans.	18 ans, citoyenneté allemande.	Citoyenneté allemande. 18 ans.	Résident de la région ou de la communauté concernée depuis au moins 3 mois (légères variations selon les régions et les localités).	
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Référendums imposés par la constitution uniquement pour la modification des frontières administratives. Aucun référendum organisé depuis la réunification de 1990.	Aucun référendum organisé sur les questions européennes malgré la demande. Les thèmes régionaux et locaux varient.	UE	Nationales	Länder (2008)
		1994 60,0 %	1998 82,2 %	Basse-Saxe: 58,0 %
		1999 45,2 %	2002 79,0 %	Hambourg: 62,2 %
		2004 43,0 %	2005 77,7 %	Bavière: 58,1 %
Référendums régionaux/locaux				
Environ 200 référendums locaux sont organisés chaque année. Les référendums au niveau des länder sont légalement contraignants. Les règles de quorum varient d'un land à l'autre, mais les décisions contraignantes nécessitent généralement une participation de 20 à 33 %.				
Femmes au parlement		Représentation des ressortissants de pays hors UE		

Parlement national: 31,8 %
Parlements régionaux: ?
PE: 33,3 %

Les ressortissants de pays hors UE bénéficient de libertés politiques importantes dans la mesure où ils ont le droit de créer des associations et d'adhérer à des partis politiques. Leurs droits électoraux sont par contre limités. Contrairement à de nombreux autres pays membres de l'UE, les ressortissants non communautaires ne peuvent pas voter lors des élections municipales et locales. Ils peuvent par contre être représentés par les conseils consultatifs des étrangers, qui jouent le rôle de conseils consultatifs dans le cadre de la politique locale.

Classements

Indice Happy Planet

12° de l'UE-27, 81° sur 178

Accès numérique

9° sur 27

Liberté des médias

8° sur 27

4.11. Grèce

Suffrage universel depuis 1952

Coalition au pouvoir: Nouvelle démocratie (NC, centre-droite)

Opposition: Mouvement socialiste panhellénique (Pasok, centre-gauche), Coalition de la gauche radicale (Syrixa, gauche), Parti communiste grec (KKE, gauche).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Nouvelle démocratie (ND) (CD) (2004-2007), Mouvement socialiste panhellénique (Pasok) (CG) (2000-2004)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement unicaméral	Parlement national (Vouli ton Ellinon)	Membres élus à la proportionnelle pour des mandats de quatre ans (système de représentation proportionnelle renforcée). Le vote est obligatoire en Grèce pour toutes les personnes âgées de 18 à 70 ans qui se trouvent à moins de 200 kilomètres du district où elles doivent voter le jour de l'élection. Seuil: 3 %	300		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
13 régions administrées par des gouverneurs nommés par le gouvernement, et par des représentants préfectoraux: 52 préfetures administrées par des conseils dont les membres sont élus pour des mandats de 4 ans.	900 municipalités et 133 villages administrés dans les deux cas par des conseils locaux dont les membres sont élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans.	11 200 000 Ressortissants hors UE: 7,2 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 10,3 %)	Env. 1 membre du parlement pour 34 400 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Pas de vote anticipé ni par correspondance. Le vote électronique a fait l'objet de discussions au parlement mais il n'est pas utilisé.	Bureaux ouverts un jour pendant 12 heures (de 7h à 19h).		Env. 370 000		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	18 ans, citoyenneté, pas de déchéance des droits civiques. Disqualifications: personnes déchues sur la base d'une interdiction judiciaire ou d'une condamnation pénale pour certains délits définis par le code pénal commun ou militaire, ou personnes sous tutelle judiciaire.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.		
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections			
Référendums contraignants uniquement. Le référendum est demandé formellement par le président, mais la décision est prise par une majorité des membres du parlement sur proposition du gouvernement (pour les lois relatives à des problèmes sociaux importants, une majorité de 3/5 est requise). Vote obligatoire. Dernier référendum organisé en 1974: abolition de la monarchie et création d'une République. Taux de participation: 75,5 %; résultat: 69,2 % pour.	Abolition de la monarchie, création d'une République, adoption de la constitution	UE	Nationales	Régionales/ Locales	
		2004: 80,4 %	2000: 76,0 %	2006: 72 %	
		1999: 75,3 %	2004: 75,6 %		
		1994: 62,8 %	2007: 74,1 %		
Référendums régionaux/locaux					
La loi permet les référendums locaux depuis 2006. Les référendums locaux peuvent être organisés sur l'initiative du conseil municipal ou communal sur des questions importantes relevant des compétences de la municipalité ou commune, ou sur initiative populaire sur des questions prévues explicitement par la législation relative aux municipalités et aux communes.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				

National: 14,7 %
PE: 29 %
Local:?

Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrés, la Grèce se conforme aux meilleures pratiques en matière de libertés politiques. Les droits électoraux, les organes consultatifs et les politiques de mise en œuvre sont pourtant extrêmement restreints. Les ressortissants non communautaires peuvent adhérer à des partis politiques, mais ils ne peuvent pas voter ni se présenter aux élections.

Classements

Indice Happy Planet

24° de l'UE-27, 133° sur 178

Accès numérique

19° sur 27

Liberté des médias

24° sur 27

4.12. Hongrie

Suffrage universel depuis 1918

Coalition au pouvoir: Parti socialiste hongrois – MSzP, centre-gauche), Alliance des démocrates libéraux (centre-droite) (ce parti a quitté le gouvernement en 2008).

Opposition: Union civique hongroise - Fidesz (centre-droite), Parti populaire démocrate-chrétien (DC).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Union civique hongroise - Fidesz (CD) (1998-2002; 2002-2006)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral		Nbre de sièges
Structure parlementaire unicamérale	Országgyűlés	Mode de scrutin complexe: circonscriptions à un seul siège utilisant un système majoritaire, circonscriptions à plusieurs sièges utilisant une représentation proportionnelle et un troisième groupe de députés élus à la proportionnelle sur la base des voix exprimées dans les circonscriptions à un seul siège. Membres élus pour un mandat de quatre ans.		386
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.	
7 régions administratives chargées de développement régional et subdivisées en 19 comtés gouvernés par des conseils de comté dont les membres sont élus pour 4 ans à la proportionnelle. Seuil: 4 %.	3 168. Gouvernées par des conseils dont les membres sont élus au scrutin direct. Le mode de scrutin varie selon la taille de la municipalité.	10 000 000	Env. 1 membre du parlement pour 26 000 citoyens	
Ressortissants hors UE: 1,3 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 3,2 %), originaires principalement de Roumanie, d'Ukraine et de Chine.				
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE	
Pas de vote par correspondance ou anticipé. Pas de vote électronique.	Bureaux de vote ouverts un jour pendant 13 heures (de 6h à 19h). Heures d'ouverture prolongées dans certains cas en raison du sabbat		Pas de données.	
Conditions d'accès au vote				
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales	
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	Âge minimal 18 ans, citoyenneté, résidence dans le pays au moment de l'élection. Disqualifications: aliénation/maladie mentale, mise sous tutelle, titulaires de permis d'entrée provisoires, immigrés sans papiers, personnes interdites de participation aux affaires publiques par décision judiciaire, personnes internées suite à une procédure pénale.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants étrangers (UE et pays tiers) peuvent voter aux élections régionales et nationales, mais ne peuvent pas être candidats.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants de pays hors UE peuvent voter aux élections locales une fois qu'ils ont obtenu un permis de séjour permanent ou de longue durée, mais ne peuvent pas être candidats.	
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Possibilité d'organiser des référendums contraignants et consultatifs. Référendums à l'initiative du parlement (2/3 des voix), du président ou sur initiative populaire (200 000 signatures). Référendum contraignant uniquement si 1/4 de la population votante donne la même réponse.	Adhésion à l'UE, frais médicaux, double citoyenneté, indépendance, adhésion à l'OTAN, élections présidentielles.	UE	Nationales	Régionales/ Locales
2008: Abolition des frais pour les soins de santé: Taux de participation: 50,5 %; résultat: 82-84 % pour (selon la question).		2004: 38,5 %	1998: 56,3 %	2002: 51,1 %
2003: Adhésion à l'UE. Taux de participation: 45,6 %; résultat: 83,8 % pour.		-	2002: 71,0 %	2006: 53,1 %
		-	2006: 67,6 %	
Référendums régionaux/locaux				
Possibles mais généralement impopulaires. Imposés par la constitution pour les modifications territoriales. Un autre thème fréquent concerne l'installation d'infrastructures indésirables sur le territoire. Le référendum n'est légalement contraignant que moyennant un taux de participation de 50 % des électeurs locaux.				
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE			

PE: 38 %
National: 11,1 %
Local: 14,5 %

Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrés, les étrangers non communautaires en Hongrie bénéficient des meilleurs droits électoraux de l'UE-10 étant donné qu'ils peuvent voter (mais pas se présenter) aux élections locales et régionales. Il n'existe par contre aucune politique nationale d'information, aucun organe consultatif ni aucune mesure de mise en œuvre sous la forme d'un financement ou d'un soutien public aux associations d'immigrés, quel que soit le niveau de gouvernement concerné.

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
23 ^e de l'UE-27, 121 ^e sur 178	21 ^e sur 27	15 ^e sur 27

4.13. Irlande

Suffrage universel depuis 1918¹⁸

Coalition au pouvoir: Finna Fáil (centre), Démocrates progressistes (centre-droite) et Verts

Opposition: Fine Gael (centre) et Parti travailliste (gauche).

Partis au pouvoir à l'issue des 3 dernières élections: (2002-2007) Fianna Fáil (C) et Démocrates progressistes (CD), (1997-2002) Fianna Fáil (C) et Démocrates progressistes (CD), (1992-1994) Fianna Fáil (C) et Parti travailliste (G) (entre 1994 et 1997: coalition arc-en-ciel regroupant Fine Gael, le Parti travailliste et la Gauche démocratique après la démission du premier ministre).¹⁹

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement bicaméral (Oireachtas) 5 ans	Chambre des représentants (Dáil Éireann) Sénat (Seanad Éireann)	Membres directement élus, représentation proportionnelle à une seule voix transférable Membres élus indirectement (par des panels de candidats 60 et par les universités) et nommés par le premier ministre (49 et 11 sénateurs respectivement).	166
Nbre de régions 8 collectivités régionales et 8 assemblées régionales. Membres non élus.	Nbre municipalités 29 conseils de comté et 5 conseils de ville. Divisés en 80 conseils municipaux ou de quartier. Élections directes	Population - ressortissants hors UE 4 401 300 Ressortissants hors UE: 4,5 % Pourcentage de résidents d'origine étrangère (2006) = 10,1 %, originaires principalement du Royaume-Uni, d'Irlande du nord, de Lettonie, d'Allemagne, du Nigéria et de Chine	Rapport sièges/ pop. Env. 1 représentant pour 26 500 citoyens et 1 sénateur pour 73 400 citoyens
Mécanisme de vote Vote par correspondance possible dans certains cas. Dans la plupart des cas, les citoyens habitant à l'étranger ne peuvent pas voter (exceptions possibles). Les personnes handicapées peuvent voter dans un autre bureau, se faire assister pour voter à leur bureau de vote, voter par correspondance ou voter depuis un hôpital ou une maison de repos.		Heures d'ouverture 1 jour. Lors des élections locales, les bureaux doivent être ouverts au moins 12 heures entre 7h et 22h30. Lors des élections nationales et européennes, les bureaux doivent être ouverts au moins 12 heures entre 8h et 22h30.	Résidents étrangers UE Pas de données.
Conditions d'accès au vote			
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>
Les résidents ressortissants communautaires âgés de 18 ans ou plus peuvent voter. Les Irlandais résidant à l'étranger ne peuvent pas voter.	18 ans, citoyenneté irlandaise ou britannique.	18 ans. Citoyenneté irlandaise non requise, mais obligation de résider dans la région électorale concernée.	
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
2 types de référendums possibles. Référendums constitutionnels et "ordinaires", tous deux contraignants. Tous les amendements constitutionnels sont soumis à un référendum après avoir été approuvés par les deux chambres du parlement. 29 référendums constitutionnels ont été organisés (21 résultats positifs, 8 rejets), aucun référendum "ordinaire".	2007 - réforme fiscale, soins de santé et services sociaux. 2002 - services sociaux, fiscalité, soins de santé, éducation, durcissement des condamnations pénales. 1997 - fiscalité, criminalité, drogues, avortement, emploi et Irlande du Nord.	UE 1994 4 % 1999 50,2 % 2004 59,7 %	Nationales 1997 65,9 % 2002 62,3 % 2007 67,0 % Régionales/Locales 1991 56 % 1999 48,8 % 2004 57,0 %
1972 Adhésion aux Communautés européennes. Taux de participation: 70,9 % (pour: 83,1 %); 1987 Acte unique européen. Taux de participation: 44,1 % (pour: 69,9 %); 1992 Traité sur l'Union européenne. Taux de participation: 57,3 % (pour: 69,1 %); 1998 Traité d'Amsterdam. Taux de participation: 56,2 % (pour: 61,7 %); 2001 Traité de Nice. Taux de participation: 34,8 % (pour: 46,1 %); 2002 Traité de Nice. Taux de participation: 49,5 % (pour: 62,9 %); 2008 Traité de Lisbonne. Participation 53,1 % (pour: 46,6 %.)			
Référendums régionaux/locaux			
Au niveau infranational, référendums uniquement au niveau municipal.			
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE		

¹⁸ En 1921, 26 comtés se sont séparés du Royaume-Uni pour former l'État libre irlandais tandis que les 6 comtés d'Irlande du Nord sont restés au sein du Royaume-Uni. La constitution irlandaise a été adoptée en 1937. L'Irlande est devenue tout à fait indépendante en 1949, quittant le Commonwealth pour devenir la République d'Irlande (Citizens information. Constitution; The Central Intelligence Agency. The World Factbook. Irlande).

¹⁹ Union interparlementaire. Irlande.

13,25 % à la Chambre des
représentants
21,67 % au Sénat
38,5 % au PE

Tout résident en situation régulière peut voter et se présenter aux élections locales. Les ressortissants non communautaires peuvent même voter aux élections parlementaires si leur pays d'origine a conclu un accord de réciprocité applicable aux ressortissants irlandais (concerne uniquement les citoyens britanniques jusqu'à présent). Les ressortissants non européens peuvent adhérer à des partis politiques et constituer leurs propres associations. Des campagnes ad hoc sont organisées pour informer les résidents de leurs droits politiques. Toutefois, le gouvernement ne consulte pas les immigrés pour l'élaboration des politiques nationales.

Classements

Indice Happy Planet

10^e de l'UE-27, 113^e sur 178

Accès numérique

13^e sur 27

Liberté des médias

7^e sur 27

Chambre basse: 21,27 %

Sénat: 18,01 %

En 2001

11 % dans les assemblées régionales

18 % dans les exécutifs régionaux

Les ressortissants non communautaires peuvent adhérer à des partis politiques, mais ils ne peuvent pas voter ni se présenter aux élections locales ou régionales. Ils peuvent former leurs propres associations, qui élisent des représentants auprès des organes consultatifs nationaux, régionaux et locaux. Au niveau national, les représentants sont désignés par l'État et sont consultés sur une base ad hoc. Les Italiens vivant à l'étranger sont représentés au parlement.

Classements

Indice Happy Planet

11^e de l'UE-27, 66^e sur 178

Accès numérique

11^e sur 27

Liberté des médias

25^e sur 27

4.15. Lettonie

Suffrage universel depuis 1918

Coalition au pouvoir: "Parti populaire" (TP, cons.), "Nouvelle ère" (JL, cons.), "Union des écologistes et des agriculteurs" (ZZS, écologiste/agraire), "Pour la patrie et la liberté" (LNNK, cons. nat.) et "Union civique"

Opposition: "Centre pour l'harmonie" (SC, soc.), "Premier parti de Lettonie" (LPP/LC, cons.lib.), "Pour les droits de l'homme dans une Lettonie unie" (PCTVL, soc.), "Parti social-démocrate des travailleurs" (soc.-dém.).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Nouvelle ère (JL) (2002-2006), Parti populaire (1998-2002)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Système parlementaire unicaméral	Saeima	Représentation proportionnelle sur la base de listes de partis. Seuil de représentation de 5 %	100		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
5 régions divisées en 26 districts. Ces derniers sont gouvernés par des conseils de district.	535. Gouvernées par des conseils municipaux dont les membres sont élus pour un mandat de 4 ans.	2 270 000 Ressortissants hors UE: 19,7 % Pourcentage de résidents d'origine étrangère = 19,5 %, principalement apatrides ou originaires de Russie et du Belarus.	Env. 1 membre de la Saeima pour 22 700 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Environ 50 bureaux de vote ouverts dans d'autres pays. Pas de vote par correspondance ou anticipé. Pas de vote électronique.	Bureaux ouverts pendant un jour de 7h à 22h.		Env. 8 000		
Conditions d'accès au vote					
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales		
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	Âge minimal 18 ans. Citoyenneté lettonne obligatoire. Les citoyens habitant à l'étranger ont le droit de vote. Disqualifications: condamnés purgeant une peine de privation de liberté, incapacité juridique, aliénation/maladie mentale.	-	18 ans. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.		
Référendums nationaux	Thèmes principaux		Taux de participation aux élections		
Référendum organisé à l'initiative de la Saeima ou d'un dixième des électeurs. Référendums contraignants uniquement. La constitution requiert spécifiquement un référendum sur l'adhésion à l'Union européenne. Le quorum est égal à la moitié du nombre d'électeurs ayant participé à la dernière élection. Les amendements constitutionnels nécessitent un quorum de 50 % des électeurs inscrits. 2003: Adhésion à l'UE, participation: 72,5 %; résultat: 67,5 % pour.	Retraites (1999, 2008), adhésion à l'UE (2003), citoyenneté (1998), maintien de l'Union soviétique (1991), indépendance et démocratie (1991).		UE	Nationales	Régionales/ Locales
			-	1998: 71,9 %	2001: 62,0 %
			-	2002: 71,5 %	2005: 52,9 %
			2004: 41,2 %	2006: 61,0 %	2009: 52,0 %
Référendums régionaux/locaux					
Les référendums locaux ou régionaux ne sont pas autorisés en Lettonie.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				
PE: 22,2 % Saeima: 20,0 % Local: 45,6 %	Les ressortissants des pays hors UE n'ont pas le droit de vote aux élections locales. Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrés, la Lettonie limite le droit des résidents étrangers de former des associations politiques ou d'adhérer à des partis politiques. Les autorités ne consultent pas les résidents étrangers sur les questions qui les concernent, et ce quel que soit le niveau de pouvoir concerné.				
Classements					
Indice Happy Planet	Accès numérique		Liberté des médias		
8° de l'UE-27, 160° sur 178	25° sur 27		17° sur 27		

4.16. Lituanie

Suffrage universel depuis 1922

Coalition au pouvoir: Union pour la patrie - Démocrates-chrétiens lituaniens (TS-LKD, droite), Parti du renouveau national (TPP, centre), Mouvement libéral de la République de Lituanie (LRLS, droite), Union libérale et centriste (LiRS, droite).

Opposition: Ordre et justice (TT, droite nationaliste), Parti social-démocrate lituanien (LSDP, social-démocrate), Parti travailliste (DP, centre-gauche), Action électorale des Polonais en Lituanie (AWPL) (minorité), Union populaire des paysans lituaniens (LVLS, droite), Nouvelle union - Libéraux sociaux (NS, centre-droite). Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Parti travailliste (DP) (CG) (2004-2008), Coalition sociale-démocrate (CG) (2000-2004)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Unicaméral	Seimas	Membres élus pour quatre ans selon un système de listes de partis qui associe représentation proportionnelle et majoritaire. Seuil de représentation: 5 % pour les partis, 7 % pour les coalitions.	141		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
10 comtés administrés par un gouverneur désigné par le gouvernement et un conseil de comté composé des maires des villes du comté.	60. Administrées par un conseil municipal aux membres directement élus.	3 360 000 Ressortissants hors UE: 0,9 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 4,8 %), principalement apatrides ou originaires d'Ukraine, de Russie et du Belarus.	Env. 1 membre du parlement pour 23 900 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Pas de vote par correspondance ou anticipé. Débats au sein du parlement sur le vote électronique, pas encore d'utilisation.	Bureaux ouverts un jour pendant 13 heures (de 7h à 20h).		Env. 2 600		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	18 ans, citoyenneté. Disqualifications: incapacité déclarée par un tribunal	-	18 ans, citoyenneté, les ressortissants de pays hors UE peuvent voter une fois qu'ils ont obtenu un permis de séjour permanent ou de longue durée.		
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections			
Neuf référendums ont été organisés depuis l'indépendance en 1990. Le quorum pour les référendums contraignants est d'1/3 des électeurs inscrits. Initiative populaire moyennant 300 000 signatures et l'accord d'1/4 des membres de la Seima.	Indépendance (1991), rétablissement de la fonction présidentielle (1992), demande du retrait des troupes russes et d'une compensation financière de la Russie (1992), adoption de la constitution (1992), privatisation (1994, 1996), adoption d'amendements à la constitution (1996).	<i>UE</i>	Nationales	<i>Régionales/ Locales</i>	
1991: Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique. Taux de participation: 84,74 %; résultat: 90,24 % pour.		2004: 48,2 %	2000: 59,0 %	2002: 49,2 %	
2003: Adhésion à l'UE. Taux de participation: 63,37 %; résultat: 89,95 % pour.		-	2004: 46,1 %	2007: 36,5 %	
		-	2008: 48,6 %		
Référendums régionaux/locaux					
La loi ne permet pas les référendums locaux ou régionaux. Les municipalités peuvent uniquement organiser des sondages.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				
PE: 38,5 % National: 17,7 % Local: 15 %	Les ressortissants non communautaires peuvent voter aux élections locales moyennant un permis de résidence ou de séjour long de 5 ans au moins. Seuls les citoyens lituaniens ont le droit de former des organisations politiques ou d'adhérer à des partis politiques. Les ressortissants hors UE n'ont aucun accès aux organes consultatifs ni aux politiques de mise en œuvre, ce que l'indice des politiques d'intégration des immigrés considère comme une lacune grave de la participation politique.				
Classements					
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>		<i>Liberté des médias</i>		
22° de l'UE-27, 149° sur 178	24° sur 27		11° sur 27		

4.17. Luxembourg

Suffrage universel depuis 1919

Coalition au pouvoir: Parti chrétien social (PCS/CVS, centre-droite) et Parti ouvrier socialiste (POSL/LSAP, centre-gauche)

Opposition: Parti démocrate (PD/DP, droite), Verts (DEI GÉNG, centre-gauche) et Comité d'action pour la démocratie et la justice (ADR, centre-gauche)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (1999-2004) PCS/CSV CD et DP/PD D, (1994-1999) PCS/CSV CD et LSAP/POSL CG²²

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement unicaméral Mandats de cinq ans (élections en même temps que les élections parlementaires européennes)	Chambre des députés	Élection directe, représentation proportionnelle sur la base de listes de partis fermées (méthode de Hagenbach-Bischoff). Possibilité de voix de préférence ou de répartition d'une voix sur des listes différentes (le nombre des votes ne pouvant dépasser le nombre de députés à élire dans une circonscription). Les sièges restants sont attribués aux partis qui ont obtenu les moyennes les plus élevées après le premier décompte.	60
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
3 districts 12 cantons - non élus	116, élections directes tous les 6 ans.	483 800 Ressortissants hors UE (2006): 5,9 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 33,1 %), originaires principalement de Serbie, du Monténégro, de Bosnie et du Cap Vert.	Env. 1 député pour 8 063 citoyens
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE
Possibilité de vote à distance et par correspondance.		Bureaux ouverts pendant un jour de 8h à 14h.	Pas de données.
Conditions d'accès au vote			
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>
18 ans, tous les citoyens luxembourgeois. Les autres ressortissants communautaires doivent être résidents luxembourgeois depuis au moins 2 ans.	18 ans, citoyenneté	S.O.	18 ans, citoyenneté. Tous les ressortissants étrangers peuvent voter aux élections locales après 5 ans de résidence. Les étrangers non communautaires ne peuvent pas être candidats, mais les citoyens de l'UE peuvent être candidats après 5 ans.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Seuls les référendums consultatifs sont autorisés. Le parlement est seul habilité à lancer un référendum. La loi de 2005 sur les référendums mentionne toutefois 25 000 signatures en faveur d'un référendum. 4 référendums ont été organisés jusqu'à présent. Le vote est obligatoire.	2004 - emploi, suppression de l'impôt foncier, développement durable, esprit d'entreprise, simplification de la création d'entreprises.	UE	Nationales
1919 - sur le maintien de la dynastie sous la Grande-duchesse Marie-Adélaïde (80 % des voix pour la Grande-duchesse Charlotte).	1999 - plan controversé de réforme des pensions, besoin de changement après 15 ans avec la même coalition au pouvoir.	1994 88,5 %	1994 88,3 %
1919 - sur l'union économique avec la France (73 % de voix pour)	1994 - sécurité sociale et situation des étrangers résidant au Luxembourg.	1999 87,3 %	1999 87,0 %
1937 - sur un projet de loi interdisant "le parti communiste et d'autres partis enclins à la violence" (50,67 % de voix contre)		2004 90 %	2004 91,7 %
2005 - sur la constitution européenne, taux de participation 90,44 %, 96,52 % de voix pour.			1993 S.O.
Référendums régionaux/locaux			Régionales/ Locales
Référendums municipaux uniquement, et uniquement à titre consultatif. Initiative populaire possible à la demande d'1/5 des électeurs au moins dans les municipalités de plus de 3 000 habitants et d'1/4 des électeurs dans les autres municipalités.			
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE		

²²

Union interparlementaire, Luxembourg; *Election Resources*, Luxembourg (<http://electionresources.org/lu/>)

23,3 % à la Chambre des députés
16,7 % au PE

Les ressortissants étrangers non communautaires habitant au Luxembourg peuvent voter aux élections locales mais ne peuvent se présenter comme candidats. L'État les consulte de façon structurée via des représentants librement élus. À l'heure actuelle toutefois, le système repose essentiellement sur des campagnes ad hoc²³.

Classements

Indice Happy Planet

Accès numérique

Liberté des médias

26^e de l'UE-27, 74^e sur 178

7^e sur 27

5^e sur 27

²³

Selon l'étude MIPEX sur les politiques en matière d'immigration en Europe (Migrant Integration Policy Index: Possibilities of Political Participation of Migrants, 2007): "La loi impose au gouvernement national et à 95 % des municipalités de consulter leurs résidents étrangers de façon structurée. Les organes locaux et nationaux sont composés à parts égales d'étrangers et de Luxembourgeois. La présidence des organes doit toujours être assurée par un Luxembourgeois: un membre du conseil municipal au niveau de l'organe local et un fonctionnaire du ministère de la famille au niveau de l'organe national. Dans les organes locaux, les étrangers sont désignés par le conseil municipal et non élus. Au niveau national, les organisations d'immigrés élisent leurs représentants sans intervention de l'État. La transparence et l'efficacité de ces organes ont été mises en doute. La plupart des organes consultatifs ne se réunissent pas quatre fois par an comme le veut la loi, sans toutefois être pénalisés par le gouvernement national. À vrai dire, le gouvernement national lui-même demande rarement l'avis de son organe consultatif. Les propositions et les réformes visant à améliorer le cadre juridique n'ont eu que peu d'effets."

4.18. Malte

Suffrage universel depuis 1947²⁴

Coalition au pouvoir: Parti nationaliste (PN, centre-droite)

Opposition: Parti travailliste maltais (MLP, centre-gauche)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (2003-2008) Parti nationaliste CD, (1998-2003) Parti nationaliste CD

Structure parlementaire Chambres		Système électoral	Nbre de sièges		
Unicaméral	Chambre des représentants (Il-Kamra Tad-Deputati)	65 députés élus directement à la proportionnelle: vote transférable unique (VTU) (quotient de Hagenbach-Bischoff). Préférence exprimée parmi les candidats d'une circonscription électorale quelle que soit l'affiliation politique des candidats. Les votes excédentaires sont attribués de façon proportionnelle aux candidats restants. Possibilité d'attribuer des "sièges supplémentaires" à un parti afin d'assurer une majorité parlementaire.	69		
Mandats de 5 ans					
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.		
3 entités administratives territoriales	68 conseils locaux (54 à Malte et 14 à Gozo). Directement élus tous les 3 ans, calendrier décalé.	410 300 Ressortissants hors UE (2006): 1 % originaires pour la plupart d'Australie, du Canada et des États-Unis.	Env. 1 représentant pour 5 946 citoyens		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE			
Vote par procuration possible, par ex. pour les personnes handicapées et les pensionnaires de maisons de retraite.	De 7h à 22h	Pas de données.			
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
Tous les citoyens de l'Union européenne résidents officiels.	18 ans, citoyenneté, résidence dans le pays.	S.O.	18 ans, citoyens maltais (et de l'UE). Les ressortissants non communautaires ne peuvent pas voter ni être candidats (la constitution permet le vote des étrangers sous condition de réciprocité, mais les législations ou accords requis n'ont pas été adoptés).		
Référéndums nationaux		Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Possibilité d'organiser des référendums obligatoires ou facultatifs, abrogatifs ou suspensifs, contraignants et consultatifs. Initiative des référendums au Parlement. Quorum d'au moins 50 % des électeurs.		2008 - diminution de l'impôt sur le revenu, emploi, croissance économique	UE	Nationales	Régionales/ Locales
1870 - sur l'éligibilité des ecclésiastiques au Conseil de gouvernement; participation 29,5 %, 96 % pour.		2003 - diminution de l'impôt sur le revenu dans certains secteurs, adhésion à l'UE, campagne négative	1994	1998	2002 - 73 %
1956 - sur l'intégration avec le Royaume-Uni; participation 59,1 %, 75 % pour.		1998 - Adhésion à l'UE	S.O.	95,4 %	
1964 - sur la constitution; participation 79,7 %, 54,5 % de voix pour.			1999	2003	2003 - 88 %
2003 - sur l'adhésion à l'UE; participation 90,9 %, 53,6 % de voix pour.			S.O.	95,4 %	2004 - 82 %
			2004	2008	2005 - 68 %
			82,4 %	93,3 %	2006 - 68,7 %
					2007 - 68 %
					2008 - 85,9 %
Référéndums régionaux/locaux					
Possibilité de référendums obligatoires. Des référendums consultatifs sont organisés au niveau municipal à propos des règlements municipaux. Un référendum doit être organisé si au moins 10 % des électeurs le demandent. Quorum de 50 % requis. Un seul référendum a été organisé jusqu'à présent: en 1972, sur la question de savoir si Gozo devait rester distinct de Malte, participation 1,2 %, 77 % de voix pour.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				

8,7 % à la Chambre des députés
0 % au PE

Les droits politiques des étrangers non communautaires sont très limités. Il n'existe pas d'organe consultatif officiel des associations d'immigrés, mais le gouvernement national procède à des consultations avec les représentants des associations travaillant avec les ressortissants non communautaires. Ces associations ne sont éligibles pour aucune aide publique, quel que soit le niveau de gouvernement.

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
4 ^e de l'UE-27, 40 ^e sur 178	17 ^e sur 27	14 ^e sur 27

4.19. Pays-Bas

Suffrage universel depuis 1919

Coalition au pouvoir: Appel démocrate-chrétien (CDA, centre-droite), Parti du travail (PvdA, centre-gauche) et Union chrétienne (centre-gauche)

Opposition: Parti socialiste (SP, centre-gauche), Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD, droite), Parti pour la Liberté (GW/PvdV, centre-droite), Gauche verte (gauche) et Démocrates 66 (D66, centre)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (2003-2006) CDA CD, VVD D et D66 C, (2002-2003) CDA CD, VVD D & Liste Pim Fortuyn (LPF) CD

Structure parlementaire		Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement bicaméral Mandats de 4 ans	Chambre des représentants		Élection directe, représentation proportionnelle sur base de listes fermées de partis. Les sièges sont répartis au niveau national entre différentes listes ou entre différents groupes de listes ayant obtenu au moins 0,67 % des voix à l'échelle nationale. Les sièges restants sont ensuite attribués selon la méthode d'Hondt.	150		
	Sénat		Élu indirectement par les 12 conseils provinciaux. Système proportionnel basé sur des listes de partis, les sièges étant attribués de façon proportionnelle comme pour les membres de la seconde Chambre. Les délégués des conseils provinciaux complètent les effectifs de la Chambre haute.	75		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE		Rapport sièges/ pop.		
12	443	16 508 081 Ressortissants hors UE (2006): 2,89 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère (2004) = 10,6 %), originaires principalement de Turquie, du Maroc et des États-Unis.		Env. 1 représentant pour 109 369 citoyens et 1 sénateur pour 218 739 citoyens.		
Mécanisme de vote		Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Vote par procuration possible. En 2004, les électeurs néerlandais vivant à l'étranger ont pu voter pour le Parlement européen via l'internet. En 2006, cette expérience a été renouvelée à l'occasion des élections législatives néerlandaises. Ces expériences sont actuellement en cours d'évaluation. En 2006, les élections ont été réalisées par voie électronique.		Jusqu'à 21h.		Pas de données.		
Conditions d'accès au vote						
<i>Élections européennes</i>		<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
Tous les citoyens de l'Union européenne résidents officiels.		18 ans, citoyenneté	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE peuvent voter et se présenter après 5 ans de résidence.		
Référéndums nationaux		Thèmes principaux		Taux de participation aux élections		
Référéndums consultatifs uniquement. La base juridique du dernier référendum est une loi générale provisoire valide de 2002 à 2004. Une loi spéciale doit être adoptée pour chaque référendum. Un seul référendum a été organisé. Les référendums peuvent être organisés à l'initiative du gouvernement. Les initiatives visant à placer une question à l'ordre du jour peuvent être introduites moyennant 40 000 signatures. La proposition doit ensuite être évaluée par la Chambre des représentants.		2006 - réformes économiques et immigration		UE		
		2003 - diminution de la bureaucratie, criminalité, immigration, réforme fiscale et augmentation des bas salaires, élargissement de l'UE, OTAN, guerre en Irak, environnement.		1994 35,6 %	2002 79,0 %	Nationales Régionales/ Locales
				1999 30,0 %	2003 80,0 %	1999 45,6 % (rég.) 1998 59,5 % (loc.)
		2005 - sur la Constitution européenne, taux de participation 63,3 %, (61,1 % contre)		2004 39,1 %	2006 80,4 %	2007 46,40 % (rég.) 2006 58,6 % (loc.)
		Référéndums régionaux/locaux		Aucune disposition législative actuelle ne prévoit de référendums locaux, mais des référendums consultatifs ont été organisés sur des sujets tels que les centres-ville sans voitures, les heures de fermeture des cafés et restaurants, les modifications de limites administratives, etc. La loi temporaire de 2002-2004 contient une disposition relative aux référendums provinciaux et municipaux, et le rejet d'un texte nécessite 30 % des électeurs enregistrés.		

Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE	
41,3 % à la Chambre des représentants 34,7 % au Sénat 34 % dans les assemblées régionales 28 % dans les exécutifs régionaux 44,4 % au PE	Les ressortissants étrangers non communautaires peuvent voter et se présenter aux élections locales (mais pas régionales) après 5 ans de résidence légale ininterrompue. Tous les résidents étrangers peuvent créer des associations et adhérer à des partis politiques. Il existe un organe consultatif structural et librement élu au niveau national. La consultation aux autres niveaux se fait de façon ad hoc.	
Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
6 ^e de l'UE-27, 70 ^e sur 178	3 ^e sur 27	6 ^e sur 27

4.20. Pologne

Suffrage universel depuis 1919

Coalition au pouvoir: Parti démocrate-chrétien conservateur/libéral, "Plate-forme civique" (PO) et parti démocrate-chrétien agraire "Parti populaire polonais" (PSL, centre-droite)

Opposition: parti démocrate-chrétien "Droit et justice" (PiS), parti social-démocrate "Gauche et démocrates" (LID) et le parti non idéologique "Minorité allemande"(centre-gauche)

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: PiS (2005-2007), SLD et UP (aujourd'hui tous deux membres de la coalition libérale-démocrate) (2001-2005).

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges	
Parlement bicaméral. En session conjointe, les deux chambres forment l'Assemblée nationale.	Sejm	Élection directe selon un mode de représentation proportionnelle. Les partis minoritaires non ethniques doivent obtenir au moins 5 % des voix au niveau national pour être représentés à la chambre basse.	460	
	Sénat (Senat)	Les sénateurs sont élus pour des mandats de 4 ans dans 40 circonscriptions à plusieurs sièges. Application du mode de scrutin par vote groupé, où chaque circonscription élit plusieurs candidats.	100	
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.	
16 provinces administratives (voïvodies - województwo) subdivisées en 373 districts (powiaty). Ces deux niveaux de pouvoir sont gouvernés par des conseils élus.	2 836. Gouvernées par des conseils municipaux dont les membres sont élus pour un mandat de 4 ans.	38 115 600 Ressortissants hors UE: 1,8 % (2006) (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 1,6 %), originaires principalement d'Ukraine, de Russie et du Belarus.	Environ 1 membre du Sejm pour 82 600 citoyens et 1 sénateur pour 381 156 citoyens.	
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE	
Pas de vote par correspondance ou anticipé. Vote électronique pas mis en œuvre.			Env. 25 000	
Conditions d'accès au vote				
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales	
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	Âge minimal 18 ans. Citoyenneté obligatoire. Disqualifications: incapacité mentale, déchéance des droits civils ou électoraux sur décision judiciaire.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats.	
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Le référendum est contraignant si le taux de participation dépasse 50 %. Les référendums sont organisés à l'initiative du Sejm ou du président avec l'aval du Sénat. Ces deux méthodes nécessitent une majorité absolue au sein de la chambre parlementaire concernée. Quatre référendums ont été organisés depuis 1989. 2003: Adhésion à l'UE, participation: 58,9 %; résultat: 77,5 % de voix pour. 1997: Adoption de la constitution actuelle, participation: 43 %; résultat: 57 % de voix pour.	Adhésion à l'Union européenne, questions constitutionnelles, utilisation des biens publics et autres sujets.	UE	Nationales	Régionales/ Locales
		-	2001	2002 (voïvodies premier tour)
		-	2005	2002 (voïvodies deuxième tour)
		2004	2007	2006 (tous niveaux)
		20,4 %	53,9 %	44,2 % 44,2 % 35,0 % 45,8 %
Référendums régionaux/locaux				
Peuvent être organisés pour décider de questions touchant la communauté, y compris la dissolution d'un organe gouvernemental mis en place par élection directe. Des règlements spécifient les principes et procédures d'organisation des référendums locaux.				
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE			
Sejm: 20,2 % Sénat: 13,0 % PE: 14,8 % Voïvodies: 14,44 % Conseils municipaux: 18,9 %	Les ressortissants non communautaires peuvent adhérer à des partis politiques, mais ils ne peuvent pas voter ni se présenter aux élections pour leurs partis. Ils peuvent également constituer des associations, mais ces associations ne bénéficient pas de financement public et ne sont pas consultées par le gouvernement.			
Classements				
Indice Happy Planet	Accès numérique	Liberté des médias		
16° de l'UE-27, 114° sur 178	23° sur 27	23° sur 27		

4.21. Portugal

Suffrage universel depuis 1976

Coalition au pouvoir: Parti socialiste (PS, social-démocrate)

Opposition: Parti social-démocrate (PSD, centre-droite), Centre social-démocrate (EPP, centre-droite).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Parti social-démocrate (PSD) (CD) (2002-2005), Parti socialiste (PS) (SD) (1999-2002).

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement unicaméral	Assemblée de la République	Membres élus directement pour 4 ans selon un système de représentation proportionnelle. Système basé sur des listes de partis fermées.	230
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
5 régions administratives gouvernées par une assemblée composée de représentants municipaux et d'un comité nommé par l'assemblée. Au niveau inférieur, 18 districts gouvernés par des représentants municipaux et par des organes désignés par le gouvernement.	308 municipalités subdivisées en 4 000 paroisses. Les paroisses possèdent chacune un conseil municipal. Les municipalités possèdent à la fois un organe législatif et un organe exécutif.	10 600 000 Ressortissants hors UE: 1,8 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 6,8 %), originaires principalement du Brésil, d'Ukraine et du Cap Vert.	Env. 1 membre du parlement pour 46 100 citoyens.
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Vote par correspondance possible. Pas de vote anticipé. Le Portugal a déjà utilisé le vote électronique à certaines occasions.	Bureaux ouverts un jour pendant 11 heures. Pendant 12 heures dans les zones insulaires.	Env. 116 000	
Conditions d'accès au vote			
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays.	18 ans, citoyenneté (les personnes possédant une double nationalité conservent le droit de vote). Disqualifications: personnes déclarées légalement incompétentes, purgeant une peine infligée par un tribunal, mentalement déficientes, personnes déchues de leurs droits politiques sur décision judiciaire.	18 ans, citoyenneté. Certains ressortissants étrangers (UE et pays tiers) peuvent voter aux élections régionales et nationales.	18 ans, citoyenneté. Certains ressortissants hors UE peuvent voter après 2-3 ans de résidence. Condition de réciprocité.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Une disposition constitutionnelle exige spécifiquement la tenue d'un référendum pour toutes les questions ayant trait à la régionalisation. L'organisation d'un référendum nécessite l'accord du président et du parlement ou du président et du gouvernement. Une demande de référendum peut être présentée au parlement par 75 000 électeurs. Les questions constitutionnelles ne peuvent pas être soumises à un référendum. Un taux de participation de 50 % est obligatoire pour qu'un référendum puisse être contraignant. Le Portugal a organisé 4 référendums (1933, deux en 1998, 2007). 2007: Autorisation de l'avortement. Taux de participation: 43,6 % (trop faible pour rendre le résultat légalement contraignant); résultat: 59,2 % de voix pour.	Avortement (1998, 2007), régionalisation (1998), questions constitutionnelles (1933).	<i>UE</i>	<i>Nationales</i>
		1994: 35,5 %	1999: 62,0 %
		1999: 40,0 %	2002: 62,0 %
		2004: 38,7 %	2005: 64,3 %
			2001: 60,1 %
			2005: 39,1 % (mun.)
Référendums régionaux/locaux			
Possibilité d'organiser des référendums régionaux dans les régions autonomes des Açores et de Madère. Dans les autres régions, seuls les référendums municipaux sont autorisés.			
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE		

National: 28,3 %
PE: 25,0 %
Local: 11,5 %

L'indice des politiques d'intégration des immigrés classe le Portugal parmi les meilleurs pays en termes de possibilités de participation politique des immigrés. Bien que le vote lors des élections locales soit limité aux immigrés originaires de pays bien définis, les immigrés bénéficient d'organes consultatifs bien établis, leurs associations bénéficient de fonds publics et ils jouissent de libertés politiques étendues.

Classements

Indice Happy Planet

19° de l'UE-27, 136° sur 178

Accès numérique

20° sur 27

Liberté des médias

8° sur 27

4.22. Roumanie

*Suffrage universel depuis 1918*²⁵

*Coalition au pouvoir: Parti démocrate-libéral (PD-L, centre-droite) et Parti social-démocrate (PSD, centre-gauche)*²⁶

Opposition: Parti national libéral (PNL, centre-droite) et Union démocratique hongroise de Roumanie (UDMR, centre)

*Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (2004-2008) PNL-PD CD, UDMR et Parti humaniste de Roumanie C (bien que le PSD ait obtenu le pourcentage le plus élevé de voix), (2000-2004) Pôle démocratie sociale de Roumanie (PDSR) CG*²⁷

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement bicaméral Mandats de 4 ans	Chambre des députés Sénat	Élection directe, système mixte proportionnel (SMP). Chaque électeur vote pour un candidat selon un système majoritaire. Les candidats qui obtiennent plus de 50 % des votes sont élus. Les sièges restants sont répartis de façon proportionnelle entre les partis politiques. Les partis représentant les minorités nationales reconnues qui n'obtiennent pas de représentation dans une des deux chambres se voient attribuer un siège chacun à la Chambre des députés, pour autant qu'ils obtiennent au moins 10 % du nombre moyen des voix valides exprimées pour un député élu. Élection directe, système identique à celui utilisé pour les députés, 137 le seuil de représentation est de 160 000 voix.	334
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
8 régions (sans pouvoirs administratifs). 42 (judete) plus la municipalité de Bucarest, qui possède sa propre unité administrative. Élections directes, mais préfet nommé.	2 686 communes et 265 villes.	21 528 600 Ressortissants hors UE (2006): 0,2 % originaires pour la plupart de Moldavie, de Turquie, de Chine, des États-Unis et du Canada.	Env. 1 député pour 64 500 citoyens et 1 sénateur pour 160 000 citoyens.
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Les citoyens habitant à l'étranger ont le droit de vote. Les électeurs résidant en Roumanie ne peuvent pas voter anticipativement.	De 6h à 21h. Si des électeurs sont encore dans la file d'attente à 21h, l'ouverture des bureaux de vote peut être prolongée jusqu'à minuit.	24 700	
Conditions d'accès au vote			
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	18 ans, citoyenneté.	18 ans, citoyenneté.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants hors UE ne peuvent pas voter ni être candidats, contrairement aux résidents communautaires. Ceux-ci peuvent se présenter aux élections locales et dans les comtés s'ils sont âgés de 23 ans au moins et domiciliés dans le comté concerné.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Possibilité de référendums contraignants et non contraignants. Des référendums peuvent être organisés dans 3 cas: référendums obligatoires et contraignants pour les amendements constitutionnels (2 organisés) et pour destituer le président (1 organisé), et non contraignants par	2008 - Adhésion à l'UE et politiques de marché 2005 - Adhésion à l'UE, corruption, baisses d'impôts, lutte contre	UE 1994 S.O.	Nationales 2000 65,0 % Régionales / Locales s.o.

25 En 1947, la Roumanie est devenue une dictature à parti unique. La démocratie a été rétablie en décembre 1989. (Histoire de Roumanie. <http://www.romania.org/romania/history4.html>)

26 8 organisations représentant des minorités en Roumanie et n'ayant pas obtenu un nombre suffisant de voix pour s'assurer une représentation parlementaire ont reçu un siège chacune. Union interparlementaire. Roumanie

27 Union interparlementaire. Roumanie. http://www.ipu.org/parline-e/reports/2261_E.htm

décret présidentiel pour les questions d'intérêt national.	l'économie clandestine	1999	2004	s.o.
Taux de participation de 50 % exigé par le passé, seuil abaissé actuellement pour certains types de référendums.	2000 - emploi (relance des usines), croissance économique	S.O.	58,5 %	
Pas de référendums d'initiative populaire.		2007	2008	2008
10 référendums nationaux depuis 1864, donc 4 depuis 1990.		29,1 %	39,2 %	49,38 %

1991 - référendum relatif à une nouvelle constitution (77,3 % de voix pour)
2003 - amendement de la constitution, taux de participation 55,7 % et 89,7 % de voix pour
2007 - sur la destitution du président de Roumanie, taux de participation 44,45 %, 74,5 % de voix contre la destitution
2007 - référendum sur le mode de scrutin en Roumanie, taux de participation 26,1 % (81,4 % de voix pour, mais taux de participation jugé insuffisant)

Référendums régionaux/locaux

Référendums facultatifs possibles aux niveaux régional et local sur les questions locales d'intérêt public

Femmes au parlement

Représentation des ressortissants de pays hors UE

11,4 % à la Chambre des députés

5,8 % au Sénat

Les ressortissants non communautaires ne peuvent pas voter ni être candidats aux élections.

12 % dans les assemblées régionales

28,6 % au PE

Classements

Indice Happy Planet

Accès numérique

Liberté des médias

17^e de l'UE-27, 120^e sur 178

27^e sur 27

27^e sur 27

4.23. Slovaquie

Suffrage universel depuis 1918 (Tchécoslovaquie)

Coalition au pouvoir: Direction: social-démocratie (Smer, social-démocrate), Parti national slovaque (SNS, extrême-droite), Parti populaire - Mouvement pour une Slovaquie démocratique (LS-HZDS, extrême-droite).

Opposition: Union démocratique et chrétienne de Slovaquie (SDKÚ-DS, démocratie chrétienne), Mouvement démocrate-chrétien (KDH, démocratie chrétienne), Parti hongrois de coalition (SMK-MK, démocratie chrétienne/min.).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: Coalition démocratique slovaque (SDK), Parti de la gauche démocratique (SDL), Parti de la compréhension civique (SOP), SMK-MKP (1998-2002), SDKÚ-DS, KDH, MKP (2002-2006)

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges
Parlement unicaméral	Conseil national de la République slovaque	Membres élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans selon un mode de représentation proportionnelle. Seuil: 5 % pour les partis, 7 % pour les coalitions de deux ou trois partis, 10 % pour les coalitions de quatre partis ou plus.	150
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.
8 régions administrées par des conseils dont les membres sont élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans. Président régional (župan) élu au suffrage direct selon un mode de scrutin à deux tours.	2 887. Administrées par des conseils municipaux dont les membres sont élus pour des mandats de quatre ans. Maire élu au suffrage système selon un système majoritaire.	5 400 000 Ressortissants hors UE: 0,2 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère = 3,9 %), originaires principalement d'Ukraine, de Russie et du Viêt-Nam.	Env. 1 membre de la chambre basse pour 36 000 citoyens et env. 1 membre de la chambre haute pour 600 000 citoyens.
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE	
Possibilité de voter par correspondance et anticipativement. Vote électronique testé mais pas utilisé.	Les bureaux de vote sont généralement ouverts une journée pendant 15 heures pour les élections, et pendant deux jours dans le cas de référendums.	Env. 26 000	
Conditions d'accès au vote			
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales
18 ans. Tous les citoyens de l'UE résidant dans le pays. Les citoyens slovaques résidant en dehors du pays peuvent voter s'ils se trouvent en Slovaquie le jour de l'élection.	18 ans, citoyenneté, les Slovaques vivant à l'étranger peuvent voter à certaines conditions. Disqualifications: détention, incapacité légale, restrictions de la liberté personnelle pour des raisons de santé.	18 ans, citoyenneté. Certains ressortissants étrangers (UE et pays tiers) peuvent voter aux élections régionales et nationales s'ils sont résidents à long terme.	18 ans, citoyenneté, les ressortissants de pays hors UE peuvent voter et être candidats une fois qu'ils ont obtenu un permis de séjour permanent ou de longue durée.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections	
Possibilité d'organiser des référendums facultatifs et obligatoires. Possibilité de référendum facultatif d'initiative populaire moyennant une pétition d'au moins 350 000 signatures ou l'accord du parlement. Un taux de participation de 50 % est obligatoire pour qu'un référendum national puisse être contraignant. Plusieurs référendums (1994, 1998, 2000, 2004) ont été invalidés en raison d'un taux de participation insuffisant. 2003: Adhésion à l'UE. Participation 52 % résultat: 93,7 % pour.	Dissolution du gouvernement en place, adhésion à l'UE, adhésion à l'OTAN, déploiement d'armes nucléaires et installation de bases militaires sur le territoire slovaque.	UE	Nationales
		2004: 16,7 %	1998: 84,2 %
		-	2002: 70,0 %
		-	2006: 54,7 %
			Régionales/ Locales
			2001 (rég.): 22 %
			2005 (rég.): 18 % (prim.), 11 % (2 ^e tour)
			2006 (mun.): 47,7 %
Référendums régionaux/locaux			
Imposés par la constitution pour la création, la subdivision ou la suppression de municipalités. Lors de l'instauration ou de la suppression de charges, taxes ou allocations locales ou sur présentation d'une pétition signée par au moins 20 % des électeurs qualifiés dans une municipalité. Possibilité de référendums locaux pour destituer les maires. Pour qu'un référendum local soit légalement contraignant, un taux de participation d'au moins 50 % des électeurs locaux est nécessaire.			
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE		

National: 19,3 %
PE: 36 %
Local: 18,5 %

Selon l'indice des politiques d'intégration des immigrants, le droit de participation politique des immigrants en Slovaquie est fortement limité. Les immigrants n'ont pas le droit de créer des partis ou des mouvements politiques ni d'adhérer à des partis ou à des mouvements. Les ressortissants non communautaires peuvent toutefois voter et se présenter aux élections locales s'ils ont leur résidence permanente en Slovaquie.

Classements

Indice Happy Planet

20° de l'UE-27, 132° sur 178

Accès numérique

22° sur 27

Liberté des médias

17° sur 27

4.24. Slovénie

Suffrage universel depuis 1945²⁸.

Coalition au pouvoir: Sociaux-démocrates (SD, centre-gauche), Démocratie libérale de Slovénie (LDS, centre-gauche), Pour une politique vraiment nouvelle (ZARES, centre-gauche, groupe dissident de la LDS), et Parti démocratique des retraités (DeSUS, centre).

Opposition: Parti démocratique slovène (SDS, centre-droite cons.), Parti populaire slovène (SLS, centre-droite) et Parti national slovène (SNS, gauche)

Partis au pouvoir à l'issue des 3 dernières élections: (2004-2008) SDS CD et son partenaire le Nouveau parti chrétien populaire de Slovénie (NSi) (CD), (2000-2004): LDS CG, SD et DeSUS C, (1996-2000): LDS CG en coalition²⁹

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges	
Parlement bicaméral Élections tous les 4 ans, le Conseil national est élu pour des mandats de 5 ans.	Assemblée nationale Conseil national	Élection directe, représentation proportionnelle: seuil de 4 % pour 88 membres (dans 8 circonscriptions électorales). Liste de parti ou candidat particulier avec voix de préférence. Vote préférentiel à la majorité simple pour les deux députés élus séparément et représentant les deux minorités (hongroise et italienne). Élu indirectement par des groupes d'intérêts. La constitution 40 n'accorde pas les mêmes pouvoirs aux deux chambres.	90	
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.	
0	210 (augmentation importante par rapport aux 147 de 1994). Élections directes.	2 039 399 (2008) Ressortissants hors UE: (2006) 2,3 % (pourcentage de résidents d'origine étrangère (2004) = 10,9 %), originaires de ARYM et d'Albanie.	Env. 1 membre de l'Assemblée pour 22 600 citoyens et 1 membre du Conseil pour 51 000 citoyens.	
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE		
Vote par correspondance autorisé avant le jour de l'élection.	1 jour. Le vote a lieu de 7h à 19h. Les élections au PE sont organisées le dimanche ou un jour férié.	s.o.		
Conditions d'accès au vote				
Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales	
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	18 ans (16 si déjà employé) et citoyenneté slovène	18 ans (16 si déjà employé) et citoyenneté slovène. Les ressortissants étrangers non communautaires résidents à long terme (vivant en Slovénie depuis au moins 5 ans) peuvent voter aux élections locales mais pas se présenter comme candidats.		
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
9 référendums nationaux. Plusieurs types de référendums: référendum constitutionnel, législatif préliminaire (ante legem), législatif ultérieur (post legem) et consultatif. Les référendums consultatifs et contraignants sont valides si une majorité d'électeurs a voté pour une même option, pour autant que le taux de participation atteigne 50 %. Les référendums peuvent être organisés de 3 façons: à la demande d'1/3 des députés, à la demande de 40 000 électeurs éligibles et à la demande de l'Assemblée nationale.	2008 - impôts, logement et différend frontalier avec la Croatie. 2004 - croissance économique, éducation, recherche, soins de santé, environnement, droits des minorités. 2000 - privatisation, négociations d'adhésion à l'UE, soins de santé et sécurité sociale.	UE	Nationales	Régionales/ Locales
		1994 s.o.	2000 69,9 %	1998 57,5 %
		1999 s.o.	2004 60,6 %	2002 72,1 %
		2004 28,2 %	2008 63,1 %	2006 58,2 %
Référendums régionaux/locaux				
Organisation de référendums municipaux consultatifs concernant les frontières des municipalités (création/fusion/suppression d'entités infranationales).				
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE			

²⁸ Les premières élections démocratiques ont eu lieu en Slovénie en 1990. À la suite d'un plébiscite, la Slovénie a déclaré son indépendance vis-à-vis de la Yougoslavie en 1991 et est devenue une république démocratique. La nouvelle constitution slovène a été adoptée la même année. slovenia.si. Histoire; Office de communication du gouvernement.

²⁹ Union interparlementaire. Slovénie

13,3 % à l'Assemblée

2,5 % au Conseil

Xx dans les municipalités
42,9 % au PE

Les résidents de longue date peuvent voter (mais pas se présenter) aux élections locales. Les Xx dans les municipalités ressortissantes non communautaires ne peuvent pas créer d'associations politiques ni adhérer à des partis politiques sauf en tant que membres honoraires. Le gouvernement national et les gouvernements locaux ne disposent pas d'organes consultatifs permettant de consulter les immigrants sur les questions qui touchent leur vie.

Classements

Indice Happy Planet

Accès numérique

Liberté des médias

5° sur 27, 79° sur 178

12° sur 27

21° sur 27

4.25. Espagne

Suffrage universel depuis 1931 (supprimé à l'époque de Franco (1939-1975) et rétabli en 1977 par la nouvelle constitution espagnole).

Coalition au pouvoir: Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE, centre-gauche).

Opposition: Parti populaire (PP, centre-droit), Parti catalan (Convergència I Unió), Parti basque (EAJ-PNV), Cartel catalan (Esquerra Republicana-Izquierda Unida-Iniciativa per Catalunya Verds, gauche).

Partis au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (2004-2008): PSOE (SG), (2000-2004): Parti populaire (PP) (CD).

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral		Nbre de sièges
Parlement bicaméral (Las Cortes Generales) Mandats de 4 ans	Sénat (Senado) Congrès des députés (Congreso de los Diputados)	Système mixte: 208 sénateurs directement élus à la majorité simple. Listes établies au niveau provincial. 56 sénateurs élus indirectement par les assemblées législatives des communautés autonomes, selon leurs propres règles de procédure et sur la base d'une représentation proportionnelle.		264
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE		Rapport sièges/ pop.
19 administrations autonomes, parmi lesquelles 17 communautés et 2 villes, représentants nommés.	52 provinces (provincias) et 8 114 représentants élus	45 283 300 Ressortissants hors UE: 7,2 % (Pourcentage de résidents d'origine étrangère = 8,6 %)		Env. 1 représentant pour 129 000 citoyens et 1 sénateur pour 172 000 citoyens.
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE	
Possibilité de vote par procuration, de vote depuis l'étranger, de vote électronique etc.			D'après Eurostat	
Conditions d'accès au vote				
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>	
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	- 18 ans - citoyenneté espagnole - pas de déchéance des droits politiques		18 ans, citoyenneté. Certains ressortissants de pays tiers (uniquement la Norvège jusqu'à présent) peuvent voter en vertu d'accords de réciprocité, mais pas se présenter en tant que candidats.	
Référendums nationaux		Thèmes principaux		Taux de participation aux élections
Il existe trois sortes de référendums au niveau national en Espagne.		2008 - économie, inflation et immigration (un ancien conseiller municipal basque a été assassiné quelques jours avant les élections)		<i>Régionales/ Locales</i>
Type 1: un référendum est obligatoire pour amender certaines parties de la constitution espagnole.		2004 - terrorisme, lutte contre l'ETA (groupe séparatiste basque), élections influencées par des attentats à la bombe 4 jours avant le vote.		<i>Nationales</i> 2008 Congrès des députés 73,85 % Sénat: 74,49 %
Type 2: pour les propositions de réforme des autres parties de la constitution, le parlement peut décider ou non d'organiser un référendum.				2003 (total national) 67,67 %
Type 3: enfin, le premier ministre peut demander l'organisation d'un référendum non contraignant moyennant l'aval du parlement.				2004 Congrès des députés 75,66 % Sénat: 75,75 %
4 référendums organisés (15.12.1976, 6.12.1978, 12.03.1986, 20.02.2005) quorum				

2005: adoption de la constitution européenne, type 3, approuvée à 76,96 %, participation 41,77 %	2004 45,14 %	2000 Congrès des députés 68,71 % Sénat: 68,83 %	1999 (total national) 63,99 %
1986: maintien de l'Espagne au sein de l'OTAN, type , approuvée à 53,09 %, participation 59,42 %			
1978: ratification de la constitution espagnole, type , approuvée à 88,54 %, participation 67,11 %			
1976: loi sur la réforme politique nationale, type , approuvée à 94,45 %, participation 77,72 %			

Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE
36,3 % à la chambre basse 30 % à la chambre haute Régional 33,3 % au PE	La constitution espagnole permet aux ressortissants de pays tiers de voter et de se présenter aux élections locales sur la base d'accords de réciprocité (à l'heure actuelle, un seul accord bilatéral a été conclu avec la Norvège). Des représentants sélectionnés et nommés par l'État sont consultés systématiquement par l'intermédiaire d'organes tels que le Forum national pour l'intégration sociale des immigrés. Ces organisations d'immigrés peuvent bénéficier d'un financement public, mais elles sont tenues de respecter certains critères.

Classements		
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>
9 ^e de l'UE-27, 87 ^e sur 178	15 ^e sur 27	21 ^e sur 27

4.26. Suède

Suffrage universel depuis 1919.

Coalition au pouvoir: Alliance de centre-droite du Parti modéré, du Parti libéral, du Parti centriste et des Démocrates-chrétiens

Opposition: Parti social-démocrate (SAP, centre-gauche)

Partis au pouvoir à l'issue des 3 dernières élections: (2002-2006): SAP (CG) avec le soutien du Parti de gauche (VP) (G) et du Parti vert (Mpg), (1998-2002): SAP (CG) avec le soutien du Parti de gauche (VP) (G) et du Parti vert (Mpg) (C/CG), (1994-1998): SAP (CG).³⁰

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges	
Monarchie constitutionnelle, parlement unicaméral depuis 1971 Mandats de 4 ans, élections organisées le même jour à tous les niveaux.	Riksdagen	310 sièges attribués au suffrage direct, représentation proportionnelle, listes de parti fermées avec voix de préférence. Les sièges restants sont attribués sur la base des votes à l'échelle nationale. Seuil de représentation: 4 %	349	
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/ pop.	
18 conseils de comté et 2 régions. Élections directes.	290 Élections directes.	9 253 675 (nov. 2008) Ressortissants hors UE: (2006) 2,9 % citoyens (pourcentage de résidents d'origine étrangère en 2004 = 12,2 %), originaires principalement d'Irak, de Serbie, du Monténégro et de Turquie.	Env. 1 représentant pour 26 500	
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture	Résidents étrangers UE		
Les citoyens vivant à l'étranger peuvent voter sous certaines conditions, par ex. les Suédois vivant à l'étranger sont repris sur les listes électorales s'ils ont quitté le pays depuis moins de 10 ans ou s'ils en ont fait la demande auprès de l'Agence fiscale suédoise 30 jours au moins avant la date de l'élection. Possibilité de vote anticipé et par procuration.	1 jour. Les heures d'ouverture varient mais se situent généralement entre 8h et 20h (21h pour les élections européennes). Les élections européennes sont organisées un dimanche	N/a		
Conditions d'accès au vote	Élections européennes	Nationales	Régionales	Locales
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels en Suède ont le droit de vote.	18 ans, citoyenneté.			Citoyens des pays de l'UE, résidents officiels ayant la citoyenneté norvégienne ou islandaise, 18 ans ou plus. Les ressortissants étrangers originaires d'autres pays doivent être officiellement inscrits en tant que résidents depuis plus de trois années consécutives.
Référendums nationaux	Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
2 types de référendums: consultatifs ou contraignants. Seuls des référendums consultatifs ont été organisés jusqu'à présent, 6 au total. La décision d'organiser un référendum non obligatoire est généralement prise par une assemblée élue, par ex. le parlement. Elle peut également faire suite à la demande d'un certain nombre de citoyens.	2006 - OTAN, sécurité sociale, emploi, sécurité, jeunes et personnes âgées. 2002 - immigration, avenir du vaste secteur public, taxes pour la sécurité sociale vs. baisses d'impôts à droite, privatisation et dérégulation.	UE	Nationales	Régionales/ Locales
		1994 (1995) 41,6 %	1998 81,4 %	1998 78,1 % / 78,6 %
		1999 38,8 %	2002 80,1 %	2002 77,5 % / 77,9

³⁰

Union interparlementaire, Suède. Guide électoral IFES. Suède; Parti social-démocrate; Sveriges Riksdag.

1922 - prohibition, taux de participation 55,1 % (51 % contre)	1998 - problèmes nationaux, sécurité sociale, emploi	2004 37,9 %	2006 82,0 %	2006 78,8 % / 79,4 %
1955 - conduite à droite, taux de participation (82,9 % contre)				
1957 - fonds de pension, taux de participation (3 options)				
1980 - énergie nucléaire, taux de participation (3 options)				
1994 - adhésion à l'UE, taux de participation (52,3 % pour)				
2003 - euro, taux de participation (55,9 % contre)				

Référendums régionaux/locaux

Les référendums locaux sont toujours consultatifs. Ils peuvent être organisés par un conseil municipal ou de comté. Le conseil est tenu d'envisager la tenue d'un référendum à la demande d'au moins 5 % des électeurs. Il peut limiter un référendum à une certaine partie de la municipalité ou du comté. Entre 2003-2006, 26 municipalités ont organisé au moins 1 référendum. Le déplacement des limites des communes et les questions d'aménagement du territoire, par exemple, peuvent faire l'objet d'un référendum.

Femmes au parlement

47,28 % au Riksdagen

42,3 % au niveau municipal

47,6 % au niveau départemental et régional

57,9 % au PE

Représentation des ressortissants de pays hors UE

Toute personne résidant légalement en Suède depuis trois ans peut voter aux élections régionales et locales et se présenter aux élections locales. Les immigrants peuvent adhérer à des partis politiques et former leurs propres associations, qui sont susceptibles de bénéficier d'un financement ou d'un soutien à tous les niveaux de gouvernement. L'État informe activement les immigrants de ces droits. Les associations d'immigrants peuvent être élues librement aux organes consultatifs à tous les niveaux de gouvernance. Au parlement, 5 % des sièges sont occupés par des personnes nées dans un autre pays que la Suède. 1 % des sièges est occupé par des personnes nées en Suède mais dont les deux parents sont nés à l'étranger, et 6 % par des Suédois dont un parent est né à l'étranger.

Classements

Indice Happy Planet

1^{er} de l'UE-27, 119^e sur 178

Accès numérique Liberté des médias

1^{er} sur 27

3^e sur 27

4.27. Royaume-Uni

Suffrage universel depuis 1948

Parti au pouvoir: Parti travailliste

Opposition: Parti conservateur et unioniste, Libéraux-démocrates

Parti au pouvoir à l'issue des deux dernières élections: (1997-2001) Parti travailliste, (2001-2005) Parti travailliste.

Structure parlementaire	Chambres	Système électoral	Nbre de sièges		
Parlement bicaméral	Chambre des Communes	Élection directe selon un mode de scrutin majoritaire à un tour. Chaque membre du parlement représente une circonscription.	646		
Mandats de 5 ans au maximum	Chambre des Lords	Autrefois héréditaire, système modifié en 1999 pour en faire des postes nommés (non élus).	738		
Nbre de régions	Nbre municipalités	Population - ressortissants hors UE	Rapport sièges/pop.		
8 assemblées régionales non élues	468 + env. 10 000 conseils de paroisses, de villages et de communautés	60 975 millions (mi-2007) Ressortissants hors UE (estimation 2008): 2,382 millions	Env. un député aux Communes pour 95 000 habitants, 1 Lord pour 84 000 habitants.		
Mécanisme de vote	Heures d'ouverture		Résidents étrangers UE		
Vote par correspondance et par procuration possible.	7h - 22h		1,672 million		
Conditions d'accès au vote					
<i>Élections européennes</i>	<i>Nationales</i>	<i>Régionales</i>	<i>Locales</i>		
Tous les citoyens de l'UE résidents officiels.	18 ans et posséder la citoyenneté britannique, irlandaise ou de certains pays du Commonwealth	Comme pour les élections locales. Les citoyens européens peuvent se présenter aux élections	18 ans, citoyenneté. Les ressortissants hors UE ont les mêmes droits que les citoyens européens après 5 ans de résidence au Royaume-Uni.		
Référéndums nationaux		Thèmes principaux	Taux de participation aux élections		
Référéndums consultatifs uniquement. La Commission électorale britannique est chargée de superviser les référendums au Royaume-Uni depuis 2000.		2001 - Europe (l'euro), gestion de l'économie et réforme des services publics.	<i>UE</i>	<i>Nationale</i>	<i>Régionales/ Locales</i>
En 1975, un référendum a été organisé à l'échelle nationale sur le maintien du Royaume-Uni au sein de la Communauté européenne. Tous les autres référendums ont eu trait à la décentralisation régionale ou nationale (Pays de Galles, Écosse).		1997 - éducation et santé, gestion de l'économie et, dans une moindre mesure, questions européennes (pour les indécis uniquement, pas un thème central)	1994 36,4 % 1999 24,0 % 2004 38,9 %	1997 71,6 % 2001 59,0 % 22005 61,8 %	1994 1998 28,2 % 2007 40,9 %
Référéndums régionaux/locaux					
La loi de 1972 sur les collectivités locales autorise la tenue de référendums locaux non contraignants.					
Femmes au parlement	Représentation des ressortissants de pays hors UE				
19,3 % à la Chambre des Communes	Les ressortissants étrangers non communautaires peuvent voter et se présenter aux élections locales et régionales après 5 ans de résidence légale ininterrompue.				
20,1 % à la chambre des Lords					
27,8 % dans les assemblées locales					
24,4 % au PE					
Classements					
<i>Indice Happy Planet</i>	<i>Accès numérique</i>	<i>Liberté des médias</i>			
18° de l'UE-27, 108° sur 178	5° sur 27	25° sur 195			

Partie III: Options envisageables pour renforcer la participation

5. Cartographie des acteurs

Toute une série d'acteurs différents jouent un rôle décisif dans la communication de l'Union européenne et de ses politiques aux citoyens. Cet éventail va des pouvoirs publics traditionnels (gouvernements, administrations publiques et fonctionnaires, institutions européennes proprement dites) aux groupes du troisième secteur (organisations de la société civile) et aux médias.

En contribuant à définir l'agenda des espaces publics, les médias peuvent jouer un rôle décisif pour renforcer la légitimité démocratique de l'UE et des politiques qu'elle mène. La définition de l'agenda a été utilisée, aux côtés de la mise en contexte (*framing*) et de l'amorçage (*priming*), pour expliquer la formation des opinions en tant que processus cognitif. La définition d'agenda consiste à rendre des thèmes importants, en stimulant et en amorçant les citoyens au moyen de critères utilisés pour se faire une opinion, et en mettant dans un certain contexte des idées spécifiques concernant (certains aspects d') un problème ou événement. Pour les décideurs politiques et les journalistes, la notion de définition de l'agenda soulève des questions importantes de responsabilité dans la création et la diffusion d'opinions. La façon dont les journalistes qualifient les événements peut avoir une grande influence sur l'attention que l'opinion publique accorde ou non aux questions liées à ces événements. L'hypothèse de la définition de l'agenda est l'un des principaux concepts de la théorie de la communication depuis le début des années 1970. Elle est importante dans la mesure où elle suggère que les médias de masse peuvent avoir sur la société un impact alternatif au changement d'attitude. Il semble en outre que cet impact puisse être significatif. Les médias façonnent la façon dont les citoyens envisagent les grandes questions auxquelles la société est confrontée, et les problèmes mis en avant dans les médias ne sont pas nécessairement les problèmes dominants dans la réalité. Sous leur forme actuelle, les médias sont aussi fortement axés sur les sujets nationaux, bien que les technologies de l'information et de la communication telles que l'internet contribuent à dissoudre ces frontières nationales.

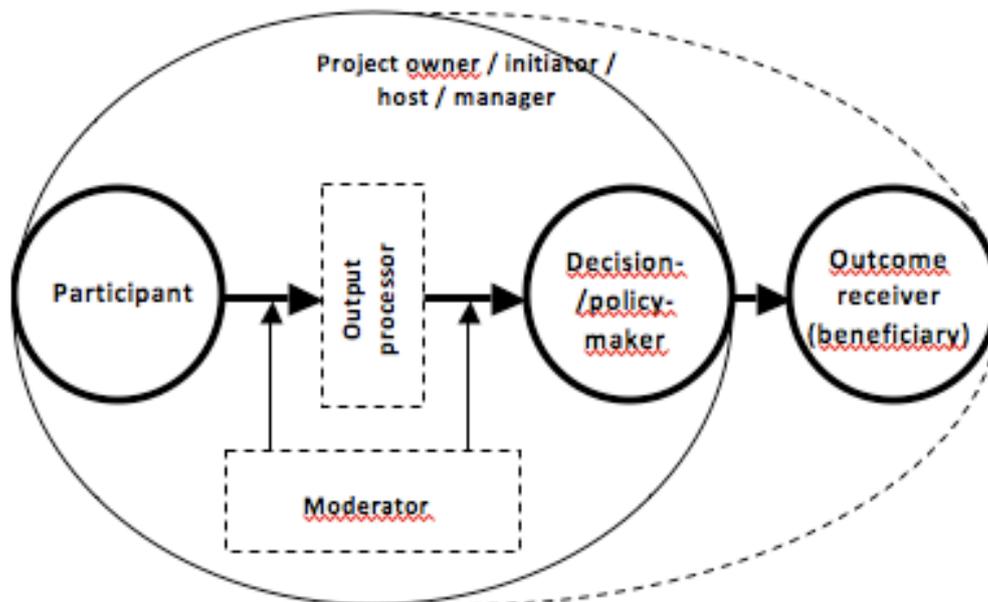
Pour les décideurs politiques et les journalistes, la notion de définition de l'agenda pose donc des questions importantes de responsabilité. La façon dont les journalistes qualifient les événements peut avoir une grande influence sur l'attention que l'opinion publique accorde ou non aux questions liées à ces événements. Si la presse ne couvre pas certains événements de façon proportionnelle à leur importance, comme le suggèrent certaines études, cela signifie que certaines actualités essentielles ne sont probablement pas couvertes. Pour les décideurs politiques, les journalistes et les organisations de la société civile par contre, la question de la fixation de l'agenda suggère l'importance

d'une mise en contexte adéquate des événements, nécessaire pour capter l'attention du public.

Une partie prenante peut jouer six rôles principaux dans le processus de participation politique. Ces rôles sont les suivants:

1. Un *participant* est une partie prenante qui apporte une contribution au processus de participation. Ce rôle n'est pas dévolu uniquement aux citoyens ou aux groupes de citoyens, mais également aux représentants élus et aux responsables gouvernementaux. Ils constituent le public cible du projet.
2. Le *titulaire/l'instigateur du projet* est la partie prenante qui lance le processus de participation et qui en est responsable. L'initiateur d'un tel processus peut être un acteur gouvernemental ou parlementaire, ou un parti politique. Il est également possible qu'un processus soit lancé par une organisation de la société civile ou un groupe de citoyens, souvent en utilisant des processus et des outils disponibles ou non dans le commerce. Les rôles de titulaire et d'initiateur sont parfois distincts. L'"hôte" et le "gestionnaire" de l'initiative peuvent également être distincts dans de rares cas.
3. Le *décideur* est la partie prenante chargée d'intégrer à la politique les résultats du processus de participation.
4. Le *modérateur/facilitateur* est la partie prenante qui assume différentes fonctions durant le processus de participation afin d'aider les autres utilisateurs du système. Ces fonctions sont par exemple celles de surveillance, de facilitation, d'organisation, de référence et de synthèse. Dans les processus de participation en ligne, les modérateurs peuvent être des entités gouvernementales ou sociétales (par ex. fonctionnaires ou citoyens volontaires).
5. Le *transformateur de résultats* est la partie prenante chargée de traiter les résultats bruts pour les adapter aux besoins des décideurs. Dans certaines initiatives de participation en ligne dirigées par la société civile, il se peut que ce rôle soit superflu.
6. Le *destinataire des résultats* est la partie prenante censée bénéficier du résultat du processus de participation. Dans la plupart des cas, les destinataires des résultats seront les parties prenantes qui, par exemple, bénéficient d'une meilleure politique ou d'un service mieux conçu. Il s'agit souvent d'un groupe nettement plus nombreux que celui qui a participé au processus, mais les destinataires des résultats doivent néanmoins pouvoir être définis comme un groupe distinct de la "société en général".

Figure 5-1 - Rôles des parties prenantes



Traduction du diagramme	
EN	FR
Project owner/initiator/host/manager	Titulaire/instigateur/hôte/gestionnaire du projet
Participant	Participant
Output processor	Transformateur de résultats
Moderator	Modérateur/facilitateur
Decision/policy maker	Décideur / créateur des politiques
Outcome receiver (beneficiary)	Destinataire des résultats / bénéficiaire

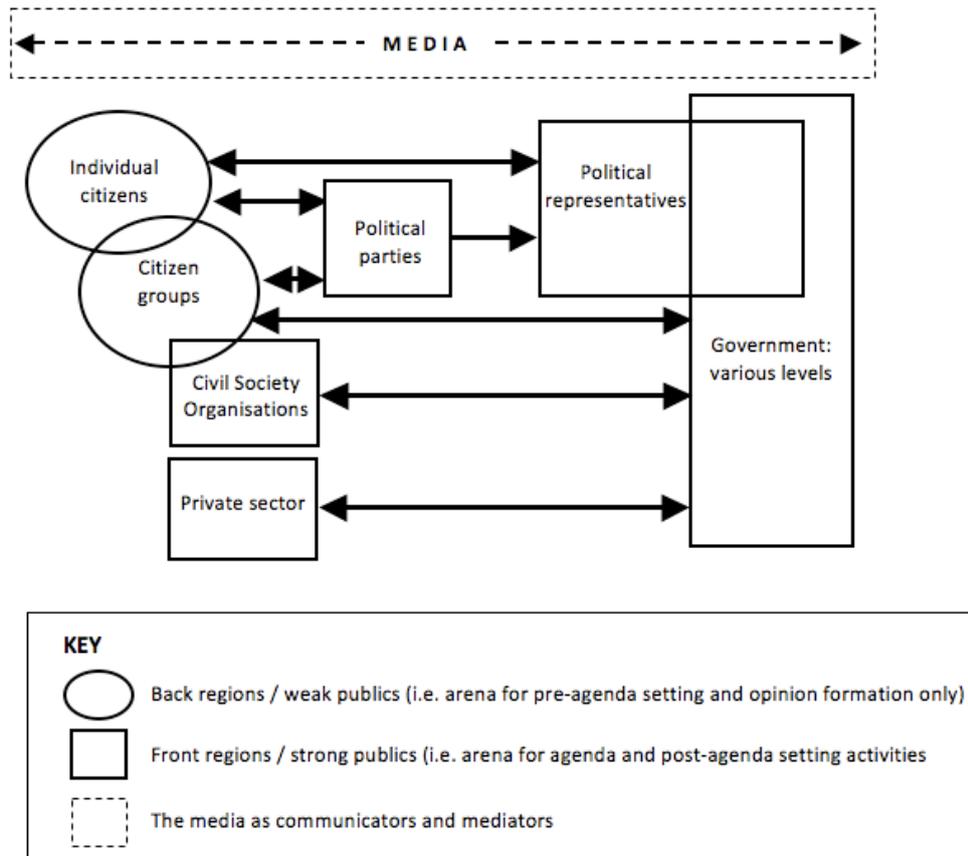
Il est tout aussi important de conceptualiser les relations entre les acteurs ci-dessus en comprenant bien que la participation implique un processus de création de relations permettant d'établir des formes pertinentes de participation (du fait que les relations structurent le "tout" au sein duquel les participants jouent un rôle "partiel" - Schwartz 1984). La création de relations présente les dimensions suivantes:

- relations verticales (inégalités de pouvoir);
- relations horizontales;
- rôles joués (par ex. citoyen-représentant; usager-fonctionnaire; client-agence; relations réciproques dans le contexte d'une communauté);
- viabilité des relations;
- apparition de nouvelles relations;
- transfert des relations vers d'autres théâtres.

La participation publique est normalement associée à une forme de délibération ou de décision politique, souvent dans le cadre de l'élaboration des politiques. En essayant d'évaluer l'importance des initiatives de la société civile émanant du terrain dans la seule perspective du cycle de vie des politiques, on risque de ne pas en saisir toute la complexité. L'action civique constitue un processus de

définition d'agenda (parce qu'elle permet aux groupes et aux personnes de promouvoir leurs opinions et leurs besoins dans le cadre de la sphère publique), mais elle est aussi porteuse d'autres significations (dans le monde culturel, par exemple). Elle implique généralement des activités telles que le lobbying, les protestations et les pétitions qui permettent une communication verticale entre les citoyens et les représentants ou les autorités. Ces activités représentent le "visage public" des mouvements sociaux. Mais nous souhaiterions également saisir la vie intérieure des mouvements sociaux - ce que Melucci (1989) appelle leurs "réseaux cachés" - dans la mesure où ces réseaux se reproduisent à travers les processus de participation. Les mouvements expriment des revendications politiques, mais ils réagissent aussi souvent aux "besoins affectifs et communicatifs quotidiens des participants au réseau" (Melucci 1996:115). En réalité, la motivation d'agir politiquement dans les sociétés contemporaines semble de plus en plus liée au désir "non seulement de voir triompher ses vues et intérêts matériels, mais aussi d'obtenir une confirmation cognitive de son identité" (Pinson 2003:53). Ce type d'activité n'est pas apolitique, bien que l'on puisse le considérer comme une phase du cycle de vie des politiques antérieures à la définition de l'agenda: il s'agit de courants culturels profonds desquels peuvent émerger ou non des agendas politiques. On utilise les termes "région avant" (*front region*) et "région arrière" (*back region*) pour distinguer ces deux aspects de la participation.

Figure 5-2 - Cartographie des acteurs



Traduction du diagramme	
EN	FR
MEDIA	MÉDIAS
Individual citizens	Citoyens particuliers
Citizen groups	Groupes de citoyens
Political parties	Partis politiques
Political representatives	Représentants politiques
Civil society organisations	Organisations de la société civile
Private sector	Secteur privé
Government: various levels	Gouvernement: différents niveaux
Back regions / weak publics (i.e. arena for pre-agenda setting and opinion formation only)	Régions arrières / publics faibles (càd scène de prédéfinition de l'agenda et de formation des opinions uniquement)
Front regions / strong publics (i.e. arena for agenda and post-agenda setting activities)	Régions avant / publics forts (càd scène où se jouent les activités de définition et de post-définition des agendas)
The media as communicators and mediators	Les médias en tant que communicateurs et médiateurs

On peut faire une vaste distinction entre le grand public et les parties prenantes "initiées", dans la mesure où le dialogue avec le grand public tend à amener les valeurs vers le devant de la scène, alors que l'implication des initiés (généralement à l'intérieur des "publics forts"³¹) a tendance à mettre en avant leurs connaissances et leurs intérêts particuliers (Creasy *et al.* 2007:23). De même, toute évaluation doit envisager la possibilité d'aboutir à différents types d'avantages pour différents types de parties prenantes, par exemple³²:

- les citoyens particuliers;
- les représentants élus;
- les organes gouvernementaux;
- les autres partenaires du secteur public;
- les partis politiques;
- les ONG;
- les groupes de citoyens;
- le monde universitaire et de la recherche;
- le monde de l'entreprise et de l'industrie;
- les médias de communication de masse.

³¹ La principale différence entre les publics forts et les publics faibles est que ces derniers sont uniquement un lieu de formation des opinions, alors que les publics forts sont l'endroit où les décisions sont prises (Eriksen & Fossum 2002: 405).

³² Cette classification s'inspire de la classification proposée par DEMO-net, voir Tambouris (éd.) 2007: 10.

6. Concevoir des initiatives en faveur de l'engagement et de la participation des citoyens

Les initiatives en faveur de l'engagement et de la participation des citoyens n'apparaissent pas dans le vide. Elles s'inscrivent dans le contexte plus large des changements sociétaux qui se produisent aux niveaux local, régional, national, européen et même mondial, et doivent être envisagées comme telles. Avant toutes choses, il convient donc que ces initiatives poursuivent l'objectif global de fournir des mécanismes permettant aux citoyens de comprendre ces changements, d'en débattre et de les influencer. Bien souvent, les changements que les citoyens remarquent le plus facilement et qui les intéressent le plus sont ceux qui se produisent près d'eux et qui touchent leur vie quotidienne, leur localité ou leur lieu de travail. Les questions locales, concrètes, précises et familières qui se présentent comme un choix clair entre plusieurs options concernant l'avenir sont celles qui suscitent le plus l'intérêt des citoyens. Les questions européennes, présentées comme telles, ne suscitent généralement pas beaucoup d'intérêt.

Il en résulte cinq règles générales pour la conception de ces initiatives. Tout d'abord, lorsqu'ils s'engagent dans un débat sur une de ces questions, la plupart des citoyens ne se préoccupent pas des mécanismes de participation en place, mais uniquement de savoir s'ils pourront avoir leur mot à dire et influencer le résultat. Cela signifie que les mécanismes doivent être aussi simples, faciles à utiliser et directs que possible. Toutefois, il est également important qu'ils soient visibles et entièrement transparents, ou du moins susceptibles d'être contrôlés à la demande, afin de s'assurer qu'ils sont équitables, responsables et suscitent la confiance.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet européen, le mécanisme de participation devra absolument partir de problèmes locaux et élargir ensuite sa perspective de façon naturelle. Une façon d'y parvenir est d'utiliser des ancrages thématiques qui touchent à la fois à d'autres questions locales (par exemple au travers d'un débat sur les conséquences budgétaires) et à la dimension européenne au sens plus large (par exemple en montrant que des actions concertées à grande échelle peuvent aider à résoudre des défis locaux).

Troisièmement, dans une perspective européenne, la conception des initiatives participatives doit faire appel à des mécanismes de regroupement et de distinction. Le regroupement des principales préoccupations des citoyens - qui sont inévitablement locales, mais qui ont pourtant une pertinence européenne - est important pour permettre aux décideurs européens de tenir compte des besoins et des souhaits de la population. Ce regroupement doit être

suffisamment subtil pour respecter la diversité tout en mettant l'accent sur les thèmes communs. Le corollaire de cette approche est qu'il faut également détailler les différents éléments des politiques européennes de façon à mettre en évidence les implications au niveau local ou régional. Il faut pour cela tenir compte des différences locales, de façon à ne pas présenter une politique uniforme, mais un ensemble nuancé de soutiens aux acteurs locaux et régionaux, qui prend en considération leurs caractéristiques et leurs besoins spécifiques.

Quatrièmement, les concepteurs eux-mêmes doivent indiquer de manière explicite les principaux objectifs de l'initiative, ainsi que le lien entre ces objectifs et les différents éléments du mécanisme adopté. Il s'agira par exemple de vérifier que la logique d'intervention envisagée (c'est-à-dire la façon dont le mécanisme doit permettre d'obtenir le résultat attendu) est suffisamment rigoureuse, de favoriser une compréhension commune des objectifs de l'intervention et de détecter les conflits potentiels avec les objectifs d'autres acteurs. Si on envisage, par exemple, de recourir à des débats ou à des sondages en ligne, il faut se demander de quelle manière ils vont être réalisés concrètement et quelles sont leurs chances de réussite, en se référant le cas échéant aux résultats d'autres initiatives similaires.

Cinquièmement, il est important de concevoir des processus et d'évaluer leur impact sur la base d'une compréhension aussi complète que possible des facteurs externes pertinents susceptibles de faciliter ou d'entraver l'initiative. Cela consiste à se poser des questions telles que: l'initiative est-elle bien adaptée à son environnement? Dans quelle mesure la logique d'intervention permet-elle d'intégrer activement le projet dans son environnement?

Des principes de conception plus spécifiques sont abordés dans les points suivants.

Un problème majeur pour la conception des initiatives est que le public ne souhaite généralement pas entendre parler de "politique", de "démocratie" ni même de "participation". Il se préoccupe par contre de nombreuses questions particulières et souhaite avoir la possibilité d'exprimer son avis à leur propos et d'obtenir des informations. Pour stimuler la participation, il est donc absolument essentiel de concevoir le processus en donnant un rôle primordial à ces aspects. Il faut par exemple rendre l'image de marque (*branding*), la publicité et tous les éléments constitutifs de la participation aussi attrayants que possible (Involve, 2008). C'est capital, parce que si l'objectif est d'obtenir la participation du plus grand nombre, il faut rendre le processus extrêmement intéressant et motivant. Or, nombre de grands projets participatifs éprouvent des difficultés à intéresser un nombre suffisant de citoyens.

Les réactions des participants montrent souvent que les activités en question leur paraissent trop formelles ou trop bureaucratiques et qu'elles ne constituent donc pas une manière agréable pour eux d'utiliser leur temps libre de plus en plus rare. Les opérations qui parviennent à susciter l'intérêt de millions de personnes sont soit extrêmement simples, soit particulièrement attrayantes.

Par contre, de nombreuses initiatives ont adopté une approche fondée sur la confrontation. Elles ne sont pas parvenues à contribuer à la résolution des problèmes politiques. Il est en effet très difficile d'élaborer des processus axés sur la recherche de solutions. Une pétition, par exemple, est simple et facile à mettre en œuvre, mais elle ne favorise ni le débat ni la réflexion. Les moyens engagés pour susciter la participation doivent donc être extrêmement attrayants. Par ailleurs, s'il existe des obstacles qui freinent l'engagement, il importe de déployer des efforts significatifs pour inciter les citoyens à les surmonter (Involve, 2008).

La démarche générale et les résultats doivent être parfaitement transparents et publics. La meilleure garantie de réussite semble consister à mettre en évidence, dès le début, les attentes des participants, de même que les objectifs, les moyens, le traitement des informations fournies et les résultats attendus. Les objectifs doivent donc être clairement définis dès le départ. Il est important en particulier que les citoyens comprennent exactement comment ils doivent s'y prendre pour y participer, faute de quoi leur intérêt risque de s'estomper rapidement. Il convient également d'indiquer clairement qui est responsable de quoi, quels sont les recours possibles et qui est censé donner une suite aux conclusions du processus. Toutes ces précautions permettent d'accroître la confiance des citoyens dans le système. Même si la transparence et l'ouverture doivent être l'attitude par défaut, il importe également de tenir compte de la nécessité de protéger l'identité des personnes vulnérables placées dans des situations délicates et d'aider les personnes qui dénoncent des abus (*whistle-blowers*). De même, il sera parfois nécessaire de permettre aux fonctionnaires ou aux responsables politiques d'évaluer en privé les différentes options politiques avant de déterminer celle qu'ils vont soutenir, pour autant que leurs arguments, justifications et intérêts soient ensuite rendus public de façon parfaitement transparente.

Dans une démocratie, la participation doit être considérée comme un droit fondamental qui contribue à l'amélioration des politiques et au renforcement de la stabilité de la société. Elle peut également être une soupape de sécurité dans la vie quotidienne des citoyens ordinaires. Mais pour que cette soupape de sécurité fonctionne, il est indispensable de reconnaître les efforts que les citoyens ont fournis, de leur donner du feedback si nécessaire et de montrer les retombées de leur participation, même si celle-ci n'a pas entraîné de changements

fondamentaux - auquel cas, les raisons de cette absence de changements doivent être expliquées de façon claire et transparente. Pour créer et entretenir une culture participative, la contribution des citoyens doit être reconnue et cette reconnaissance doit être explicite et publique.

Dans le cadre des actions participatives, il y a lieu d'élaborer et de mettre à disposition des outils et des procédures permettant de réduire au minimum les problèmes liés au fait que des participants crient, s'insultent ou disent des choses sans intérêt. Ces problèmes peuvent se produire, par exemple, dans les activités en ligne, qui permettent de garder plus facilement l'anonymat, l'internet étant un outil très efficace pour organiser des actions et faire connaître des problèmes individuels. Il est donc important d'encourager les citoyens ou leurs intermédiaires, notamment les fonctionnaires, à encadrer le débat de façon précise et équitable, et de leur fournir des outils pour ce faire. L'objectif à cet égard est de maintenir un équilibre entre la simplicité et l'efficacité, d'une part, et la nuance et la nécessité de faire des compromis sur certaines questions, d'autre part. Il importe d'éviter la "fausse polarisation", qui se produit souvent lorsque les partisans de causes uniques ne s'écoutent pas mutuellement, et de se focaliser au contraire sur les véritables divergences d'opinions qui permettent aux interlocuteurs d'admettre la complexité et la nécessité de faire des compromis. En revanche, une contextualisation intelligente et équilibrée n'implique pas (et ne doit pas impliquer) la "manipulation" du débat en vue de promouvoir la ligne politique de l'UE. Elle doit rester ouverte aux alternatives, ainsi qu'aux arguments et aux preuves qui vont dans un autre sens. Toute mise en perspective du débat doit donc rester neutre, au risque de perdre rapidement toute crédibilité.

Il est nécessaire de comprendre nettement mieux les types de mécanismes et les canaux de communication requis pour les différentes activités et les différents niveaux de participation. Il est clair que les initiatives de participation réussies n'utilisent généralement pas un canal unique, qu'il s'agisse de réunions publiques, d'ateliers, de débats en ligne etc., mais plutôt une sélection judicieuse de deux canaux ou plus. Il faut faire coïncider les habitudes et les tendances en matière de participation citoyenne avec les canaux disponibles. À l'heure actuelle, de nombreux efforts de participation sont centrés sur l'offre. Il faudra à l'avenir utiliser des approches nettement plus centrées sur le citoyen. Certaines formes de participation électronique nécessitent également des outils de protection de la vie privée, non seulement pour protéger l'identité, mais aussi pour garantir un espace "échappant au contrôle du pouvoir" où les discours alternatifs peuvent s'exprimer et se multiplier (par exemple les minorités et les groupes vulnérables, les personnes qui traditionnellement ne participent pas au processus politique).

Il faut également accorder une attention particulière à la qualité de l'environnement dans lequel se déroule la participation, car celle-ci est aussi une expérience sociale dans laquelle le dialogue peut être en soi un processus très enrichissant et apporter des avantages intrinsèques autant qu'instrumentaux aux participants.

La qualité du contenu et sa présentation sont importantes pour renforcer la participation citoyenne. Des informations contextuelles pertinentes et faciles à utiliser doivent sous-tendre les principaux canaux de participation. Elles seront transmises d'une façon factuelle, simple et ciblée. Les propositions législatives, les textes politiques et autres documents sont souvent présentés dans un jargon technique ou juridique. Pour surmonter ce problème, une agence pourrait par exemple publier une synthèse récapitulant les points principaux et expliquant clairement l'impact potentiel d'une politique ou d'une législation pour les citoyens et la façon dont elle aborde le problème en cause.

Les réponses au feedback et à la visibilité doivent être une priorité. Ainsi, lorsque la Commission sollicite ou s'efforce de stimuler la participation, par exemple dans le cadre d'un processus interactif d'élaboration d'une politique ou de consultation, il conviendrait qu'elle rende compte de façon plus détaillée de la façon dont les réactions reçues ont été prises en considération tout au long de la procédure législative. Un compte rendu des principales observations et préoccupations contribuerait à générer de nouvelles connaissances. De même, dans le cadre des initiatives axées sur le débat et caractérisées par le recours aux nouveaux médias sociaux (EUTube, Débat Europe, etc.), il pourrait être opportun de résumer et de mettre en exergue les principales questions et préoccupations des citoyens. Ceci serait bénéfique pour une Commission européenne désireuse d'écouter les citoyens européens et contribuerait à motiver ceux-ci à participer.

Permettre d'exprimer une opinion sur les résultats du processus de participation. Chaque citoyen qui prend part à un débat ou à une consultation devrait avoir la possibilité d'exprimer son avis concernant le résultat final et les options recommandées. Par exemple, si des kits de discussion ou des jeux en ligne sont utilisés dans le cadre de ce processus, les citoyens qui y participent devraient avoir le droit d'exprimer une dernière opinion sur l'ensemble de l'opération. Les votes, sondages et pétitions ne doivent pas être des opérations déconnectées ou isolées de leur contexte. Selon Involve (2008), cet aspect est important parce qu'il:

- oblige chaque personne à participer activement et à réfléchir à la façon dont elle souhaite exprimer son opinion;

- permet aux initiateurs du processus de savoir ce que pense chaque personne, grâce aux données ainsi créées, et de connaître le véritable degré de consensus ou de désaccord;
- renforce la satisfaction et le sentiment de responsabilité des participants, dans la mesure où de nombreuses personnes apprécient le processus de participation et s'intéressent au résultat final dont elles se sentent un peu responsables;
- facilite la mise en relation avec des processus plus larges - il est clair que si ces liens n'existent pas, le processus reste déconnecté, il intéresse moins les participants et il présente une valeur moindre pour le processus global.

Il existe également un certain nombre de critères de réussite pour l'implication des citoyens:

- Exprimer clairement l'objectif et ce que l'on attend (ou non) de la participation.
- Se focaliser sur les véritables besoins de participation dès le début du processus.
- Garantir la transparence totale du processus, ce qui contribue à renforcer la confiance.
- Un soutien (politique) de haut niveau peut être d'une importance capitale.
- Utiliser un langage et des mots que les gens comprennent, et pas uniquement des informations "codées". Dans certains cas par exemple, la communication de projets de politiques ne suffira pas à impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de ces politiques. Il faudra au contraire expliquer ou commenter ces premières ébauches dans des termes plus simples que ceux utilisés en droit européen.
- Écouter autant que l'on ne pose des questions et dit les choses.
- Laisser les gens exprimer leur colère et leur frustration.
- S'agissant du timing, impliquer les participants à un stade précoce du cycle de vie des politiques.
- Fournir un feedback sur les contributions, montrer à quoi ces contributions ont servi pour que le citoyen n'ait pas l'impression que sa contribution se perd dans le néant.
- Si la participation des citoyens n'a pas d'impact sur le résultat, expliquer pourquoi.
- Le fait d'ignorer les contributions nourrit le cynisme.
- Avant le début, décider comment susciter les contributions, comment les analyser et comment les utiliser.
- Décrire clairement ces choix aux participants.
- Aborder directement les besoins et intérêts des participants, et les impliquer dans l'articulation de ces besoins et intérêts.

- Recourir à une modération de débat prudente, indépendante et digne de confiance, s'en tenant à des lignes directrices transparentes.
- Le fait de s'exprimer et de rendre des comptes de manière claire, transparente et sur la base de règles peut contribuer davantage à renforcer la participation que n'importe quel mécanisme.
- Les différents outils et processus (sondages, votes, consultations, pétitions...) qui font partie du même processus politique ne doivent pas être déconnectés.
- Il faut faire en sorte que l'implication devienne irrésistible.
- Prendre très au sérieux les contributions des citoyens (qu'ils donnent leur avis sur demande ou de leur propre initiative), montrer comment ces contributions sont utilisées, etc. Il importe de motiver la décision ou le résultat final d'une façon qui fasse explicitement référence aux contributions des participants.
- Toujours tenir compte de la fracture participative (c'est-à-dire du phénomène qui fait que les citoyens les plus éduqués, ceux qui s'expriment le plus facilement et ceux qui sont les mieux informés politiquement participent nettement plus que les autres) et ne pas supposer que tous les avis ou besoins ont été entendus.
- Évaluer, y compris en demandant aux participants!

7. Bonnes pratiques dans le cadre d'initiatives locales et régionales sur des thèmes spécifiques

Les cas présentés dans le présent chapitre de l'étude reposent tous sur l'analyse de documents et sur des visites sur le terrain réalisées en mars, avril et mai 2009. Ces exemples ont été réunis sous le titre de "bonnes pratiques", mais ils constituent plutôt un instantané de quelques villes et régions européennes et de leurs pratiques de participation. Dans certains cas, la participation est clairement inscrite dans le mode de fonctionnement des autorités locales. Dans d'autres, elle apparaît comme une contrainte envisagée comme un passage obligé auquel les responsables politiques doivent se plier pour être réélus.

Plusieurs aspects des cas présentés ci-dessous sont dignes de figurer dans une synthèse, présentée dans le cadre des recommandations aux chapitres 8.3 et 8.4.

7.1. Initiatives venant d'en haut/gouvernementales

7.1.1. Centres de quartier à Iasi, Roumanie

PÉRIODE

En cours depuis 2006.

OBJECTIFS

L'un des principaux objectifs des centres de quartier est de promouvoir la démocratie locale et de décentraliser les services au sein de la population. Ces centres servent également de lieux de dialogue avec les citoyens.

Ces centres de quartier ont donc deux fonctions principales:

- permettre aux citoyens d'accomplir plus facilement et plus efficacement les formalités quotidiennes qui nécessiteraient normalement un passage à la mairie. Il peut s'agir par exemple d'obtenir des informations sur des droits ou des obligations, d'introduire une demande de permis de bâtir, de demander une aide sociale ou encore d'obtenir de l'aide pour un report de taxes;
- être un lieu de promotion de la participation citoyenne et de défense des intérêts des citoyens.

INITIATEURS

Municipalité de Iasi. Les centres de quartier ont été lancés dans le cadre d'un projet de jumelage de villes. Iasi est jumelée avec une ville française proche de Lille, Villeneuve d'Ascq, qui présente des caractéristiques similaires. Il s'agit d'une ville étudiante possédant une population à peu près égale. Villeneuve d'Ascq a mis en œuvre avec succès les centres de quartier, et Iasi a voulu profiter des expériences de sa ville jumelle. La municipalité a lancé ce projet sur la base du modèle de Villeneuve d'Ascq.

GROUPE CIBLE

Tous les citoyens de Iasi. Les trois premiers centres de quartier ont été inaugurés en 2006. Chacun se situe au point de rencontre de plusieurs quartiers et dessert les citoyens de ces quartiers. Cinq centres de quartier fonctionnent actuellement, et ce nombre devrait passer à sept d'ici 2012. Les sept centres sont implantés de façon stratégique de manière à desservir les 16 quartiers de Iasi. D'ici 2012, l'objectif est également que chaque centre soit doté d'un conseil consultatif opérationnel.

CONTEXTE

La première fonction des centres de quartier est pleinement opérationnelle et les citoyens de ces quartiers utilisent effectivement les centres quand ils ont besoin de services.

Deux facteurs spécifiques devaient être pris en compte pour adapter ces centres aux besoins de Iasi. Tout d'abord, le degré de participation est moins élevé à Iasi qu'à Villeneuve d'Ascq, il faut donc utiliser des méthodes différentes pour attirer les citoyens. Deuxièmement, chaque centre possède un conseil consultatif pour ces quartiers. Quelques problèmes sont apparus lors de l'examen du rôle de ces organes consultatifs au conseil municipal. Ce dernier s'est montré réticent à donner un quelconque pouvoir de décision aux conseils consultatifs de Iasi et, dès lors, il a été difficile d'évaluer la pertinence de ces conseils de quartier. Le compromis adopté a été que ces conseils consultatifs (composés de volontaires et de groupes d'intérêts) ont pour seule compétence de conseiller la population et de faire des recommandations à la municipalité.

INSTRUMENTS ET MESURES

Jusqu'à présent, deux projets d'une durée d'un an ont été lancés avec la participation des centres de quartier et de la société civile.

Des volontaires ont été sollicités dans deux des quartiers concernés: quinze dans le premier et neuf dans l'autre. Ces volontaires ont discuté avec les habitants et dressé une liste des tâches prioritaires pour ces quartiers. Les volontaires entraînent en contact chaque semaine avec les centres de quartier, et ceux-ci ont relayé ensuite les suggestions des volontaires à la municipalité. Les volontaires ont également été contactés spécifiquement pour des débats publics.

En 2008, la municipalité de Iasi a établi un plan de développement stratégique pour la ville à l'horizon 2020. Une société de consultance néerlandaise a été chargée de l'élaborer. Les centres de quartier ont également servi à rassembler des contributions et des idées pour ce plan. Les centres de quartier et les volontaires ont servi à ouvrir le dialogue avec une frange plus large de citoyens dans le cadre de la préparation du plan stratégique. Des réunions avec des groupes cibles ont été organisées à l'intention des PME, des organismes culturels, des entrepreneurs et d'autres parties prenantes, et enfin, des questionnaires ont été distribués. Cette action a permis de collecter 150 idées et suggestions qui, après regroupement et classement par priorité, ont permis d'inscrire dix points stratégiques dans le plan.

Figure 7-1 – Centres de quartier de Iasi

Rôles des centres de quartier

- Informer les citoyens des services proposés par la municipalité.
- Proposer une aide pour les formalités administratives.
- Aider les habitants à résoudre les problèmes du ressort du conseil municipal et du conseil local.
- Diriger les citoyens vers les institutions et les organisations compétentes dans le cas de problèmes ne relevant pas des compétences de la municipalité.
- Garantir un accès libre aux informations d'intérêt public.
- Garantir la transparence des décisions conformément à la loi 52/2003.
- Appliquer la loi 27/2002 sur le traitement des pétitions et des plaintes.
- Gérer les appels téléphoniques et résoudre rapidement les problèmes rencontrés par les citoyens.
- Organiser des débats publics dans les centres communautaires, avec la participation d'élus et de représentants du district (conseils de district).
- Gérer et assurer le suivi des propositions qui découlent des réunions de quartier.
- Distribuer des questionnaires aux citoyens concernant les services de la municipalité et traitement des questionnaires complétés.

Après publication, le plan stratégique a été distribué dans les centres et les citoyens intéressés peuvent en obtenir un exemplaire.

Les centres contribuent largement à l'implication des citoyens dans les décisions relatives aux événements. La ville organise depuis 17 ans un festival annuel. En 2007, les centres ont organisé des réunions au cours desquelles ils ont fait des suggestions concernant le logo du festival et une plus grande décentralisation des activités du festival vers les quartiers. Cette consultation a entraîné une modification du programme 2008, qui a été la première année où les activités culturelles se sont étendues à l'ensemble de la ville.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

Les centres de quartier sont évalués trois fois par an au moyen de questionnaires de satisfaction des usagers distribués dans les centres et à la mairie. Il est manifeste que les gens préfèrent se rendre dans les centres plutôt qu'à la mairie pour leurs formalités administratives, et le nombre de personnes qui se rendent dans ces centres augmente à chaque trimestre. À l'heure actuelle, les cinq centres de quartier accomplissent environ 75 % des tâches pour lesquelles ils ont été conçus.

Ce modèle de centres de quartier est une première en Roumanie. Il a reçu un prix au niveau national en 2008 et a été repris par d'autres villes dans le sud, l'ouest et le centre du pays.

Les centres de quartier se focalisent essentiellement sur les questions qui touchent les quartiers et, hormis la consultation relative à la stratégie de développement de la ville, les thèmes abordés concernent les activités culturelles, sportives et de loisirs. Lorsque les centres auront acquis une expérience plus importante, il est prévu de procéder à des échanges de personnel entre les centres français et roumains. Si ce projet réussit, Iasi proposera également ce modèle à ses autres villes jumelles de Grèce et d'Italie. Le premier objectif est de faire en sorte que les citoyens soient actifs dans notre communauté. Plus tard, les questions européennes et la participation européenne deviendront peut-être plus pertinentes.

CONCLUSION

Il est trop tôt pour évaluer la réussite des centres de quartier de Iasi, surtout en ce qui concerne leur contribution à la participation citoyenne. Les pouvoirs insuffisants accordés aux conseils de quartier rendent la participation des volontaires moins attrayante. Il s'agit cependant d'un premier pas, et si les centres parviennent à obtenir une plus grande autorité, ils pourraient être en mesure d'influencer davantage les décisions au niveau local. La communication directe avec les citoyens et les groupements de volontaires constitue un changement et une amélioration par rapport à un système qui était très différent. Ces centres constituent un exemple intéressant de collaboration entre villes jumelées. La Roumanie, en tant que nouveau membre de l'Union européenne, manifeste son souhait d'établir des relations avec les autres régions de l'UE et d'apprendre de nouvelles choses à leur contact.

7.1.2. Ask Bristol et le projet Legese, Bristol, Royaume-Uni

PÉRIODE

Le site internet Ask Bristol a été lancé en 2005. Il s'agit d'un projet à long terme toujours en cours. Lancé en janvier 2007, Legese était un projet d'une durée de 18 mois qui a contribué au développement du site web Ask Bristol. Les applications et instruments en ligne développés au cours du projet sont encore utilisés actuellement.

OBJECTIFS

Ask Bristol est un outil de démocratie électronique (e-démocratie) qui vise à utiliser les nouvelles technologies pour renforcer la participation démocratique des citoyens et les consulter à propos de questions d'intérêt local.

Le projet Legese, étroitement lié au projet Ask Bristol, vise à impliquer les habitants dans la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local et à traduire le "jargon" européen dans un langage adapté et compréhensible au niveau local. Il a également pour but de permettre une meilleure intégration des activités d'e-démocratie en créant la possibilité de créer des liens avec des pétitions, des diffusions en ligne (*webcasts*) et des forums en ligne. Initialement, Legese s'est centré sur le changement climatique, alors que les instruments utilisés dans le cadre d'Ask Bristol sont destinés avant tout à traiter les questions locales.

INITIATEURS

Conseil municipal de Bristol. Ask Bristol a bénéficié d'un financement initial dans le cadre du Local eDemocracy National Project (projet national pour l'e-démocratie locale), tandis que le projet Legese a été financé par le programme européen e-Participate. Ask Bristol est un projet à long terme tandis que Legese est un projet pilote d'une durée de 18 mois. Les partenaires du projet Legese sont: National Microelectronics Applications Centre Ltd, Irlande (gestionnaire de projet, coordination, évolution depuis le projet eParticipate), Public-I Group Ltd, Angleterre (fournisseur des services de plate-forme technologique et évaluateur), Software602, République tchèque (formulaires XML - moteur et développement), Mairie d'Élancourt, France (Organisation d'utilisateurs - essais sur le terrain) et l'Autorité régionale de Vysocina, République tchèque (Organisation d'utilisateurs - essais sur le terrain)³³.

GROUPE CIBLE

Les habitants de Bristol, ville britannique d'environ 400 000 habitants. Le développement d'outils vise également à diffuser les bonnes pratiques à travers le Royaume-Uni et l'Europe.

Toute personne intéressée peut devenir membre en s'inscrivant en ligne. Elle peut alors prendre connaissance des activités et réagir. Toutefois, ces projets s'efforcent avant tout d'atteindre les groupes qui, sans cela, risquent d'être ignorés, par exemple les jeunes³⁴.

CONTEXTE

Le conseil municipal de Bristol a bénéficié d'un financement en vue d'identifier et de développer une application d'archivage vidéo permettant la consultation. Un financement supplémentaire a été obtenu afin de développer les différents projets de participation. Enfin, toutes les applications ont été regroupées sur un seul site internet: **www.askbristol.com**. Les projets pilotes ont ainsi abouti à la création de cet outil interactif sur le web, qui continue d'être mis à jour et amélioré.

33 <http://www.legese.org/About/Partners.aspx>

34 <http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/ask-bristol-e-panel.en>

INSTRUMENTS ET MESURES

Le site web Ask Bristol se compose de 4 éléments principaux, en plus du projet Legese, qui utilise la même technologie, mais met l'accent sur les questions européennes (et qui se trouve actuellement en phase pilote en ce qui concerne le changement climatique).

Ces quatre éléments sont: le *viewfinder* (permettant de donner son avis), le *consultation finder* (permettant de s'informer sur les consultations prévues ou en cours), les e-pétitions et le *webcasting* (diffusion en ligne).

Legese

Le *webcast*, les e-pétitions et le *viewfinder* ont été développés dans le cadre du projet européen d'e-participation Legese. Le développement de l'outil de webcasting s'est poursuivi dans le cadre du projet Legese de Bristol, afin de permettre aux citoyens d'assister en direct sur l'internet aux délibérations de la commission spéciale du conseil municipal de Bristol sur le changement climatique et de faire connaître leur avis sur la question. Ces réunions ont porté sur la façon dont la ville doit faire face au changement climatique. Legese étudie la question du changement climatique en intégrant le webcasting, les discussions du *viewfinder* et les e-pétitions correspondantes. Jusqu'à présent, l'accent a été mis principalement sur les questions locales, même en matière de changement climatique. Toutefois, l'objectif est d'étendre l'utilisation de ces instruments au niveau européen³⁵. Comme l'indique le site web de Legese:

"En tant que service basé sur le web, LEGESE viendra compléter et renforcer au niveau régional le service de webcasting EPLive et la chaîne télévisée sur l'internet EPTV du Parlement européen, et permettra à l'avenir d'améliorer ces services au niveau fonctionnel et en termes d'e-participation axée sur le citoyen³⁶."

Viewfinder

Le *viewfinder* est un forum en ligne constitué de forums de discussion multimédias. Le *viewfinder* permet aux citoyens d'exprimer leurs idées et leurs avis concernant les problèmes locaux via leurs téléphones mobiles ou caméras numériques et en rédigeant des commentaires sur le site web. Ils peuvent également dialoguer aussi bien avec d'autres citoyens qu'avec les décideurs locaux. Le conseil municipal lance les sujets en ouvrant des fils de discussion sur des thèmes tels que la diminution du bruit lié à la circulation, les choix en matière de transports publics, l'avis de la population sur l'exposition controversée des œuvres de Banksy au musée de Bristol, ou encore en

35 <http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/e-democracy.en>

36 http://www.legese.org/About/Project_overview.aspx

demandant aux participants: "Qu'est-ce qui vous pousserait à marcher davantage?" À un certain moment, la discussion est close et le site publie une synthèse de tous les commentaires ainsi que le feedback et la réaction du conseil. L'idée est de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion facilement et de façon plus intéressante, en utilisant des médias comme la vidéo, et de rassembler les avis des citoyens en un même endroit. Le recours à la vidéo permet de rendre la communication plus humaine et plus parlante que la forme écrite³⁷.

Consultation finder

Le *consultation finder* (moteur de recherche de consultations) est une base de données en ligne des consultations futures, actuelles et passées. Cette base de données informe les citoyens des thèmes dont le conseil municipal débat et à propos desquels il sollicite l'avis de la population. Le *consultation finder* fournit une liste des thèmes évoqués ainsi que des explications sur chaque thème. Le site encourage les citoyens à répondre à un sondage en ligne, mais ils peuvent aussi contacter directement la personne responsable d'une consultation donnée. Le *consultation finder* est lié directement au *viewfinder* et certains des sujets de discussion se recoupent.

Figure 7-2 – Le *consultation finder* du projet Ask Bristol

Open Consultations 		Closed Consultations 	
Title	Date Ends	Title	Date Closed
Voluntary and Community Sector Infrastructure Support Needs Survey	17 Aug 2009	Issues and Options for Waste	23 Mar 2007
Traffic Noise Pollution	31 Dec 2009	Parks and Green Spaces Strategy	28 Sep 2007
Hate Crime Strategy 2009-14	24 Jul 2009	Waste And Recycling Advisory Group	30 Aug 2007
Highways and Transport Public Satisfaction Survey	11 Jul 2009	Domestic Violence Abuse Strategy	15 Feb 2008
Your views on the development plan for Bristol	17 Jul 2009	Bristol's Sex Work Strategy 2008-2011	30 Jan 2009
Webcasting	30 Jun 2009	Walking and Cycling proposal St Werburghs to Lockleaze	25 Apr 2008
Horfield Parking Restriction review (between Muller Road and Wessex Avenue)	6 Jul 2009	Evaluation of stakeholder consultation methods	5 Dec 2008
		Rights of Way	18 Jan 2007

Traduction du diagramme	
EN	FR
Open consultations	Consultations en cours
Closed consultations	Consultations terminées
Title	Titre
Date ends	Date de fin
Date closed	Date de clôture
Voluntary and community sector infrastructure needs survey	Enquête sur les besoins en infrastructure du secteur volontaire et de quartier.

Issues and options for waste	Problèmes et options en matière de déchets
Traffic noise reduction	Réduction du bruit de la circulation
Parks and green spaces strategy	Stratégie pour les parcs et les espaces verts
Hate crime strategy 2009-14	Stratégie 2009-14 contre les crimes inspirés par la haine
Waste and recycling advisory group	Groupe consultatif Déchets & recyclage
Domestic violence abuse strategy	Stratégie contre la violence conjugale et familiale
Highways and transport public satisfaction survey	Enquête de satisfaction sur les autoroutes et le transport public
Bristol's sex work strategy 2008-2011	Stratégie 2008-2011 de Bristol en matière de prostitution
Your views on the development plan for Bristol	Votre avis sur le plan de développement pour Bristol
Walking and cycling proposal St Werburghs to Lockleaze	Propositions en matière de déplacement à pied et à vélo de St-Werburghs à Lockleaze
Webcasting	Webcasting
Horfield parking restriction review (between Muller Road and Wessex Avenue)	Réexamen des restrictions de stationnement à Horfield (entre Muller Road et Wessex Avenue)
Evaluation of stakeholder consultation methods	Évaluation des méthodes de consultation des parties prenantes
Rights of way	Droits de passage

E-pétitions

Les e-pétitions (pétitions électroniques) ont été instaurées à Bristol en septembre 2004 sous la forme d'un projet pilote dans le cadre du Projet national pour l'e-démocratie locale.

Ce service proposé par le conseil municipal de Bristol permet aux citoyens de soumettre leurs propres pétitions en ligne, ce qui est susceptible de leur permettre d'atteindre un public plus large. La personne qui soumet une pétition fournit des informations contextuelles et peut également mettre en ligne des documents et des photos pour appuyer ses arguments. Par ailleurs, chaque e-pétition possède également son propre forum de discussion permettant aux habitants d'exprimer leur opinion sur le thème concerné. La pétition en ligne peut être combinée avec une pétition sur papier et, une fois les signatures rassemblées, les deux versions peuvent être soumises au conseil municipal.

**Figure 7-3 – E-pétitions en ligne du projet Ask Bristol
Live Petitions**

Petition	Petitioner	Closing Date	Signatures
Reduce the speed limit to 20mph where people live and work	Stephen Kinsella	30 Apr 2010	343
New Bristol cyclepath across M32 motorway	Paul Grimshaw	31 Oct 2009	334
A public transport hub at Temple Meads	Peter Goodwin	29 Oct 2009	254
No billboards on Stokes Croft	Jon Rogers	05 Aug 2009	71
No Heathrow Expansion - Electrify mainline London to Bristol instead.	Jon Rogers	31 Jul 2010	44
Save the Bristol Travel Shop	Mark Bradshaw	30 Jun 2009	38
Let All Bristol Decide	Terry Cook	05 May 2010	31
Direct democracy	darren guy	01 Jul 2009	30
No to Amalgamation of Henleaze Infant and Junior Schools	liz radford	30 Aug 2009	21
Petition to remove billboards on Mina Rd.	Bernard Stricker	29 Aug 2009	16
No More Noisy Leaf Blower at Blaise, Use a Rake!	Hannah Farthing	01 Aug 2009	13
Save Summerhill infant and primary from amalgamation	caroline	01 Jul 2009	5

Traduction du diagramme	
EN	FR
Live petitions	Pétitions actives
Petitions	Pétitions
Petitioner	Pétitionnaire
Closing date	Date de clôture
Signatures	Signatures
Reduce the speed limit to 20 mph where people live and work	Baisser la limitation de vitesse à 20 mph dans les endroits où des gens vivent et habitent
New Bristol cyclepath across M32 motorway	Nouvelle piste cyclable franchissant l'autoroute M32
A public transport hub at Temple Meads	Plate-forme de transports publics à Temple Meads
No billboards on Stokes Croft	Pas de panneaux d'affichage sur Stokes Croft
No Heathrow expansion - Electrify mainline London to Bristol instead	Pas d'expansion d'Heathrow - électrifiez plutôt la ligne principale Londres-Bristol
Save the Bristol travel shop	Sauvez le Bristol travel shop
Let all Bristol decide	Laissez tout Bristol décider
Direct democracy	Démocratie directe
No to amalgamation of Henleaze infant and junior schools	Non au regroupement des écoles maternelle et primaire de Henleaze
Petition to remove billboards on Mina Rd.	Pétition pour supprimer les panneaux d'affichage sur Mina Rd.
No more noisy leave blower at Blaise, use a rake!	Plus de souffleurs de feuilles bruyants à Blaise, utilisez un râteau!
Save Summerhill infant and primary from amalgamation	Sauvez les écoles maternelle et primaire de Summerhill du regroupement

Webcasting

Afin de permettre un accès plus large aux travaux du conseil municipal et des commissions ainsi que de renforcer l'obligation du conseil de rendre compte aux

citoyens, une série de réunions du conseil sont désormais filmées et retransmises en ligne. Les citoyens ont ainsi la possibilité de regarder un *webcast* des réunions qui les intéressent, en direct ou au moment qui leur convient.

Figure 7-4 Webcasts sur le site Ask Bristol

Popular webcasts from the archive

- [Exposed! Climate Change in Britain's Backyard - The Debate](#) (12 Nov 2007)
- [Development Control \(North\) Committee - Memorial Stadium debate](#) (2 April 2008)
- [State of the City debate 2008 and Full Council](#) (2 Dec 2008)
- [E-democracy Day - democracy in action or mob rule?](#) (31 Oct 2007)
- [Full Council - Annual Meeting \(includes cabinet elections\)](#) (13 May 2008)
- [Our Corporate Plan 2008-2011- what it means for you](#) (24 July 2008)
- [Who is the Council anyway?](#) (14 Oct 2008)

Traduction du diagramme	
EN	FR
Popular webcasts from the archive	Webcasts les plus consultés disponibles dans les archives
Exposed! Climate change in Britain's backyard - The Debate	Révélation! Le changement climatique aux portes de la Grande-Bretagne - le débat
Development control (North) committee - Memorial Stadium debate	Commission de contrôle du développement (Nord) - débat sur le Memorial stadium
State of the city debate 2008 and full council	Débat 2008 sur l'état de la ville et séance plénière du conseil
E-democracy day - democracy in action or mob rule?	Journée e-démocratie: la démocratie en action ou le pouvoir de la rue?
Full council - annual meeting (includes cabinet elections)	Conseil - séance annuelle (y compris élection du collège municipal)
Our corporate plan 2008-2011 - what it means for you	Notre plan d'entreprise pour 2008-2011 - ce qu'il signifie pour vous
Who is the council anyway?	Qui est au juste le conseil?

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

Le projet Legese est encore en phase pilote. Il fait actuellement l'objet de réajustements et de modifications sur la base des évaluations et des tests. Selon un communiqué de presse publié sur le site web d'Ask Bristol en avril 2008, la fréquentation du site est en augmentation. La retransmission en ligne d'une réunion de commission concernant une nouvelle demande de permis pour le Memorial Stadium a été regardée par 894 personnes en direct, et des milliers d'autres l'ont visionnée par la suite. En mars 2008, 2 555 personnes ont regardé les webcasts du conseil³⁸. Entre le lancement du site web en 2005 et l'automne 2007, plus de 1 600 personnes s'étaient inscrites en tant qu'utilisateurs sur le site **www.askbristol.com** et près de 30 000 signatures avaient été rassemblées pour les différentes e-pétitions. On pense par ailleurs que beaucoup d'autres personnes utilisent le site pour obtenir des informations sans publier leurs propres commentaires - on les appelle les "observateurs" (*lurkers*, littéralement "les embusqués"). Les e-pétitions ont déjà eu un impact direct sur la prise de décision. C'est le cas d'une pétition sur le recyclage des plastiques réclamant la mise en place d'un système de collecte des plastiques au porte-à-porte. Bien que la collecte devant les maisons ait été jugée trop coûteuse, ce

problème a été porté à l'attention du conseil et le nombre de points de collecte est passé de 9 à 39³⁹.

CONCLUSION

Dans la mesure où le site est en cours de développement depuis 2005, il est difficile de prédire comment son utilisation va évoluer et comment il va continuer à se développer. Le *viewfinder* est moins utilisé que prévu. Les visiteurs n'utilisent pas la technologie permettant de publier des réactions au format vidéo, préférant exprimer leurs opinions par écrit.

Le conseil municipal de Bristol prévoit de poursuivre l'intégration des outils et techniques et d'améliorer son partenariat avec les autres services publics de Bristol.

Même si l'utilisation du site web ne correspond pas aux prévisions, le nombre de visites sur le site augmente régulièrement. La question de savoir ce que Bristol fait des contributions de ses citoyens est un élément important à analyser. Il faut absolument que le conseil municipal tienne compte des commentaires et suggestions des visiteurs du site web lors de ses réunions et qu'il communique un feedback direct sur les décisions prises. Et effectivement, le conseil réagit, communique un feedback et prend en considération les commentaires faits sur le site web. Avec le temps, et à mesure que les gens seront plus confiants dans l'utilité de publier un commentaire et d'utiliser les outils disponibles, ce site web pourrait devenir un instrument précieux pour renforcer la participation des citoyens.

7.1.3. *Plate-forme de réduction du trafic, Wienerwald, Autriche*

PÉRIODE

1999-2002 - projet pilote dans la commune de Langenlois; 2002/2003-2006/2007: projet régional pour le Wienerwald.

OBJECTIFS

Lutter contre le changement climatique par la diminution des émissions de CO₂ liées aux véhicules privés, promouvoir les transports non motorisés et les transports publics au niveau local par des actions stratégiques de sensibilisation et de participation des citoyens. L'objectif était une diminution de 5 à 8 % des émissions liées au transport ou une diminution d'au moins 10 % de tous les trajets en voiture dans les municipalités participantes.

INITIATEURS

La province de Basse-Autriche a financé et dirigé ce projet. Le Département général des transports (RU7) a été chargé de la gestion du projet. L'association

39 <http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/e-petitions---further-information.en>

sans but lucratif "Redéveloppement des villes et villages de Basse-Autriche"⁴⁰ a soutenu le projet et assuré un accompagnement régional, tandis que le bureau d'études de motivations et de mobilité⁴¹ Praschl a été chargé de la coordination du projet et a contribué à l'organisation des campagnes. Herry-Consult⁴² a suivi et évalué le projet.

GROUPE CIBLE

Les propriétaires de voitures de la région du Wienerwald et des 27 municipalités, principalement rurales.

CONTEXTE

Le Wienerwald est une région principalement rurale située dans la province de Basse-Autriche, la plus grande province autrichienne. La Basse-Autriche comporte 21 circonscriptions, avec au total 573 communes et une population d'environ 1,6 million de personnes. La capitale de cette province est St-Poelten, qui compte environ 50 000 habitants⁴³.

Toutes les provinces autrichiennes ont développé un plan régional de transport (*Landesverkehrskonzept*) en vue de lutter contre le problème des émissions de CO₂ liées au transport. En 1997, le gouvernement régional de la province de Basse-Autriche a adopté des mesures visant à diminuer la pollution provoquée par la circulation routière⁴⁴ et à encourager les transports non motorisés et publics aux niveaux régional et local. Ces actions ont abouti à l'élaboration du plan de réduction du trafic (*Verkehrsparen*). Dans le cadre de ce plan, des activités nombreuses et variées ont été définies en vue de promouvoir la participation et l'intégration des citoyens à la mise en œuvre des stratégies pour les transports et la mobilité. Le concept de réduction du trafic est un cadre destiné à sensibiliser la population et à promouvoir un changement de comportement en matière de mobilité dans la région. Afin de vérifier son efficacité, un premier essai sur le terrain a été effectué dans la commune de Langenlois en 1998/99. Le projet pilote s'est terminé en 2002. Vu la réussite du projet, le concept a été étendu à la région du Wienerwald sous le nom de "*Verkehrsparen Wienerwald*", ou "Réduction du trafic dans le Wienerwald" (VKSG 2003).

Le concept de réduction du trafic est étroitement lié à plusieurs projets de mobilité et de transport ainsi qu'au développement durable et à la protection du climat. L'un de ces projets dans le contexte européen est l'alliance climatique, à savoir un groupement de villes et villages européens qui mènent des stratégies de lutte contre le changement climatique.

40 <http://www.dorf-stadterneuerung.at>

41 <http://www.vsicher.at>

42 <http://www.herry.at>

43 http://www.statistik.at/web_de/statistiken/regionales/regionale_gliederungen/bundeslaender/index.html

44 <http://www.klimabuendnis.org>

La province de Basse-Autriche a rejoint cette alliance en 1993 et l'alliance climatique a également participé au projet de réduction du trafic. Depuis 2007, le Wienerwald est une région phare de l'alliance climatique en Basse-Autriche. L'initiative de réduction du trafic s'inscrit également dans les politiques fédérales autrichiennes en matière de climat et de développement durable.

Le livre vert autrichien sur le développement durable de 2001, qui a servi de base à la stratégie autrichienne de 2002 en la matière, contient notamment des lignes directrices pour la gestion d'une mobilité durable et les mesures stratégiques de réduction du trafic. Ces politiques mettent également en évidence l'importance des approches de sensibilisation et de participation pour faire accepter les modes de transport écologiques et faire évoluer le comportement dans le domaine de la mobilité.

INSTRUMENTS ET MESURES

L'hypothèse de base qui sous-tend cette initiative est qu'un changement en douceur des comportements en matière de mobilité peut avoir un effet positif sur le climat et l'environnement. Bien que les réductions possibles d'émissions de CO₂ dans certains domaines soient relativement limitées, la réduction totale peut être significative. Par exemple, environ 35 % des trajets en voiture en Basse-Autriche sont effectués sur des distances inférieures à 3 km. L'adoption de véhicules moins polluants pour ces petites distances (vélo, transports en commun) pourrait avoir un impact considérable. L'abandon de la voiture pour les petits trajets pourrait avoir comme effet secondaire positif de revitaliser les centres-villes et de redynamiser les commerces locaux. Le concept de réduction du trafic repose sur quatre grands principes:

- focalisation sur la sensibilisation;
- stratégie des petits pas;
- encouragement des entreprises locales;
- création d'un impact durable.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le projet s'est principalement centré sur des actions visant à provoquer un changement à long terme des comportements des citoyens en matière de mobilité, plutôt que sur des améliorations technologiques ou des mesures d'infrastructure.

La campagne de réduction du trafic de la région du Wienerwald a été lancée en synergie avec des mesures locales; 26 municipalités y ont pris part. Cette campagne a été axée principalement sur la demande (les citoyens), avec un accent particulier sur la sensibilisation. Les mesures prises vont de la publicité classique (affiches, annonces dans la presse, prospectus, brochures, loteries, etc.)

à de brèves manifestations destinées à encourager les automobilistes à renoncer à leur véhicule lorsque c'est possible, en l'occurrence pour les petits trajets. Pour encourager l'abandon de la voiture, une série limitée de vélos "Wienerwald" a été vendue à un prix spécial chez les vélocistes grâce à des subsides des municipalités et du gouvernement de Basse-Autriche. Cette action a rencontré un grand succès et a été prolongée jusqu'en 2007. Plusieurs municipalités ont complété leur campagne par une extension de leurs infrastructures de transport afin de faciliter des transports plus durables. On peut citer par exemple la création ou l'amélioration de pistes cyclables ou la mise en place de systèmes de guidage, comme l'ajout d'informations relatives aux distances et aux temps de trajet sur les signaux routiers. Les indications de durée de trajet sont intéressantes dans le cas des petits trajets, car elles donnent une idée plus claire des distances et elles aident les automobilistes à décider s'il est nécessaire ou non d'utiliser leur voiture.

Les médias ont joué un rôle important dans cette initiative. La coopération avec les médias locaux (presse régionale, radios) a permis de toucher un public plus large et de faire mieux connaître l'initiative. Le projet a également donné lieu à la mise en place d'un site web destiné davantage à aider les municipalités plutôt qu'à servir d'outil de participation aux citoyens. Les ressources limitées n'ont pas permis le développement d'un site web interactif destiné aux citoyens.

Afin de permettre l'intégration active des citoyens intéressés, le projet a combiné différents instruments de participation tels que les tables rondes, réunions publiques, ateliers et concours d'idées. Certaines communes ont organisé des rencontres spéciales appelées "petits-déjeuners des cyclistes" (*Radlerfrühstück*) permettant aux citoyens intéressés et aux autorités locales d'échanger des idées concernant cette initiative, en mettant l'accent principalement sur l'utilisation du vélo. Les participants avaient droit à un petit-déjeuner gratuit et avaient ainsi l'occasion de discuter de sujets divers concernant les mesures prises au niveau local pour améliorer l'infrastructure destinée aux vélos (suggestions de pistes cyclables, etc.).

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

Cette initiative a eu plusieurs effets positifs pour l'ensemble de la région. Une évaluation a conclu que ce projet avait été une réussite pour toutes les parties concernées. Le taux d'acceptation par la population a été relativement élevé, notamment grâce à l'implication du monde politique, ainsi qu'au soutien des municipalités et du gouvernement régional en faveur de cette initiative.

L'évaluation du projet a notamment été fondée sur une enquête auprès des ménages, destinée à analyser les caractéristiques de leur mobilité en semaine avant (2003) et après (2006) l'initiative. Cette évaluation a révélé un changement de comportement marqué. Les mesures destinées à renforcer l'utilisation des transports publics ont eu moins de succès que prévu. La promotion de

l'utilisation du vélo, par contre, a eu de meilleurs résultats. La part de la voiture dans les déplacements est passée de 52 à 48 % dans des communes participantes. L'évolution des choix du mode de transport a principalement bénéficié au vélo. En 2006, les habitants ont parcouru 48 km de plus à vélo par jour ouvrable qu'en 2003. En termes d'émissions de CO₂, cela revient à une diminution de 64 000 kilomètres-voiture par jour ouvrable et de 16 millions de kilomètres-voiture par an, soit une diminution de 2 717 tonnes d'émissions de CO₂ par an dans la région.

Plus de 90 % des personnes interrogées à propos du projet l'ont jugé "bon" ou "très bon". Deux tiers des personnes interrogées pensent que ce projet a contribué à améliorer l'image de la région. L'évaluation de l'efficacité des différents médias a confirmé l'importance et l'impact de la presse régionale. Les annonces à la radio se sont elles aussi révélées efficaces, mais plus au niveau régional que via les petites radios locales.

Les parties prenantes ont relevé une prise de conscience nettement meilleure des possibilités de transport durable. Un changement manifeste d'attitude s'est produit chez les citoyens et les autorités locales, et ce changement a permis le lancement d'autres initiatives en matière de transport durable. On peut donc considérer l'initiative de réduction du trafic comme un pas important vers d'autres actions dans cette région.

Selon les personnes interrogées, les principaux facteurs de réussite de cette initiative sont les suivants:

- L'implication politique importante au niveau local (municipalités) et au niveau provincial via l'administration de Basse-Autriche a contribué à rendre le projet possible.
- Une organisation bien structurée du projet, avec des compétences et des responsabilités claires en particulier au sein de l'administration publique, est indispensable pour planifier et coordonner les mesures et les outils, et en garantir l'efficacité.
- Pour permettre un déploiement coordonné des outils, il est utile de posséder des instruments prédéfinis mais souples et adaptables aux besoins et souhaits des communautés participantes.
- Les mesures qui présentent un avantage visible pour les citoyens (horaires de transports publics, pistes cyclables améliorées) contribuent largement à la réussite de l'initiative.
- Pour être crédibles à long terme, les actions et mesures doivent être cohérentes.

- La coopération avec les médias locaux, la presse locale, etc. est extrêmement importante pour porter le projet à l'attention du public et faire en sorte que la question reste d'actualité.
- Il est essentiel d'identifier fortement la région au projet, car l'implication individuelle dépend en partie de cette identification.

Afin de toucher un public plus large, l'initiative de réduction du trafic a été présentée à différents concours visant à distinguer les meilleures pratiques. En 1999, le projet pilote de réduction du trafic dans la commune de Langenlois a remporté le prix national de mobilité décerné par le Club autrichien de la circulation (VCÖ) et par le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement. En 2002, l'OCDE a distingué le projet comme meilleure pratique en matière de transports écologiquement durables (TED), et le projet a été parmi les lauréats du concours Agenda 21 local "*Lebenträume - Aktionsräume im 21. Jahrhundert*" (Rêves de vie - espaces d'action au XXI^e siècle)⁴⁵. L'initiative régionale du Wienerwald a également remporté le prix de la mobilité en 2006⁴⁶. En 2007, elle a été nominée pour le prix "Climate star"⁴⁷.

Vu le succès rencontré par le concept de réduction du trafic dans la région, d'autres actions ont été lancées pour promouvoir le projet. L'administration publique de Basse-Autriche a publié un manuel destiné aux municipalités afin de faire connaître le concept et de donner des conseils pratiques.

La province de Basse-Autriche mène actuellement l'action "Radland" (pays du vélo), destinée à sensibiliser la population de toute la province aux possibilités d'utiliser le vélo pour diminuer le trafic automobile⁴⁸. Au niveau fédéral, le concept de réduction du trafic a été intégré au projet "klima.aktiv:mobil"⁴⁹ en tant que mesure de gestion de la mobilité régionale. À travers ce programme, le ministère fédéral de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement apporte un soutien aux régions et aux municipalités pour la gestion de la mobilité et la promotion de solutions de transport écologiques.

CONCLUSIONS

Les effets positifs et la poursuite de l'initiative de réduction du trafic semblent indiquer qu'elle constitue une approche adaptée au niveau régional et local. Cette étude de cas fournit quelques informations intéressantes en matière de mobilisation et de participation des citoyens. Elle se révèle également instructive en ce qui concerne l'importance de démarrer du niveau local. Les domaines

⁴⁵ <http://www.vspar.at/LLMassnahmen.htm>

⁴⁶ <http://www.vspar.at/vww/modules.php?name=News&file=article&sid=159>

⁴⁷ <http://www.climate-star.org>

⁴⁸ <http://www.radland.at>

⁴⁹ climate.active:mobil, <http://www.klimaaktiv.at>

concernés par cette initiative (développement durable, environnement, transport et mobilité) nécessitent des mesures locales. La mobilité est un problème qui touche la plupart des citoyens, surtout dans les régions rurales.

Des mesures de sensibilisation qui vont de pair avec des améliorations des infrastructures visant à encourager un changement de comportement, et qui sont mesurées de manière cohérente mais pas rigide, semblent être un moyen efficace d'obtenir des résultats durables dont les effets positifs se font sentir à long terme. Une combinaison de différents instruments est nécessaire pour atteindre un public plus large. Dans ce contexte, les médias sont un élément important, surtout les journaux locaux, car ils touchent la plupart des ménages. Les outils développés doivent être à la fois détaillés et suffisamment souples pour permettre de les adapter aux besoins des communautés locales. Une telle assise permet de développer plus facilement un discours d'intégration active des citoyens et des initiatives visant la participation du public (réunions publiques, ateliers. etc.). Toutefois, en matière de participation, il est également essentiel de susciter une identification régionale forte auprès de toutes les parties concernées.

Dans sa recherche d'approches innovantes visant à faciliter la participation, l'analyse a mis en lumière plusieurs aspects intéressants. En ce qui concerne l'adéquation de l'internet comme instrument de participation, on peut considérer que la plate-forme établie dans le cadre de cette initiative aurait pu jouer un rôle plus grand, si des moyens plus importants avaient été dégagés pour sa maintenance. Toutefois, même si cela avait été le cas, le web n'aurait été qu'un instrument parmi d'autres. Le facteur le plus important est le contact direct avec les citoyens et entre les citoyens et les autorités locales. Pour y parvenir, il est vital de mettre en place des structures claires à tous les niveaux de l'administration. Il semble que, dans certains domaines, une institutionnalisation plus importante soit nécessaire pour faciliter la participation. Au regard du thème abordé par cette initiative, le transport et la mobilité, les parties prenantes ont exprimé le souhait que soient créées des centrales régionales de la mobilité, dotées d'une mission et de compétences institutionnelles en la matière. De telles centrales permettraient de faciliter la gestion des projets et la coordination avec les partenaires des projets et avec les citoyens. Ces centrales devraient faire office de points de contact officiels et d'interfaces pour toutes les questions liées à la mobilité et au transport. Cette suggestion pourrait être intéressante dans la perspective de la participation en général, dans la mesure où celle-ci doit être en lien avec les processus de décision politique. Ce lien est d'ailleurs particulièrement important au niveau local, car les citoyens sont plus proches des autorités. Les parties prenantes ont également indiqué que de telles centrales similaires pourraient également être utiles dans d'autres domaines afin d'institutionnaliser la participation et de donner aux citoyens des possibilités de participation plus variées.

Bien que ce cas présente une pertinence évidente pour l'Europe et les stratégies européennes en matière de développement durable et de changement climatique, la dimension européenne proprement dite n'a pas joué un rôle important dans ce projet. Selon les personnes interrogées, pour les actions locales en matière de mobilité et de transport, l'évocation du contexte européen dans le cadre du processus de participation n'est pas d'un intérêt prioritaire pour les participants. Elle risquerait d'accroître la complexité du processus et de constituer un fardeau plutôt qu'un avantage. La mise en évidence du contexte européen et l'annonce de l'initiative de réduction du trafic au niveau de l'UE faisaient également partie des objectifs du projet. Cependant, d'après les parties prenantes, il s'est avéré très difficile d'établir ce lien dans ce cas précis. Ce projet a été soumis au programme européen LIFE⁵⁰, qui soutient des projets de protection de l'environnement et de conservation de la nature à travers l'Union européenne. Bien que le projet ait été accepté, il n'a pas bénéficié d'un financement parce qu'il ne comptait pas parmi les 20 premiers projets. Selon les parties prenantes, l'élaboration du dossier de candidature a été difficile, coûteuse en ressources et s'est révélée être dans l'ensemble une expérience décourageante. Les parties prenantes considèrent que, parallèlement au souhait de voir créer des structures plus claires au niveau régional, une clarification institutionnelle serait utile au niveau européen. Celle-ci permettrait d'alléger considérablement la gestion des projets, et renforcerait les possibilités de partager les approches locales de la participation au niveau européen.

7.1.4. *Bazaar Vest, Aarhus, Danemark*

PÉRIODE

1996-présent

OBJECTIFS

Développement d'un "bazar oriental" pour doter un quartier défavorisé de la ville d'Aarhus d'un centre commercial.

GROUPE CIBLE

Immigrés de la ville d'Aarhus

CONTEXTE

Le quartier du Brabrand se situe dans la partie ouest d'Aarhus, la deuxième ville du Danemark. Ce quartier est connu principalement pour les ensembles résidentiels en béton construits dans les années 1960. Ces ensembles, conçus à l'origine pour loger les familles des classes moyennes, sont devenus l'une des zones les plus défavorisées de la ville, un quartier marqué par des taux élevés de

50 <http://ec.europa.eu/environment/life/>

chômage et de criminalité. Le quartier abrite un fort pourcentage d'immigrés, et il est devenu le symbole de l'échec de l'intégration. En 1996, le promoteur Olav de Linde s'est lancé dans la rénovation d'une usine de bouilloires désaffectée au beau milieu du Brabrand. Olav de Linde avait eu l'idée de créer un bazar oriental dans les anciens bâtiments de l'usine de bouilloires. Outre sa fonction de centre commercial, ce bazar a été conçu comme une expérience sociale susceptible de renforcer l'intégration des habitants du quartier Brabrand. Ce projet a reçu le soutien de la ville d'Aarhus, mais la ville n'a pas contribué financièrement à sa réalisation. Elle l'a soutenu en louant des espaces pour l'organisation d'ateliers et de formations dans le cadre d'une initiative déjà en cours pour promouvoir l'intégration au sein du quartier⁵¹.

RÉSULTATS

Le bazar n'a pas connu une grande réussite dans un premier temps. Il s'est avéré difficile de louer des espaces commerciaux aux immigrés, peu intéressés par le projet. Le nombre de clients était lui aussi assez faible, et le bazar s'est vite révélé vulnérable à la représentation stéréotypée habituelle du quartier et des immigrés de façon générale. Les bandes de jeunes immigrés rôdant dans le quartier ont découragé les habitants d'autres quartiers de la ville de visiter le nouveau bazar, et celui-ci a connu rapidement des difficultés financières⁵². Au lieu de devenir un vecteur d'intégration, le bazar semblait condamné à devenir un centre commercial pour immigrés présentant peu d'intérêt pour le reste de la ville. Le projet n'était pas financièrement viable. La société privée Olav de Linde a décidé d'en supporter le déficit dans la mesure où le conseil municipal n'était pas en mesure de soutenir financièrement le projet.

À mesure que les habitants d'Aarhus se sont habitués au concept et qu'un nombre croissant de personnes ont découvert les nouvelles spécialités alimentaires qu'il proposait, les choses ont changé pour le bazar. En 2002, le projet était devenu plus que viable financièrement. Les idées d'extension du bazar ont commencé à germer en 2003, et en 2007, de Linde a investi l'argent nécessaire pour agrandir le bazar existant et y ajouter un centre communautaire et des restaurants. Comme l'a indiqué un membre du conseil local à propos du processus participatif d'Aarhus: "À Aarhus Vest, le grand public ne s'intéresse pas beaucoup à la participation politique. Pourtant cette attitude est en train de changer lentement, et les gens commencent à comprendre que la participation est source de changement. Bazaar Vest joue aussi un rôle dans ce contexte."

Aujourd'hui, Bazaar Vest est un projet privé de promotion de l'emploi et de l'intégration sans aucun soutien financier public. C'est aussi un lieu de dialogue entre les responsables politiques locaux et les citoyens. Comme l'explique une

⁵¹ <http://www.aakb.bib.dk/lokhist/aarhleks/r00441.htm>

⁵² <http://www.aakb.bib.dk/lokhist/aarhleks/r00441.htm>

personne interrogée: "Certains responsables politiques ont découvert qu'un bon moyen de susciter la participation du public consistait à tirer parti des réseaux déjà en place au niveau local. Le bazar peut donc servir d'endroit où les responsables politiques et la population se rencontrent." Le bazar donne de l'emploi à plus de 400 personnes, qui louent des espaces commerciaux. Il s'agit pour la plupart d'immigrés. Plus de 20 000 clients le visitent chaque semaine. Olav De Linde a lancé un projet inspiré de Bazaar Vest à Odense, et un autre bazar est également en cours de développement à Copenhague⁵³.

7.1.5. *Autoroute de Skanderborg, Danemark*

PÉRIODE

En cours depuis 1990

GROUPE CIBLE

Habitants de la région située entre les villes danoises de Herning et Aarhus, et notamment les habitants de la ville de Silkeborg.

INITIATEURS

Les plans originaux ont été élaborés par la Direction danoise des routes, et les protestations ont été organisées par les habitants de la région concernée.

CONTEXTE

Au début de l'année 1990, le parlement danois a voté en faveur de la construction d'une nouvelle autoroute reliant les deux villes de Herning et Aarhus. La Direction danoise des routes s'est attelée à la définition du tracé le mieux adapté. La partie du tracé devant traverser la ville de Silkeborg posait un problème important. Silkeborg se situe au milieu de la réserve naturelle "Gudenådalen", qui abrite plusieurs espèces menacées. Par ailleurs, la région est également une zone de loisirs fort prisée tant pour la randonnée que pour la pratique du canoë. Plusieurs tracés possibles traversant ou contournant la ville de Silkeborg et ses environs ont été définis. En 1991, plusieurs recours ont été introduits contre la nouvelle route en général et surtout contre la partie de cette route traversant "Gudenådalen". La population s'est montrée fort active, des pétitions ont été lancées, des rencontres publiques ont été organisées et plusieurs groupes d'opposition à l'autoroute se sont formés⁵⁴.

En janvier 1993, le parlement a approuvé le tracé contournant la ville par le nord. Mais à la fin de ce même mois, le gouvernement nouvellement élu a décidé de remettre en cause la partie de la route traversant la région de Silkeborg et de

⁵³ http://www.bazarfyn.dk/lpaper_brochure.aspx?ID=673&ShowIpaper=19

⁵⁴ <http://www.dr.dk/Undervisning/Plandk/Lokalsager/Veje/Motorvej+ved+Silkeborg.htm>
http://www.jmom.dk/aar/_jmom/401_historie.html

demander à la Direction des routes de nouvelles études et évaluations concernant le tracé à adopter⁵⁵.

INSTRUMENTS ET PROCESSUS

Plusieurs nouveaux tracés ont été imaginés, pour aboutir à deux propositions finales: l'une traversant directement la ville de Silkeborg et longeant le lac de Silkeborg, l'autre passant au nord de la ville et traversant directement les zones protégées des "Gudenådalene". Aucun de ces tracés ne convenait aux responsables politiques, étant tous deux compliqués et coûteux, et ils se sont en outre heurtés à de vives critiques de la part des citoyens de Silkeborg. La Société danoise pour la conservation de la nature s'est également impliquée dans le débat et a menacé de lancer des actions en justice et d'aller au besoin jusqu'à la Cour de justice européenne. La Direction des routes a entrepris des analyses d'impact environnemental afin d'évaluer l'impact de la nouvelle route sur l'environnement. Enfin, comme elle l'avait fait en 1993, la Direction des routes a recommandé le tracé passant au nord de la ville. Cette fois cependant, les deux tracés ont été présentés au cours d'une audition publique⁵⁶. Au lieu de se circonscrire aux deux tracés recommandés, l'audition a porté sur une autre proposition. Jakob Løchteun, riverain du tracé prévu au nord de la ville, a proposé un nouveau tracé, appelé le "tracé combiné" (*Combo-route*), reprenant des éléments des deux tracés envisagés par la Direction des routes. Ce nouveau tracé combiné permettait d'éviter aussi bien la partie du tracé nord longeant le lac de Silkeborg que la partie du tracé urbain traversant la réserve naturelle. Mais le tracé combiné n'était pas sans problèmes non plus. Tout d'abord, il traversait la forêt de "Nordskov", désignée comme une zone protégée par l'Europe, et il nécessitait aussi l'expropriation de plusieurs centaines de maisons - ce qui aurait suscité la résistance de nouveaux groupes de citoyens⁵⁷. Enfin, plusieurs groupes de citoyens opposés à la nouvelle route, quel qu'en soit le tracé, ont organisé des manifestations, des marches et d'autres actions de protestation⁵⁸.

Les médias ont joué un rôle essentiel dans tout ce processus. Selon les termes d'une personne interrogée, qui dirigeait une ONG locale opposée à l'autoroute: "Les médias locaux ont joué un rôle important, surtout le quotidien local et l'émission télévisée TV2Østjylland. Nous sommes une organisation de taille modeste; il nous était difficile de nous faire entendre. À la télévision surtout, ils veulent de l'émotionnel et pas des faits. Ils préfèrent parler à quelqu'un qui risque de perdre une partie de son jardin plutôt qu'à une organisation comme la nôtre. Il est difficile de savoir ce qu'ils vont faire de nos déclarations, parce

⁵⁵ <http://www.vejdirektoratet.dk/publikationer/VDrapp303/html/chapter04.htm>

⁵⁶ <http://www.dr.dk/Undervisning/Plank/Lokalsager/Veje/Motorvej+ved+Silkeborg.htm>,

<http://www.vejdirektoratet.dk/publikationer/VDrapp303/html/chapter04.htm>

⁵⁷ <http://www.silkeborg-motorvej.dk/tolosninger.htm>

⁵⁸ <http://www.silkeborg-motorvej.dk/tolosninger.htm>

qu'ils réduisent une interview d'une heure à un extrait de deux minutes. Ils manipulent les déclarations pour en faire ce qu'ils veulent."

Au bout d'un certain temps, une nouvelle analyse d'impact environnemental a été réalisée, cette fois pour la nouvelle proposition de tracé combiné. Cette analyse a été achevée en 2006. Sur la base de cette étude, le gouvernement a décidé de rejeter les deux tracés originaux au profit du tracé combiné, considéré comme la seule solution possible⁵⁹. Les protestations ont continué, et le Premier ministre Anders Fogh Rasmussen s'est rendu à Silkeborg en 2006 pour tenter d'obtenir le soutien de l'opinion publique en faveur du tracé combiné et pour vanter ses mérites auprès des citoyens concernés. Cette réunion ne s'est pas bien déroulée, et les protestations semblaient plus vives et plus vigoureuses que jamais. Vu le nombre de plaintes reçues, le gouvernement a décidé d'organiser un dernier vote sur le tracé. Un accord politique concernant le tracé combiné a finalement été dégagé en 2008.

CONCLUSIONS

Les opposants au tracé restent actifs, bien que la plupart des habitants de Silkeborg aient accepté la solution du tracé combiné. De nombreuses réunions et audiences publiques ont été organisées à propos de l'autoroute, des centaines de réclamations écrites ont été envoyées et des milliers de signatures ont été collectées, ce qui fait de l'autoroute de Silkeborg l'un des projets d'infrastructure les plus controversés de ces vingt dernières années au Danemark.

Ce cas illustre quelques-uns des principaux avantages et inconvénients du dialogue avec les citoyens. Tout d'abord, le nouveau projet d'autoroute a suscité un grand intérêt dans la mesure où sa construction allait avoir un impact important non seulement sur certaines personnes en particulier, mais aussi sur une région réputée en tant que lieu de détente et de loisirs. Deuxièmement, la Direction des routes a tenu à dialoguer avec les citoyens: selon les termes d'un activiste, elle a "très bien su nous donner du feedback et nous informer de ce qu'il se passait. Elle rend accessible un grand nombre d'informations et accepte volontiers de nouvelles propositions". Toutefois, ce degré élevé de participation fait que le projet reste contesté à ce jour.

⁵⁹ <http://www.vejdirektoratet.dk/publikationer/VDrapp303/html/chapter04.htm>,
<http://www.dr.dk/Undervisning/Plank/Lokalsager/Veje/Motorvej+ved+Silkeborg.htm>

7.1.6. *Le Printemps de l'environnement, Belgique*⁶⁰

PERIODE

Printemps et été 2008

OBJECTIFS

Le projet du Printemps de l'environnement avait pour objectif principal de permettre aux citoyens de participer aux processus de consultation et d'avoir une influence sur les politiques environnementales. L'objectif de ce processus était d'impliquer les différents niveaux de pouvoir et les acteurs non gouvernementaux dans l'établissement d'une feuille de route pour l'environnement comportant des actions et des engagements concrets.

INITIATEURS

Ministère fédéral du climat et de l'énergie, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et gouvernements régionaux.

GROUPE CIBLE

Les activités du Printemps visaient principalement les différentes agences gouvernementales, les autorités publiques, la société civile (ONG environnementales, organisations de consommateurs, etc.), les experts et l'industrie. Même s'ils n'étaient pas le principal groupe cible, les citoyens ont également eu la possibilité de s'exprimer en ligne et de participer aux ateliers.

CONTEXTE

Le "système politique" belge est relativement consultatif par nature. La Belgique est fortement institutionnalisée. Les processus de prise de décision sont régis par des pratiques et des procédures bien établies. La loi exige une consultation dans des cas précis, généralement à un stade de la procédure où une première ébauche est déjà sur la table, mais des consultations ad hoc sont également possibles sur des thèmes particuliers ou dans des circonstances spécifiques. Ces consultations sont généralement organisées quand l'occasion s'en présente sur le plan politique ou quand un problème est jugé suffisamment mûr.

Au niveau fédéral, il existe quatre conseils habilités à donner un avis de leur propre initiative ou en réponse à des demandes. Ces conseils se composent des partenaires sociaux, de représentants de la société civile, d'ONG, d'experts scientifiques (universités), d'organisations de consommateurs, d'organisations syndicales et patronales, etc. Ces conseils font des recommandations au niveau fédéral et national. Le Conseil du développement durable a été créé en 1992. Une forme de participation organisée existe ainsi depuis 17 ans déjà.

⁶⁰

Sur la base d'interviews et du site http://www.printempsdelenvironnement.be/FR/le_printemps

Le projet "Printemps" constituait une autre forme de consultation. Il s'agissait d'une consultation ad hoc à grande échelle étalée sur six semaines et impliquant l'organisation d'ateliers et de rencontres en vue de développer un programme d'action dans cinq domaines de l'écologie.

INSTRUMENTS ET MESURES

Le Printemps a été mis en œuvre au niveau national (qui regroupe les niveaux fédéral et régional). Au cours de ce projet, plus de 100 rencontres ont été organisées dans 3 villes: Bruxelles, Charleroi et Gand.

Environ 200 représentants de la société civile, des syndicats, des entreprises, du monde scientifique, des autorités publiques et des ONG ont participé aux rencontres et aux ateliers axés sur quatre domaines thématiques. Ces domaines étaient le changement climatique et l'énergie durable, la production et la consommation durables et la biodiversité, l'environnement et la santé, la mobilité et les transports. Au cours des ateliers, un grand thème supplémentaire a été ajouté: la fiscalité verte. À l'intérieur de chaque domaine, plusieurs ateliers ont été organisés sur des questions spécifiques. Dans le groupe "Production et consommation durables et biodiversité", par exemple, des ateliers ont été organisés sur 10 thèmes, notamment la définition du produit vert, l'innovation écologique, l'alimentation et l'environnement, et les marchés publics durables. Avant les ateliers, le ministère du climat et de l'énergie, en collaboration avec les ministères concernés, avait élaboré une longue liste de propositions de mesures. Ces mesures ont ensuite été classées par ordre de priorité en collaboration avec les différentes parties prenantes.

Aux ateliers sont venus s'ajouter des groupes de travail. Quatre blogs consacrés à ces sujets spécifiques ont été mis en ligne pour permettre au grand public de poser des questions, de formuler des commentaires et d'exprimer des avis. Le site web sert également d'outil de feedback et tous les résultats des ateliers y sont publiés, ainsi que leurs retombées sur le plan politique.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

En poursuivant son objectif de créer une feuille de route et de proposer un ensemble de mesures concrètes pour l'environnement, l'approche du Printemps a permis d'impliquer davantage de parties prenantes et d'obtenir un degré de participation nettement plus important que les méthodes et procédures de consultation traditionnelles. Le projet a aussi permis de contrer la "lassitude de la consultation", qui s'installe parfois lorsque les consultations sont fréquentes (comme dans le cas des politiques environnementales justement) et que le

groupe de parties prenantes généralement consulté est de taille relativement limitée.

Bien que la participation ait été ouverte aux citoyens à titre particulier, ceux-ci n'ont guère participé et le forum en ligne n'a pas bénéficié d'un grand nombre de contributions.

Sur le site web du Printemps, 159 mesures proposées à l'issue des actions de consultation ont été énumérées sur un tableau de bord accessible au public. Selon ce tableau de bord, mis à jour en janvier 2009, environ 15 des 159 mesures énumérées ont été entièrement réalisées. Parmi les autres mesures, un grand nombre ont été réalisées à des degrés divers ou sont en cours de réalisation. Une nouvelle mise à jour sera publiée en ligne.

On peut considérer cette initiative comme une réussite en termes de niveau de participation et de résultat des ateliers: les mesures concrètes proposées, les points d'action, les idées et recommandations. Le feedback obtenu est également important et le ministère reste en contact régulier avec les participants aux ateliers. En outre, cette approche institutionnelle ad hoc, avec son processus organisé, ses réunions, son site web et ses procédures de feedback, pourrait être reproduite et transformée en un mode de travail habituel.

En ce qui concerne la mise en œuvre proprement dite des mesures suggérées par les participants, les résultats varient. Par exemple, les participants ont exprimé un grand intérêt pour la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de marchés publics durables (MPD). Le gouvernement n'a toutefois pas accepté ces recommandations politiques du fait que certaines régions préféreraient développer des politiques régionales, et les cinq partis de la coalition gouvernementale ne sont pas parvenus à un accord. Ainsi donc, malgré les bons résultats des ateliers, la traduction des propositions en décisions politiques au niveau du gouvernement fédéral s'est heurtée à des difficultés. Néanmoins, le dossier n'a pas été abandonné. Le ministère s'efforce actuellement de parvenir à un accord concernant une politique de MPD au niveau national, et il en appelle pour cela au soutien de la société civile.

CONCLUSION

Comme on l'a écrit plus haut, la Belgique a une tradition de participation politique, surtout dans le domaine de l'environnement. Les niveaux régionaux offrent plus de possibilités et bénéficient de niveaux de participation plus élevés. Les niveaux locaux et régionaux sont mieux placés pour organiser des consultations et ils possèdent aussi des compétences plus pertinentes pour la vie quotidienne des citoyens. Le niveau fédéral organise souvent ses consultations en collaboration avec les régions. Le Printemps a été le premier projet de ce type

en Belgique dans le domaine de l'environnement, et la collaboration entre les régions et le niveau fédéral s'est très bien déroulée.

De façon générale, le dialogue direct avec les citoyens et la participation citoyenne ne sont pas prioritaires pour le ministère. Ceci n'est pas dû à un manque d'intérêt, mais plutôt à des moyens insuffisants. En outre, les membres des organisations de la société civile sont formés pour comprendre le langage politique, le système politique et les différents problèmes, et ils sont donc mieux placés pour communiquer avec le ministère et avec les citoyens.

7.1.7. Guide d'accueil des immigrants, Catalogne

PERIODE

2007-présent

OBJECTIFS

Permettre aux nouveaux immigrants en Catalogne de trouver des informations sur la région afin de s'intégrer plus facilement à la communauté.

GROUPE CIBLE

Nouveaux arrivants en Catalogne et citoyens catalans souhaitant obtenir davantage d'informations concernant les politiques relatives aux immigrants dans la région.

INITIATEURS

Ce projet a été mis en œuvre par le Secrétariat à l'immigration du gouvernement catalan.

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan pour la citoyenneté et l'immigration du gouvernement catalan, il était prévu de développer un portail d'information. Ce portail devait permettre aux nouveaux immigrants de rechercher facilement des informations en rapport avec leur arrivée et la façon de s'impliquer dans la vie politique de la région.

Dans la mesure où la plupart des portails de ce genre présentent une avalanche d'informations mais sont difficiles à utiliser. Le Secrétariat à l'immigration du gouvernement catalan a opté pour une approche intégrant une "foire aux questions" (réponses aux questions fréquemment posées) sur le site web ainsi que des "dialogues", qui sont en fait des "conversations" prédéfinies entre l'utilisateur et le site web. Ces dialogues guident l'utilisateur à travers une série de questions, ce qui rend l'interaction avec le site plus attrayante pour l'utilisateur.

INSTRUMENTS ET RESULTATS

Le Secrétariat a développé un site web accessible au public dans plusieurs langues européennes et non-européennes (10 langues, y compris l'espagnol et le catalan). Selon des chiffres récents, le site accueille plus de 5 000 visiteurs par mois. Les visiteurs du site peuvent rechercher des informations relatives à une série de sujets, depuis la participation citoyenne jusqu'au logement en passant par l'éducation. Ce portail propose souvent des liens vers des informations supplémentaires, qui permettent d'obtenir un contact direct si l'utilisation du site ne fournit pas les réponses ou les solutions voulues.

CONCLUSIONS

Le portail/site web est manifestement une réussite du point de vue du nombre des utilisateurs, et il montre que le gouvernement catalan a réfléchi à des façons de dialoguer avec les immigrés de la région.

7.1.8. *Péage urbain lié aux encombrements, Stockholm, Suède*

PÉRIODE

Les discussions à ce sujet ont débuté au niveau national en 2002. La période d'essai s'est déroulée du 3 janvier au 31 juillet 2006. Le péage urbain lié aux encombrements a finalement été approuvé par le parlement le 20 juin 2007 et est entré en vigueur en août 2007⁶¹.

OBJECTIFS

Ce péage urbain est une taxe imposée aux automobilistes qui entrent dans la ville à certaines heures. L'objectif de cette redevance est de réduire la circulation automobile à l'intérieur de la ville, surtout aux heures de pointe, d'encourager l'utilisation des transports publics et le partage de voitures, de diminuer la pollution et d'obtenir des recettes supplémentaires destinées à couvrir les dépenses d'infrastructure (par exemple pour des bus de meilleure qualité). L'objectif de la période d'essai et du référendum était de vérifier la possibilité d'augmenter l'efficacité du système de circulation, grâce à un péage urbain, et de tester le degré d'acceptation par les habitants de Stockholm de ce nouvel instrument⁶² fiscal.

INITIATEURS

Initiative venant d'en haut. L'expérience relative à cette taxe a été envisagée initialement au niveau local, mais sa mise en pratique a fait l'objet de négociations au sein du gouvernement national. Cette idée a été influencée par

⁶¹ Dagens Nyheter, <http://www.dn.se/sthlm/odramatisk-start-for-biltullarna-1.710730>; Sveriges Television, <http://svt.se/svt/jsp/Crosslink.jsp?d=33538&a=853655>.

⁶² Stockholmsförbundet, <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=2432>

l'application réussie d'une redevance semblable à Londres et par un essai aux résultats moins probants à Édimbourg. L'expérience a été réalisée par la ville de Stockholm, l'Administration suédoise des routes et Stockholm Transport (SL)⁶³.

GROUPE CIBLE

Les citoyens de Stockholm et, dans une certaine mesure, ceux des communes avoisinantes.

CONTEXTE

Le péage urbain local a été instauré dans plusieurs villes, par exemple à Londres en 2003. Il a fait l'objet de vives critiques dans un premier temps, mais il a progressivement été mieux accepté et est désormais perçu comme un outil efficace et positif pour la ville.

En 2002, le gouvernement national a accepté l'expérimentation de ce système de redevances dans la ville de Stockholm. Cet instrument est controversé et, en raison de divergences politiques sur la façon de le mettre en œuvre, l'expérience n'a pu commencer qu'en 2006. Le prélèvement d'une redevance pour lutter contre les embouteillages peut être perçu comme une politique radicale, contraire à la tendance dominante d'une mobilité sans entraves, d'une utilisation majoritaire de la voiture et de la construction de nouvelles routes. C'est pourquoi une démarche prudente allant de pair avec la consultation de nombreux experts a été entreprise, ce qui a conduit à plusieurs ajustements. En outre, une approche impliquant la participation directe des citoyens a été adoptée: elle prévoyait une période d'essai de 7 mois ainsi que la possibilité pour la population de se prononcer par un vote sur le système avant de mettre la politique en œuvre⁶⁴.

INSTRUMENTS ET MESURES

Le système

Le péage urbain est un dispositif qui consiste à faire payer les automobilistes pour pénétrer dans le centre des grandes villes. Comme dans le cas de la redevance londonienne, le système de Stockholm taxe les automobilistes qui entrent dans le centre-ville en utilisant des caméras de reconnaissance des plaques minéralogiques qui enregistrent l'immatriculation des véhicules. À Stockholm, contrairement à Londres, le montant de la redevance dépend de l'heure à laquelle l'automobiliste entre dans la zone payante ou la quitte. Le système fonctionne en semaine de 6 h 30 à 18 h 30 et coûte plus cher pendant les heures de pointe. Les automobilistes doivent également payer à chaque nouvelle entrée dans la zone payante.

⁶³ Stockholmsförsoket, <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=7024>
⁶⁴ Isaksson et Richardson, 2009.

Essai et référendum

Étant donné que ce système était controversé et que des études avaient prévu une résistance significative de la population, il a été décidé de tester le système de péage pendant un temps déterminé, d'une part, pour en évaluer les coûts et l'efficacité et, d'autre part, pour mesurer le degré d'acceptation des citoyens. La période d'essai s'est déroulée du 3 juin au 31 juillet 2006. Un référendum national a été organisé au même moment que les élections législatives à l'automne 2006. Étant donné que le péage urbain est une mesure fiscale et que la fiscalité relève des compétences du gouvernement national, l'organisation du référendum relevait de l'échelon national. La décision a été prise d'organiser le référendum uniquement à Stockholm. Cependant, 14 communes avoisinantes ont décidé d'organiser des référendums locaux⁶⁵. Le référendum sur l'expérience a toutefois été défini formellement comme une question relevant de la municipalité de Stockholm, et il a été convenu que seuls les résultats de ce référendum auraient un impact significatif sur la décision d'appliquer ou non le système. Aucune tentative n'a réellement été faite de convaincre l'ensemble de la région des avantages de la redevance. La justification de centrer la consultation sur la ville est que ce sont les habitants de la capitale qui avaient le plus à gagner de ce système⁶⁶.

Légitimation et promotion

Le système a été présenté aux citoyens dans la presse, par des annonces à la radio, des publicités affichées sur les bus et dans de nombreux endroits de la ville et des environs. Des informations ont été distribuées sur papier. Un portail web permettait également aux habitants de payer leur accès aux zones payantes. Une lettre a été envoyée en automne 2005 à tous les propriétaires de voitures en Suède et des lignes de renseignement téléphoniques ont été mises en place⁶⁷.

Au début du processus, un programme d'évaluation a été établi en concertation avec l'Administration nationale des routes Vägverket, l'Office régional de planification et de circulation du Conseil régional, Stockholm Transport, des bureaux d'études spécialisés indépendants, divers établissements de recherche et certaines des administrations de la ville⁶⁸. Dès le premier jour de la période d'essai, une conférence de presse a été organisée pour en communiquer les premiers résultats. L'objectif était d'assurer une présence dans les médias et de sensibiliser la population aux avantages du système⁶⁹.

⁶⁵ <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=10215>

⁶⁶ Isaksson et Richardson, 2009

⁶⁷ Administration suédoise des routes. 2006. Essai de taxe d'encombrement à Stockholm, 3 janvier - 31 juillet 2006

⁶⁸ Stockholmsforsök. 2006. Faits concernant l'évaluation de l'essai de Stockholm. Ville de Stockholm.

⁶⁹ Isaksson et Richardson, 2009

Un groupe d'experts de la circulation relevant de spécialités différentes a planché sur le suivi et les évaluations. À la fin du processus, ce groupe d'experts a produit une évaluation complète de l'ensemble de la période d'essai⁷⁰.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

L'essai réalisé à Stockholm s'est avéré assez réussi. La circulation dans la zone payante a diminué de 22 %. Grâce à cette diminution de la circulation automobile, le centre-ville est devenu plus accessible et les temps de parcours ont diminué. Les émissions de CO₂ et de particules au centre-ville ont baissé d'environ 14 %. Le péage urbain semble avoir entraîné une augmentation de 4,5 % de l'utilisation des transports en commun (le volume total des transports publics au printemps 2006 était supérieur de 6 % à l'année précédente, mais on attribue 1,5 % de cette augmentation à l'augmentation du prix des carburants).

Une analyse coûts-avantages de la période d'essai tenant compte également des impacts sur l'environnement et la santé publique a conclu que l'application permanente d'un péage urbain entraînerait des avantages sociaux annuels supérieurs de 765 millions SEK (= 84 millions d'euros) aux coûts entraînés⁷¹.

L'essai a également suscité un changement d'attitude chez de nombreux citoyens. En mai 2006, 35 % d'entre eux se disaient plus favorables que précédemment à la redevance, contre 15 % qui se disaient plus défavorables. Le pourcentage restant n'avait pas changé d'avis. À l'automne 2005, 51 % des habitants de Stockholm considéraient l'essai comme une idée plutôt mauvaise/très mauvaise. En mai 2006 par contre, 42 % seulement des habitants partageaient cet avis alors que 54 % considéraient le péage urbain comme une décision plutôt bonne/très bonne⁷².

Le taux de participation au référendum a été de 76,4 %. 51,3 % des voix exprimées étaient favorables à la redevance et 45,5 % y étaient opposés. Les résultats ont été plus négatifs dans les 14 autres communes et le résultat moyen du vote dans la région a été de 40 % pour et 60 % contre⁷³.

La taxe d'encombrement a été adoptée par le parlement national à l'automne 2007 et est en vigueur depuis lors.

⁷⁰ Stockholmsförsöket. 2006. Faits et résultats concernant l'évaluation de l'essai de Stockholm, version définitive - Décembre 2006. Ville de Stockholm.

⁷¹ Stockholmsförsöket (2006): Faits et résultats des essais de Stockholm(http://www.stockholmsforsoket.se/upload/Sammanfattningar/English/Final%20Report_The%20Stockholm%20Trial.pdf)

⁷² Stockholmsförsöket (2006): Faits et résultats des essais de Stockholm(http://www.stockholmsforsoket.se/upload/Sammanfattningar/English/Final%20Report_The%20Stockholm%20Trial.pdf)

⁷³ Stockholmsförsöket, <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=10215>

CONCLUSIONS

L'instauration d'une telle redevance nécessite des préparatifs techniques, des mesures pour éviter des retombées négatives (par exemple l'augmentation du trafic dans d'autres parties de la ville) et des calculs économiques, mais les principaux défis concernent les impacts sociaux et politiques à prendre en considération pour assurer la légitimité d'une décision politique assez radicale. Les citoyens n'ont pas été impliqués aux stades initiaux de la politique et ils ont été obligés d'en tester les effets avant de pouvoir réellement s'exprimer. Ils ont par contre été informés systématiquement du système et des mesures prévues pour sa mise en œuvre.

La stratégie expérimentale consistant à faire un essai avant de proposer aux citoyens d'utiliser l'instrument puissant de la participation directe par référendum a permis de mettre en œuvre avec succès et sans conflit majeur une politique au départ impopulaire. La ville est également parvenue à surmonter la résistance du public et à renforcer la légitimité de cette proposition. Ce cas présente une façon intéressante de dialoguer avec des citoyens réticents et constitue un exemple de collaboration entre une ville et ses communes voisines ainsi qu'avec le gouvernement national.

Au niveau européen, le 11 mars 2008, le Parlement européen a adopté une résolution non législative relative à la politique européenne de transport durable. Cette résolution préconise explicitement l'utilisation d'instruments et de mécanismes basés sur le marché en vue de réduire les impacts environnementaux du transport local, comme par exemple les redevances liées à la congestion (Parlement européen 2008):

"La résolution invite la Commission et les États membres à analyser la façon dont les infrastructures de transport et les tarifs applicables influencent le développement urbain et les futures demandes en matière de services de transport. Dans ce contexte, les députés estiment fondamental d'investir dans l'innovation technologique, dans une utilisation plus judicieuse des infrastructures existantes (ex: taxes d'encombrement et d'accès à la route) et dans de nouvelles solutions comme l'auto-partage (car-sharing) ou le covoiturage, ainsi que des dispositions en matière de travail à domicile."⁷⁴

⁷⁴ <http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=5498452>.

7.1.9. *Stratégie nationale en vue de l'adoption d'un plan de développement durable, Hongrie (SNDD)*⁷⁵

PÉRIODE

Le financement nécessaire à l'élaboration d'un plan de développement durable a été dégagé en 2004, et le gouvernement national a adopté cette stratégie en 2007.

OBJECTIFS

À l'exemple du reste de l'Europe, élaborer une stratégie nationale de développement durable. Cette stratégie visait à définir les principales actions et orientations à mettre en œuvre dans le cadre des projets de développement durable en Hongrie.

INITIATEURS

Sur la base d'une recommandation de l'UE, l'Agence nationale pour le développement a coordonné l'élaboration de la stratégie hongroise de développement durable jusqu'à son adoption par le gouvernement et sa présentation au parlement hongrois en 2007. La coordination et la mise en œuvre de la SNDD relèvent désormais des compétences du ministère de l'environnement et de la gestion de l'eau⁷⁶.

GROUPE CIBLE

Le groupe visé dans le cadre de cette participation était principalement la société civile, les autorités publiques régionales et locales et la communauté scientifique, mais les consultations ont été ouvertes à tous les citoyens hongrois.

CONTEXTE

Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) a débuté en 2005. Il avait pour objectif d'en faire l'un des principaux documents stratégiques en matière d'environnement et de développement durable, aux côtés du plan national de la politique de développement. L'Agence nationale de développement⁷⁷ a coordonné l'élaboration du plan national de développement et de la SNDD.

⁷⁵ La pratique de participation dans le contexte de la SNDD est évaluée sur la base des expériences des différents acteurs gouvernementaux aux niveaux national, régional et local et d'une organisation scientifique civile.

⁷⁶ Ce ministère est l'organe central du gouvernement pour la protection de l'environnement et de la nature et la gestion des eaux. Le ministère assure des tâches spécifiques sectorielles, de gestion experte et de réglementation dans les domaines de la protection de l'environnement et de la nature, de la gestion des eaux et de la météorologie. Les responsabilités du ministère comprennent le développement de politiques, les tâches associées au travail du gouvernement et la poursuite d'une collaboration internationale de plus en plus poussée. Les institutions de terrain du ministère - autorités de l'environnement et des eaux, directions des parcs nationaux - se chargent des tâches de premier degré des autorités. Les tâches de second degré des autorités en matière de protection de l'environnement et de la nature sont assurées par l'Autorité nationale de l'environnement et des eaux. Site web en anglais: <http://www.kvvm.hu/index.php?lang=2>

⁷⁷ Agence nationale de développement: chargée de la planification et de la mise en œuvre des stratégies de développement (pertinentes pour la politique régionale de l'UE - Fonds structurels européens et Fonds de cohésion), et notamment du Plan national de développement 2004-2006, Plan de développement "Nouvelle Hongrie" - Cadre national de référence stratégique 2007/2013. www.nfu.hu; <http://www.nfu.hu/introduction>

Des législations nationales régissent les procédures de participation publique. Le règlement relatif aux procédures gouvernementales affirme la nécessité d'impliquer les organisations de la société civile concernées dans le processus de prise de décision. La constitution ne réglemente pas directement la participation, mais les directives européennes pertinentes (2001/42/CE, 2003/4/CE, 2003/35/EC) s'appliquent depuis l'adhésion de la Hongrie. Il existe également une loi sur les groupes de pression (loi 2006.XLIX) et, en 2008, la Hongrie a adopté la loi 2001.LXXXI de mise en œuvre de la convention d'Aarhus.

Le décret gouvernemental 1065/2007 (VIII.23) est centré sur les mesures à mettre en œuvre en 2008 et 2009 en vue de favoriser les relations entre le gouvernement et la société civile. Ce décret porte essentiellement sur le portail d'information de la société civile⁷⁸ en tant qu'outil d'e-participation. La loi 2005 XC garantit la liberté des moyens d'information électroniques.

L'élaboration de la SNDD ne relevait pas d'un règlement particulier en matière de participation, et elle a fait l'objet d'une procédure de participation similaire à celle imposée pour la politique régionale de l'Union européenne. La particularité de l'élaboration de la SNDD est que la consultation a eu lieu dès le début des travaux.

INSTRUMENTS ET MESURES

Au cours de la préconsultation et des rencontres, ateliers et "conférences de consensus" en vue d'obtenir un consensus de toutes les parties prenantes sur certains objectifs, les participants invités (société civile, experts et représentants du gouvernement) ont défini ensemble les priorités de la stratégie future. Le Conseil national hongrois de l'environnement⁷⁹ et l'Académie hongroise des sciences⁸⁰ ont conseillé l'Agence sur la meilleure façon de définir l'ordre du jour des ateliers.

Les organisations hongroises de la société civile, les associations et les groupes d'intérêts dans les domaines environnemental, social et économique ont été invités à déléguer des représentants auprès des groupes de travail. Les personnes de contact ont été sélectionnées à partir de la base de données de l'Agence nationale de développement et du Forum national "vert".

Au cours des ateliers, les participants ont défini les priorités de la stratégie avec l'aide de modérateurs (des consultants familiers des questions de développement durable). À la fin de la phase de préconsultation, les participants étaient parvenus à un consensus sur 11 domaines prioritaires.

78 <http://www.civil.info.hu/>

79 <http://www.oktt.hu/>; <http://www.oktt.hu/?p=okt>

80 <http://www.mta.hu/index.php?id=406&type=0>

Des ateliers thématiques ont été organisés en mai/juin 2006. Un projet d'ordre du jour a été envoyé aux groupes potentiellement intéressés, qui ont ainsi pu décider à quels ateliers participer. En préparation aux ateliers thématiques, l'Agence nationale de développement a élaboré un document relatif à chacun des 11 domaines prioritaires. Enfin, à l'issue des ateliers consacrés aux différentes priorités, l'agence a rédigé des résumés des débats.

Parallèlement aux ateliers, des acteurs du monde scientifique, des professeurs d'université et des représentants de l'Académie hongroise des sciences ont soumis des avis et des propositions concernant le contenu de la stratégie. L'agence a rassemblé et structuré toutes les informations issues du débat public/civil et communiquées par la communauté scientifique. L'agence a ensuite fait appel à un spécialiste universitaire pour rédiger la stratégie sur la base de toutes les informations récoltées lors des consultations.

Après une consultation interne au gouvernement impliquant tous les partenaires régionaux et les acteurs de la société civile concernés, l'agence a approuvé la première version de la stratégie. Elle l'a publiée sur son site web et a lancé un débat public en ligne au moyen de forums et de questionnaires. Les citoyens avaient également la possibilité d'envoyer directement des courriels à l'Agence nationale de développement ou de faire des commentaires dans le document en utilisant le suivi des modifications. Tous les documents, les commentaires et les synthèses des commentaires sont publics et restent disponibles⁸¹. La consultation en ligne a duré du 26 avril au 31 mai 2007. Environ 90 organisations professionnelles et scientifiques, groupes d'intérêts, acteurs de la société civile, acteurs de l'économie et agences gouvernementales locales ont envoyé des commentaires.

ÉVALUATION ET RESULTATS

La SNDD a été adoptée en décembre 2007 par le parlement national, et le ministère de l'environnement et de la gestion de l'eau est chargé de sa mise en œuvre.

Début décembre 2007, un poste de commissaire parlementaire pour les générations futures⁸² et un Conseil national pour le développement durable⁸³ ont été créés. Ils sont également chargés de mettre en œuvre et de promouvoir la stratégie de développement durable au niveau national.

⁸¹ http://www.nfu.hu/egkezdodott_a_nemzeti_fenntarthato_fejlodesi_strategia_tarsadalmi_egyeztetese

⁸² <http://jno.hu/en/>

⁸³ http://www.nfft.hu/main_page/

De façon générale, la politique régionale européenne et les orientations pratiques pour la planification stratégique ont eu un impact significatif sur le recours aux analyses coûts-bénéfices, aux analyses d'impact environnemental et à l'évaluation stratégique de l'impact environnemental dans la politique hongroise. Les orientations de développement durable définies dans le cadre de la SNDD doivent obligatoirement être appliquées dans tous les programmes opérationnels du CRSN hongrois, et elles ont servi de base à la définition de l'évaluation stratégique de l'impact environnemental.

Une évaluation de la SNDD devrait avoir lieu prochainement. Le Conseil national du développement durable⁸⁴ est chargé de réexaminer la stratégie, de la mettre en œuvre et de communiquer ses résultats. En automne 2009, il rédigera un rapport relatif à cette stratégie à l'intention du parlement. Ce conseil a été créé en 2008 par la Parlement hongrois en tant qu'organe consultatif et de conciliation pour toutes les questions relatives au développement durable. Ce Conseil est présidé par le président actuel du parlement hongrois.

CONCLUSIONS

La SNDD est un bon exemple de consultation réussie fondée sur une sélection de groupes de parties prenantes et sur une implication à un stade précoce du projet. La méthode utilisée est relativement commune, mais semble nouvelle pour la Hongrie. Son résultat, la SNDD, est considéré comme un document important qui sert de base à de nombreuses décisions politiques. En raison du déplacement des responsabilités entre différentes instances gouvernementales, les parties prenantes ont eu plus de difficultés à suivre le processus et à interagir. Par contre, les conférences régulières et les consultations en ligne ont été rendues facilement accessibles.

De façon générale, le secteur environnemental compte un plus grand nombre de lobbyistes actifs et de parties intéressées que de nombreux autres secteurs en Hongrie. Certains membres de la société civile, des scientifiques et des organes régionaux ont fait état d'un manque de feedback ou d'informations sur la manière de se procurer les résultats. Si ces résultats sont effectivement disponibles sur l'internet, les personnes intéressées ne sont pas contactées ni informées de leur disponibilité. Il n'y a pas non plus de lien fort entre les organes nationaux et décentralisés du gouvernement. En outre, les principaux défauts relevés par les acteurs non gouvernementaux sont la faible influence qu'ont pu exercer les participants, même lorsqu'ils ont participé à toutes les rencontres et conférences publiques, ainsi qu'un certain manque de continuité. Le projet SNDD a donc été bien accueilli.

84 http://www.nfft.hu/main_page/

Au niveau local, les municipalités peuvent prendre connaissance des projets et de la SNDD sur l'internet ou dans le cadre d'un forum organisé au niveau national par l'Assemblée générale⁸⁵. Un représentant d'une municipalité a également mentionné la difficulté de suivre les décisions.

7.1.10. Agenda 21 local (A21L), Vienne, Autriche

PÉRIODE

En cours depuis 1999

OBJECTIFS

Le processus A21L de Vienne vise principalement la participation des citoyens à des projets axés sur le développement urbain durable. Dans le contexte de cet objectif général, la plupart des projets concernent la conception (ou la refonte) des espaces publics, des environnements résidentiels et de solutions de mobilité répondant aux critères du développement durable. Les autres grands domaines d'activité sont notamment des actions sur le dialogue interculturel et la diversité, les jeunes et les personnes âgées, les thèmes culturels et historiques et le logement durable.

INITIATEURS

L'Agenda 21 est une initiative des Nations unies. Les collectivités régionales et locales sont les principaux organes chargés de la mise en œuvre de ce projet. La participation repose sur un modèle mixte d'initiatives par le haut et par le bas, bénéficiant de crédits d'amorçage et d'une approche institutionnalisée. Elle fait appel aux groupes de citoyens locaux et à l'e-participation.

GROUPE CIBLE

Citoyens de Vienne, avec un accent mis sur les projets au niveau des arrondissements.

CONTEXTE

Vienne est à la fois la capitale de l'Autriche et l'une des sept provinces (Länder) composant l'Autriche. Elle compte une population d'environ 1,7 million d'habitants. Vienne se compose de 23 arrondissements dotés de gouvernements locaux. Les institutions politiques et la structure administrative de la ville de Vienne ont connu plusieurs phases de décentralisation au cours des trois dernières décennies. Cette décentralisation permet une participation plus importante des institutions des arrondissements et un meilleur ajustement de l'administration aux critères régionaux. Ces changements permettent également différentes formes de participation directe, y compris des instruments formels

⁸⁵

Association nationale des communes [www.toosz.hu], Association de villages [www.faluszovetseg.hu]

tels que des référendums d'arrondissement (contraignants ou non), des référendums d'initiative populaire (sur la base de pétitions) et d'autres types de participation civique et d'interaction entre les administrations et les citoyens.

L'orientation générale des politiques de développement urbain menées par la ville de Vienne s'inspire clairement du projet européen, et notamment des objectifs de l'UE en matière d'intégration européenne et de développement durable. En matière de développement et d'aménagement urbain notamment, la participation citoyenne est une tradition de longue date qui va de la simple communication d'informations à une participation active au processus de planification. Les exemples remontent aux années 1980 et concernent des problèmes tels que les nouveaux itinéraires de transport ou le développement d'un nouveau plan de transport dans les années 1990, qui a vu l'organisation de 75 initiatives citoyennes. Parmi les exemples plus récents de participation citoyenne dans cette région, on peut citer le Plan directeur des transports de 2003 et l'élaboration du Plan de développement urbain (STEP 2005), qui a eu recours notamment à une série d'ateliers thématiques et à des débats avec les citoyens au niveau des arrondissements. Outre ces exemples de planification au niveau de la ville, la participation citoyenne joue également un rôle dans les politiques de développement de quartiers spécifiques. Parmi les exemples récents figurent les processus de planification et de développement des nouveaux grands quartiers résidentiels "Kabelwerk" et "Flugfeld/Seestadt Aspern" (voir Antalovsky *et al.* 2006).

En matière de lignes directrices et de codes de bonnes pratiques pour la participation, une lacune déjà ancienne a récemment été comblée par l'adoption d'un manuel de normes pour la participation publique (Standards 2008), complété par un manuel d'orientations pratiques. En plus de ces sources, l'équipe de direction du projet A21L de Vienne a rédigé un manuel relatif à l'organisation, aux principes, aux règles et méthodes de l'A21L (A21L, 2008). Ce manuel de référence permet d'orienter les projets au niveau local et renforce leur intégration et leur capacité à affronter les conflits.

L'Agenda 21 est un plan d'action complet qui doit être envisagé au niveau mondial, national et local par les organisations du système des Nations unies, les gouvernements et les grandes entités dans tous les domaines où l'être humain a un impact sur l'environnement. Cette initiative a été adoptée par plus de 178 gouvernements lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) organisée à Rio de Janeiro en 1992⁸⁶.

⁸⁶ <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/>

L'Agenda 21 local jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du principe de participation, qui est l'un des cinq grands principes du plan de développement stratégique viennois (STEP 2005). Comme indiqué dans ce document (STEP 2005, 26), l'un des principaux objectifs de la participation politique citoyenne est de tirer davantage parti des potentiels créatifs et de compléter l'action des institutions de la démocratie représentative.

INSTRUMENTS ET MESURES

L'A21L, tel qu'il est pratiqué à Vienne, est un instrument de participation caractérisé par une combinaison d'initiatives par le haut (top-down) et par le bas (bottom-up). L'A21L propose une structure institutionnalisée de soutien organisationnel et financier, prise en charge par l'administration municipale (action par le haut). Il encourage les initiatives citoyennes (action venant d'en bas) promouvant l'objectif du développement urbain durable et la participation en vue de contribuer à de nouvelles formes de gouvernance. La ville et les arrondissements concernés financent à part égale les projets dans le cadre de l'Agenda 21.

La démarche de l'A21L a été testée dans un premier temps dans l'arrondissement d'Alsergrund en 1998/1998. Après la réussite de ce projet pilote, l'A21L a été institutionnalisé formellement sur décision du conseil municipal en 2002. Depuis lors, la méthodologie de l'A21L a été mise en œuvre dans neuf des 23 arrondissements de Vienne. Jusqu'à présent, ces neuf "arrondissements Agenda 21" ont mené une centaine de projets associant des citoyens. Six districts appliquent la méthodologie à plus long terme.

Le processus démarre sous la forme d'une "initiative Agenda 21" et se déroule selon les étapes suivantes: un citoyen qui a une idée de projet favorable au développement urbain durable; un objectif clair; exploration de l'espace d'action; au moins trois partisans du projet désireux d'agrandir le groupe de citoyens; clarification des besoins en personnel et en ressources; définition du début et de la fin du projet Agenda 21 et du groupe Agenda 21. L'initiative Agenda 21 est ensuite soumise au comité de pilotage Agenda 21; elle fait l'objet d'une première évaluation, suivie d'une décision d'acceptation ou de rejet.

Ce processus garantit le développement local des projets et des thèmes liés à l'Agenda et leur mise en œuvre par les citoyens en collaboration avec les décideurs politiques. Dans le cadre de ce dispositif, des demandes spécifiques sont adressées aux responsables politiques concernés, par exemple une communication et une coopération accrues, l'ouverture au dialogue et des ressources en temps, la connaissance du processus et du contenu, une attitude positive envers la participation citoyenne et l'engagement de mettre les projets en œuvre. Pour garantir le respect de ces conditions, le service Agenda 21

organise des ateliers destinés aux responsables politiques d'arrondissement, entretient un contact régulier avec les responsables de tous les partis politiques au niveau des arrondissements et encourage les responsables politiques au niveau des arrondissements à participer aux réunions du comité directeur de l'Agenda 21.

Différents instruments ont été développés pour susciter et faciliter les interactions avec les citoyens des arrondissements Agenda 21. Ils sont utilisés selon les besoins aux différentes étapes du processus. La principale caractéristique de ces instruments est leur seuil d'accès peu élevé qui permet à tous les citoyens d'y accéder. Les méthodes les plus fréquemment utilisées sont celles qui se déroulent dans des lieux publics et au niveau de la rue. Ainsi, parmi les outils permettant de motiver les citoyens et de faire naître des idées de projets, figurent les points d'information, les "bureaux de rue" Agenda 21, des "tentes Agenda 21", la "salle de séjour" Agenda 21, le "bus Agenda 21", le "forum de quartier Agenda 21" et des "débat d'experts Agenda 21".

Une autre catégorie de méthodes consiste à réaliser différents types d'analyses: analyse herméneutique par arrondissement, diagnostic d'activation urbaine, analyse SWOT ou encore évaluation de durabilité. Une autre série d'outils est utilisée pour favoriser la participation des citoyens au projet lui-même. Leurs dénominations permettent également de distinguer les différentes possibilités: café débat Agenda 21, atelier du futur, interview en rue, visite exploratoire, table ronde, vérification des obstacles, tour à vélo, quiz, coaching et atelier de projet. Et enfin, pour la sensibilisation et l'information, A21L Vienne utilise des instruments tels que les soirées de débats, les débats en public ou encore les réflexions sur les relations entre différents éléments.

Le passage de l'idée de projet proposée par les citoyens à l'étape de l'examen politique est en principe ouvert. Toutefois, l'accent mis sur le caractère local des activités favorise l'émergence de projets plus opérationnels que stratégiques. Néanmoins, les projets Agenda 21 peuvent contribuer à la définition du programme d'action au niveau des arrondissements et influencer le processus de mise en œuvre de la politique à toutes les étapes de son cycle. Par exemple, lorsque le réaménagement complet d'une place publique (y compris les mesures relatives au transport) est proposé et que sa réalisation s'effectue en concertation entre les citoyens, les décideurs politiques et l'administration, le processus de participation accompagne l'ensemble du processus politique: depuis la prise de décision, jusqu'à la mise en œuvre effective et son évaluation.

ACTEURS ET RÔLES

- Groupes Agenda 21: moteurs et piliers des projets de participation; multiplicateurs de la participation citoyenne; le porte-parole du groupe représente le groupe vis-à-vis du comité de pilotage; élaboration écrite de l'idée de projet pour en faire une initiative Agenda 21; présentation de l'initiative Agenda 21 au comité de pilotage; en cas d'acceptation en tant que groupe Agenda 21, accord de coopération avec l'administration locale de l'arrondissement; compte rendu de l'avancement du projet Agenda 21.
- Bureau d'arrondissement Agenda 21: intermédiaire entre les citoyens et les autorités; activation et motivation; conception et responsabilité des processus; préparation des décisions; modération; comptes rendus de réunions; conseil; soutien organisationnel; accompagnement des groupes Agenda 21; relations publiques; flux d'informations à destination des départements et programmes municipaux; assurance qualité.
- Agence A21L: représentant d'A21L à Vienne; coopération opérationnelle globale, gestion des processus et des unités organisationnelles A21L; fonctions d'information au niveau central; élaboration du concept et des outils; rôle au sein du comité de pilotage: membre consultatif avec droit de vote; présentation des meilleures pratiques en provenance d'autres arrondissements et de l'expertise disponible auprès d'autres expériences en Autriche et à l'étranger; présentation des structures, des règles et des atouts d'Agenda 21 de Vienne dans son ensemble; défense des principes, valeurs et critères de qualité A21L, y compris des principes généraux en matière de développement urbain (développement durable, égalité des genres, diversité).
- Comité de pilotage A21L: création de flux d'informations entre les citoyens, les responsables politiques, l'administration et les experts; recherche de décisions consensuelles; fonctions consultatives; décisions quant au lancement et à la finalisation de projets Agenda 21; recommandations aux responsables d'arrondissement concernant la mise en œuvre; décisions sur les étapes suivantes pour faire avancer les projets Agenda 21; décisions relatives aux plans annuels et aux priorités des processus Agenda 21.
- Responsable d'arrondissement A21L: direction du comité de pilotage A21L; communication d'informations aux autorités locales de l'arrondissement; interaction avec le bureau Agenda 21 et les groupes Agenda 21 de l'arrondissement.
- Responsables A21L des partis politiques au niveau d'arrondissement des partis politiques: représentants avec droit de vote au sein du comité de pilotage.
- Conseil de direction A21L: décisions globales concernant l'association A21L.

- Conseil consultatif A21L: recommandations et préparation des décisions pour le conseil de direction; discussion avec l'agence Agenda 21 et les bureaux Agenda 21 concernant l'avancement des processus A21L.
- Équipe A21L au sein de l'administration municipale: relai d'informations et source d'expertise technique; traite les questions soulevées par les processus A21L et pertinentes pour toute la ville.
- Experts extérieurs: apportent un soutien au processus A21L grâce à une expertise technique

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

L'expérience d'A21L montre que les citoyens apprécient énormément ces occasions de participer et qu'ils ont généralement une attitude positive vis-à-vis des possibilités de participation. Par contre, il a été plus difficile de trouver des personnes disposées à s'engager activement, de façon plus continue et à long terme. De nombreux efforts de motivation sont nécessaires pour encourager les citoyens à participer. L'engagement spontané est plus fréquent dans les domaines où la personne peut s'identifier davantage à l'activité, par exemple dans le cas des activités culturelles et artistiques. Le degré d'identification de l'action à l'arrondissement ou au quartier joue lui aussi un rôle important. En ce qui concerne la position sociale des citoyens impliqués, on constate un certain déséquilibre en faveur des groupes de population relativement plus éduqués et d'âge moyen. Les femmes et les hommes sont par contre représentés de façon assez égale. Le taux de reconnaissance d'A21L à Vienne est en augmentation et déjà relativement élevé: environ 11 % des Viennois connaissent A21L. Dans le neuvième arrondissement, qui possède la plus longue expérience des projets A21L, ce taux de reconnaissance est déjà de 26 %.

Selon les personnes interrogées, le dispositif A21L dans son ensemble fonctionne bien, de même que les méthodes utilisées dans le cadre de cette initiative. Elles considèrent également qu'ils ont permis des évolutions positives. A21L fonctionne déjà depuis près d'une décennie. Au cours de cette période, son champ thématique s'est élargi et il a développé des structures et des règles claires ainsi que des mécanismes d'assurance qualité. Les principaux points faibles d'A21L sont son effet de levier assez modeste et sa petite échelle. On estime que pour atteindre les objectifs de l'initiative, il serait nécessaire et souhaitable que les responsables politiques et les citoyens viennois accordent une plus grande attention à A21L.

Au total, une centaine de projets A21L de développement durable local ont été réalisés, et de nouvelles idées de projets sont actuellement en cours d'élaboration sous la forme d'initiatives Agenda 21. Ces idées vont du réaménagement de places, cours d'écoles, rues et parcs à des conseils en matière d'économies d'énergie et d'apprentissage interculturel.

CONCLUSIONS

A21L à Vienne a fait l'objet d'une évaluation systématique entre 2004 et 2007, avec pour double objectif d'évaluer ses résultats et de contribuer à son développement (Ornetzeder *et al.* 2007). Cette évaluation a combiné des éléments d'évaluation formative et sommative avec un processus d'évaluation participative. Les deux principales conclusions de l'évaluation sont les suivantes:

- *On constate une convergence croissante des acteurs de la démocratie représentative et participative*: ce résultat concerne avant tout les processus d'apprentissage et une nouvelle culture de communication, qui ont des effets positifs sur la réalisation de projets et sur le développement durable au niveau local.
- *On constate que les comités de pilotage Agenda 21 dans les arrondissements sont appréciés et évoluent positivement sur le plan institutionnel* : les comités de pilotage locaux se sont avérés l'interface la plus importante entre la politique représentative et la politique participative dans le processus Agenda 21. La normalisation des procédures, les échanges d'expériences entre comités de pilotage et la transparence externe des décisions ont progressé graduellement.

Parmi les autres points forts d'A21L, on peut citer:

- le fait que les projets soient réalisés;
- la participation active et régulière des responsables politiques au sein des comités de pilotage;
- l'opinion positive des acteurs concernés à l'égard de l'idée de participation;
- une culture politique basée sur une interaction civilisée;
- une conception adéquate et claire du processus de participation.

L'échange des bonnes pratiques se fait via différents canaux: le sommet A21L national annuel, les interactions avec le groupe des coordinateurs du développement durable, la plate-forme des coordinateurs A21L des provinces et du gouvernement fédéral (groupe de travail "DNS-LA 21"), le groupe national stratégique sur la participation, les visites au niveau européen et international, les contacts avec les experts et les institutions scientifiques.

Au fil des années, les activités A21L à Vienne ont élargi de façon continue le répertoire des instruments disponibles et produit de nouvelles méthodes ou variantes d'approches d'accès facile pour encourager la participation des citoyens, comme en témoignent le grand nombre de méthodes différentes élaborées sur mesure, qui sont énumérées dans le manuel A21L.

L'informatique met toute une série de nouveaux outils à la disposition des procédures de participation. Outre les ressources croissantes des sites web A21L, d'autres éléments d'e-participation ont récemment connu une utilisation plus importante. Le bureau Agenda 21 de Josefstadt a utilisé sa plate-forme internet pour procéder à des sondages électroniques en plus d'un sondage au moyen d'entretiens individuels. Environ 150 citoyens y ont participé. Une autre forme d'e-participation lancée en janvier 2009 est la création de blogs, tant sur le site web A21L central que sur celui de Josefstadt. Les nouveaux processus A21L mis en œuvre dans le prolongement du programme A21L actuel évalueront plus en profondeur l'adéquation et les avantages des outils d'e-participation. Dans le cadre du nouveau "Programme opérationnel sur la compétitivité régionale et le développement urbain intégratif de Vienne", harmonisé avec le "Cadre de référence stratégique national" (STRAT.AT 2006), le développement des processus de l'Agenda 21 se poursuit dans quatre arrondissements (4, 9, 22, 23), y compris dans le cadre d'une action "venant d'en haut" plus marquée et axée sur la mobilité durable, le dialogue interculturel et les quartiers pour jeunes et personnes âgées.

Les projets de participation A21L n'intègrent pour ainsi dire jamais une perspective européenne au niveau opérationnel. La dimension européenne joue cependant un rôle majeur dans la mesure où elle est à l'origine de nouvelles formes de gouvernance, d'une opinion de plus en plus favorable à l'égard de la participation et de la promotion du développement durable, qui servent de fondement et de source de légitimité pour ce genre de projets. Le financement européen envisagé pour la poursuite du programme renouvelé Agenda 21 Plus est en train d'établir un lien direct avec la perspective européenne.

Il arrive aussi qu'une perspective européenne soit présente dans les actions, à l'initiative de certains membres des groupes Agenda 21 qui collaborent avec des acteurs et des réseaux au niveau européen sur des questions spécifiques, telles que l'énergie solaire.

7.2. Initiatives de la société civile

7.2.1. Diversité et égalité dans les villes européennes (DIVE), échelle européenne

PÉRIODE

2007 - 2010

OBJECTIFS

Créer un rapport de référence à l'échelle européenne pour évaluer les progrès des villes européennes en matière de promotion de la diversité et de l'égalité dans l'Union européenne.

GROUPE CIBLE

Décideurs politiques au niveau local dans les villes à travers l'Europe et au-delà.

INITIATEURS

Ce projet est financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de la Direction générale Justice, liberté et sécurité de la Commission européenne qui gère le "Fonds européen pour l'intégration". Ce projet est coordonné par Eurocities en Belgique et entretient des partenariats avec différentes villes européennes ainsi qu'avec le "Migration Policy Group", une organisation de la société civile européenne.

CONTEXTE

Pour garantir le respect des pratiques démocratiques au niveau local, il convient, au sein de nombreuses régions et localités européennes, de promouvoir les droits et les intérêts des minorités et de donner aux membres de ces groupes la possibilité de participer au processus démocratique. À travers l'Union européenne, les États membres ont convenu de faire en sorte que ces possibilités et ces droits soient respectés, mais la mise en œuvre de processus permettant de réaliser cet engagement n'est pas aisée. L'idée qui sous-tend ce projet est de faciliter le partage des connaissances sur la façon de promouvoir la diversité et l'égalité dans toute l'Europe.

INSTRUMENTS ET RÉSULTATS

Le projet applique deux méthodologies spécifiques pour donner une vue d'ensemble des activités visant à promouvoir la diversité et l'égalité: l'évaluation comparative (benchmarking) et l'évaluation par les pairs. Ensemble, ces deux méthodologies permettent aux villes d'évaluer avec précision les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs prédéfinis en matière de promotion de la diversité.

CONCLUSIONS

DIVE propose une approche visant à réaliser des objectifs prédéfinis en matière de diversité et d'égalité dans les villes partenaires. Cette approche de l'engagement entre les groupes de la société civile et les administrations locales peut s'avérer très utile, dans la mesure où elle stimule et encourage l'action au sein des administrations. Les organisations de la société civile peuvent assurer un suivi de l'activité des gouvernements locaux et permettre aux gouvernements locaux de partager leur expérience. Étant donné que cette initiative prend la forme d'un projet, elle suit un calendrier bien défini et s'achèvera au printemps 2010 par une grande conférence destinée à définir les étapes suivantes.

Ce type d'initiative fondée sur un projet présente à la fois des avantages et des inconvénients. Tout d'abord, l'un des principaux avantages est que le projet a des objectifs clairs qui doivent être atteints dans des délais bien définis: la conférence finale de 2010 sera l'occasion de montrer quels progrès ont été accomplis pendant le projet, ce qui permet de garantir l'engagement de tous les partenaires par rapport à certaines tâches avant la fin du projet. D'un autre côté, s'agissant d'une initiative basée sur un projet, il n'y a aucune garantie de durabilité des résultats. Si l'on souhaite promouvoir ce modèle de promotion de la diversité, il faudra y remédier.

7.2.2. Groupe d'initiative civique (GIC) - interface entre les autorités publiques locales et les citoyens et "Iocan's glade" Up to date - encourager la participation citoyenne en région rurale, Iași, Roumanie

PÉRIODE

Projet à court terme, actuellement en cours.

OBJECTIFS

L'objectif du GIC est d'améliorer le dialogue entre les citoyens de la commune d'Alexandru cel Bun, d'augmenter la transparence du processus décisionnel dans la ville de Iași et de stimuler la participation publique au processus décisionnel au niveau local via le groupe d'initiative civique. Le projet "Iocan's glade" Up to date vise à réactiver les structures sociales informelles et civiques traditionnelles des zones rurales en améliorant la relation entre les citoyens et l'administration publique locale. L'objectif général de ces deux projets est d'impliquer les citoyens dans le processus décisionnel local et de renforcer le processus démocratique.

INITIATEURS

La Fondation Corona, avec un financement européen (Phare) et en collaboration avec les autorités locales et d'autres groupes de la société civile.

GROUPE CIBLE

Pour le projet GIC: les habitants de la commune d'Alexandru cel Bun, avec un accent particulier sur la formation d'un certain nombre de bénévoles, ainsi que les autorités locales. Pour "Iocan's glade" Up to date_: les citoyens de 10 communautés rurales de la région de Iași, et en particulier les notables, ainsi que les autorités locales.

CONTEXTE

La Fondation Corona est une ONG créée à Iași en 1999. L'organisation a développé plusieurs projets depuis sa création, notamment dans des domaines tels que la citoyenneté et la participation citoyenne, l'environnement et la collaboration avec les communautés rurales. La fondation possède un service d'études spécialisé dans les questions sociales et économiques et propose plusieurs programmes de formation et d'éducation. Elle s'adresse souvent aux chômeurs. La fondation développe actuellement plusieurs projets financés par l'Europe et axés sur l'éducation et la formation, les problèmes sociaux, l'environnement et la participation citoyenne.

La loi impose aux autorités publiques de consulter les citoyens à propos de certaines décisions politiques, surtout en matière d'environnement. Le degré de participation des citoyens est cependant faible. Ceci s'explique en partie par les informations inadaptées ou trop complexes fournies par les autorités publiques et par le manque de visibilité et de publicité des consultations. Par ailleurs, même si les citoyens sont informés de l'organisation d'une consultation, ils hésitent à y participer parce que cela ne fait pas partie de leurs traditions, mais aussi parce qu'ils doutent que leur point de vue et leur effort de participation aient la moindre influence sur les résultats. La fondation Corona s'efforce de faire face à ces difficultés en rendant la participation plus visible et possible et en dialoguant avec les citoyens.

Pour ces deux projets, de nature similaire, Corona travaille avec des citoyens clés qui se portent volontaires pour devenir les porte-parole de leur quartier. Corona fait également office d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités locales, les villes et les conseils municipaux. Ces deux projets ont été lancés récemment et sont en cours. Le projet GIC est basé sur un projet similaire développé dans le même quartier il y a 2 ans. Le projet précédent avait échoué du fait du manque d'implication des autorités et les résultats obtenus avaient dès

lors été très modestes. Cette fois, l'implication des autorités locales a été garantie et Corona travaille avec le centre communal d'Alexandru cel Bun.

INSTRUMENTS ET MESURES

GIC. Alexandru cel Bun est une commune d'environ 40 000 habitants qui possèdent déjà une certaine expérience des projets de participation. La fondation Corona y a déjà réalisé un projet de participation par le passé. Par ailleurs, la municipalité de Iași dispose d'un un centre communal à Alexandru cel Bun (ce qui permet à Corona d'utiliser un espace central lié au projet) et elle y a déjà organisé à deux reprises une semaine européenne de la démocratie locale⁸⁷. En juin 2009, plus de 30 bénévoles de la commune ont bénéficié d'une formation en vue de participer au développement d'un dialogue entre les citoyens et les décideurs politiques. Ils auront pour mission de permettre aux citoyens de s'exprimer sur les questions locales qui les touchent directement. La fondation Corona distribue des documents imprimés et a créé un site web qui rassemble les bénévoles. Ce projet est axé sur la communication directe, les bénévoles travaillant sur le terrain et créant un dialogue avec les citoyens. Les événements organisés incluent des discussions sur la place publique, auxquelles participeront des personnalités politiques locales, ainsi que 60 ateliers réunissant les autorités publiques, les ONG, les bénévoles et d'autres citoyens. Les thèmes abordés iront de la protection des animaux à la construction des routes en passant par les programmes d'activités parascolaires pour les enfants. Ces 60 ateliers devraient couvrir une grande partie de la vie de la communauté. L'objectif de ce projet est de toucher 900 habitants de la commune pendant ces ateliers (15 citoyens par atelier). Les résultats des ateliers seront transmis aux autorités locales chargées des différents domaines concernés. Si lors du projet précédent le manque d'intérêt et de confiance de la part des autorités publiques a empêché la prise de mesures concrètes au terme du projet, il y a cette fois une réelle volonté de tenir compte des propositions qui sortiront des ateliers.

Enfin, les bénévoles auront également pour mission d'observer les activités des administrations publiques locales. Les résultats de ces observations seront ensuite publiés sur le site web du projet et dans un bulletin d'information intitulé "Iocan's glade".

"Up to date" est un projet similaire lancé par Corona, qui repose également sur des bénévoles issus des communautés ciblées. Ce projet vise principalement 10 zones rurales de la région de Iași. Il repose sur une tradition ancienne de la vie rurale roumaine, qui veut que les dirigeants locaux se réunissent près du moulin pour décider des questions importantes pour la communauté.

⁸⁷ La "Semaine européenne de la démocratie locale" (SEDL) est un rendez-vous annuel européen consistant en événements locaux et nationaux organisés simultanément dans tous les États membres du Conseil de l'Europe par les collectivités locales. Elle vise à renforcer les connaissances qu'ont les citoyens de leurs collectivités locales et à promouvoir leur participation au niveau local (<http://www.coe.int/t/congress/demoweeek/>).

Au moment de la rédaction du présent rapport, ce projet n'en est encore qu'à sa phase initiale. L'objectif de ce projet est de toucher les citoyens de différentes façons. Environ 30 notables occupant des positions centrales au sein de ces communautés rurales (prêtres, instituteurs, médecins, etc.) seront recrutés comme bénévoles. Ces personnes, outre leur influence et le respect dont elles jouissent au sein de leur communauté, sont également bien informées des principaux défis auxquels leur communauté doit faire face. Elles entretiennent des contacts réguliers avec une grande partie de la population locale. Les principaux problèmes sont de nature locale, comme le manque et le besoin d'eau dans certaines zones ou encore l'aide à apporter aux enfants et grands-parents (dans les zones rurales de Roumanie, de nombreux enfants vivent avec leurs grands-parents tandis que leurs parents émigrent à la recherche d'un emploi). Ces personnes bénévoles de référence recevront une formation sur un thème spécifique ainsi qu'un plan de travail. Elles suivront ensuite l'administration publique locale et informeront les citoyens de leurs droits, tout en recevant des informations de la part de ces citoyens. Selon les problèmes concernés et le résultat des discussions, Corona contribuera à représenter les communautés rurales et collaborera avec les bénévoles dans leur communication avec la municipalité.

Ce projet vise à former 30 responsables locaux et collaborera avec 5 ONG locales qui contribueront aux formations. La fondation Corona a préparé des "guides des citoyens" comportant des informations sur les droits de ces derniers. Ces guides seront distribués à 9 000 habitants des 10 communautés rurales ciblées.

ÉVALUATION ET RESULTATS

Ces deux projets n'ayant débuté que récemment, aucune évaluation n'est disponible à l'heure actuelle. La fondation Corona a participé à des projets similaires dans le passé et affirme qu'ils contribuent efficacement à sensibiliser les citoyens aux possibilités de participation. Par ailleurs, Corona également que les autorités s'intéressent nettement plus que par le passé aux projets de participation. Compte tenu du fait que le projet communautaire réalisé il y a deux ans n'a pas eu un impact important sur le plan politique, ce projet a plus de chances d'aboutir à des résultats tangibles vu l'intention de participation manifestée par les autorités locales. La fondation Corona a dû établir un lien de confiance non seulement avec ses bénévoles et les citoyens, mais aussi avec les collectivités locales pour les amener à prendre part à ce projet.

L'approche suivie pour les deux projets présente certaines similarités avec celle des centres communautaires de la municipalité et les méthodes utilisées par la municipalité pour toucher les citoyens. Internet et les nouvelles technologies ne

jouent qu'un rôle secondaire. La connexion à Internet et l'utilisation d'Internet sont rares dans les zones rurales. Par conséquent, Internet n'est pas un support pratique pour inciter les citoyens ruraux à s'engager. L'approche de la fondation Corona, comme dans le cas des centres communautaires, repose sur le travail de bénévoles, de personnes motivées et désireuses de consacrer du temps à l'amélioration de la société dans laquelle ils vivent. Ces projets reposent sur des axes avant tout sur les personnes et sur la communication directe entre les citoyens, puis entre les citoyens et les décideurs politiques locaux. Ces projets sont d'une ampleur modeste et de courte durée, mais ils sont ciblés. S'ils sont bien mis en œuvre et que les autorités locales jouent leur rôle, il semble qu'ils puissent avoir un impact positif.

CONCLUSIONS

Selon le représentant de Corona, la mise en place d'une société plus participative requiert beaucoup de patience et de persévérance, ainsi que la définition d'objectifs réalistes. L'évolution des comportements et des traditions demande du temps et des efforts constants en matière d'éducation et de ciblage. Par ailleurs, la question de la participation doit être abordée à trois niveaux: par des initiatives publiques sérieuses et des conseils municipaux responsables et tenus de rendre des comptes, par un renforcement des efforts et de l'implication spécifique des ONG en vue de résoudre ce problème et par des exigences accrues émanant directement du grand public.

Parmi les difficultés rencontrées, le représentant de Corona a mentionné la dépendance des ONG envers les financements extérieurs et les budgets insuffisants alloués aux projets basés entièrement sur la participation. Les projets ciblent plus souvent certains thèmes ou problèmes particuliers. Par conséquent, les ONG se focalisent davantage sur d'autres thèmes mis en avant dans les appels à candidatures plutôt que sur la participation. Par ailleurs, trop peu d'ONG sont actives dans les régions rurales et les petites ONG possèdent rarement les capacités suffisantes pour introduire des demandes de financement.

En ce qui concerne le niveau européen, beaucoup ont l'impression que les députés européens roumains ne discutent pas de la façon dont ils comptent essayer d'obtenir des résultats pour la Roumanie au niveau européen. La récente campagne électorale s'est focalisée sur des thèmes nationaux, et non européens, ce qui ne change pas vraiment des élections législatives nationales. Les Roumains ont pourtant besoin de savoir comment leurs intérêts seront représentés au niveau européen et comment le financement des ONG peut être garanti⁸⁸.

⁸⁸

Sur la base d'un entretien.

7.2.3. La campagne *The Big Ask*, échelle européenne⁸⁹

PÉRIODE

En cours depuis 2008

OBJECTIFS

La campagne "The Big Ask" demande aux gouvernements de se fixer des objectifs annuels contraignants de réduction des émissions afin de lutter contre le changement climatique. Elle vise donc principalement les gouvernements et non les particuliers. Un site web européen (www.thebigask.eu) est consacré à cette campagne. Il comporte des informations communes, et chaque pays possède son propre site. Le site web européen présente la campagne en ces termes:

*"Nous demandons aux États membres de l'Union européenne de s'engager de manière légalement contraignante à diminuer leurs émissions année après année. Ces diminutions devraient correspondre à une réduction d'au moins 30 % des émissions européennes d'ici 2020, et de 90 % d'ici 2050. La campagne The Big Ask impliquera des centaines de milliers de personnes à travers l'Europe. Les citoyens auront la possibilité d'agir contre le changement climatique en imposant cette exigence à leurs responsables politiques - tant au niveau des gouvernements nationaux que de l'Union européenne. Les citoyens agiront en rendant visite à leurs représentants au parlement, en signant des cartes et des pétitions et en organisant des actions locales. Les Friends of the Earth organiseront des concerts, des expositions et d'autres événements, et feront appel à des personnalités connues pour faire connaître la campagne et encourager les citoyens à y participer."*⁹⁰

INITIATEURS

L'association Friends of the Earth UK, suivie par différentes antennes des Friends of the Earth aux niveaux national, régional ou local. Il s'agit d'une initiative lancée en aval par la société civile.

GROUPE CIBLE

À l'échelle européenne (dans 17 États membres), principalement les gouvernements nationaux, mais la campagne cible également les citoyens (déjà sensibilisés aux problèmes écologiques) pour les encourager à mettre au défi leurs gouvernements nationaux et, dans une certaine mesure, les institutions européennes.

89 Les informations présentées dans ce chapitre sont basées sur un entretien (Heller 2008) et sur les sites web de la campagne The Big Ask EU, UK, et Belgique.

90 The Big Ask EU.

CONTEXTE

La campagne The Big Ask a été lancée au Royaume-Uni il y a plus de trois ans par Friends of the Earth UK. En février 2008, cette campagne a été lancée officiellement au niveau européen à Bruxelles. Elle concerne actuellement 17 pays européens. Un pré-lancement organisé à Bruxelles en décembre 2007 a également marqué la création de l'antenne flamande et bruxelloise des FoE. Les pays participants sont l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, EWNI (l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord), la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, l'Écosse, la Slovénie, l'Espagne et la Suède. Les antennes FoE nationales et locales organisent la campagne au niveau des différents pays. Comme chaque antenne nationale et locale des FoE fonctionne de façon autonome, la campagne est menée différemment dans chaque pays, mais cependant toujours sur le même thème, avec le même logo, les mêmes cartes postales et pétitions, la même mission et les mêmes objectifs.

INSTRUMENTS ET MESURES

Comme cette campagne est menée au niveau européen mais qu'elle est mise en œuvre par des antennes locales et autonomes des FoE, les approches et stratégies diffèrent. Tous partagent le même objectif et utilisent un ensemble d'outils pour encourager les citoyens à signer la pétition et à contacter leurs représentants au parlement. Un site web européen est consacré à la campagne en plus des sites nationaux ou locaux, et le groupe Radiohead a participé à la campagne européenne lors de sa tournée européenne de l'été 2008. Lors de chaque concert, un groupe européen de FoE a planté des tentes pour faire connaître la campagne. Les antennes nationales des FoE ont également fait campagne lors de ces concerts.

FoE Flandre & Bruxelles utilisent différents outils pour atteindre et motiver le groupe-cible, les citoyens. Ces outils incluent la communication personnelle, les techniques de médias et de marketing, la distribution d'imprimés, un court-métrage, des sites web de réseaux sociaux et un site web de campagne.

Vu la prise de conscience relativement importante du public par rapport au problème du changement climatique, il n'est pas utile de fournir des explications détaillées sur le changement climatique, mais il convient plutôt de se focaliser sur les possibilités sur le plan politique et sur la revendication d'objectifs de réduction annuels.

La communication directe avec le public est menée aux endroits où le groupe-cible est susceptible de se trouver, comme au festival mondial de Leuven ou au festival de musique de Werchter (où Radiohead a joué à l'été 2008). Le 10 août 2008, lors d'un événement organisé sur la plage d'Ostende, FoE a organisé une grande animation avec le soutien de plusieurs partenaires. Outre

l'installation de stands à ces différents endroits en vue de rassembler des signatures, l'antenne de FoE pour la Flandre et Bruxelles organise également des débats publics offrant la possibilité de fournir des informations plus détaillées sur la question.

Un film tourné sur la plage a été montré en avant-première au parlement fédéral en novembre 2008. Il a été diffusé depuis dans plusieurs villes flamandes, et il est évidemment disponible sur Internet.

Le 26 mai 2009, l'antenne de FoE pour la Flandre et Bruxelles a rencontré des responsables politiques à la Gare centrale de Bruxelles. Elle leur a remis un "grand rideau" composé de pétitions signées et leur a demandé de faire des déclarations dans ce lieu public. Le moment de l'action a été choisi en raison de la proximité des élections européennes.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

La participation de Radiohead a contribué de façon significative à faire connaître et à rehausser le profil de la campagne, et il s'agit là d'une stratégie de marketing bien consciente.

Les sites web jouent eux aussi un rôle important. Sur le site web européen, les mots-clés utilisés sont notamment les suivants: "empower" (responsabiliser, rendre autonome), "engage" (impliquer), "inspire" (inspirer) et "inform" (informer) les citoyens européens afin d'atteindre les objectifs déclarés. Une analyse rapide du site web européen de The Big Ask révèle une présentation claire des objectifs, et il semble que la campagne repose sur des recherches solides. Le site web ne fournit pas beaucoup d'informations sur le changement climatique mais explique par contre fort bien la position et le rôle des gouvernements et propose une solution pour les citoyens - à savoir signer une pétition et contacter les gouvernements locaux. Le site paraît crédible (FoE est une ONG reconnue), les informations sont mises à jour régulièrement, et le site est conçu de façon claire et facile à consulter. Parmi les points négatifs, on peut citer l'absence d'interactivité sur le site européen, la difficulté de trouver du contenu vidéo et les résultats escomptés et leurs indicateurs sont peu visibles.

Le site web belge de la campagne présente un format et des fonctionnalités similaires. Il propose des liens vers les pages Facebook et MySpace des FoE, mais faute de capacité suffisante, le site n'a pas encore atteint son plein potentiel de communication.

On peut considérer la campagne The Big Ask au Royaume-Uni comme une réussite. Près de 200 000 personnes ont contacté directement leur député par courrier ou courriel, en publiant des séquences vidéo ou en lui rendant visite en personne. La campagne est menée depuis 3 ans au Royaume-Uni et au Pays de Galles. Le 28 octobre 2008, le parlement britannique a adopté une loi sur le climat qui promet une diminution de 80 % des émissions de gaz à effet de serre

d'ici 2050, ainsi qu'un compte rendu régulier sur les résultats. Bien que le mérite n'en revienne sans doute pas uniquement à la campagne The Big Ask, l'intérêt que les citoyens ont manifesté au travers de cette campagne notamment a été clairement perçu par le parlement.

En Belgique, un nombre assez important de personnes ont réagi à la campagne, mais il y a encore beaucoup à faire pour qu'on puisse la qualifier de réussite. La campagne menée en Belgique depuis environ 18 mois a obtenu un financement et devrait se poursuivre pendant au moins une année supplémentaire. Cela en fait la campagne la plus importante à laquelle les FoE Flandre & Bruxelles aient participé, ainsi que le plus grand nombre de personnes contactées directement par les militants. L'objectif interne de la campagne The Big Ask des FoE Flandre et Bruxelles est d'impliquer 10 % de la population. Cet objectif n'a pas encore été atteint.

CONCLUSIONS

L'organisation d'une campagne au niveau européen présente des avantages et des inconvénients. Étant donné que les FoE ne sont pas une ONG centralisée, mais que chaque antenne est autonome, chacune dispose d'une liberté suffisante pour concevoir une campagne adaptée à l'environnement local. En outre, le fait de se joindre à une campagne existante qui a déjà rencontré un certain succès au Royaume-Uni permet de gagner du temps et de s'appuyer sur des éléments déjà reconnus. Par contre, l'indépendance des antennes locales fait qu'il n'y a pas de contrôle global de la qualité. De ce fait, la qualité des campagnes varie fortement selon les pays. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur la campagne.

En Belgique, la planification de la campagne n'est pas idéale. À l'heure actuelle, il est possible qu'une certaine lassitude commence à se faire sentir par rapport au problème du changement climatique. Par ailleurs, le marché est déjà saturé par de nombreuses organisations telles que Greenpeace, WWF et Natuur Punkt, qui mènent toutes leurs propres campagnes contre le changement climatique. Par ailleurs, au moment du lancement de la campagne belge, et lors de certains grands événements de la campagne The Big Ask, les médias étaient préoccupés par la politique locale et les conflits régionaux entre Wallons et Flamands, ce qui a laissé peu de place à cette campagne.

Les campagnes de sensibilisation destinées à impliquer les citoyens constituent un instrument fréquemment utilisé par les organisations de la société civile. Les méthodes de campagne se sont considérablement développées ces dernières années. L'expérience des organisations de la société civile en matière de communication avec les citoyens et leur capacité à se montrer flexibles et proactives leur permet d'atteindre plus facilement les citoyens. Plusieurs facteurs déterminent l'impact des campagnes, comme la définition claire des groupes-

cibles, la combinaison d'approches et d'instruments, la collaboration avec les différents partenaires, etc. Les organisations de la société civile sont capables de toucher les citoyens et de traduire un langage abstrait et complexe en solutions pratiques. Comme dans le cas de la campagne The Big Ask, la demande adressée aux gouvernements de fixer des objectifs annuels est claire et bien expliquée, ce qui permet aux citoyens de prendre plus facilement position. Les organisations de la société civile ont également l'avantage d'être jugées plus neutres que les gouvernements⁹¹, ce qui les aide à obtenir du soutien en faveur d'une cause. Les campagnes telles que The Big Ask ont effectivement un impact quand elles s'étendent suffisamment pour toucher une masse critique de personnes. Cependant, il est difficile d'évaluer leur impact direct sur l'élaboration des politiques.

7.3. Réseaux et services de consultance

7.3.1. Assemblée des Régions d'Europe, ARE

PÉRIODE

En cours depuis 1985

OBJECTIFS

La mission de l'ARE est la suivante:

- promouvoir le principe de subsidiarité et la démocratie régionale;
- accroître l'influence politique des régions auprès des institutions européennes;
- soutenir les régions dans le processus de l'élargissement de l'Europe et de la mondialisation;
- encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

L'ARE a pour objectif de promouvoir le régionalisme et d'institutionnaliser la participation des régions à la politique européenne⁹².

INITIATEURS

Le Secrétariat général de l'ARE est basé à Strasbourg. L'ARE possède également des bureaux à Bruxelles et à Alba Iulia. L'ARE se compose de 270 régions. Il s'agit d'un réseau indépendant financé principalement par ses membres.

⁹¹ OCDE 2008.

⁹² <http://www.aer.eu/fr/a-propos-de-lare/vocation.html>

GROUPE CIBLE

L'ARE représente les régions et s'adresse aux autorités régionales ainsi qu'aux institutions européennes.

CONTEXTE

Créée en 1985, l'ARE était le principal groupe de pression représentant les régions au niveau européen. L'ARE a défendu activement l'idée d'une représentation régionale permanente et soutenu le développement du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) (1993) et du Comité des régions de l'Union européenne (1994). Avec la création de ces deux institutions, et avec le nombre croissant de représentations régionales ayant des bureaux à Bruxelles, comme les Länder allemands, le rôle de l'ARE a changé. L'ARE possède un bureau à Bruxelles: il abrite le Comité permanent des affaires institutionnelles, qui est chargé d'entretenir des relations étroites avec les institutions européennes et d'autres représentations régionales situées à Bruxelles. Le bureau de Bruxelles entretient des relations diplomatiques avec les groupes et institutions concernés.

D'autres représentants régionaux dotés de bureaux bruxellois jouent des rôles différents. Certains pratiquent le lobbying direct, tandis que d'autres fonctionnent davantage comme des fondations, forment des associations avec les universités, ou sont à Bruxelles pour obtenir des informations sur les possibilités de financement, voire rédiger des demandes de financement pour leur région. L'ARE joue le rôle d'une plate-forme au service des régions et les rassemble pour leur donner une voix plus forte à Bruxelles. Par exemple, l'ARE organise des réunions mensuelles avec des députés et des commissaires européens pour débattre des grandes évolutions politiques.

L'ARE est un réseau indépendant financé par les cotisations de ses membres. La coopération politique des régions est organisée sur la base de rencontres régulières. L'organisation tient une assemblée générale annuelle qui définit les orientations politiques. Le reste de l'année, un organe décisionnel est habilité à prendre les décisions courantes.

L'ARE se compose de différents départements. Elle comporte une commission de l'économie et du développement régional, une commission de la politique sociale et de la santé publique, une commission de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, un comité permanent sur la surveillance continue et l'évaluation, un comité permanent sur les affaires institutionnelles et un comité permanent sur l'égalité des chances.

INSTRUMENTS ET MESURES

L'ARE met en œuvre différentes méthodes, actions et événements pour représenter ses membres et les rassembler. Ces actions peuvent être réparties en quatre grandes tendances:

- représenter les régions auprès des institutions européennes et défendre leurs intérêts;
- fournir des informations aux régions sur les possibilités de financement et les décisions les concernant prises au niveau européen ;
- jouer le rôle d'une plate-forme à Bruxelles et rassembler les différents représentants régionaux;
- organiser des événements, des rencontres, des concours, des conférences et des formations en vue de renforcer la position des régions, d'améliorer les relations entre les régions et de leur assurer une présence plus forte au niveau européen.

Ces initiatives sont toutes organisées au sein des commissions et comités de l'ARE.

Pour de nombreuses régions, et donc aussi pour l'ARE, les fonds de cohésion et les autres possibilités de financement des projets régionaux constituent une préoccupation majeure. Cela signifie d'une part qu'il règne un relatif consensus entre toutes les régions sur cette question, ce qui permet à l'ARE d'adopter une position ferme sur la question dans ses activités de lobbying. D'autre part, cet intérêt suscite une demande d'informations, et l'ARE s'efforce de répondre à cette demande en diffusant des informations via ses bulletins d'informations, son site web et les courriels qu'elle envoie à ses partenaires.

L'ARE profite également de sa position pour diffuser des informations sur les bonnes pratiques parmi ses membres et décerne des récompenses, comme le prix ARE des régions innovantes, le prix Communiquer l'Europe et le prix de la région européenne la plus ouverte aux jeunes. Il existe également un pool de partenariats qui permet aux régions de proposer leurs projets et de rechercher des projets sur des thèmes spécifiques.

Les réunions, conférences et ateliers semestriels sont pour les responsables politiques régionaux l'occasion de développer des réseaux, d'apprendre et de s'impliquer davantage dans les questions européennes qui les concernent. Quelques thèmes de rencontres: E-s@nté transfrontalière: Défis et opportunités, Culture et créativité, "Construire l'avenir de l'Europe - à la veille des élections européennes", L'Eau, un engagement pour notre avenir, Forum citoyen de l'ARE: 20 ans après...transitions et perspectives polonaises pour l'Europe.

Les jeunes comptent parmi les groupes cibles de l'ARE, et celle-ci organise plusieurs programmes de soutien comme des universités d'été, des réunions destinées aux jeunes et une académie de formation. L'ARE a également organisé les concours *Parlez-vous européen?* et *Instantané: Europe!*.

Le concours *Parlez-vous européen?*, ciblant la jeunesse, est organisé au niveau régional, national puis européen. Des équipes de jeunes créent une brève présentation ou un spectacle consacré aux thèmes européens et à la communication, et les meilleures équipes s'affrontent en finale à Bruxelles. La région roumaine de Dolj a remporté le concours avec un numéro de danse sur le thème du Danube, fleuve transfrontalier. Ce concours pousse ainsi les jeunes à réfléchir aux questions européennes de façon créative, et ceux qui atteignent la finale ont l'occasion de rencontrer d'autres groupes de jeunes venus de toute l'Europe.

Instantané: Europe! est un concours de photographie actuellement en cours qui cible les jeunes. L'échéance est le 31 juillet 2009, et les photographies des lauréats seront exposées dans le cadre d'une exposition internationale d'art qui se déroulera à Bruxelles du 17 septembre au 15 octobre 2009. Ici aussi, l'idée est d'inciter les jeunes à communiquer l'Europe d'une façon créative et peu conventionnelle. Les photographies proposées doivent toucher l'un des trois thèmes suivants: L'Europe en mouvement - migration, intégration et stéréotypes; Identité européenne - valeurs, diversité et dialogue culturel; et L'Europe de demain - développement durable, écologie et environnement.

ÉVALUATION ET RESULTATS

Les réseaux tels que l'ARE jouent un rôle vaste, comme le montre son développement depuis 1985. Ces réseaux doivent être dynamiques et souples, et s'adapter aux besoins changeants de leurs partenaires. Ils ont un champ d'action plus étendu que les réseaux thématiques tels que le Réseau Action Climat ou le Bureau européen de l'environnement.

Le fait de représenter 270 régions, dont certaines en dehors de l'UE, présente des avantages. Forte de l'appui de 270 régions, l'ARE est en mesure de se faire entendre dans ses activités de lobbying. Qui plus est, elle propose d'une grande base de connaissances et de possibilités d'apprentissage et de partage des informations. Du côté négatif, 270 régions ont forcément des besoins et des priorités très différents. Hormis les questions sur lesquelles de nombreuses régions sont d'accord, il est donc difficile d'adopter une position ferme et tranchée. Ceci explique peut-être le grand intérêt pour les possibilités de financement et les projets axés sur la diversité culturelle et la jeunesse.

Le taux de participation aux rencontres et conférences organisées est relativement élevé. Par exemple, environ 500/600 membres participent aux réunions annuelles, et quelque 200 personnes ont participé à la conférence sur le changement climatique organisée en 2008.

CONCLUSIONS

Pour les régions et les groupes de plus petite taille, le fait d'avoir une représentation et un flux d'information au niveau européen est essentiel. Il existe également une certaine concurrence entre les réseaux centraux au niveau européen, et ils doivent se montrer souples et adaptables pour survivre. Le cas échéant, les réseaux européens peuvent cependant s'unir et bénéficier des partenaires et des connaissances de chacun, tout autant que leurs membres.

Comme l'indique le rapport annuel de l'ARE de 2008, le réseau est axé sur ses membres, et les membres les plus actifs sont aussi ceux qui réussissent le mieux à obtenir un financement, à lancer des projets de coopération, à identifier des partenaires. Ces membres bénéficient aussi d'une plus grande visibilité sur la scène européenne. Un réseau bien utilisé peut donc être très important, mais en fin de compte ses résultats dépendent également de l'intérêt exprimé par ses membres et des bénéfices perçus de la participation.

7.3.2. Réseau Action Climat Europe (*Climate Action Network Europe, CAN-E*), dans toute l'Europe

PÉRIODE

En cours depuis 1989 au niveau européen

OBJECTIFS

CAN-E poursuit un objectif double:

- L'objectif général de ce réseau est de protéger le climat mondial de façon équitable et socialement juste, de favoriser le développement durable de toutes les communautés et de protéger l'environnement mondial.
- Pour atteindre ses objectifs, CAN-E soutient et appuie la société civile. Le réseau rassemble des organisations afin d'influencer la conception et le développement d'une stratégie globale efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et afin de garantir sa mise en œuvre aux niveaux international, européen, national et local dans la promotion de l'équité et du développement durable⁹³.

93 http://www.climnet.org/about/whois_can.htm#

INITIATEURS

CAN-Europe est une organisation sans but lucratif composée de 120 membres. CAN-E est financé par la Commission européenne, le ministère belge de l'Environnement, la "Oak Foundation", la Fondation européenne pour le climat et par les cotisations de ses organisations membres. Ses membres sont des organisations non gouvernementales ou des associations sans but lucratif basées sur les communautés. Certains de ses membres travaillent eux-mêmes au niveau européen, comme le World Wild Fund for Nature (WWF) Europe et Friends of the Earth Europe, tandis que d'autres sont des acteurs locaux de plus petite taille.

GROUPE CIBLE

Les décideurs européens et internationaux constituent le premier groupe cible. CAN-E s'adresse également à ses propres membres par la diffusion d'informations et la prise d'initiatives permettant aux membres d'agir au niveau européen.

CONTEXTE

En tant que l'un des principaux réseaux européens consacrés au climat et à l'énergie, CAN-E se compose de 120 organisations membres dans 25 pays européens (y compris l'Islande, la Norvège et la Suisse).

CAN-E fait partie du réseau international Climate Action Network qui regroupe plus de 365 ONG. Il entretient des relations avec d'autres antennes régionales CAN telles que CAN-CEE (Europe centrale et orientale), CAN-LA (Amérique latine), USCAN (États-Unis), CAN Canada, CAN SA (Asie du sud) ou encore CAN Afrique orientale.

Étant donné qu'il existe un réseau CAN en Europe centrale et orientale, CAN-E se focalise sur les pays d'Europe occidentale. Il inclut cependant des organisations basées en Hongrie, en Arménie, en République tchèque et en Turquie.

CAN-E est ouvert aux organisations non gouvernementales et associations sans but lucratif basées sur les communautés qui promeuvent le développement durable et qui participent à la lutte contre le changement climatique.

Les membres de CAN restent indépendants sur un plan administratif et poursuivent leurs propres mandats et objectifs⁹⁴.

INSTRUMENTS ET MESURES

En tant qu'organisation centrale regroupant plus de 120 membres qui partagent des intérêts similaires, à savoir la lutte contre le changement climatique, CAN-E est actif dans différents domaines: communication et partage d'informations,

⁹⁴ <http://www.climnet.org/about/membership.htm>

lobbying et surveillance vis-à-vis des institutions européennes, publications, promotion de la cause dans les médias et assistance aux membres qui cherchent à toucher les citoyens de toutes les régions d'Europe.

Figure 7-5 - Thèmes CAN-E



Traduction du diagramme	
EN	FR
European process	Processus européen
EU and Kyoto Protocol	L'UE et le protocole de Kyoto
ECCP	PECC
Emissions trading	Échange de quotas d'émissions
Development and climate	Développement et climat
Energy policy in Europe	Politique énergétique en Europe
NGO networks	Réseaux d'ONG
Health and climate	Santé et climat
International process	Processus international
Negotiations	Négociations
Kyoto mechanisms	Mécanismes de Kyoto
External credits	Crédits externes
Future action	Actions futures
Forests and climate	Forêts et climat
Other processes	Autres processus
Energy technologies	Technologies énergétiques
Renewable energy	Énergie renouvelable
Energy efficiency	Efficacité énergétique
CCS	CSC
Hydrogen	Hydrogène
F-gases	Gaz fluorés

Communication d'informations aux membres de CAN et au grand public

CAN-Europe communique à ses membres (et aux citoyens intéressés) des informations relatives à l'évolution des politiques internationales et européennes.

Le réseau mène ses propres recherches et suit de près tous les développements politiques en matière de changement climatique. CAN-E publie des communiqués de presse, des communiqués électroniques et des bulletins d'information. Son site web donne également accès aux publications de ses membres, aux conclusions des sommets du Conseil européen, aux documents GIEC⁹⁵ et à d'autres documents pertinents. Le site web de CAN-E propose par ailleurs des informations sur le thème du changement climatique et de l'énergie, des statistiques et des conseils que les membres du réseau peuvent utiliser pour leurs propres initiatives de sensibilisation (le plan ci-contre indique les thèmes disponibles, qui sont également les domaines d'intérêt de CAN-E). CAN-E publie également ses propres recommandations politiques en ligne.

Échanges de bonnes pratiques et campagnes de liaison

La coordination des échanges d'informations et des stratégies des ONG sur les thèmes climatiques au niveau international, régional et national constitue l'une des tâches importantes de CAN-E. Le réseau propose aux ONG un forum qui leur permet d'échanger idées, connaissances, stratégies et informations sur le changement climatique, de promouvoir des actions et de les mettre en relation avec d'autres initiatives. La mise en relation des membres peut contribuer au développement de propositions, de solutions et de projets de collaboration créatifs et intéressants. CAN-E s'efforce également de coopérer avec les autres réseaux régionaux et développe des partenariats avec l'industrie et les entreprises, les associations commerciales, les autorités locales et d'autres secteurs de la société.

CAN-E est bien placé pour faire connaître les actions et les initiatives de ses membres au travers du réseau et pour les aider à progresser.

Représentation

En plus d'aider les ONG locales et nationales à dialoguer avec les citoyens et les autorités locales et à encourager les activités au niveau local, CAN-E joue un rôle important de représentation et de plaidoyer en faveur d'engagements et d'actions aux niveaux européen et international.

CAN-Europe, qui représente ses nombreux membres et parle en leur nom, permet de faire entendre la voix des ONG sur la scène politique plus globale en faisant la liaison avec différentes parties prenantes et institutions politiques.

CAN-Europe observe et encourage la mise en œuvre de politiques et de mesures destinées à lutter contre le changement climatique dans l'UE dans tous les

⁹⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

aspects des politiques européennes liées à la problématique du changement climatique. Il s'agit par exemple du Programme européen sur le changement climatique (PECC), du système d'échange de quotas d'émissions, de la promotion des énergies renouvelables, de la ratification du protocole de Kyoto dans l'Union européenne, de la libéralisation du marché de l'énergie, de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de l'électricité verte et des gaz fluorés.

CAN-Europe suit également de près les négociations internationales relatives à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Des membres de CAN-Europe ont participé à toutes les réunions officielles depuis le sommet de Kyoto de 1997⁹⁶.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

Le réseau CAN-E occupe une position forte. Il exerce une influence au niveau européen et, dans une moindre mesure, au niveau international. CAN-E a des relations avec les organisations aux niveaux local et national, avec les institutions européennes et avec les autres Réseaux Action Climat (Climate Action Networks) régionaux. Les membres qui ne disposent pas de capacités ni de temps suffisant pour suivre les décisions européennes et qui ne sont pas en mesure d'entreprendre directement des actions de lobbying au niveau européen tirent profit de la participation de CAN-E aux réunions et aux consultations au niveau européen ainsi que de ses relations informelles et formelles avec les institutions européennes et les autres institutions internationales.

Le site web de CAN-E ne fonctionne toutefois pas très bien, et certaines pages sont inactives. Les principales publications sont cependant disponibles. La stratégie et les objectifs de CAN-E sont clairs et relativement pointus. En outre, il existe de nombreuses ONG de la société civile qui partagent une vision et des objectifs semblables. Dans un domaine tel que le changement climatique, où de nombreuses organisations sont d'accord sur l'importance et l'urgence de prendre des mesures, la création d'un réseau présente des avantages évidents.

L'aspect lié à la diffusion d'informations et à la défense des intérêts semble plus important que les partenariats et les initiatives d'échanges de bonnes pratiques. Le réseau CAN-E s'allie avec des institutions dans le cadre de campagnes internationales, mais la collaboration et la réalisation de campagnes locales au niveau européen, comme la campagne The Big Ask de FoE, pourraient renforcer encore l'impact des réseaux.

⁹⁶ <http://www.climnet.org/aboutcne.htm>

CONCLUSIONS

Lorsqu'un sujet bien défini (comme la lutte contre le changement climatique) suscite l'intérêt de nombreuses organisations qui partagent un consensus, la collaboration est clairement bénéfique, notamment en vue de diffuser des informations auprès du grand public et de faire pression sur les institutions européennes pour les pousser à agir.

Bien que ce réseau ne cible pas directement les citoyens, il est tributaire de l'intérêt des citoyens pour ce sujet. Le rôle de "chien de garde" n'a aucun sens si les citoyens eux-mêmes sont indifférents au problème. Et sans pression de la part des citoyens, les mouvements de la société civile seraient nettement plus faibles.

7.3.3. Migration Policy Group (MPG), dans toute l'Europe

PÉRIODE

1983-aujourd'hui

OBJECTIFS

Le MPG a pour mission de contribuer à un changement durable et positif menant au développement de sociétés ouvertes et inclusives en stimulant au niveau européen un débat bien étayé ainsi que des actions en matière de migration, d'égalité et de diversité, et en renforçant la coopération européenne au sein de et entre les agences gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

GROUPE CIBLE

Les groupes cibles du MPG sont divers. Un de ses rôles est celui de représentant afin que les décideurs politiques disposent d'informations pertinentes concernant les problèmes qui touchent les immigrés, y compris la diversité et l'égalité. Parallèlement à cela, il cherche à créer des occasions d'apprentissage réciproque et de dialogue avec les immigrés.

CONTEXTE

Le Migration Policy Group fournit des informations relatives aux problèmes qui touchent les immigrés depuis 1983. Cette organisation se concentre principalement sur la diversité, l'égalité, la lutte contre les discriminations, l'immigration et l'intégration. Elle est basée à Bruxelles et centrée sur l'Europe, même si elle opère dans le monde entier. La gouvernance de l'organisation reflète cet ancrage européen: les membres de son conseil de direction viennent de toute l'Europe, y compris de Suisse, de Norvège et de plusieurs pays de l'UE.

INSTRUMENTS

Le MPG utilise différents outils pour communiquer ses opinions à son public cible. En collaboration avec un groupe d'instituts de recherche et d'université, il a développé un Indice des politiques d'intégration des immigrés (utilisé dans la présente étude) afin d'identifier 140 domaines politiques qui ont un impact sur la vie des immigrés dans 28 pays européens.

Par ailleurs, le MPG publie son propre bulletin d'information et assure d'autres publications, comme le "Manuel d'intégration" qui contient des informations actualisées sur les politiques d'immigration et d'intégration en Europe.

L'une des principales ressources développées par le MPG est le portail européen sur l'intégration⁹⁷, qui donne accès à un éventail de ressources concernant les différentes pratiques de soutien et de promotion de l'intégration en Europe.

CONCLUSIONS

Les organisations telles que le MPG sont manifestement utiles pour les décideurs politiques dans la mesure où elles peuvent contribuer, par leur conseil et leur expertise, au processus d'élaboration des politiques. En tant qu'organisations indépendantes, elles sont également en mesure d'interagir avec les praticiens à différents niveaux et donc d'apporter un point de vue indépendant qui peut être exploité par les décideurs politiques.

7.4. Initiatives citoyennes

7.4.1. The Critical mass (for bicycles)

PÉRIODE

La première initiative documentée s'est déroulée en 1992, bien que des événements similaires aient eu lieu bien plus tôt.

OBJECTIFS

Étant donné que ces actions ont lieu dans le monde entier et qu'elles sont organisées différemment d'une ville à l'autre, et vu la nature "spontanée" et "non organisée" de cette activité, l'objectif varie selon les villes et même selon les participants. On peut cependant affirmer que de façon générale, cette manifestation cycliste vise à attirer l'attention sur les mauvaises conditions dont souffrent les cyclistes en ville, l'absence de pistes cyclables et l'augmentation de la pollution provoquée par la circulation dans les villes. Elle vise à sensibiliser les automobilistes à la présence des cyclistes et à les amener à respecter les droits des cyclistes, mais aussi à attirer l'attention des médias et des autorités

⁹⁷

<http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>

locales sur les besoins des cyclistes et à dénoncer l'irresponsabilité écologique des villes axées sur la voiture.

INITIATEURS

Une "coïncidence organisée". La première initiative Critical Mass a eu lieu à San Francisco en 1992. Depuis lors, des "événements" Critical Mass ont été organisés dans plus de 300 villes à travers le monde. Selon les participants, ces événements ne sont pas organisés par quelqu'un en particulier et il ne s'agit pas de manifestations, mais plutôt de rencontres spontanées. À ce titre, il n'y a aucune obligation légale d'informer la police au préalable.

GROUPE CIBLE

Cette action est menée dans différentes villes à travers le monde. Les participants visés sont les cyclistes et toutes les personnes préoccupées par la circulation et la pollution excessives enregistrées dans leur ville. À travers cet événement mondial, les participants espèrent se faire entendre des automobilistes et des responsables politiques locaux.

CONTEXTE

On sait que des balades à vélo similaires aux événements de Critical Mass ont eu lieu dès les années 1960. C'est en 1992 à San Francisco qu'est apparu le nom Critical Mass, et cette édition a servi de modèle aux événements suivants.

Ces actions concernent les politiques relatives au transport et à la pollution. Elles remettent aussi en question les règles d'organisation des manifestations. Il existe de nombreux autres mouvements et actions qui suivent cette approche et qui parviennent à attirer l'attention dans le monde entier par des actes simples.

INSTRUMENTS ET MESURES

La forme des événements Critical Mass varie énormément d'une ville à l'autre. Dans les villes de moindre importance, il peut s'agir d'un événement mensuel: les participants se rassemblent en un endroit donné le dernier vendredi du mois et parcourent ensemble un itinéraire donné. À Budapest, où cette manifestation a rassemblé plus de 80.000 cyclistes lors de la Journée de la Terre en 2008, cet événement a lieu deux fois par an et attire un public nombreux. Dans certains cas, les cyclistes roulent simplement d'un point à un autre, mais il arrive aussi qu'ils s'arrêtent à un endroit pour se coucher sur la route, ou encore qu'ils soulèvent leur vélo ou organisent une espèce de spectacle.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS

Il est difficile d'évaluer précisément les répercussions d'un événement tel que Critical Mass. Ainsi la ville de Iași projette d'aménager des pistes cyclables en 2012, mais on peut penser que ce projet aurait vu le jour même sans ces

manifestations. Les participants pourront s'attribuer une part du mérite si le projet est accéléré et si des pistes cyclables sont aménagées avant la date prévue.

Il est clair en tout cas que cet événement a attiré l'attention du monde entier. Les actions de plus grande ampleur, comme à Budapest, attirent chaque année des cyclistes originaires de toute l'Europe. À Iași, la police et la municipalité locales tiennent compte de ces actions et suivent même les vélos chaque dernier vendredi du mois, le tout se déroulant dans un esprit pacifique.

CONCLUSIONS

Au niveau micropolitique, les actions de Critical Mass sont susceptibles de toucher les autorités locales et de les pousser à aménager des pistes cyclables le long de toutes les nouvelles routes en construction. Elles peuvent également faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils ne sont pas seuls sur les routes. Qui plus est, ces actions non hiérarchiques s'inscrivent dans un réseau symbolique. Le fait de faire savoir aux cyclistes qu'il s'agit d'une action mondiale leur confère un certain crédit et renforce leur sentiment d'appartenance à un groupe plus important.

Critical Mass est un exemple d'action par la base, où des citoyens se rassemblent de façon créative et pacifique pour exprimer une opinion, pour créer une pression de groupe et pour réclamer un changement.

7.4.2. Blogs - "No impact man" et autres

PÉRIODE

Variable. Le blog *No impact man* est opérationnel depuis début 2007.

OBJECTIFS

Variables. Les blogs peuvent être un moyen de faire connaître des problèmes que certaines personnes ou certains groupes trouvent importants, de sensibiliser et d'attirer l'attention de l'opinion publique sur un thème donné et de créer une communauté en ligne. Le blog *No impact man* a pour but de montrer aux gens par un exemple réel et pratique qu'il est possible de réduire leur impact négatif sur l'environnement et de faire mieux connaître ces possibilités.

INITIATEURS

Variables. Des particuliers ou des groupes, parfois membres d'organisations politiques ou de protection de l'environnement.

GROUPE CIBLE

Les personnes qui font des recherches en ligne, celles qui ont déjà conscience du problème et qui s'intéressent aux questions environnementales, ainsi que les

médias. La nature d'Internet permet une communication transfrontalière entre tous les coins du monde.

CONTEXTE

Les blogs sur Internet sont devenus courants. Il s'agit dans certains cas de simples journaux en ligne, mais les blogs sont utilisés de plus en plus de façon stratégique par des citoyens ou des groupes qui veulent faire passer un message. Les blogs peuvent être écrits par une seule personne, ou alimentés par une communauté ou un groupe de personnes.

INSTRUMENTS ET MESURES

Vu le grand nombre de blogs et leur disparité, plusieurs exemples sont décrits.

No impact man

Le blog *No impact man*⁹⁸ a été créé en 2007 par Colin Beavan, un habitant de Manhattan, New-York. Habitant avec sa femme, sa fille en bas âge et son chien, il a décidé de mener une expérience consistant à réduire considérablement l'impact environnemental de sa famille pendant un an en renonçant à son réfrigérateur et à la climatisation, en compostant systématiquement tous ses déchets, etc. Tout au long de l'année, la famille prend de nouvelles mesures afin de réduire son empreinte environnementale et M. Beavan décrit chaque étape sur son blog ainsi que les obstacles rencontrés par la famille et les solutions trouvées pour surmonter ces obstacles.

Guidé par son propre désir d'obtenir des résultats, Beavan a décrit son action en ces termes:

*Je pense que si nous attendons que les sénateurs et les PDG changent la façon dont nous traitons le monde, il faudra attendre trop longtemps. Aujourd'hui déjà, des ours polaires se noient parce que la glace fond. En fait les études montrent que la situation est pire encore: les ours ont tellement faim qu'ils commencent à se manger entre eux. Moi qui me prétends progressiste, je ne peux plus supporter de rester sans rien faire. La question est la suivante: que se passerait-il si je prenais la situation (ou du moins ma toute petite part de la situation) en mains? C'est ce que je suis en train de découvrir.*⁹⁹

Le site web de *No impact man* contient différents liens que Beavan a trouvés utiles ou intéressants. La plupart des entrées du blog sont assortis d'une morale, mais avant tout, les lecteurs suivent une personne normale qui fait un pas

⁹⁸ <http://noimpactman.typepad.com/>

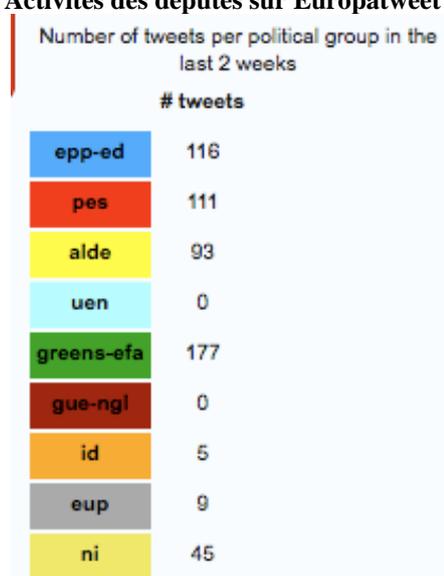
⁹⁹ http://noimpactman.typepad.com/blog/2007/02/the_no_impact_e.html

énorme vers un mode de vie à faible impact et cette personne donne des conseils et révèle ce que peut être cette vie.

Au premier coup d'œil, il semble que chaque entrée du blog génère entre quelques réponses et une centaine de réactions. Beavan est parvenu à toucher un public plus large que la "communauté écologiste en ligne". La BBC a publié un article sur le blog¹⁰⁰ en septembre 2007, et les Beavan sont apparus à plusieurs reprises dans les médias américains. Beavan a écrit un livre, et un documentaire réalisé à propos du *No impact man* a été présenté au festival Sundance en janvier 2009. Le blog *No impact man* est devenu aujourd'hui le projet *No impact man*, avec un nouveau livre et un film prévus pour fin 2009. L'objectif annoncé de ce projet est le suivant: *inspirer, inciter et promouvoir l'action citoyenne dans le mouvement écologiste*¹⁰¹.

Les blogs tels que *No impact man* n'ont pas pour ambition de toucher directement les gouvernements ni de participer aux décisions politiques. Ils contribuent cependant à créer un élan en faveur du changement et ils peuvent avoir une influence sur un grand nombre de citoyens susceptibles de modifier leur style de vie. Et lorsqu'une masse critique de personnes vivront d'une certaine façon et poseront leurs exigences, les autorités subiront une pression plus forte pour prendre des mesures et l'industrie réagira. Et comme lorsque la demande de possibilités de styles de vie et de produits durables augmente, l'industrie y répondra.

Figure 7-6 – Activités des députés sur Europatweet



Traduction du diagramme	
EN	FR
Number of tweets per political group in the last two weeks	Nombre de tweets par groupe politique au cours des deux dernières semaines
# tweets	Nbre de tweets
epp-ed	ppe-de

¹⁰⁰ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/7000991.stm>

¹⁰¹ <http://noimpactman.typepad.com/blog/2009/06/index.html>

pes	pse
alde	alde
uen	uen
greens-efa	vert/ale
gue-gnl	gue-gbl
id	??
eup	??
ni	ni

Europatweets

Comme indiqué ci-dessus, de nombreux blogs sont organisés par des groupes. Les députés européens contribuent désormais aux blogs Europatweets¹⁰². Ce service vise à créer un lien entre le public et la politique et à promouvoir des communications plus efficaces et plus transparentes entre les électeurs et les membres du parlement par des conversations ouvertes. Il n'est pas associé à Twitter mais a été conçu d'une façon similaire. Les députés européens publient des textes brefs au même format qu'une entrée Twitter. Ce site contient également des actualités publiées par European Voice, Berlaymont, Euros du village etc. Les gens peuvent découvrir sur quel sujet les députés travaillent ou font des commentaires et suivre directement l'actualité sur le site web Europatweets. Ils peuvent également recevoir leurs commentaires sur leur compte Twitter (au 22 juin 2009, 670 personnes suivaient les Europatweets sur Twitter). Un nombre plus important de personnes suivent un député particulier sur le site web Europatweets. Les candidats les plus suivis sont: Sophie in t'Veld avec 2.282 personnes, Reinhart Bütikofer avec 1.823 personnes et Wim van de Camp avec 1.800 personnes.

Il est nécessaire de s'inscrire pour suivre les tweets des députés européens, et chacun peut choisir de suivre tous les députés ou certains députés en particulier. Il est également possible de parcourir librement le site web. L'activité des députés européens est mesurée, et le site web contient une liste des groupes politiques les plus actifs (voir figure).

Les Europatweets peuvent être un instrument utile pour ceux qui s'intéressent et participent à la politique européenne et pour ceux qui comprennent bien les applications et le langage d'Internet. Les entrées sont écrites dans les différentes langues et il est parfois difficile de trouver ce que l'on cherche en parcourant le site web dans son ensemble. Il est plus utile de suivre des députés européens ou des partis politiques particuliers.

¹⁰² <http://europatweets.eu/>

Cool the planet

*Cool the planet*¹⁰³ est une initiative de l'antenne de Greenpeace en Asie du Sud-est. Cette initiative illustre les limites et les inconvénients des blogs. Certains des blogueurs sont des militants de Greenpeace, d'autres des bénévoles. Ce blog est un forum ouvert permettant à tous ceux qui s'intéressent au changement climatique de se réunir et de construire une communauté. Selon le site, *les avis exprimés sur le blog ne représentent pas nécessairement la position de Greenpeace. L'objectif du blog est de lancer un débat animé sur le changement climatique, de susciter de l'intérêt pour les négociations relatives au traité mondial sur le climat et de renforcer la participation du public aux nombreux modes de développement - bons ou mauvais - qui s'offrent au monde aujourd'hui*¹⁰⁴.

Ce genre de blog poursuit un objectif différent de celui de *No impact man* ou des Europatweets. Il soutient le développement d'une communauté en ligne au sein de laquelle chacun a la possibilité d'entamer un dialogue, de proposer des actions, de diffuser des informations et de trouver un groupe de personnes qui partagent leurs opinions. Le blog *Cool the planet* n'est pas très actif, il reçoit peu de commentaires et de nouvelles entrées. C'est là le risque d'un blog: en effet, sa réussite dépend du degré d'implication de toutes les personnes concernées (pour rédiger de nouvelles entrées, lire les entrées et les faire connaître autour de soi).

Il existe également des bases de données et des annuaires de blogs qui peuvent aider les personnes à la recherche d'informations. L'annuaire Best Green Blogs¹⁰⁵, par exemple, regroupe les blogs consacrés à l'environnement et au développement durable. *Des auteurs du monde entier publient des articles et des reportages consacrés aux thèmes les plus divers dans le domaine de l'environnement et des modes de vie verts. Best Green Blogs s'efforce de saisir une partie de cet esprit de publication indépendant*¹⁰⁶. Ces types d'annuaires sont d'une qualité variable et ont évidemment pour mission d'aider ceux qui sont déjà en quête d'informations et de blogs consacrés aux modes de vie durables.

CONCLUSIONS

Il existe sur Internet un grand nombre de blogs et d'autres applications destinées à faciliter la communication, la diffusion d'informations et l'implication des citoyens. Les blogs ont la capacité de toucher un grand nombre de personnes, et ils peuvent contribuer à la transparence et à l'implication des citoyens.

¹⁰³ <http://coolmyplanet.blogspot.com/>

¹⁰⁴ <http://www.blogger.com/profile/32666262>

¹⁰⁵ <http://www.bestgreenblogs.com/>

¹⁰⁶ <http://www.bestgreenblogs.com/>

Les blogs sont toujours tributaires de leurs lecteurs, et étant donné leur grand nombre, les internautes doivent savoir ce qu'ils cherchent s'ils veulent trouver un type de blog spécifique. Le groupe cible est limité aux personnes qui ont accès à Internet, qui maîtrisent suffisamment les différentes applications et qui comprennent les problématiques environnementales, c'est-à-dire les "écologistes actifs".

Ils ne sont donc pas idéaux en tant qu'outils isolés, et risquent de ne pas avoir beaucoup d'impact. Néanmoins, lorsqu'ils sont utilisés de façon stratégique et en combinaison avec d'autres outils et une bonne couverture dans les médias, les blogs présentent de nombreuses possibilités, surtout en matière d'initiatives citoyennes partant de la base.

7.5. Conclusions

Les cas décrits ci-dessus donnent un aperçu de l'éventail d'activités et d'acteurs qui s'efforcent d'inciter et d'encourager la participation citoyenne. Il existe de nombreuses autres initiatives, petites ou grandes, à travers toute l'Europe. Dans le contexte des questions environnementales, avec l'adoption de la Convention d'Aarhus, les décisions relatives à l'environnement font l'objet de consultations. À ce titre, les citoyens ont le droit d'être informés et d'exprimer leurs opinions.

Les cas ci-dessus illustrent ce qui s'est fait à travers l'Europe. Bien qu'il existe de nombreuses différences entre les cas décrits, il y a également certains points communs.

Les méthodes utilisées dépendent largement de l'endroit où se déroule l'activité et des acteurs qui lancent les projets de participation. Ainsi Ask Bristol se focalise sur les avancées technologiques pour permettre à des citoyens très occupés de suivre le processus décisionnel politique et de contribuer à ce processus. À Iași par contre, les autorités locales et la société civile utilisent des moyens d'information plus traditionnels et se basent sur la communication personnelle et le travail des bénévoles. Bien qu'il ait recours aux nouvelles technologies, le portail catalan destiné aux immigrants n'est pas identifié comme l'élément central d'une stratégie d'implication directe, mais plutôt comme le fondement de ce genre d'activités. La taxe d'encombrement de Stockholm a été planifiée soigneusement avant d'être annoncée officiellement, et l'expérience a obligé les citoyens à utiliser un nouveau système avant de leur donner un pouvoir de décision ultime. Cette approche est très différente des approches utilisées par exemple par l'ARE et la région de Wienerwald, qui utilisent des incitants, des jeux et des concours pour faire accepter leurs projets par les citoyens.

L'approche suivie dépend évidemment du lieu, du groupe cible et du sujet concerné. Comme le montrent les exemples ci-dessus, la tendance est à l'utilisation d'un mélange bien pensé d'instruments associant des incitants, Internet, des rencontres directes, les médias et la diffusion d'informations avec des actions de divertissement et des mécanismes de feedback.

Les gouvernements choisissent de consulter leurs citoyens sur un large éventail de questions. Dans les cas du Printemps de l'environnement en Belgique, du Plan de développement durable national en Hongrie, de l'autoroute à travers Silkeborg et de la stratégie de développement urbain en Roumanie, les citoyens ont été consultés au moment de l'élaboration des politiques et leur implication précoce a permis de développer des projets axés sur les citoyens. Dans tous les cas, les principaux groupes visés par les consultations sont des groupes d'experts, la société civile et des acteurs ciblés, même si les citoyens individuels ont également eu la possibilité de contribuer. D'un autre côté, les projets de participation d'Ask Bristol varient, la plupart des sujets de discussion concernant la vie quotidienne des gens, leurs opinions concernant les expositions d'art, les itinéraires piétons, etc.

Le ciblage est donc essentiel et très spécifique. De façon générale, les projets à long terme, les processus abstraits et les problèmes environnementaux complexes s'orientent davantage vers des groupes fermés de parties intéressées et vers les experts des domaines concernés. Les questions qui touchent à la vie quotidienne visent toutefois davantage la participation du grand public. Une certaine attention est accordée à la nécessité d'impliquer les groupes marginalisés. Le groupe-cible d'Ask Bristol est constitué des jeunes et de personnes qui ne seraient normalement pas considérées comme des participants actifs. Le projet lancé par l'ONG roumaine se focalise sur les citoyens ruraux et s'efforce d'aider ces citoyens à communiquer avec leur gouvernement sur des questions tout à fait locales plutôt que sur le changement climatique ou les budgets nationaux. On peut considérer DIVE comme un projet particulièrement utile pour les décideurs politiques et les responsables administratifs des villes ainsi que pour les membres d'organisations de la société civile qui se focalisent sur la diversité et l'égalité. Malgré cette focalisation, l'objectif du projet DIVE est de suivre et d'évaluer le traitement des minorités dans les villes participantes.

Au vu des cas décrits, l'apprentissage est essentiel au développement de projets de qualité. Iași a tiré les enseignements de l'expérience française, l'initiative Critical Mass s'est répandue dans le monde entier grâce au partage d'informations, et l'une des tâches principales de réseaux tels que l'ARE et CAN-E est de diffuser l'information et d'aider leurs partenaires à réaliser leurs projets. L'Union européenne et les Nations unies ont évidemment influencé le

développement de projets, via les mécanismes européens de financement et des programmes et des projets tels qu'Agenda 21.

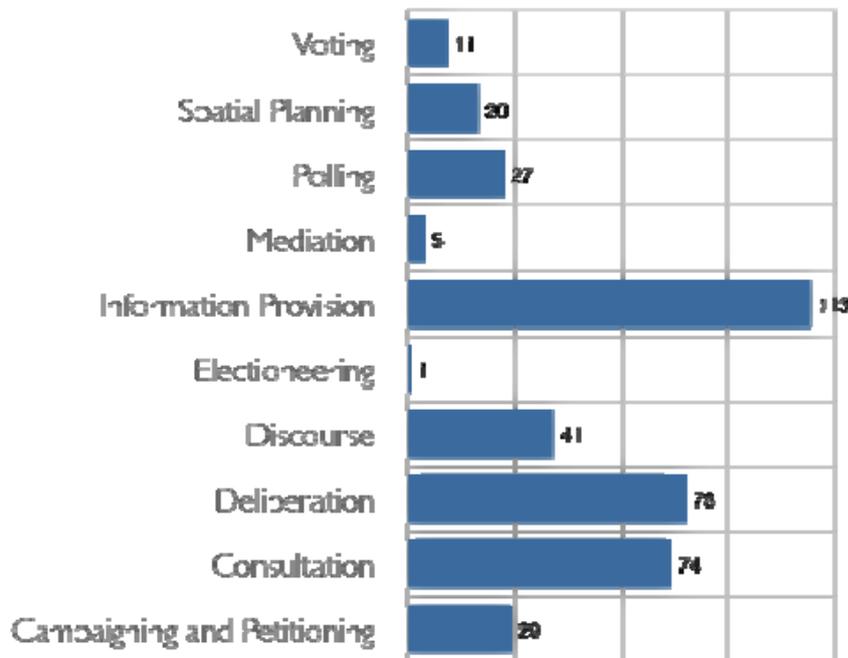
Pour ce qui est d'évaluer les résultats, les changements et les tendances en faveur d'une société démocratique plus participative, les réponses concrètes ne sont pas très claires. Aucune des initiatives décrites ci-dessus n'a transformé la société. Les cas décrits illustrent des changements incrémentaux et des réussites à petite échelle. Ces exemples s'inscrivent dans une progression continue. Une vision à long terme, des règles de responsabilité et des instruments de feedback seront nécessaires pour améliorer ce processus.

Partie IV: Communication, participation et légitimité

8. Le défi de communiquer l'Europe

Comme il ressort clairement de cette étude, et surtout des exemples concrets décrits au chapitre précédent, la participation et la légitimité démocratique ne sont pas uniquement affaire d'élections et de participation traditionnelle des citoyens au travers de ce que l'on appelle la boucle de rétroaction électorale. Cette boucle est un élément central de nos sociétés démocratiques, mais elle n'est pas l'alpha et l'oméga de la pratique démocratique. La figure ci-dessous reprend différents types d'activités qui peuvent se dérouler dans le contexte de la participation¹⁰⁷.

Figure 8-1 - Différent types de participation (source: Millard, Smith, Macintosh 2009)



Traduction du diagramme	
EN	FR
Voting	Elections
Spatial planning	Aménagement de l'espace
Polling	Sondages
Mediation	Médiation
Information provision	Communication d'informations
Electioneering	Campagnes électorales
Discourse	Discours
Deliberation	Réflexion
Consultation	Consultation
Campaigning and petitioning	Campagnes et pétitions

¹⁰⁷ Cette figure est basée sur l'analyse de plus de 270 initiatives de participation utilisant les TIC à travers l'Europe. Voir <http://www.european-eparticipation.eu/>

8.1. Difficultés et possibilités de participation

Les formes de participation utilisées actuellement présentent un grand nombre de difficultés. Bien qu'elles soient applicables dans toute institution démocratique, il convient de les aborder, dans une étude sur la participation et le renforcement de la légitimité, dans un contexte européen.

8.1.1. Confiance, transparence et responsabilité

La confiance, la transparence et la responsabilité sont sans doute les trois principaux défis à relever dans tout système de participation et de démocratie, et elles sont toutes trois inextricablement liées. Sans confiance dans les systèmes politiques et participatifs et dans la représentation politique, il est difficile de maintenir la démocratie active, qui s'appuie sur une population informée et impliquée. Il est bien connu que la confiance est difficile à construire et facile à détruire, et il est donc impératif de trouver des façons d'inverser cette tendance. Pour y parvenir, les gouvernements peuvent maximiser la transparence et l'ouverture de façon à ce que les citoyens puissent voir comment les décisions sont prises, qui les prend et pourquoi. Il convient également d'aménager des possibilités clairement réglementées de remettre en question le processus décisionnel. La responsabilité doit également être claire et traçable de façon à ce que si les choses tournent mal, on sache clairement qui est responsable et comment résoudre la situation. La simplicité contribue à résoudre tous ces problèmes en permettant de mieux comprendre et prendre conscience du processus démocratique.

8.1.2. La menace de la "politique de la rue"

La participation accrue des citoyens facilitera également la formation et les activités des groupes d'intérêts non gouvernementaux, qu'il s'agisse de groupes issus de la communauté, de groupements d'intérêts privés ou d'institutions établies, et cette tendance est encore renforcée par le phénomène web 2.0 : exemple les blogs, les wikis, les clients des messageries instantanées, Facebook, etc. Ces groupes d'intérêt ont l'avantage de répondre à des besoins pratiques sur le terrain, et le fait de partir réellement de la base leur donne souvent des ressources et une énergie supplémentaires. Dans la plupart des cas cependant, ils dépassent le cadre du contrôle démocratique formel. Nombre de ces groupes ne sont pas élus, et on peut se demander qui ils représentent et à qui leurs actions profitent ou nuisent. Il faut donc trouver un juste équilibre entre la responsabilisation globale de la base et l'imposition de règles et de cadres de participation imposés en amont.

8.1.3. Peut-il y avoir trop de participation?

Un autre défi important, par exemple dans le contexte de la participation utilisant les TIC, est que les capacités existantes peuvent imposer des limites pratiques (à défaut de limites juridiques ou éthiques) à la participation. Une participation excessive peut desservir les intérêts de la démocratie, si le système croule sous une augmentation massive de la participation qui provoque l'instabilité et l'effondrement du système. Il se peut aussi qu'un excès de participation ne soit pas dans l'intérêt des citoyens individuels, surtout s'il n'y a pas d'engagement continu, de connaissances suffisantes et peut-être une certaine formation, si cette participation est en fait superficielle et une forme de populisme. Les méthodes et technologies nouvelles pourraient faire baisser les coûts de la prise collective de décisions, mais elles pourraient de la sorte déstabiliser le système politique, par exemple par un excès de décisions et un déficit de responsabilités. Il faut trouver un compromis entre le droit de participer au processus décisionnel et la nécessité d'assumer la responsabilité des décisions. La prise de décision participative engendre des problèmes: si tout le monde est responsable, personne ne l'est. On remarquera cependant que les mêmes arguments ont été utilisés tout au long de l'histoire pour restreindre les droits démocratiques, et la restriction des possibilités de participation peut être tout simplement une tentative de préserver l'élitisme ou la méritocratie.

8.1.4. Banalisation et vision à court terme

Un autre danger tout aussi grave que pourrait présenter l'adoption généralisée de processus de vote direct ou de participation via l'internet est celui de la banalisation et de la vision à court terme. Ces phénomènes posent déjà de graves problèmes au système politique et pourraient être aggravés par l'introduction irréfléchie de nouveaux outils et méthodes de décision participative sans structure de soutien éducationnelle et informationnelle et sans responsabilisation des participants. Il se pourrait par exemple que des sondages, pétitions et votes fréquents réduisent des problématiques complexes à des questions binaires simplistes, et que la vision à long terme soit sacrifiée sur l'autel de gains immédiats et de panacées populistes rapides et mal pensées. Une participation trop routinière et séparée du processus d'évaluation des politiques pourrait saper le sens de responsabilité des citoyens vis-à-vis de leurs propres décisions. Il faut avant tout éviter les problèmes potentiels tels que la banalisation, le populisme, le manque de responsabilité et la domination des plus bruyants.

8.1.5. Le syndrome NIMBY et les élites autoproclamées

Cependant, que les citoyens utilisent ou non de nouveaux outils et de nouvelles méthodes comme les TIC pour participer aux processus démocratiques, les

études actuelles montrent que la plupart ne s'impliquent que s'ils perçoivent une menace ou un problème qui les touche directement (et peut-être gravement). C'est ce qu'on appelle le syndrome NIMBY (pour "Not In My Back-Yard", "pas dans mon jardin"). Les TIC rendront peut-être cette participation plus facile et plus efficace. Mais l'utilisation des TIC risque aussi de renforcer la participation du petit nombre de personnes qui s'impliquent déjà. Comment les consultations dans le contexte de l'Union européenne influencent-elles réellement le discours politique, l'agenda politique, etc.? Jusqu'à présent, la plupart des initiatives ont été lancées en amont en vue de légitimer des politiques existantes, si bien que tous les paramètres sont déjà définis par les décideurs politiques, comme le montre la section "Consultations" du portail "Votre point de vue sur l'Europe". Il y a donc lieu de gérer les TIC de façon à permettre différents types de participation et de faire en sorte que leur seul effet ne soit pas de donner plus de poids encore aux personnes déjà impliquées.

8.1.6. L'apathie dans la participation et le processus politique

L'une des plus grandes préoccupations est l'apathie de l'opinion publique et le manque de compréhension du processus participatif et démocratique. On commence cependant à entrevoir des façons de combler ce déficit démocratique, par exemple en contactant directement les citoyens (et surtout les jeunes) pour les impliquer dans les questions spécifiques qui les intéressent au lieu de simplement les "consulter". Une fois initiés, les citoyens âgés peuvent maîtriser rapidement les nouvelles méthodes et les outils tels que les TIC, d'autant plus qu'ils ont souvent du temps, une famille dispersée et un sens réel de proximité avec la communauté. Il est possible de préparer l'avenir en travaillant avec les enfants dans les écoles pour leur expliquer ce qu'est la démocratie dans leur pays/localité, comment elle fonctionne, ce que c'est, ce que fait le conseil communal, etc. C'est ainsi que l'on parviendra à dialoguer avec eux et à les impliquer, et non en s'efforçant de les faire "participer". Différentes formes de stratégies et d'initiatives d'implication telles que les jeux en ligne etc. peuvent connaître un certain succès. Les enfants et les jeunes s'impliquent alors davantage, ce qui augmente la probabilité qu'ils participent et votent à l'avenir. Il est par contre impossible de connaître l'impact à long terme de ces initiatives et de savoir à coup sûr comment concevoir le processus d'implication en utilisant non seulement les mécanismes traditionnels, mais aussi les TIC, et en appliquant différentes pondérations et différentes façons d'analyser chaque source de contribution. Cette approche peut passer éventuellement par l'élaboration de "règles du discours idéal". Le principe de subsidiarité, abordé brièvement au chapitre 2.4.1 de la présente étude, est un élément susceptible d'être utilisé de façon positive pour améliorer la compréhension des enjeux et pour rendre le processus décisionnel plus pertinent et plus proche des électeurs. Pour cela, il

faut néanmoins que la communication se fasse dans un langage clair et compréhensible pour les parties intéressées au niveau local.

8.1.7. Améliorer le processus participatif et démocratique

Enfin, les exemples illustrés ci-dessus montrent le potentiel considérable et encore inexploité de la participation pour modifier les interactions plus larges entre les citoyens et le gouvernement, pour améliorer la qualité globale du processus décisionnel et pour impliquer davantage les citoyens. Mais il est clair également que l'intégration des nouvelles technologies aux processus participatifs peut également être difficile et controversée. Par exemple, les TIC permettent d'envisager une nouvelle conception de la démocratie représentative au profit de formes plus directes, mais nombreux sont ceux qui doutent de la sagesse de ce choix et qui pensent que nous devrions au contraire appuyer nos processus démocratiques actuels et leur permettre de mieux fonctionner.

8.2. La sphère publique européenne

L'importance croissante des institutions de l'Union européenne dans la vie quotidienne des citoyens a suscité un large débat dans les cercles politiques et universitaires, à propos de la façon de communiquer aux citoyens le processus décisionnel au niveau européen. Les paragraphes précédents de ce chapitre ont mis en évidence certains des défis à surmonter de façon générale pour que l'implication citoyenne devienne réellement viable.

De façon générale, les cas décrits dans la Partie III de cette étude ont montré que la participation réussit surtout lorsque les citoyens s'intéressent activement à la nature du sujet ou du problème concerné. En toute logique, il est plus facile d'impliquer les citoyens en faveur des thèmes locaux. En d'autres termes, **la pertinence et la proximité de l'implication** sont des facteurs essentiels de réussite des tentatives visant à faciliter la réflexion. Cet aspect va à l'encontre du souhait de certains, au niveau européen, de lancer en amont de "grands débats" sur les questions européennes, mais il n'empêche pas une coopération décentralisée réussie comme celle que pratique le Comité des régions. La suite du texte présente une brève description de certains de ces projets.

8.3. De la réflexion à la réaction: politiques et stratégies de l'Union européenne

L'une des principales recommandations résultant de cette étude est la suivante: lorsqu'elles envisagent le "projet européen", les autorités locales et régionales devraient s'efforcer d'impliquer les citoyens dans des débats, des réflexions et des activités démocratiques **concernant des sujets importants au niveau local et pertinents au niveau européen**. L'aspect européen ne doit être mis en avant que si cet aspect contribue à l'impact des réflexions sur la vie des citoyens. Cette

approche est jugée essentielle pour encourager le débat entre citoyens actifs au niveau européen. Le spectre du déficit démocratique plane sur les institutions européennes depuis de nombreuses années, et il est perçu aujourd'hui comme un "déficit de communication" (Shahin et Bierhoff 2005; Shahin et Neuhold 2007). Mais il n'est pas possible de combler ce déficit en soumettant au débat des questions abstraites relatives aux institutions européennes. Les personnes qui ont tendance à se détourner de la politique ne s'impliqueront pas spontanément dans des débats de nature "politique" (Gibson et Ward 1999). La communication sur l'Europe et sur tous les "vrais" enjeux doit donc se faire d'une façon qui ne soit pas limitée par des considérations institutionnelles.

Les stratégies adoptées par l'Union pour tenter de promouvoir l'implication citoyenne, bien que souvent lancées au bon moment, ont souvent mal intégré certains facteurs essentiels de motivation, de stimulation et de maintien de la participation. Certains des exemples du chapitre précédent ont montré la nécessité de respecter certains critères pour avoir une chance d'impliquer les citoyens.

C'est la coordination, et non le contrôle, qui constitue la clef de l'engagement des citoyens actifs dans la politique et l'élaboration des politiques de l'Union. Les approches descendantes visant à intégrer les citoyens dans le discours démocratique sont vouées à l'échec. De la même manière, la seule prise en compte de questions "européennes" ne contribuera pas à l'engagement des citoyens. Une méthode ouverte de communication qui repose sur une participation ascendante et se focalise sur des questions spécifiques intéressantes et pertinentes pourrait encourager les citoyens et les inciter à s'exprimer. Surtout si elle est liée à une activité politique spécifique.

La solution consiste non seulement à rapprocher l'Europe de ses citoyens, mais également à amener l'Europe à entendre et à répondre aux besoins et aux désirs de ses citoyens. Ce qui s'exprime, comme nous l'avons vu, essentiellement au niveau local.

Le "Plan D" publié par M^{me} Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne chargée des relations institutionnelles et de la communication, tente d'associer l'idée de "Communiquer l'Europe" avec la création d'espaces de dialogue et de débat. Internet est perçu comme un espace propice à ce type de débats. Malgré cela, le site web Futurum, mis en place pour débattre de "l'avenir de l'Union européenne", a été fermé à l'issue de la Convention européenne pour la Constitution européenne. La Vice-présidente Wallström a cependant créé son propre blog¹⁰⁸, à l'instar de neuf autres commissaires européens et sept membres de représentations européennes. Ces blogs permettent le débat, mais de façon extrêmement limitée: ce genre de

¹⁰⁸ <http://blogs.ec.europa.eu/wallstrom/>

participation ne sera recherché que par les citoyens animés par des convictions fortes (ou, comme on le constate, de très gros doutes vis-à-vis de la politique européenne). On peut considérer que certaines des initiatives décrites ci-dessus et menées au niveau européen ont plutôt pour objectif de légitimer le "projet européen" et non de renforcer l'activité démocratique au sein de l'UE.

La Boîte à outils de communication du Comité des régions (Comité des régions 2009b) fournit une série d'idées et de liens vers d'autres informations à l'intention des membres du Comité des régions qui souhaitent communiquer l'Europe à leurs citoyens et résidents. Cette boîte à outils souligne la nécessité d'aborder précisément les sujets susceptibles de stimuler la discussion et l'interaction plutôt que de se focaliser sur les institutions elles-mêmes. Le Comité des régions n'est pas seul à essayer de stimuler un cadre politique européen interactif. Outre le fait qu'elle fournit aux citoyens des informations sur la façon dont ils peuvent interagir avec les institutions de l'UE, la Commission européenne mène des activités qui impliquent une interaction directe à travers l'utilisation d'Internet. Cette initiative est connue sous le nom d'élaboration interactive des politiques (Shahin 2006; Shahin 2007). La notion de feedback interactif souligne une fois de plus l'une des principales caractéristiques d'Internet, qui a été mise en avant par le programme d'e-gouvernement. La stimulation des débats au niveau de la base et la communication d'informations sont considérées comme indispensables à la création d'une Europe fondée sur une nouvelle forme de gouvernance, mais ces actions n'apportent que des solutions partielles. Lorsque les débats se focalisent sur des questions spécifiques, il faut que les acteurs impliqués au niveau de la politique soient désireux et en mesure de fournir des réponses aux organisations intéressées. En d'autres termes, il faut que l'activité du citoyen ait un but et une utilité; le citoyen doit sentir que sa voix porte et que les responsables et décideurs politiques écoutent activement ce qui est dit (Coleman 2001). Il n'est pas nécessaire d'être d'accord avec ce qui se dit, mais le fait de savoir que le feedback des citoyens aux décideurs politiques est apprécié peut souvent faciliter le processus d'engagement en encourageant les citoyens à consacrer une énergie et un temps précieux en faveur du processus d'élaboration des politiques. L'interaction et le feedback doivent avoir leur place au sein de ce processus afin de rendre celui-ci acceptable pour les citoyens. De même, lorsque les citoyens communiquent des informations, les administrations publiques et les gouvernements doivent être en mesure de répondre aux autres questions susceptibles d'être posées.

On voit donc que la réactivité face aux demandes d'information va bien au-delà de la simple possibilité d'envoyer un courriel vers une boîte générique, courriel qui risque bien de rester sans réponse. L'interaction humaine est indispensable pour tirer parti de la technologie, et il n'y a pas de solution technologique toute

simple. La procédure de consultation devient de plus en plus importante dans ce contexte, dans la mesure où elle permet l'activation de nombreux aspects d'une meilleure gouvernance. Dans le cas de la Commission européenne, qui est au cœur du présent chapitre, la réactivité vis-à-vis des parties concernées par l'élaboration des politiques est également importante: cette réactivité est assurée par le biais des diverses procédures de consultation auprès des citoyens et des entreprises.

La Commission européenne a fait figure de pionnière simplement en communiquant des informations aux citoyens et en leur permettant d'exprimer leur avis. La Commission a utilisé pour cela l'environnement en ligne, notamment via des activités telles que la base de données CONECCS (remplacée par le Registre volontaire des représentants d'intérêts¹⁰⁹) et l'initiative EIP. En plus des consultations ouvertes et fermées utilisant l'outil EIP, la DG Marché intérieur a créé le Mécanisme de feedback, dont l'objectif est d'obtenir un "feedback spontané" concernant des questions politiques spécifiques touchant les entreprises. Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre de l'initiative EIP et a été lancé en tant que projet pilote en avril 2001 au sein de 41 centres européens d'information. Il a nettement progressé depuis: entre octobre 2001 et juin 2002, l'initiative s'est développée jusqu'à inclure 300 points de contact pour les citoyens et les entreprises. Parmi ces points de contact: les centres d'information européens, les centres européens des consommateurs et le Centre d'orientation pour les citoyens (<http://ec.europa.eu/yourvoice/>). Ces organisations ont été chargées par la Commission européenne d'introduire les questions qui leur ont été posées dans une base de données en ligne qui est ensuite consultée par chaque DG lors de la conception de nouvelles législations ou de la révision des législations existantes. Cette base de données était opérationnelle pour les DG Marché intérieur et Entreprise et devait être accessible à toutes les DG au début de 2003. Une évaluation plus récente du mécanisme de feedback a mis en cause l'utilité de ce mécanisme et en particulier l'utilisation que les décideurs politiques font de cet outil (European Evaluation Consortium 2005). Ceci souligne d'autant plus la nécessité d'une approche ascendante, guidée par les citoyens, conçue pour les citoyens et qui discute de questions importantes pour les citoyens.

La Commission européenne et de nombreuses autres autorités publiques doivent faire un pas en avant sur la chaîne des valeurs démocratiques pour donner davantage de pouvoir aux citoyens.

¹⁰⁹ Le site web de CONECCS n'existe plus, il a été remplacé par celui du "Registre volontaire des représentants d'intérêts", disponible à l'adresse: <https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/welcome.do?locale=fr>

8.3.1. *Vers une méthode ouverte de communication?*

Une suggestion visant à renforcer l'implication active des citoyens européens dans les questions européennes consisterait à mettre en œuvre une méthode ouverte de communication afin de promouvoir et d'encourager le développement, au sein des cadres institutionnels actuels, de réseaux indispensables aux nouveaux modes de gouvernance qui semblent émerger dans la structure politique européenne (Shahin et Bierhoff 2005). Il faut un modèle capable de stimuler une interaction active entre les citoyens de l'UE, d'encourager et de nourrir le débat, le dialogue et la démocratie à propos de sujets importants pour les citoyens européens aux niveaux local et européen. Les cas décrits ici montrent clairement que tous les moyens de communication utilisés doivent être consacrés à des questions pertinentes pour les citoyens, de préférence avec un impact au niveau local.

Vu les expériences de la Commission en matière de "développement d'une meilleure gouvernance" et de réforme des processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE, nous pouvons constater que la Commission européenne et d'autres institutions européennes sont encore à la recherche de la méthode la plus efficace pour dialoguer avec la société civile et les citoyens d'une façon qui leur permette de devenir des organes politiques efficaces, actifs et légitimes. L'implication de la société civile au niveau européen est une tâche plus compliquée que ne l'aurait espéré la Commission (Commission européenne, 2005). Les événements tels que le récent forum "Communiquer l'Europe - Investir l'échelon local", organisé conjointement par toutes les principales institutions européennes, sont un phénomène qui mérite d'être salué, dans la mesure où ils commencent au moins à aborder le thème de l'implication des citoyens au niveau local. Les prochaines étapes devront être observées de près pour voir s'il en ressort quelque chose qui intègre réellement l'élaboration des politiques et l'ensemble du processus politique pour créer un processus plus participatif conforme aux normes de gouvernance décrites au chapitre 2 de cette étude.

Cette confusion et de cette difficulté à susciter l'intérêt des citoyens pour les institutions européennes s'expliquent en grande partie par le fait que les tâches et les objectifs de la Commission européenne et de ses institutions partenaires sont vagues et mal définis, surtout vis-à-vis du grand public. En utilisant une approche qui part du niveau local et qui n'utilise qu'un rôle de coordination lâche au niveau européen, nous pouvons commencer à développer une compréhension du rôle de l'UE dans les processus d'élaboration des politiques européens, nationaux et locaux, qui peut être communiquée facilement et efficacement aux citoyens afin de prévenir ou de réagir à certaines des accusations exprimées à l'encontre de la Commission. Cette approche pourrait bien éviter certaines des

critiques exprimées à l'encontre des débats européens antérieurs (notamment la Convention européenne sur une Constitution pour l'Europe), qui étaient nettement trop abstraits pour la plupart des citoyens européens. Les réseaux constituent un élément important des modes actuels de gouvernance de l'Europe. Dans ce contexte, l'utilisation des TIC peut clairement apporter un soutien positif et ouvert à ces réseaux.

La combinaison des réseaux et de nouveaux acteurs différents impose à la Commission la mise en place d'une stratégie de communication susceptible de surmonter certains des obstacles inhérents à la position de la Commission en tant qu'organe supranational très impliqué dans l'élaboration des politiques mais éloigné des scènes politiques nationales et locales traditionnelles. L'absence d'une sphère publique européenne limite aussi la capacité de la Commission à communiquer efficacement l'UE aux citoyens. C'est pourquoi cette étude préconise l'utilisation des "sphères" locales et régionales existantes pour créer la base d'un dialogue européen. Il sera ensuite possible de faire "remonter" la pertinence des débats jusqu'au niveau européen si nécessaire.

1. Les **conditions fondamentales de l'implication et de la responsabilisation de citoyens actifs** découlent notamment des aspects suivants:
 - a. la compréhension des communications numériques et électroniques caractérisant la transition entre une société traditionnelle, industrielle et hiérarchique et une société moderne, guidée par les informations et non hiérarchique (en réseau) qui recourt massivement aux TIC dans le contexte de pratiques démocratiques avancées;
 - b. la communication et la démocratie européennes envisagées dans le contexte d'un processus plus large en vue d'une meilleure compréhension de la démocratie, à d'autres niveaux de pouvoir (nationaux, locaux) et dans d'autres domaines sociétaux.
2. **La participation des citoyens dépend dans la plupart des cas des sujets concernés**, et il est capital de prendre conscience de cet état de fait. Ceci permettra de développer des exemples de scénarios d'e-consultation susceptibles d'être utilisés en tant que meilleures pratiques à travers toute l'Europe. Ces scénarios seront basés sur les thèmes politiques actuels ou imminents, pertinents pour les (associations de) citoyens et les organisations de la société civile au niveau local. Ils permettront d'avoir un impact concret sur la prise de décisions ou sur le processus décisionnel. La pertinence européenne sera un élément déterminant dans le choix du

sujet.

3. Savoir **qui impliquer et quand** est aussi un élément essentiel de toute stratégie d'engagement réussie. Une telle stratégie doit en effet tenir compte de la multitude d'acteurs décrite au chapitre 5, y compris:
 - a. les organisations de la société civile;
 - b. les réseaux et les organisations de tutelle; et
 - c. les médias locaux, régionaux, nationaux et (éventuellement) européens.

Ainsi que les responsables politiques et les fonctionnaires qui doivent être impliqués dans les discussions.

4. La diffusion et les canaux de diffusion des informations au grand public doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de faire en sorte que ces informations constituent pour les citoyens et les groupes une motivation et une occasion d'entamer un dialogue entre eux et avec les organes publics. Ceci conduit naturellement à une focalisation sur la façon dont les citoyens utiliseront les outils pour dialoguer entre eux et avec les décideurs politiques.
5. Il ne faut pas toujours considérer que des discussions impliquant une perspective européenne nécessitent absolument une activité au niveau européen. Le rôle du Comité des régions est de préserver un lien entre les autorités locales et régionales et les institutions européennes, par exemple le Parlement européen et la Commission européenne. Le cas échéant, il peut également soutenir l'engagement potentiel entre les citoyens au niveau européen.
6. La **transition au niveau européen/transnational** peut être assurée au moyen de la méthodologie décrite ci-dessus (méthode ouverte de communication), qui encouragera la discussion des sujets présentant un intérêt commun pour les participants concernés dans le cadre de discussions locales. Ceci permettra aux participants d'échanger des opinions sur les thèmes choisis avec des citoyens d'autres régions. Ce processus de transition aurait énormément à gagner d'une utilisation plus importante du Comité des régions, qui a déjà des liens avec les autorités locales et régionales dans l'Union européenne.

8.4. Engagement des citoyens

Des efforts considérables ont été déployés pour faire en sorte que les gouvernements, à tous les niveaux, offrent aux citoyens la possibilité de

participer à l'élaboration des politiques. La façon la plus facile d'y parvenir est de fournir des informations aux citoyens - la première étape de la chaîne de valeur démocratique de l'OCDE.

Lorsque la Commission européenne a publié sa communication sur une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne en 2002 (Commission européenne, 2002a), elle a absolument tenu à ce que les États membres partagent la responsabilité du développement d'une stratégie de communication à l'échelle européenne. Mais il faut également impliquer le niveau local et régional dans ce partenariat. Les propositions ultérieures relatives au développement d'une stratégie de communication pour l'UE ont reconnu cette nécessité.

Comme le montrent les fiches par pays, les rôles et les responsabilités juridiques reflètent de grandes disparités d'une région/localité à l'autre. Les gouvernements locaux assument donc une grande partie de la responsabilité de la création des politiques de participation.

Il convient de soutenir les responsables politiques locaux qui apprennent à dialoguer avec les citoyens et les ONG. Le Comité des régions pourrait créer des réseaux de soutien pour aider les responsables politiques à intégrer des stratégies de responsabilisation à leurs processus d'élaboration des politiques. Ces réseaux de soutien devraient:

- insister auprès des responsables politiques et des fonctionnaires locaux et régionaux sur l'importance du processus démocratique, surtout au vu des contraintes mentionnées dans la première partie de cette étude;
- rappeler aux responsables politiques qu'ils sont des "représentants", qu'ils doivent respecter la position qui est la leur et apprécier le feedback des électeurs. Il convient de tirer parti de cette relation personnelle, qui permet un degré d'ouverture impossible au niveau européen ou au niveau national (dans la plupart des États membres de l'UE);
- rechercher, activer puis partager les instruments ou méthodes de participation avec les collègues et le cas échéant dans le contexte des réunions de commissions du Comité des régions;
- utiliser efficacement les nouveaux médias;
- rechercher un moyen de mesurer l'impact, d'évaluer l'efficacité de vos processus d'élaboration des politiques;
- n'essayez pas de réinventer la roue! De nombreux principes de la gouvernance européenne peuvent être fort utiles dans un contexte local et régional;

Les organisations de la société civile (OSC) ont également un rôle important à jouer dans la sphère locale et régionale d'élaboration des politiques:

- Ces organisations peuvent et doivent filtrer les thèmes européens et mondiaux, comme l'ont montré en détail les études de cas décrites dans la Partie III de l'étude.
- Les autorités publiques locales et régionales devraient faire appel aux ONG/OSC tout au long du cycle de vie des politiques, et pas uniquement au niveau du lobbying, tout en veillant à respecter les principes de la bonne gouvernance. Différents exemples tels que le portail ONG du gouvernement slovène lors de sa présidence de l'UE (deuxième trimestre de 2008), constituent de bons modèles à étudier pour en tirer éventuellement des enseignements¹¹⁰. L'un des défis auxquels sont confrontées les OSC est celui de leur mécanisme de financement. Celui-ci peut devenir leur première priorité, au détriment de la participation et du dialogue avec les gouvernements et les décideurs politiques.

Tout comme la participation des citoyens individuels, celle des OSC est hautement spécifique et guidée normalement par un thème précis. C'est pourquoi, sans pour autant "coopter" ces acteurs au sein du gouvernement, il faut trouver une manière de mettre à profit leur passion et leur expertise pour élaborer de meilleures politiques y compris en-dehors des localités où ils sont basés.

Enfin, en ce qui concerne les citoyens et l'aide au développement d'une démocratie ascendante, les politiciens locaux et régionaux devraient poursuivre les objectifs suivants:

- intégrer la politique à la vie des citoyens en soulignant l'importance des décisions politiques dans leur vie;
- présenter les débats dans des termes que les citoyens peuvent comprendre et apprécier;
- essayer de contribuer au développement d'une culture politique en encourageant l'activité politique;
- commencer par la jeunesse, et rendre la participation amusante! De nombreuses activités politiques sont basées sur le divertissement et les jeux.

¹¹⁰

<http://www.predsedovanje.si/en/>

Bibliographie

Ahonen, P. (2001, 18 avril). Soft Governance, Agile Union? Analysis of the Extensions of Open Coordination in 2000 Coordination in 2000. Technical report. [Une gouvernance douce, une Union faisant preuve de souplesse? Analyse des extensions de la coordination ouverte en 2000. Rapport technique] European Institute of Public Administration, Maastricht.

Alabau, A. (1997, octobre). Telecommunications and the Information Society in European Regions. [Les télécommunications et la société de l'information dans les régions européennes] *Telecommunications Policy*, 21(8), 761-771.

Antalovsky, E., Bartik, H., Lutter, J. et Wolffhardt, A. 2006. "Participation Reinvented" [La participation réinventée]. Bürgerinnenbeteiligung weiter entwickeln und neu gestalten [Développer et transformer la participation des citoyens], Rapport, Vienne: Europaforum Wien.

ASSD. 2002. Österreichs Zukunft nachhaltig gestalten – Die Österreichische Strategie zur Nachhaltigen Entwicklung [Définir durablement l'avenir de l'Autriche - Stratégie autrichienne de développement durable]; Avril 2002.

Assemblée des régions d'Europe. <http://www.aer.eu/about-aer/vocation.html> (site consulté le 2 juin 2009)

Association de villages. <http://www.faluszovetseg.hu>

BBC News. US family tries Life without toilet paper [Une famille américaine essaye de vivre sans papier toilette]. 19 septembre 2007.
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/7000991.stm> (site consulté le 20 juin 2009)

Benz, M. et Stutzer, A. (2004). Are voters better informed when they have a larger say in politics?-Evidence for the European Union and Switzerland [Les électeurs sont-ils mieux informés lorsqu'ils ont plus à dire en politique? Éléments de réponse pour l'Union européenne et la Suisse]. *Public Choice*, 119(1), 31-59.

Conseil municipal de Bristol. E-panel Ask Bristol.
<http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/ask-bristol-e-panel.en> (site consulté le 15 juin 2009)

Conseil municipal de Bristol. E-panel Ask Bristol.
<http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/e-democracy.en> (site consulté le 15 juin 2009)

Conseil municipal de Bristol. E-pétitions, informations complémentaires.
<http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/Council-Democracy/Consultations/e-petitions---further-information.en> (site consulté le 15 juin 2009)

Conseil municipal de Bristol. Communiqué de presse 2008. More people choose to watch council meetings online [De plus en plus de personnes choisissent d'assister aux réunions du conseil en ligne]. <http://www.bristol.gov.uk/ccm/content/press-releases/2008/apr/more-people-choose-to-watch-council-meetings-online.en> (site consulté le 15 juin 2009)

Bulmer, S. J. (1998, septembre). New Institutionalism and the Governance of the Single European Market [Le nouvel institutionnalisme et la gouvernance du marché unique européen]. *Journal of European Public Policy*, 5(3), 365-386.

Castells, M. (1996). *The Rise of the Network Society* [L'essor de la société en réseau]. Blackwell Publishers.

Climate Action Network Europe (CAN-E). http://www.climnet.org/about/whois_can.htm#; <http://www.climnet.org/about/membership.htm>; <http://www.climnet.org/aboutcne.htm> (site consulté le 18 juin 2009)

Climate Active. <http://www.klimaaktiv.at> (site consulté le 25 mai 2009)

Comité des régions (2009a) *White Paper on Multilateral Governance* [Livre blanc sur la gouvernance à multiveaux], CONST-IV-020

Comité des régions (2009b) *Communication Toolkit for the Members of the Committee of the Regions and Local and Regional Authorities* [Boîte à outils de communication destinée aux membres du Comité des régions et aux autorités locales et régionales], CdR234/2008 final

Conzelmann, T. (1998, juin). 'Europeanization' of Regional Development Policies? Linking the Multi-Level Governance Approach with Theories of Policy Learning and Policy Change [L'"européanisation" des politiques de développement régional? Lier l'approche de la gouvernance à multiveaux aux théories de l'apprentissage et du changement en politique]. *European Integration Online Papers*, 2(7), 1-24.

Blog Cool the planet. <http://coolmyplanet.blogspot.com/>; <http://www.blogger.com/profile/32666262> (site consulté le 21 juin 2009)

Conseil de l'Europe. Semaine européenne de la démocratie locale. <http://www.coe.int/t/congress/demoweeek/> (site consulté le 20 juin 2009)

Dagens Nyheter. <http://www.dn.se/sthlm/odramatisk-start-for-biltullarna-1.710730> (site consulté le 24 juin 2009)

Dai, X. (2003, 8). A New Mode of Governance? Transnationalisation of European Regions and Cities in the Information Age [Un nouveau mode de gouvernance? Transnationalisation des régions et villes européennes à l'ère de l'information]. *Telematics and Informatics*, 20(3), 193-213.

Department for Environment, Food and Rural Affairs. 2008. *A Framework for Pro-Environmental Behaviours* [Un cadre pour des comportements pro-environnementaux]. Londres: Defra publications

DOERN – Verein für Dorf- und Stadterneuerung [Association pour le renouveau des villes et villages]

Dunsire, A. (1993). Modes of Governance [Modes de gouvernance]. In J. Kooiman (Ed.), *Modern Governance: New Government - Society Interactions* (21-34) [Gouvernance moderne: de nouvelles interactions entre le gouvernement et la société]. Sage Publications.

Eising, R. et Koch, B. K. (1999). The Transformation of Governance in the European Union [La transformation de la gouvernance dans l'Union européenne]. In B. K. Koch, R. Eising, H. Herman, et J. W. van Deth (Éd.), (3-13). Routledge.

Europatweets. <http://europatweets.eu/> (site consulté le 21 juin 2009)

Commission européenne (1999). Sur le chemin de la légitimité de la "chose Européenne": Arguments pour élargir la portée de la prochaine CIG .

Commission européenne (2000). Objectifs stratégiques 2000-2005: Donner forme à la nouvelle Europe. COM(2000)154 final. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2001). Gouvernance européenne. Un livre blanc. COM(2001)428 final. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2002a). La stratégie de Lisbonne - Réussir le changement. Bruxelles.

Commission européenne (2002b). Une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne. COM(2002) 350/2 final. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2002c). Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue - Principes généraux et normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées. COM(2002)704. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2005). Contribution de la Commission à la période de réflexion et au-delà: Le Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat. Bruxelles: COM(2005)494 final.

Commission européenne (2006). Livre blanc sur une politique de communication européenne. COM(2006)35 final. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2007). Réformer l'Europe pour le 21^e siècle. COM(2007)412 final. Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne, Environnement, Life. Bienvenue sur le site de Life <http://ec.europa.eu/environment/life/> (site consulté le 28 mai 2009)

Conseil européen (2000). *Conclusions de la présidence: Conseil européen de Lisbonne*. Lisbonne.

European Evaluation Consortium (2005). *Mid-term Evaluation of the Interactive Policy-Making Programme: Final Report* [Évaluation à mi-mandat du programme d'élaboration interactive des politiques: Rapport final]. Twickenham: TEEC.

Parlement européen. *L'observatoire législatif. La politique européenne du transport durable en tenant compte des politiques européennes de l'énergie et de l'environnement* <http://www.europarl.europa.eu//oeil/file.jsp?id=5498452> (site consulté le 25 juin 2009)

Ministère fédéral de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement. Stratégie autrichienne de développement durable. umwelt.lebensministerium.at/article/articleview/38632/1/7783/

Gibson, R. K. et Ward, S. J. (1999). Political Participation and the Internet in Europe: Who wants and 'wants-not' to engage in online debate [La participation politique et internet en Europe: qui veut et "ne veut pas" participer au débat en ligne]. *Political Studies Association Annual Conference*.

Heindl, P. 2005. Partizipation und demokratische Kontrolle: das Spannungsfeld zwischen Bürgerinnenmitbestimmung und repräsentativer Demokratie – wer darf wo und wie mitgestalten? [Participation et contrôle démocratique: tension entre participation citoyenne et démocratie représentative – qui peut contribuer à décider quoi, comment et où?] In: Graf, D., Breiner, F. (éds.) Projekt Österreich: In welcher Verfassung ist die Republik? [Projet Autriche – quel est l'état de la République?] Vienne: Czernin Verlag, pp. 107-120.

Héritier, A. (2001). *The Institutionalization of Europe* [L'institutionnalisation de l'Europe]. Oxford University Press: Oxford.

Herry Consultants. *Evaluation of traffic-saving Wienerwald* [Évaluation de l'initiative de réduction du trafic du Wienerwald] <http://www.herry.at/vspar>

Herve-Van Driessche, K. (2001, 2). Parthenay, the Digital Town: Myth or Reality? [Parthenay, la ville numérique: mythe ou réalité?]. *Telematics and Informatics*, 18(1), 5-15.

Hodson, D. et Maher, I. (2001, novembre). The Open Method as a New Mode of Governance: The Case of Soft Economic Policy Co-ordination [La méthode ouverte en tant que nouveau mode de gouvernance – le cas de la coordination douce de la politique économique]. *Journal of Common Market Studies*, 39(4), 719-746.

Hoff, J., Horrocks, I., et Tops, P. (2000). *Democratic Governance and New Technology: Technologically Mediated Innovations in Political Practice in Western Europe* [Gouvernance technologique et nouvelles technologies: innovations inspirées par la technologie dans la pratique politique en Europe occidentale]. Routledge: Londres.

Hubert, A. et Caremier, B. (2000). *Democracy and the Information Society in Europe* [La démocratie et la société de l'information en Europe]. Kogan Page: Londres.

Académie hongroise des sciences. <http://www.mta.hu/index.php?id=406&type=0> (site consulté le 12 juin 2009)

Conseil national hongrois de l'environnement.
<http://www.oktt.hu/>; <http://www.oktt.hu/?p=okt> (site consulté le 25 mai 2009)

Ministère hongrois de l'environnement et de l'eau. <http://www.kvvm.hu/index.php?lang=2> (site consulté le 12 juin 2009)

Agence nationale hongroise pour le développement. Megkezdődött a Nemzeti Fenntartható Fejlődési Stratégia társadalmi egyeztetése.
http://www.nfu.hu/egkezdodott_a_nemzeti_fenntarthato_fejlodesi_strategia_tarsadalmi_egyeztetese (site consulté le 12 juin 2009)

Agence nationale hongroise pour le développement.
www.nfu.hu; <http://www.nfu.hu/introduction> (site consulté le 28 mai 2009)

Hongrie, NFFT, Conseil national du développement durable. http://www.nfft.hu/main_page/ (site consulté le 12 juin 2009)

Hongrie, Commissaire parlementaire pour les générations futures. <http://jno.hu/en/>

Involve (2008) “Teleparticipation: engaging millions” [Téléparticipation: impliquer des millions de personnes], 212 High Holborn, Londres, WC1V 7BF, UK: <http://www.involve.org.uk/teleparticipation/>

Isaksson, Karolina et Tim Richardson. 2009. Building legitimacy for risky policies: The cost of avoiding conflict in Stockholm [Assurer la légitimité des politiques audacieuses: le coût de l'évitement du conflit à Stockholm]. *Transportation Research Part A* 43 251–257.

Kohler-Koch, B. (2002). European Networks and Ideas: Changing National Policies? [Les réseaux européens et les idées européennes sont-ils en train de modifier les politiques nationales?]. *European Integration Online Papers*, 6(6) .

Konvent. (2005). Bericht des Österreich-Konvents [Rapport de la Convention d'Autriche], 31.01.2005, http://www.konvent.gv.at/K/DE/ENDB-K/ENDB-K_00001/pmh.shtml (2005)

A21L – Verein Lokale Agenda 21 Wien (2008): Das Wiener Modell der Lokalen Agenda 21. Handbuch zu Strukturen, Grundsätzen, Regeln, Methoden [Le modèle viennois de l'Agenda 21 local. Manuel de structures, principes, règles et méthodes]. Vienne.

Le Printemps de l'Environnement: rendez-vous avec les générations futures. http://www.printempsdelenvironnement.be/FR/le_printemps (site consulté le 12 juin 2009)

Legese. Partenaires. <http://www.legese.org/About/Partners.aspx> (site consulté le 18 juin 2009)

Legese. Description générale du projet. http://www.legese.org/About/Project_overview.aspx (site consulté le 18 juin 2009)

Lord, C. (2000). Legitimacy, Democracy and the EU: when abstract questions become practical problems. One Europe or Several? [Légitimité et démocratie dans l'UE: quand des questions abstraites deviennent des problèmes concrets. Une Europe ou plusieurs?] Policy Paper series #03/00. ESRC.

Lord, C. (2001). *Assessing Democracy in a Contested Polity* [Évaluer la démocratie dans une structure politique contestée]. *Journal of Common Market Studies*, 39(4), 641-61.

Majone, G. (2002, juillet). The European Commission: The limits of centralization and the perils of parliamentarization [La Commission européenne: les limites de la centralisation et les périls de la parlementarisation]. *Governance – An international Journal of Policy and Administration*, 15(3), 375-392.

Melucci, A. (1989) *Nomads of the Present: Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society* [Nomades d'aujourd'hui: les mouvements sociaux et les besoins individuels dans la société contemporaine]. Philadelphie: Temple University Press.

Meyer, C. (1999). Political Legitimacy and the Invisibility of Politics: Exploring the European Union's Communication Deficit [La légitimité politique et l'invisibilité de la politique: à la découverte du déficit de communication de l'Union européenne]. *Journal of Common Market Studies*, 37(4), 617-639.

Mulgan, G. (1997). *Connexity: How to Live in a Connected World* [Connexité: comment vivre dans un monde connecté]. Londres: Chatto & Windus.

Natalicchi, G. (2001). *Wiring Europe: Reshaping the European telecommunications regime* [Câbler l'Europe: donner une nouvelle forme au régime européen des télécommunications]. Rowman & Littlefield.

Association nationale des municipalités (Hongrie).
<http://www.toosz.hu>

Conseil national des consommateurs et Commission du développement durable, Royaume-Uni. 2006. *I will if you will – Towards Sustainable Consumption* [Je le ferai si tu le fais – vers une consommation durable]. Londres: NCC et SDC.

No impact man. The no impact experiment.
http://noimpactman.typepad.com/blog/2007/02/the_no_impact_e.html
<http://noimpactman.typepad.com/blog/2009/06/index.html> (site consulté le 15 juin 2009)

Norris, P. (1999). *Critical Citizens - Global Support for Democratic Government* [Citoyens critiques – soutien global en faveur du gouvernement démocratique]. Oxford University Press.

OCDE. (2003). Promesses et limites de la démocratie électronique: les défis de la participation citoyenne en ligne. [En ligne]. Disponible à l'adresse:
<http://www.oecd.org/dataoecd/26/0/35401843.pdf>

OCDE. (2006). *Stratégies nationales de développement durable: bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE*. Paris: Publications OCDE.

OCDE. (2008). Promouvoir la consommation durable: bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE. Paris: Publications OCDE.

Oerok. (2006). STRAT.AT 2007|2013. Nationaler Strategischer Rahmenplan Österreich [Cadre de référence stratégique national pour l'Autriche] 2007-2013, Vienne: OEROK.

Olsson, J. (2003, avril). Democracy paradoxes in multi-level governance: theorizing on structural fund system research [Paradoxes démocratiques dans la gouvernance à multiniveaux: théorie sur la recherche dans le système des fonds structurels]. *Journal of European Public Policy*, 10(2), 283-300.

Ornetzeder, M., Feichtinger, J., Handler, K. et Westphal, S. 2007. Evaluierung der Umsetzung der Lokalen Agenda 21 in Wien [Évaluation de l'application de l'Agenda 21 local à Vienne]. Vienne: SORA et ZSI

Participation et développement durable en Europe. Fiche technique du projet.
http://partizipation.at/wienerwald_traffic.html?&no_cache=1

Perkmann, M. (1999, octobre). Building Governance Institutions Across European Borders [Construire des institutions de gouvernance à travers les frontières européennes]. *Regional Studies*, 33(7), 657-667.

Pierson, P. (1998). The Path to European Integration: A Historical-Institutionalist Analysis [La voie de l'intégration européenne: une analyse historico-institutionnaliste]. In W. Sandholtz et A. Stone Sweet (Ed.), *European Integration and Supranational Governance* (27-58). Oxford: Oxford University Press.

Powell, W. (1991). Neither market nor hierarchy: network forms of organisation [Ni le marché ni la hiérarchie: les formes d'organisation en réseau]. In G. Thompson, J. Frances, R. Levačić, et J. Mitchell (Ed.), *Markets, Hierarchies and Networks: The Coordination of Social Life* (265-76). Londres: Sage Publications.

Radaelli, C. (2003, mars). The Open Method of Coordination: A new governance architecture for the European Union? [La méthode ouverte de coordination: une nouvelle architecture de gouvernance pour l'Union européenne?] Rapport #1. Swedish Institute for European Policy Studies.

Pinson, G. (2003) 'Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action' *Lien social et Politiques* 50: 39-55.

Plattform Verkehrsparen. <http://www.verkehrsparen.at>

Radland Niederosterreich. <http://www.radland.at> (site consulté le 25 mai 2009)

Rosa, S. (2005). *The Open Method of Coordination in the New Member States - the Perspectives for Its Use as a Tool of Soft Law* [La méthode ouverte de coordination dans les nouveaux États membres – les perspectives de son utilisation en tant qu'outil de droit non contraignant]. *European Law Journal*, 11(5), 618-40.

Rosamond, B. (2000). *Theories of European Integration* [Théories de l'intégration européenne]. Londres: Macmillan Press.

Scharpf, F. W. (2000, novembre). Notes toward a Theory of Multilevel Governing in Europe [Notes vers une théorie de la gouvernance à multiniveaux en Europe]. MPIfG Discussion Paper #00/05. Max-Planck-Institut für Gesellschaftsforschung.

Schwartz, J.D. (1984) 'Participation and Multisubjective Understanding: An Interpretivist Approach to the Study of Political Participation' [Participation et compréhension multisubjective: une approche interprétiviste de l'étude de la participation politique]. *The Journal of Politics* 46: 1117-41.

Shahin, J. (2001, mai). Consultations Online and Public Participation [Consultations en ligne et participation publique]. Présentation donnée à l'équipe de travail sur la gouvernance à titre de contribution à la préparation du livre blanc sur la gouvernance, Commission européenne.

Shahin, J. (2006). The EU's use of the Internet [L'utilisation de l'internet par l'UE]. In A. Ari-Veikko et M. Mattia (Ed.), *Encyclopedia of Digital Government* (774-783). Hershey, PA: Idea Group Inc.

Shahin, J. (2007). The Reassertion of the State: Governance and the Information Revolution [La réaffirmation de l'État: la gouvernance et la révolution de l'information]. In M. Dunn, S. F. Krishna-Hensel, et V. Mauer (Ed.), *The Information and the International System: The Challenges of Security and Governance in Cyberspace* (9-34). Ashgate.

Shahin, J. et Bierhoff J. (2005). *An electronic union? First steps towards a new relationship between the EU and civil society* [Une union électronique? Premiers pas vers une nouvelle relation entre l'UE et la société civile]. Article présenté à l'occasion de l'atelier CONNEX, université de Mannheim, octobre 2005.

Shahin, J. et Neuhold, C. (2007). 'Connecting Europe': The Use of 'New' Information and Communication Technologies within European Parliament Standing Committees ["Connecter l'Europe": l'utilisation des "nouvelles" technologies de l'information et de la communication dans les commissions permanentes du Parlement européen]. *The Journal of Legislative Studies*, 13(3), 388-402.

SOCITM, & I&DeA (2002), *Local E-Government Now: A Worldwide View* [L'e-gouvernement local aujourd'hui: une vue mondiale]. Improvement & Development Agency, Society of Information Technology Management, Londres.

Smith, S. (2009a). *Main benefits of eParticipation developments in the EU* [Principaux avantages des développements du projet eParticipation dans l'UE]. Livrable 1.3.

Smith, S., Macintosh, A., Millard, J. (2009). *Major factors shaping the development of eParticipation – first version* [Principaux facteurs influençant le développement d'eParticipation – première version]. Livrable 1.1.

Standards. 2008. Standards der Öffentlichkeitsbeteiligung [Normes de participation publique]. Empfehlungen für die gute Praxis, vom Ministerrat beschlossen am 2.7.2008 [Recommandations de bonnes pratiques adoptées par le Conseil des ministres le 2.7.2008], http://partizipation.at/fileadmin/media_data/Downloads/Standards_OeB/Standards_der_Oeffentlichkeitsbeteiligung_2008.pdf

Statistik Austria. Bundesländer.

http://www.statistik.at/web_de/statistiken/regionales/regionale_gliederungen/bundeslaender/index.html (site consulté le 24 juin 2009)

STEP. 2005. Stadtentwicklungsplan Wien 2005 [Plan de développement urbain Vienne 2005]. <http://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/step/step06.htm>

Stockholmsförsöket. 2006. Faits concernant l'évaluation de l'essai de Stockholm. Ville de Stockholm.

Stockholmsförsöket. 2006b. Faits et résultats des essais de Stockholm. Version finale – décembre 2006. Ville de Stockholm.

[http://www.stockholmsforsoket.se/upload/Sammanfattningar/English/Final %20Report_The %20Stockholm %20Trial.pdf](http://www.stockholmsforsoket.se/upload/Sammanfattningar/English/Final%20Report_The%20Stockholm%20Trial.pdf)

Stockholmsförsöket. Division des responsabilités.

<http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=7024> (site consulté le 24 juin 2009)

Stockholmsförsöket. Référendum sur l'instauration d'une taxe d'encombrement dans la ville de Stockholm. <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=10215> (site consulté le 24 juin 2009)

Stockholmsförsöket. Essai de taxe d'encombrement à Stockholm, 3 janvier - 31 juillet 2006. <http://www.stockholmsforsoket.se/templates/page.aspx?id=2432> (site consulté le 24 juin 2009)

Strategieplan. 2004. Strategieplan Wien 2004 [Plan de développement stratégique Vienne 2004] <http://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/strategieplan/pdf/kapitel1.pdf>

Sveriges Television. <http://svt.se/svt/jsp/Crosslink.jsp?d=33538&a=853655> (site consulté le 24 juin 2009).

Administration suédoise des routes. 2006. Essai de taxe d'encombrement à Stockholm, 3 janvier – 31 juillet 2006

Szociális és Munkaügyi Minisztérium. Civil Informacios Portal. [Portail d'information de la société civile du ministère du travail et des affaires sociales] <http://www.civil.info.hu/> (site consulté le 28 mai 2009)

Terzis, G (2008) *European Media Governance: National and Regional Dimensions* [Gouvernance des médias européens: dimensions nationale et régionale]. Intellect.

The Best Green Blogs. <http://www.bestgreenblogs.com/> (site consulté le 21 juin 2009)

The Big Ask Belgique. <http://www.thebigask.be/fr/> (site consulté en avril 2009)

The Big Ask Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord. http://www.foe.co.uk/campaigns/climate/big_ask/aviation_landing.php (site consulté en avril 2009)

The Big Ask UE. <http://thebigask.eu/> (site consulté en avril 2009)

Alliance climatique Wienerwald www.klimabuendnis-wienerwald.at
Alliance climatique. Climate Star 2009: Auf kurzem Weg zum Klimaschutz. [Une solution rapide pour la protection du climat] www.climate-star.org (site consulté le 25 juin 2009)

Alliance climatique. <http://www.klimabuendnis.org> (site consulté le 24 juin 2009)

Association européenne du développement rural et du nouveau villageois. Membres du Conseil officiel www.landentwicklung.org/website/output.php?id=1016&language=2

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Division du développement durable. Agenda 21. <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/> (site consulté le 19 juin 2009)

Verkehrsparen Langenlois [Réduction du trafic à Langenlois]
<http://www.vspar.at/vsparLL.htm>

Verkehrsparen Wienerwald [Réduction du trafic dans le Wienerwald].
<http://www.vspar.at/vwww>

Verkehrsparen Wienerwald. Erringt Gesamtsieg beim VCÖ-Mobilitätspreis [L'initiative Réduction du trafic dans le Wienerwald remporte le prix de la mobilité du VCÖ]. <http://www.vspar.at/vww/modules.php?name=News&file=article&sid=159> (site consulté le 24 juin 2009)

Verkehrsparmaßnahmen 1999 bis 2002. [Les mesures de réduction du trafic de 1999 à 2002] <http://www.vspar.at/LLMassnahmen.htm> (site consulté le 24 juin 2009)

VKSG (2003): Handbuch für Verkehrspargemeinden [Manuel de réduction du trafic]; Amt der Niederösterreichischen Landesregierung [Gouvernement provincial de Basse-Autriche, département général des transports].

Walter, F. and Rosenberger, S. 2007. Skilled Voices? Reflections on Political Participation and Education in Austria [Des voix compétentes? Réflexions sur la participation politique et l'éducation en Autriche]. EDU Working Paper No.11, <http://www.sourceoecd.org/rpsv/cgi-bin/wppdf?file=514cpg4s1gtg.pdf>

Wincott, D. (2001). Looking Forward or Harking Back? The Commission and the Reform of Governance in the European Union [Aller de l'avant ou regarder en arrière? La Commission et la réforme de la gouvernance dans l'Union européenne]. *Journal of Common Market Studies*, 39(5), 897-911.

Winn, N. (1998). Who Gets What, When, and How? The Contested Conceptual and Disciplinary Nature of Governance and Policy-Making in the European Union [Qu'est-ce qui revient à qui, quand et comment? La nature conceptuelle et disciplinaire contestée de la gouvernance et de l'élaboration des politiques dans l'Union européenne]. *Politics*, 18(2), 119-132.

Zeitlin, J. (2008). *EU Policy Coordination beyond 2010: Towards an inclusive governance architecture* [La coordination politique dans l'UE au-delà de 2010: vers une architecture de gouvernance inclusive]. Contribution personnelle au troisième atelier du CdR sur la gouvernance à multiniveaux. 16 décembre.

Références pour les fiches par pays

Outre les références énumérées ci-dessus, les références ci-dessous ont toutes été utilisées dans le cadre de l'élaboration des fiches par pays. Sauf mention contraire, tous les sites internet ont été consultés entre le 15 avril et le 14 juin 2009.

Projet ACE <http://aceproject.org/>

Ministère fédéral autrichien de l'intérieur <http://www.bmi.gv.at/wahl08/>. (site consulté le 7 mars 2009)

Ministère autrichien des affaires étrangères. <http://www.bmeia.gv.at/en/foreign-ministry/austria/facts-and-figures/country-and-people.html>. (site consulté le 2 mars 2009)

Berglund, Sten, Ekman, Joakim, et Aarebrot, Frank H., (2004): *The Handbook of Political Change in Eastern Europe* [Le guide du changement politique en Europe de l'Est]. Deuxième édition. Cheltenham: Edward Elgar.

Bernatova, Magdalena et. al. (2001), *Public Perception of Local Government in Slovakia* [Perception par l'opinion publique du gouvernement local en Slovaquie], <http://lgi.osi.hu/publications/2001/75/PP-Ch5.PDF>

Centrale électorale de Biroul, <http://www.beclocale2008.ro/>

Région de Bruxelles-Capitale.
http://verkiezingen2004.belgium.be/nl/bru/results/results_graph_etop.html

Burgenland. <http://wahlen.bgld.gv.at/>. (site consulté le 23 mars 2009)

Carinthie. <http://www.wahlen.ktn.gv.at/>. (site consulté le 23 mars 2009)

Marián Belko, Lubomír Kopeček, 2003, "Referendum in theory and practice: the history of the Slovak referendums and their consequences" [Le référendum en théorie et en pratique: histoire des référendums slovaques et de leurs conséquences], *Central European Studies Review*, disponible à l'adresse: <http://www.cepsr.com/clanek.php?ID=165>

Centre de données sociopolitiques. <http://cdsp.sciences-po.fr/>

CIA World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

Citizens Information. <http://www.citizensinformation.ie/>

Office statistique tchèque <http://www.volby.cz>

Information des citoyens danois <http://www.borger.dk/> Ministère de l'intérieur du Danemark

Base de données de la Commission européenne: *Les femmes et les hommes dans la prise de décision.*

http://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/out/political/national_houses_of_parliament/en010.htm

Demokratiezentrum Wien, Frauenanteile in den Landtagen in Österreich (Stand Juni 2008) (Werte gerundet) [Centre viennois pour la démocratie, représentation des femmes dans les parlements provinciaux autrichiens (situation au mois de juin 2008, valeurs arrondies)]. Disponible à l'adresse www.demokratiezentrum.org/media/data/landtage_frauen.pdf. (site consulté le 6 avril 2009)

Demokratiezentrum Wien, Landeshauptleute Österreich 2007. [Centre viennois pour la démocratie, Les gouverneurs des länder d'Autriche 2007] Disponible à l'adresse www.demokratiezentrum.org/media/data/landeshauptleute.pdf. (site consulté le 6 avril 2009)

Department of the Environment, Heritage and Local Government, September 2006. The Referendum in Ireland [Ministère pour l'environnement, le patrimoine national et les collectivités locales, septembre 2006. Le référendum en Irlande]. Dublin: Government Publications. www.environ.ie/en/LocalGovernment/Voting/PublicationsDocuments/FileDownload,1893,en.pdf. (site consulté le 8 mars 2009)

Department of the Environment, Heritage and Local Government. 1999. *Local Elections* [Ministère pour l'environnement, le patrimoine national et les collectivités locales. 1999. Élections locales]. Volume 1. Dublin: Government Publications.

Jos Verhulst & Arjen Nijeboer, avec une contribution de Paul Carline (2007). Direct Democracy Facts and Arguments about the Introduction of Initiative and Referendum [Démocratie directe – faits et arguments concernant l'instauration de l'initiative populaire et du référendum]. Democracy International, Bruxelles.

Résultats des élections néerlandaises depuis 1918. <http://www.nlverkiezingen.com/PS1999.html>

Ministère néerlandais des affaires étrangères
<http://www.minbuza.nl/en/welcome/factsfigures>

Loi sur l'élection de députés européens de République de Slovénie au Parlement européen – version consolidée officielle (xZVPEP-UPB1x, Journal officiel de RS, N° 40/2004), disponible à l'adresse <http://www.dvk.gov.si/>

Ressources électorales sur internet: élections au Parlement italien.
<http://www.electionresources.org/it/>. (site consulté le 18 mars 2009)

Ressources électorales sur internet: élections au Parlement italien – consultation des résultats pour le Sénat.
<http://www.electionresources.org/it/senate.php?election=2008>. (site consulté le 18 mars 2009)

Ressources électorales sur internet: élections fédérales en Autriche – Élections.
<http://electionresources.org/at/>. (site consulté le 7 mars 2009)

Electionguide Roumanie, <http://www.electionguide.org/election.php?ID=1378>

Electionguide Irlande, <http://www.electionguide.org/results.php?ID=475>. (site consulté le 11 mars 2009)

Engel, Gerhard et Owen Masters. Report on Local and Regional Democracy in Slovenia [Rapport sur la démocratie locale et régionale en Slovénie]. Conseil de l'Europe.
<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=887615&Site=Congress&BackColorInternet=e0cee1&BackColorIntranet=e0cee1&BackColorLogged=FFC679>.
(site consulté le 1^{er} mars 2009)

ERICarts. 2007. Sharing Diversity. Migrants and Minorities in Europe – Basic Data and Trends ANNEX 4 [Partager la diversité – Migrants et minorités en Europe – Données de base et tendances – ANNEXE 4].

Erne, Roland. 2005. Direct Democracy in Europe: A Comprehensive Reference Guide to the Initiative and Referendum Process in Europe [La démocratie directe en Europe: un guide de référence complet des processus d'initiative populaire et de référendum en Europe]. Édité par Bruno Kaugmann et M. Dane Waters. *Carolina Academic Press*. <http://www.iniref.org/italy.html>. (site consulté le 20 mars 2009).

Estonie aujourd'hui, Élections aux conseils locaux 2005, http://web-static.vm.ee/static/failid/125/Local_government_elections_2005.pdf

Euractiv. Élections parlementaires européennes de 2004: résultats. 17 août 2004. <http://www.euractiv.com/en/elections/european-parliament-elections-2004-results/article-117482>. (site consulté le 20 février 2009).

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). 2005. Referendums in Europe – An Analysis of the Legal Rules in European States [Les référendums en Europe - une analyse des règles juridiques dans les pays européens]. Étude N° 287/2004. Rapport adopté par le Conseil pour des élections démocratiques lors de sa 14^e rencontre et par la Commission de Venise lors de sa 64^e séance plénière (Venise, 21-22 octobre 2005). Strasbourg: Conseil de l'Europe

Commission européenne pour la démocratie par le droit, 2004

Indice Happy Planet européen 2007 <http://www.happyplanet.org/>

Parlement européen. Femmes au PE.

<http://www.europarl.europa.eu/elections2004/epelection/sites/en/results1306/women/index.html>. (site consulté le 17 mars 2009)

European Stability Initiative. 2008. A REFERENDUM ON THE UNKNOWN TURK? Anatomy of an Austrian debate [Un référendum sur le Turc inconnu? Anatomie d'un débat autrichien], 30 janvier 2008 Berlin – Istanbul

Fink-Hafner, Danica. 2004. Slovénie. *European Journal of Political Research* 43:1130–1137.

Fink-Hafner, Danica. 2005. Slovénie. *European Journal of Political Research* 44:1179–1187.

Fink-Hafner, Danica. 2007. Slovénie. *European Journal of Political Research* 46: 1107–1113.

Fink-Hafner, Danica. 2008. Slovénie. *European Journal of Political Research* 47: 1132–1139.

Freedom House Media ranking [Classement des médias Freedom House]. <http://www.freedomhouse.net/>

Indice Happy Planet mondial 2006 <http://www.happyplanetindex.org/>

Globalis – an Interactive World Map, Estonia, Women in Parliament [Globalis – une carte du monde interactive, Estonie, femmes au Parlement], http://globalis.gvu.unu.edu/indicator_detail.cfm?IndicatorID=63&Country=EE

Gobierno de España/Organización Territorial:
<http://www.lamoncloa.es/Espana/EIEstado/OrganizacionTerritorial/default.htm>

Office de communication du gouvernement. Calendrier des événements.
<http://www.ukom.gov.si/eng/calendar/>. (site consulté le 1^{er} mars 2009)

Office de communication du gouvernement. Slovenia in Brief [La Slovénie en bref]. <http://www.ukom.gov.si/eng/slovenia/in-brief/>. (site consulté le 20 février 2009).

Offices gouvernementaux de Suède. Élections législatives.
<http://www.sweden.gov.se/sb/d/2853/a/18099>. (Site consulté le 16 février 2009).

Greenpeace. Referenda and Nuclear Power Plants - A Historical Overview [Référendums et centrales nucléaires – une vue d'ensemble historique]. <http://archive.greenpeace.org/comms/no.nukes/react02b.html> (site consulté le 27 février 2009).

Guiraudon, Virginie, Baisnée, Olivier et Grosjean, Olivier. (2002). *La place de l'Europe dans les débats nationaux: enjeux théoriques, protocoles méthodologique et premiers résultats empiriques à partir du cas français*. VIIe congrès de l'Association française de science politique. Table-ronde n°5: "L'institutionnalisation de l'Europe".

Vacances en Autriche. Gouvernement/habitants.
http://www.austria.info/xxl/_site/uk/_area/417080/_subArea/417089/home.html.
(Consulté le 27 février 2009)

http://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/out/political/regions/

<http://edition.cnn.com/2002/WORLD/europe/04/19/hungary.vote/>,

<http://narros.congreso.es/constitucion/elecciones/referendos/index.htm>

<http://www.abc.net.au/news/stories/2006/04/23/1621918.htm>

<http://lubavitch.com/news/article/2014713/Hungary-To-Keep-EU-Poll-Booths-Open-Longer-Because-of-Sabbath.html>

<http://www.aboutmyvote.co.uk/>

http://www.belgium.be/en/about_belgium/government/Communes/

<http://www.bruxelleselections2006.irisnet.be/nl/Content/13/app.rvb>

<http://www.citizensinformation.ie/>

<http://www.czso.cz/>

http://www.dca.gov.uk/elections/elect_odpm_turnout.pdf

<http://www.electionsireland.org>

<http://www.electoralcommission.org.uk>

<http://www.ena.lu>

<http://www.estonia.org>

<http://www.gwydir.demon.co.uk/uklocalgov/structure.htm>

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/reg1998/index.html

<http://www.juntaelectoralcentral.es/>

http://www.opsi.gov.uk/acts/acts1999/ukpga_19990034_en_1

<http://www.parliament.uk/directories/hciolists/gender.cfm>

<http://www.psr.keele.ac.uk/area/uk/regional.htm>

<http://www.quotaproject.org/>

<http://www.regioner.dk/>

[http://www.research.plymouth.ac.uk/elections/elections/results %202004.htm#Turnout](http://www.research.plymouth.ac.uk/elections/elections/results%202004.htm#Turnout)

<http://www.statistics.gov.uk/>

IFES Election Guide. <http://www.electionguide.org/>.

Ireland Information Guide. <http://www.irelandinformationguide.com/> (site consulté le 8 mars 2009).

Just landed. Gouvernement en Italie.

<http://www.justlanded.com/english/Italy/Articles/Culture/Government-in-Italy>. (site consulté le 20 mars 2009).

Kampwirth, Ralph (2004): "Direct Democracy in Germany" [Démocratie directe en Allemagne], *Direct Democracy in Europe: A Comprehensive Reference Guide to the Initiative and Referendum Process in Europe* [La démocratie directe en Europe: un guide de référence complet des processus d'initiative populaire et de référendum en Europe]. Bruno Kaufmann et M. Dane Waters (eds.), Carolina Academic Press, Durham, North Carolina, pp. 63-67.

Kersting, Norbert & Angelika Vetter (2003), *Reforming local government in Europe: closing the gap between democracy and efficiency* [Réforme du gouvernement local en Europe: combler l'écart entre la démocratie et l'efficacité], Éditeur: VS Verlag.

Laas, Anu (2002), "Enlargement, Gender and Governance (EGG)", Executive Summary, Estonia [Élargissement, genre et gouvernance (EGG), synthèse, Estonie], <http://www.qub.ac.uk/egg/Summaries/Estonia-SummWP2.doc>

Lanzieri, Giampaolo. 2008. Données en bref: Population et conditions sociales, 49/2008. Eurostat.

Latvijas Statistika, <http://data.csb.gov.lv/Dialog/varval.asp?ma=24-10a&ti=24-10.+ELECTED+LOCAL+GOVERNMENT+MEMBERS+OF+THE+REPUBLIC+OF+LATVIA+BY+AGE+%2C+SEX+%2C+ETHNICITY+AND+EDUCATION+QUALIFICATION++++&path=../DATABASEEN/visp/Annual+%20statistical+%20data/24.%20Politics+%20and+%20religion/&lang=1>

Legislationline. Ressources électorales sur internet.

<http://www.electionresources.org/>

Association des conseils locaux, Malte,

<http://www.lca.org.mt/pages/isemain.asp>

Commission électorale de Malte, <http://www.electoral.gov.mt/>

Basse-Autriche.

<http://www.no.e.gv.at/PolitikVerwaltung/Wahlen/Landtagwahl-2008.html>

Ministère luxembourgeois de l'intérieur, <http://www.miat.public.lu/>

Madronal, Juan Carlos. 2005. Spanish Referendum on the EU Constitution. Monitoring Report [Référendum espagnol sur la Constitution européenne. Rapport d'observation]. Publié par Mas Democracia et Democracy International (voir p. 6). Consulté le 30 avril 2009 à l'adresse <http://www.democracy-international.org/fileadmin/di/pdf/monitoring/di-spain.pdf>

Mäeltsees, Sulev (2000), "Local Government in Estonia" [Gouvernement local en Estonie]. In T.M. Horváth, Decentralization: Experiments and Reform. Budapest: Open Society Institute.

Ministère de l'administration publique. Prise de décision par les citoyens. <http://www.volitve.gov.si/en/index.html> (site consulté le 1^{er} mars 2009).

Bibliothèque nationale de Suède. Référendums. <http://www.kb.se/english/collections/posters/referenda/>. (site consulté le 17 février 2009).

Niessen, Jan, Huddleston, Thomas et Laura Citron. 2007. Migrant Integration Policy Index MIPEX: Possibilities of Political Participation of Migrants. [L'indice des politiques d'intégration des immigrants MIPEX: possibilités de participation politique des migrants]. Bruxelles: Conseil britannique, MPG, Communauté européenne.

Base de données PARLINE, Union interparlementaire
http://www.ipu.org/parline-e/reports/2293_B.htm

Autorité électorale permanente, <http://www.roaep.ro/en/section.php?id=86>;
Referendums in Europe – An Analysis of the Legal Rules in European States [Référendums en Europe – Une analyse des règles juridiques dans les pays européens]. Étude N° 287/2004. Rapport adopté par le Conseil pour des élections démocratiques lors de sa 14^e rencontre et par la Commission de Venise lors de sa 64^e séance plénière (Venise, 21-22 octobre 2005).

Report on Romania's Democratic Transition [Rapport sur la transition démocratique en Roumanie], IRI. <http://www.iri.org/eoreports.asp>

Rigel, Filip (2006), "Local Referendum in the Czech Republic from the Theoretical and Empirical Point of View" [Le référendum local en République tchèque du point de vue théorique et empirique],
http://is.muni.cz/th/53621/pravf_r/annotation_english.txt

Gouvernement de Roumanie. <http://www.romaniagovernment.com/counties-alba.htm>

RTE news. Élections 2004.http://www.rte.ie/news/elections2004/european_resultsindex.html (site consulté le 12 mars 2009).

Salzbourg. <http://www.salzburg.gv.at/20003stat/wahlen/>. (site consulté le 23 mars 2009)

slovenia.si. Histoire. <http://www.slovenia.si/history/> (site consulté le 20 février 2009).

slovenia.si. Parlement: l'Assemblée nationale.
<http://www.slovenia.si/state/parliament/>. (site consulté le 1^{er} mars 2009)

slovenia.si. Le système électoral
http://www.slovenia.si/state/electoral_system/.
http://www.slovenia.si/state/electoral_system/. (site consulté le 1^{er} mars 2009)

Présidence slovène de l'UE, 2008. Gouvernement local.
http://www.eu2008.si/en/Slovenia/Political/Local_selfgovernment/index.html.
(site consulté le 19 février 2009).

Smith, Michael L. (2006), “Making Direct Democracy Work: Czech Local Referendums in Regional Comparison” [Faire fonctionner la démocratie directe: comparaison régionale des référendums locaux tchèques], Czech Journal of Political Science, (4/2006), Brno: International Institute of Political Science – Université de Masaryk

Statistiques Estonie, <http://www.stat.ee>

Statistiques Finlande, “Votes cast for the parties and voting turnout in Municipal elections” [Nombre de voix par parti et taux de participation aux élections municipales]

Statistiques Pays-Bas <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/bevolking/cijfers/extra/bevolkingsteller.htm> .

Statistiques Suède; l'Association suédoise des collectivités locales et des régions.

Statistiques Suède. 2008. Demokratistatistik 2008. Rapport 8. Örebro: Statistiska centralbyrån.

Statistiques Suède. http://www.scb.se/templates/tableOrChart____25891.asp. (site consulté le 16 février 2009).

Stromback, J. et O. Garcia-Luengo. 2007. Polarized Pluralist and Democratic Corporatist Models: Electoral Campaign News Coverage in Spain and Sweden [Modèle pluraliste polarisé et modèle démocratique corporatiste: couverture médiatique des campagnes électorales en Espagne et en Suède]. Article présenté lors de la réunion annuelle de l'International Communication Association, San Francisco.

Styrie. <http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/4514869/DE/>. (site consulté le 23 mars 2009)

Sveriges Riksdag. Gouvernements suédois depuis 1971. http://www.riksdagen.se/templates/R_Page____9629.aspx . (site consulté le 17 février 2009).

Sveriges Riksdagen. Référendums municipaux. http://www.riksdagen.se/templates/R_Page____10873.aspx. (site consulté le 17 février 2009).

Sweden.se. Histoire de Suède.

Sweden.se. Histoire de Suède. http://www.sweden.se/templates/cs/FactSheet____16296.aspx . (site consulté le 16 février 2009).

Autorité électorale suédoise. Elections in Sweden The way it's done! [Élections en Suède – voilà comment ça se passe!]. Solna: Valmyndigheten.

Le Parlement autrichien. Groupes ethniques en Autriche. http://www.parlinkom.gv.at/EN/AP/PA/PAHEUTE/VGR/VGR_Volksgruppen-E_Portal.shtml. (site consulté le 7 mars 2009).

Le parlement autrichien. Parlement européen. http://www.parlinkom.gv.at/WW/EP/Europ%C3%A4isches%20Parlament_Portal.shtml. (site consulté le 7 mars 2009).

The Constituency Commission.[Commission des circonscriptions électorales] <http://www.constituency-commission.ie/state.htm>.

(site consulté le 11 mars 2009)

L'indice d'accès numérique de l'UIT, <http://www.itu.int/ITU-D/ict/dai/index-fr.html>

Site web officiel du Parlement estonien, "Histoire du Riigikogu", "Chronologie", <http://www.riigikogu.ee/index.php?id=34582>

The Referendum Commission. [La commission référendaire] Irlande. <http://www.refcom.ie/en/>. (site consulté le 20 mars 2009).

Parti social-démocrate de Suède.
<http://www.socialdemokraterna.se/Internationellt/Other-languages/>. (site consulté le 15 février 2009).

Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR). 1993. Référendums locaux, rapport en vue de la 10^e Conférence des ministres européens chargés des collectivités locales. La Haye.

Association suédoise des pouvoirs locaux et des régions
<http://www.skl.se/artikel.asp?A=48686&C=6393>. (site consulté le 16 février 2009).

Toplak, Jurij. 2006. The Parliamentary Election in Slovenia in octobre 2004. Notes on Recent Elections [L'élection parlementaire slovène d'octobre 2004. Notes sur les élections récentes]. *Electoral Studies* 25:825-831.

Tyrol.
<http://wahlen.tirol.gv.at/wahlenInit.do?cmd=list&cid=1&setNavigationItem=mainWahlen%231>. (site consulté le 23 mars 2009)

Haute-Autriche.
http://www.land-oberoesterreich.gv.at/cps/rde/xchg//ooe/hs.xsl/12754_DEU_HTML.htm. (site consulté le 23 mars 2009)

Vienne. <http://www.wien.gv.at/wahlinfo/>. (site consulté le 23 mars 2009)

Vorarlberg. <http://www.vorarlberg.at/wahlen/lt.asp>. (site consulté le 23 mars 2009)

Annexe – Protocole d'entretien

Mobiliser la participation au "Projet européen"

Projet de protocole d'entretien

1. Existe-t-il une politique "officielle" en matière de participation dans votre pays/région/localité?
2. Quel secteur ou thème est votre spécialité, si vous en avez une (ou plusieurs)?
3. Avez-vous des liens avec
 - a. des décideurs politiques au niveau européen ou d'autres personnes impliquées dans l'élaboration des politiques au niveau européen?
 - b. des réseaux/acteurs qui travaillent dans un contexte européen?
4. Quelles sont les possibilités (**instruments**) d'interaction entre les citoyens et les autorités (locales, nationales...) dans votre communauté/région/pays?
 - a. Ces instruments sont-ils largement répandus?
 - b. Quand sont-ils utilisés? À quel stade du cycle des politiques?
 - c. Comment faites-vous (le cas échéant) pour introduire une perspective européenne dans le débat?
5. Que font les niveaux supérieurs de gouvernement du résultat?
6. Quel est le degré d'activité de la communauté dans la région/localité? Les citoyens sont-ils actifs et désireux d'interagir avec des responsables/décideurs politiques?
7. Quels sont les principaux **acteurs** concernés par ces instruments?
 - a. Quel est leur rôle?
 - b. Sont-ils considérés comme "représentatifs" ou "consultatifs"?
 - c. Comment sont-ils impliqués?
 - d. Les médias jouent-ils un rôle important?
8. Y a-t-il eu une **évaluation** de l'interaction entre les citoyens et les autorités locales?
 - a. Le système/ l'instrument / l'approche fonctionne-t-il/elle bien?
 - b. Pourquoi pensez-vous qu'il/elle fonctionne bien ou mal (quels selon vous les facteurs qui contribuent à leur réussite ou à leur échec?)
 - c. Avez-vous participé à un échange de meilleures pratiques?
 - d. Quel a été le rôle joué par le niveau européen dans ces évaluations?
9. Le retour d'information est-il traité de façon systématique et/ou transparente? Est-il intégré au processus d'élaboration des politiques, et à quelle phase du cycle ces approches (participatives) sont-elles dominantes?
10. Avez-vous connaissance d'instruments novateurs ou d'approches *novatrices* contribuant à la participation ou à la mobilisation des citoyens?
 - a. Quelles sont les principales possibilités d'encourager la participation par ces innovations?
11. Avez-vous connaissance d'instruments ou d'approches qui n'ont pas fonctionné et qui ont été abandonnés, et quelles sont selon vous les principales raisons de leur échec?
12. Possédez-vous des documents ou d'autres contacts qui pourraient être utiles pour notre projet?
13. Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Annexe – Liste partielle des personnes interrogées

Lieu	Nom	Organisation	Type
RO1	Sinziana Olteanu	CeRe - Centrul de Resurse pentru participare publica /Centre de ressources pour la participation publique	Société civile - générique
RO2	Nicoleta Bitu	Romani CRISS / Centre Rom d'intervention sociale et d'études	Société civile – représentation des roms et des minorités
RO3	Irina Sile	Fundatia Corona / Fondation Corona	Société civile – participation, environnement, éducation
RO4	Dan Stoica	Agence de protection de l'environnement de Iasi	Autorité publique, environnement
RO5	Ninel Berneaga	Municipalité	Autorité publique, communication
RO6	Bogdan Chelariu	De la nourriture pas des bombes/ Masse critique	ONG de terrain – intégration sociale – sans abri
RO7	Anca Gheorghica	Maibine /Better	Société civile - environnement
HU1	Szilvia Lakatos	Khetanipe Romano Centro	Société civile – minorités roms
HU2	Nemoda István	Cabinet du Premier ministre	Autorité publique nationale, office de coordination des partenariats sociétaux
HU3	Jácint Horcath	Agence de développement régional de Pannonie occidentale	Autorité publique
HU4	M ^{me} .Uhrin	Ville de Békéscsaba	Autorité publique
HU5	Gergő Csaba Bíró	Fenntartható Fejlődés és Erőforrások Kutatócsoport - Centre de recherche sur le développement durable et les ressources	Institut de recherche - environnement
HU6	Ákos ÉGer	Conseil national du développement durable	Autorité publique, environnement
HU7	Gyöngyvér Gyene	Agence nationale de développement	Autorité publique
HU8	András Csanády	Ministère de l'environnement et de l'eau	Autorité publique, environnement
HU9	Csaba Jakab	Agence centrale transdanubienne de développement régional	Autorité publique
HU10	Ignác Tóth	Cabinet du maire d'Újtelek	Autorité publique
BE1	Cedric van de Walle	Ministère du climat et de l'énergie	Autorité publique fédérale
BE2	Anne-France Rihoux	Ministère du climat et de l'énergie	Autorité publique fédérale
BE3	Regine Kramer	Assemblée des régions d'Europe ARE	Organisation de réseaux
BE4	David Heller	Amis de la Terre Flandre et Bruxelles	Société civile - environnement
BE5	Peteris Zilgalvis	Commission européenne, DG Recherche	Autorité publique
AT1	Christoph Westhauser	Gouvernement régional de Basse-Autriche	Autorité publique
AT2	Franz Gausterer	Association pour le renouveau des villes et villages	
AT3	Michael Praschl	Recherche et consultance en communication	
AT4	Bernhard Haas	Gouvernement régional de Basse-Autriche	

AT5	Andrea Binder-Zehetner	Agence A21L Vienne	
AT6	Doris Berghammer	Office d'arrondissement A21L Josefstadt	
AT7	Heinz Tschürtz	Représentant d'un groupe de citoyens Agenda 21	
AT8	DI Otto Frey	Groupe de développement urbain, municipalité de Vienne	
UK1	Philip Higgins	Responsable ff des consultations auprès des entreprises	Autorité publique
DK1	Claus Øster-Jørgensen	Combiramt	Société civile
DK2	Sami Saidana	Bazaar Vest	Autorité publique
DK3	Birger Munch	Direction danoise des routes	Autorité publique